

# PCDR

## Commune de La Roche-en-Ardenne



### Partie I

#### **Analyse des caractéristiques de la commune**



Juillet 2022

## TABLE DES MATIÈRES

1	BILAN DE LA PRÉCÉDENTE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	- 6 -
1.1	LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT.....	- 6 -
1.2	LES PROJETS ET ACTIONS.....	- 8 -
1.3	LES CONVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	- 13 -
2	CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE.....	- 15 -
2.1	LOCALISATION.....	- 15 -
2.2	VILLAGES.....	- 16 -
2.3	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	- 16 -
2.4	MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL.....	- 17 -
2.5	PATRIMOINE BÂTI.....	- 17 -
2.6	ENVIRONNEMENT.....	- 17 -
2.7	ENERGIES.....	- 18 -
2.8	DEMOGRAPHIE.....	- 18 -
2.9	LOGEMENT.....	- 19 -
2.10	ECONOMIE ET EMPLOI.....	- 19 -
2.11	AGRICULTURE ET FORÊT.....	- 20 -
2.12	TOURISME.....	- 20 -
2.13	VIE SOCIALE.....	- 21 -
2.14	VIE ASSOCIATIVE, EVENEMENTIELLE, CULTURELLE et SPORTIVE.....	- 21 -
2.15	MOBILITE.....	- 22 -
3	HISTOIRE.....	- 23 -
4	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	- 25 -
4.1	L'URBANISME REGLEMENTAIRE.....	- 25 -
4.2	AUTRES PLANS ET PROGRAMMES.....	- 37 -
4.3	SYNTHÈSE.....	- 42 -
5	RESSOURCES ET CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES DU TERRITOIRE.....	- 43 -
5.1	RELIEF ET GÉOLOGIE.....	- 43 -
5.2	HYDROLOGIE.....	- 48 -
5.3	PATRIMOINE NATUREL.....	- 48 -
5.4	SYNTHÈSE.....	- 55 -
6	PATRIMOINE BÂTI – PAYSAGE.....	- 57 -
6.1	CADRE BÂTI – EVOLUTION.....	- 57 -
6.2	MONUMENTS ET SITES CLASSÉS - SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE.....	- 88 -
6.3	PATRIMOINE MONUMENTAL ET PETIT PATRIMOINE.....	- 89 -
6.4	STRUCTURE PAYSAGERE.....	- 89 -
6.5	SYNTHÈSE.....	- 91 -
		- 2 -



7	ENVIRONNEMENT .....	- 93 -
7.1	L'EAU .....	- 93 -
7.2	PROPRETÉ & DÉCHETS.....	- 107 -
7.3	ENGAGEMENTS POLITIQUES .....	- 114 -
7.4	SYNTHÈSE .....	- 119 -
8	ENERGIES.....	- 120 -
8.1	IDENTITÉ ET SOURCES ÉNERGÉTIQUES .....	- 120 -
8.1	LES INITIATIVES PRIVÉES.....	- 125 -
8.2	LES INITIATIVES PUBLIQUES .....	- 125 -
8.3	SYNTHÈSE .....	- 132 -
9	DÉMOGRAPHIE ET POPULATION .....	- 134 -
9.1	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE.....	- 134 -
9.2	POPULATION PAR ÂGE .....	- 136 -
9.3	MÉNAGES .....	- 137 -
9.4	PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION .....	- 138 -
9.5	RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE .....	- 139 -
9.6	NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES HABITANTS.....	- 140 -
9.7	SYNTHÈSE .....	- 143 -
10	LOGEMENT .....	- 145 -
10.1	CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS.....	- 145 -
10.2	PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS .....	- 150 -
10.3	CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION .....	- 151 -
10.4	LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS - PLAN D'ANCRAGE.....	- 154 -
10.5	OPERATION DE RENOVATION URBAINE.....	- 157 -
10.6	SECONDES RÉSIDENCES.....	- 157 -
10.7	SYNTHÈSE .....	- 158 -
11	ECONOMIE – EMPLOI .....	- 160 -
11.1	STRUCTURE DE L'EMPLOI .....	- 160 -
11.2	SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ .....	- 167 -
11.3	PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS SPÉCIALISÉS .....	- 171 -
11.4	PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE.....	- 171 -
11.5	ADL .....	- 172 -
11.6	SYNTHÈSE .....	- 173 -
12	AGRICULTURE .....	- 176 -
12.1	CARACTERISTIQUES GENERALES .....	- 176 -
12.2	SUPERFICIES DES TERRAINS AGRICOLES.....	- 176 -
12.3	EXPLOITATIONS AGRICOLES .....	- 177 -



12.4	PRODUCTION AGRICOLE .....	- 181 -
12.5	AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	- 183 -
12.6	DIVERSIFICATION AGRICOLE.....	- 186 -
12.7	POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE AGRICOLE.....	- 187 -
12.8	SYNTHÈSE .....	- 188 -
13	BOIS ET FORÊT .....	- 189 -
13.1	LA FORÊT, CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE. ....	- 189 -
13.2	GESTION .....	- 193 -
13.3	INITIATIVES .....	- 194 -
13.4	CERTIFICATION PEFC .....	- 195 -
13.5	ASPECTS ÉCONOMIQUES.....	- 195 -
13.6	ASPECTS ÉNERGÉTIQUES.....	- 196 -
13.7	SYNTHÈSE .....	- 197 -
14	TOURISME.....	- 198 -
14.1	ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE .....	- 198 -
14.2	TOURISME DE SÉJOUR.....	- 199 -
14.3	ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE .....	- 204 -
14.4	SYNTHÈSE .....	- 210 -
15	VIE SOCIALE .....	- 213 -
15.1	LA PETITE ENFANCE .....	- 213 -
15.2	L'ENFANCE .....	- 218 -
15.3	LA JEUNESSE .....	- 220 -
15.4	ENSEIGNEMENT ET FORMATION .....	- 222 -
15.5	LES SÉNIORS.....	- 230 -
15.6	LA PERSONNE HANDICAPÉE .....	- 233 -
15.7	LES DEMANDEURS D'ASILE & PRIMO-ARRIVANTS .....	- 234 -
15.8	AIDE SOCIALE.....	- 234 -
15.9	SERVICES HOSPITALIERS.....	- 238 -
15.10	SERVICES DE SANTÉ ET MÉDICAUX .....	- 240 -
15.11	SYNTHÈSE .....	- 242 -
16	LA VIE ASSOCIATIVE, ÉVÉNEMENTIELLE, CULTURELLE ET SPORTIVE. ....	- 244 -
16.1	ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS .....	- 244 -
16.2	VIE ASSOCIATIVE.....	- 245 -
16.3	CULTURE .....	- 248 -
16.4	SPORT .....	- 252 -
16.5	SYNTHÈSE .....	- 256 -
17	COMPORTEMENTS MODAUX.....	- 257 -





17.1	MACRO-ACCESSIBILITÉ .....	- 257 -
17.2	AXES ROUTIERS.....	- 258 -
17.3	BILAN DU PCM.....	- 263 -
17.4	STATIONNEMENT DANS LE CENTRE DE LA VILLE .....	- 268 -
17.5	ALTERNATIVE À LA VOITURE .....	- 269 -
17.6	SYNTHÈSE .....	- 273 -
18	AUTRES SERVICES .....	- 275 -
18.1	CONNECTIVITÉ ET COMMUNICATION .....	- 275 -
18.2	ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN).....	- 280 -
18.3	POSTE .....	- 280 -
18.4	SÉCURITÉ .....	- 281 -
18.5	ZONE DE POLICE « FAMENNE ARDENNE » .....	- 281 -
18.6	SERVICE INCENDIE / PROTECTION CIVILE .....	- 282 -
18.7	CULTE.....	- 282 -
18.8	SYNTHÈSE .....	- 283 -
19	GESTION COMMUNALE .....	- 284 -
19.1	ORGANISATION POLITIQUE .....	- 284 -
19.2	SERVICES COMMUNAUX ET PERSONNEL .....	- 286 -
19.3	RELATIONS INTERCOMMUNALES.....	- 288 -
19.4	INITIATIVES INTERCOMMUNALES .....	- 292 -
19.5	COMPTE DE L'EXERCICE 2015.....	- 294 -
19.6	BUDGET DE L'EXERCICE 2016 .....	- 294 -
19.7	PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2017 .....	- 296 -
19.8	SYNTHÈSE DES COMPTES DES EXERCICES 2017 À 2021 .....	- 296 -
19.9	PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL .....	- 297 -
19.10	PRIMES COMMUNALES .....	- 298 -
19.11	TAXES.....	- 298 -
19.12	AFFILIATION INTERCOMMUNALE.....	- 299 -
19.13	COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES.....	- 300 -
19.14	LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES .....	- 301 -
19.15	SYNTHÈSE .....	- 303 -



# 1 BILAN DE LA PRÉCÉDENTE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

## 1.1 LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Le précédent Programme Communal de Développement Rural de la commune de La Roche-en-Ardenne a été approuvé en 2003 par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans. Ce programme a été initié lors de la délibération du conseil communal du 13/06/1994. Ce fut le premier PCDR de la commune de La Roche-en-Ardenne.

Le précédent PCDR est articulé sur 4 axes, eux-mêmes divisés en objectifs spécifiques

- **Axe 1 : Protéger et valoriser le caractère rural du patrimoine bâti et naturel**
  - Sensibiliser les habitants à la qualité de leur environnement, notamment en matière de diminution des déchets, de propreté et de gestion de l'eau.
  - Prendre les mesures de protection nécessaires pour conserver le patrimoine naturel et paysager et assurer sa valorisation.
  - Réduire la production de déchets et améliorer leur gestion.
  - Concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau de la commune via l'information, la concertation des usagers et la mise en œuvre de projets précis.
  - Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages.
  - Gérer l'évolution des villages en matière de transformation du bâti existant, de nouvelles constructions et d'aménagements d'espaces publics.
  - Soutenir les campagnes de fouilles et assurer la valorisation contrôlée des sites archéologiques.
  - Promouvoir le concept de développement durable, notamment par l'utilisation rationnelle des énergies et le soutien aux énergies renouvelables.
  - Intégrer les politiques rochoises dans le cadre supra communal du contrat de rivière de l'Ourthe et du parc naturel.
- **Axe 2 : Mettre en œuvre une stratégie de développement économique valorisant les ressources locales et respectueuses du caractère rural**
  - Réunir les conditions favorables à l'implantation d'entreprises sur la commune.
  - Favoriser les initiatives et encourager l'esprit d'entreprise, surtout auprès des jeunes.
  - Garder un maximum d'exploitations agricoles, par l'amélioration de la productivité et la diversification.
  - Diversifier l'offre commerciale, notamment par la promotion des produits locaux et artisanaux, et améliorer les services à la clientèle.
  - Favoriser les interactions entre l'ensemble des acteurs touristico-commerciaux de la commune.
  - Développer la filière bois et gérer le patrimoine forestier de manière à accroître les plus-values locales.
  - Mettre à profit le patrimoine naturel de la commune pour créer des emplois « verts » et susciter des projets innovants.
  - Aider les jeunes et les moins qualifiés dans la recherche d'un emploi.



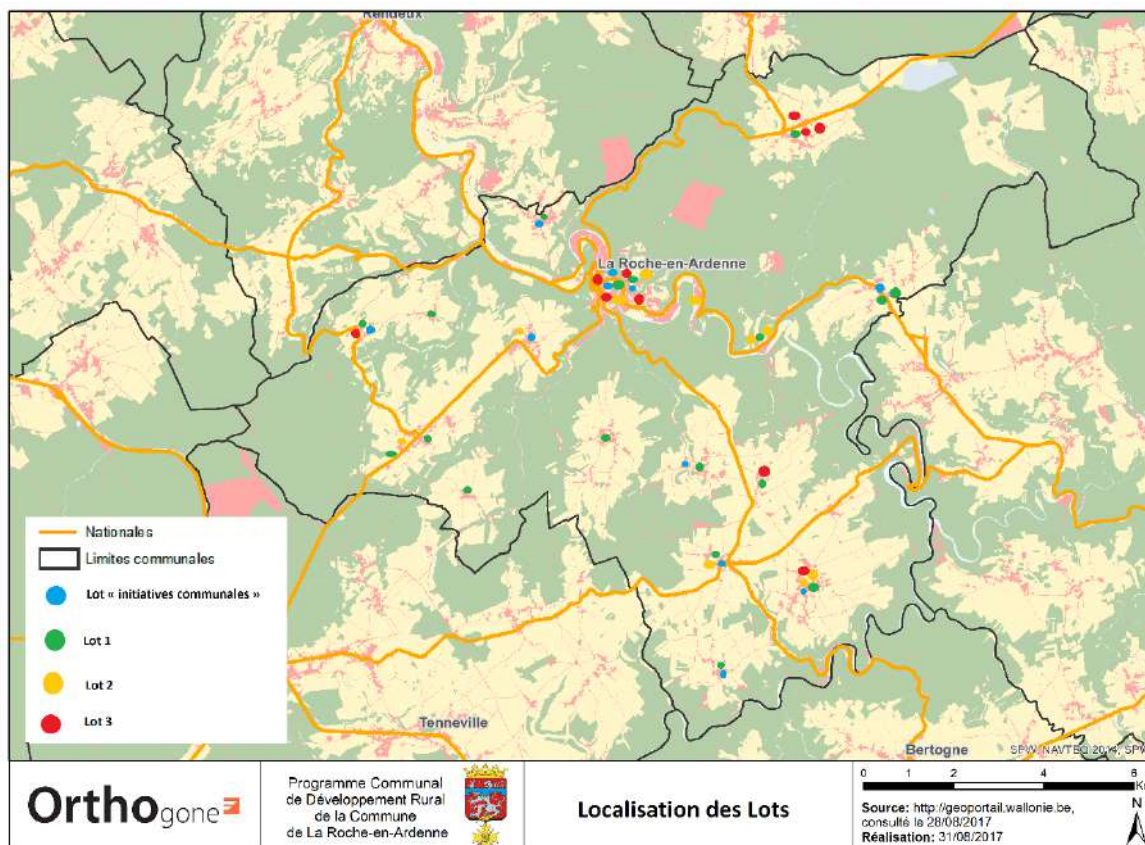
- **Axe 3 : Améliorer la qualité de vie de chacun par le développement de la vie associative et des services, et une meilleure gestion de la mobilité**
  - Améliorer l'offre et l'accessibilité des services, surtout au profit des seniors.
  - Rassembler les conditions nécessaires pour permettre à tout futur résident rochois de pouvoir disposer d'un logement, sans pour autant développer une politique d'attractivité massive, et en préservant la qualité du bâti traditionnel.
  - Améliorer le développement culturel, associatif, sportif et ludique par l'aménagement d'infrastructures adaptées et la coordination des activités.
  - Améliorer la convivialité dans toute la commune et renforcer les contacts entre les différentes générations et entre les habitants des villages et du centre.
  - Adopter une politique pour la jeunesse qui englobe les aspects formation, loisirs, sport, civisme et emploi.
  - Améliorer la mobilité et renforcer la sécurité routière sur l'ensemble de la commune, notamment via un plan communal de mobilité (PCM).
- **Axe 4 : Favoriser le développement d'un tourisme intégré, respectueux des équilibres naturels et humains.**
  - Assurer la coordination des acteurs et des organismes touristiques, au niveau communal et supra-communal.
  - Concevoir une politique de tourisme étalée dans le temps et dans l'espace, respectueuse de la qualité de vie des habitants et du patrimoine naturel et paysager.
  - Développer des projets touristiques intégrés basés sur la valorisation du patrimoine naturel, paysager, bâti et archéologique.
  - Associer le tourisme au développement culturel, associatif, sportif et ludique de l'entité.
  - Sensibiliser les touristes et les acteurs touristiques à la qualité de leur environnement, surtout en matière de gestion des déchets et de l'eau.
  - Renforcer les contacts entre les habitants, les seconds résidents et les touristes.



## 1.2 LES PROJETS ET ACTIONS

Les projets et actions du PCDR 2003-2013 sont répartis en 5 lots distincts : le lot « initiatives communales », le lot « 0 », le lot « 1 », le lot « 2 » et le lot « 3 ».

### Cartographie des projets localisables par lot :



### Lot « initiatives communales » :

Il s'agit d'un ensemble de travaux ou d'actions qui ont été suggérés lors des consultations populaires, des groupes de travail, de la CLDR ou issus directement de la commune de La Roche-en-Ardenne. Les initiatives communales ne nécessitent pas de subventions et sont prises en charge par la commune ou par tout autre organisme en lien avec l'ODR.

Les initiatives communales ont été réparties selon les 4 grands axes du PCDR (cf. Point 1.1) mais ne possèdent pas de nomenclature propre.

Lot « initiatives communales »		
N°	Nom du projet	Statut
nc	Aménagement de la salle de Halleux	Réalisé
nc	Aménagement d'une place conviviale devant l'église de Ortho	Réalisé
nc	Aménagement d'une place conviviale à Warempage	Réalisé



nc	Aménagement d'une place conviviale à Cielle	Réalisé
nc	Aménagement de la place de Mousny	Réalisé
nc	Aménagement de la place de l'église à Buisson	Réalisé
nc	Aménagement d'un espace de rencontre à Beusaint	nc
nc	Aménagement d'une plaine de jeux en Pérovette	Réalisé
nc	Aménagement d'espaces fleuris	Réalisé
nc	Relevé et inventaire du petit patrimoine bâti	Réalisé
nc	Valorisation du château féodal de La Roche-en-Ardenne	Réalisé
nc	Aménagement de la plaine de jeux de Bérismenil	Fiche lot 3
nc	Mise en œuvre d'actions favorisant le tri sélectif	Réalisé
nc	Mise en œuvre d'actions favorisant la propreté de l'environnement	Réalisé
nc	Organisation du ramassage des plastiques agricoles	Réalisé
nc	Octroi d'aides financières par l'asbl « Promotion de l'Agriculture » pour une série d'investissements et de services agricoles	Réalisé
nc	Établissement d'une convention avec l'asbl Atelier Environnement de Tohogne pour la taille de haies	Réalisé
nc	Octroi d'aides par l'asbl « Bocage ardennais » pour l'aménagement des abords de fermes	Réalisé
nc	Établissement d'un partenariat entre la Commission Agricole, les agriculteurs, le Centre Provincial d'Information Agricole et la Fondation Rurale de Wallonie concernant l'analyse des sols et des fourrages, ainsi que le bilan azoté	Réalisé
nc	Amélioration des chemins agricoles	nc
nc	Organisation d'une bourse d'échange de travaux forestiers réservée aux agriculteurs	nc
nc	Faciliter l'accès aux commerces et uniformiser les terrasses	Réalisé
nc	Augmentation de l'offre en matière de logements pour les personnes âgées	Réalisé
nc	Réaménagement de l'étage du centre sportif en centre culturel pour La Roche-centre	Réalisé
nc	Amélioration du temps d'intervention des secours	Réalisé
nc	Amélioration de la sécurité routière	Réalisé
nc	Organisation d'une journée de la « sécurité »	Réalisé
nc	Révision de la localisation et du placement des abribus	Réalisé
nc	Installation de bacs à fleurs au centre-ville de manière à libérer les passages pour piétons	Réalisé
nc	Réalisation d'un programme de circulation et d'aménagements de la traversée de La Roche-en-Ardenne	Réalisé
nc	Création d'un cyberspace public	Réalisé
nc	Balisage des itinéraires pédestres, cyclistes, équestres et de ski de fond sur l'ensemble du territoire communal	Réalisé
nc	Recensement de toutes les activités touristiques en un circuit	Réalisé
nc	Coordination de la promotion touristique des trois Syndicats d'Initiative agissant sur le territoire de La Roche-en-Ardenne	Réalisé



**Lot 0 :**

Il s'agit de projets mis en œuvre par la commune, la Commission Locale de Développement Rural, la Maison du Tourisme, le Groupement d'Action Locale ou toute autre association présente sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne. Le lot 0 est caractérisé par l'absence de nécessité de financement issu de l'ODR mais plutôt par le dynamisme qu'elle a engendré.

La numérotation du lot 0 a été réalisée selon un ordre de priorité.

Lot 0		
N°	Nom du projet	Statut
0.01	Organisation de cours de langues	Réalisé
0.02	Mise en place de l'épuration individuelle dans les zones concernées	Réalisé
0.03	Mise en place d'actions visant l'amélioration de la qualité des ruisseaux et leur sauvegarde	Réalisé
0.04	Promotion du compostage	Réalisé
0.05	Soutien aux activités et animations des jeunes	Réalisé
0.06	Recherche d'informations, par la commune, sur les organismes habilités à mesurer les nuisances engendrées par le CET de Tenneville	Réalisé
0.07	Création d'une Commission pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire	Partiellement réalisé
0.08	Création d'un produit « programme spécial La Roche hors saison »	Réalisé
0.09	Actions de promotion du sport dans la commune	Réalisé
0.10	Mise en place d'une stratégie de communication entre les différentes associations	Réalisé
0.11	Constitution d'un mémento communal	nc
0.12	Organisation de cours de rattrapage pour les élèves en difficulté scolaire	nc
0.13	Préparation de la révision des plans de secteurs	nc
0.14	Organisation d'expositions, de voyage et d'excursions pour les personnes âgées	nc
0.15	Soutien à l'implantation de nouvelles activités économiques au sein de la commune par la mise en place d'incitants communaux ou autres	nc
0.16	Promotion du savoir-faire des commerçants et des artisans rochois	nc
0.17	Promotion de l'installation de citernes d'eau de pluie	nc
0.18	Mise en place d'une nouvelle politique de gestion des déchets	Réalisé
0.19	Organisation de formations à destination des agriculteurs	nc
0.20	Création d'un centre culturel reconnu à La Roche-en-Ardenne,	nc
0.21	Mise en place d'un système de Telbus ou de Taxi senior	nc
0.22	Sensibilisation des gens aux problèmes de sécurité routière par la rédaction d'articles de prévention dans le bulletin communal	nc
0.23	Mise en œuvre du RGBSR sur toute ou une partie de la commune	nc
0.24	Coordination chasseurs-touristes	nc
0.25	Organisation de formations en langues destinées aux commerçants pour améliorer l'accueil des touristes	Réalisé



0.26	Organisation de formations professionnelles de façon à combler les manques en main d'œuvre dans certains domaines	nc
0.27	Élaboration d'une politique commune d'ouverture et de fermeture des commerces adaptée aux besoins du client en et hors saison	nc
0.28	Création d'un groupement de propriétaires forestiers	nc
0.29	Publication des horaires et des itinéraires des TEC dans le bulletin communal	nc
0.30	Organisation d'animations spécifiques pour favoriser l'intégration des seconds résidents	nc
0.31	Création d'un service d'information et d'aide aux indépendants, TPE/PME et professions libérales	nc
0.32	Création d'une structure de gestion et de coordination des activités commerciales du centre de La Roche-en-Ardenne	nc
0.33	Organisation de la doublette de la « Gatte d'or »	Réalisé
0.34	Organisation de cours d'initiation artistique	nc
0.35	Mise en place d'un cercle d'histoire	nc

### Lot 1 :

Ce lot comprend les projets programmés pour les 3 premières années.

Lot 1		
N°	Nom du projet	Statut
1	Placement d'un panneau d'information et de valorisation du patrimoine à un endroit stratégique dans chaque village	Réalisé
2	Travaux de restauration du petit patrimoine	Réalisé
3	Développement et équipement de la ZAE de Vecmont	Réalisé
4	Sensibilisation au développement des énergies renouvelables et mise en œuvre de projets	Réalisé
5	Mise en place d'actions de sensibilisation des habitants et des touristes à la qualité de leur environnement	Réalisé
	Aménagement de points de vue	Réalisé
7	Aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément	Réalisé
8	Aménagement de la place à Bérismenil	Réalisé
9	Aménagement d'une maison de village et d'un lieu d'accueil, de rencontre, d'animation et de loisirs à Warempage : « le Foyer »	Réalisé

### Lot 2 :

Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est programmée dans les 6 ans.

Lot 2		
N°	Nom du projet	Statut
1	Aménagement de voiries, d'aires de manœuvre et de chargement en forêt	Réalisé





2	Constitution d'une réserve foncière de terrains à bâtir	Réalisé
3	Création d'une résidence-service	Réalisé
4	Protection des berges et aménagement d'abreuvoirs	Réalisé
5	Réhabilitation de passerelles et aménagement de liaisons lentes	Réalisé
6	Acquisition de sites d'intérêt écologique	Réalisé
7	Valorisation du site du Cheslé	Réalisé
8	Création d'un espace de jeux et de rencontre près de l'école de Ortho	Réalisé
9	Mise en œuvre de la façade et des murs extérieurs de la salle de Beusaint	Réalisé
10	Aménagement global de Maboge	Réalisé
11	Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté	En attente
12	Aménagements de sécurité routière sur l'ensemble de la commune	Réalisé
13	Aménagement d'une zone piétonne le long de l'espace de rencontre en Pérovette à La Roche-en-Ardenne	Réalisé
14	Création d'une maison de village à Vecmont	Réalisé
15	Aménagement d'embarcadères et de débarcadères à Maboge, La Roche-en-Ardenne et Villez	Réalisé

### Lot 3 :

Le lot 3 comprend les projets dont la réalisation est programmée dans les 10 ans.

Lot 3		
N°	Nom du projet	Statut
1	Gestion paysagère du site du Hérou	Réalisé
2	Révision des anciens PPA	Réalisé
3	Réalisation de petits aménagements anti-crues	Réalisé
4	Aménagement de pistes cyclables en liaison avec les communes voisines, ainsi qu'au sein du territoire communal de La Roche-en-Ardenne	Réalisé
5	Développement d'actions de coopération transcommunale, principalement avec Houffalize et Durbuy	Réalisé
6	Création de logements de transit	Réalisé
7	Renforcement de la formation des nouveaux conducteurs	Réalisé
8	Création d'une vitrine des produits du terroir	Réalisé
9	Développement d'un pôle d'attraction supplémentaire au centre-ville de La Roche-en-Ardenne	Réalisé
10	Amélioration de la mobilité au niveau du chemin du « Charnal » à Samrée	En attente
11	Aménagement de la salle de Samrée et de ses abords	Réalisé
12	Acquisition d'un terrain et création d'un espace de rencontre à Hubermont	En attente <sup>1</sup>
13	Valorisation de la place de Halleux	En attente

<sup>1</sup> « Des aménagements et un éclairage ont été réalisés aux abords de la Chapelle (zone pavée, fontaine...). Aucune nouvelle demande n'a été enregistrée depuis lors. » Source : « Bilan de la mise en œuvre des projets du PCDR 2003 – 2013 »





14	Développement et équipement de la ZAE de Samrée	En cours <sup>2</sup>
15	Aménagement d'espaces verts à La Roche-en-Ardenne : aménagement du terrain « Cabay » en parc d'agrément avec places de parking	Réalisé <sup>3</sup>
16	Acquisition de la cour du château de La Roche-en-Ardenne	Réalisé

Selon le Rapport annuel 2016 du PCDR de La-Roche-en-Ardenne publié en mars 2017, aucun projet n'a été abandonné ou ajouté. Cependant il existe une exception concernant la fiche 3.14. La ZAE de Samrée accueil en 2022 deux entreprises mais le projet de création d'un hall relais (cf. la convention du lot 3 en 2013 à la page suivante) a été abandonné à la suite du coût trop grand qu'aurait représenté l'aménagement en infrastructure du site.

### 1.3 LES CONVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

#### 1.3.1 LES CONVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES PROJETS RÉALISÉS

Année de convention	Avenant date	Fiche	Projet	Montant conventionné à 100%	Date d'approbation	Part régionale DR
2003	2005	1.8	Aménagement de la place à Bérismenil	539756.64 €	19/10/2008	307236 €
2003		1.9	Aménagement d'une maison de village à Warempage	1063207.07 €	06/06/2007	804376 €
2009		2.10	Aménagement d'une halle de village et mise en conformité du bâtiment existant à Maboge	455877,41 €	26/03/2012	377559 €
2003	2008	1.7	Aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément. Lot 1 : passerelle Lot 2 : Aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément.	386333.62 € (lot 1)	17/10/2007 (lot 1) 10/11/2011 (lot 2)	465327 €
2005	2008	2.14	Création d'une maison de village à Vecmont et d'un local multiservices	1042551 €	19/10/2008	748468.95 €

<sup>2</sup> Création d'un hall relais (source : Rapport annuel 2016 du PCDR de La-Roche-en-Ardenne)

<sup>3</sup> Cf. Le projet de liaison entre le parc En Rompré et le reste de la ville via la berge de l'Ourthe



### 1.3.2 LES CONVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DES PROJETS EN COURS

#### Lot 2 :

Année de convention	Avenant date	Fiche	Projet	Montant conventionné à 100%	Avenant	Part régionale DR
2013	12/9/2016	2.9	Agrandissement et réaménagement de la maison de village de Beusaint	551000 €	77649.77 €	425500 €

#### Lot 3 :

Année de convention	Avenant date	Fiche	Projet	Montant conventionné à 100%	Part Communale	Part régionale DR
2013		3.14	Construction d'un hall relais (abandonné)	1028775 €	364387.50 €	664387.50 €



## 2 CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA COMMUNE

### 2.1 LOCALISATION

Localisation de la commune de La Roche-en-Ardenne dans la province de Luxembourg<sup>4</sup> :



La commune de La Roche-en-Ardenne est située au nord de la province du Luxembourg. Les communes voisines sont : Rendeux, Manhay, Houffalize, Bertogne, Tenneville, Nassogne et Marche-en-Famenne. La Roche-en-Ardenne est une commune rurale qui comprend 17 villages.

<b>Pays</b>	<b>Belgique</b>
<b>Région</b>	Région wallonne
<b>Communauté</b>	Fédération Wallonie-Bruxelles
<b>Province</b>	Province du Luxembourg
<b>Arrondissement administratif et judiciaire</b>	Arrondissement de Marche-en-Famenne
<b>Communes limitrophes</b>	Rendeux, Manhay, Houffalize, Bertogne, Tenneville, Nassogne et Marche-en-Famenne
<b>Superficie</b>	14.752,48 hectares

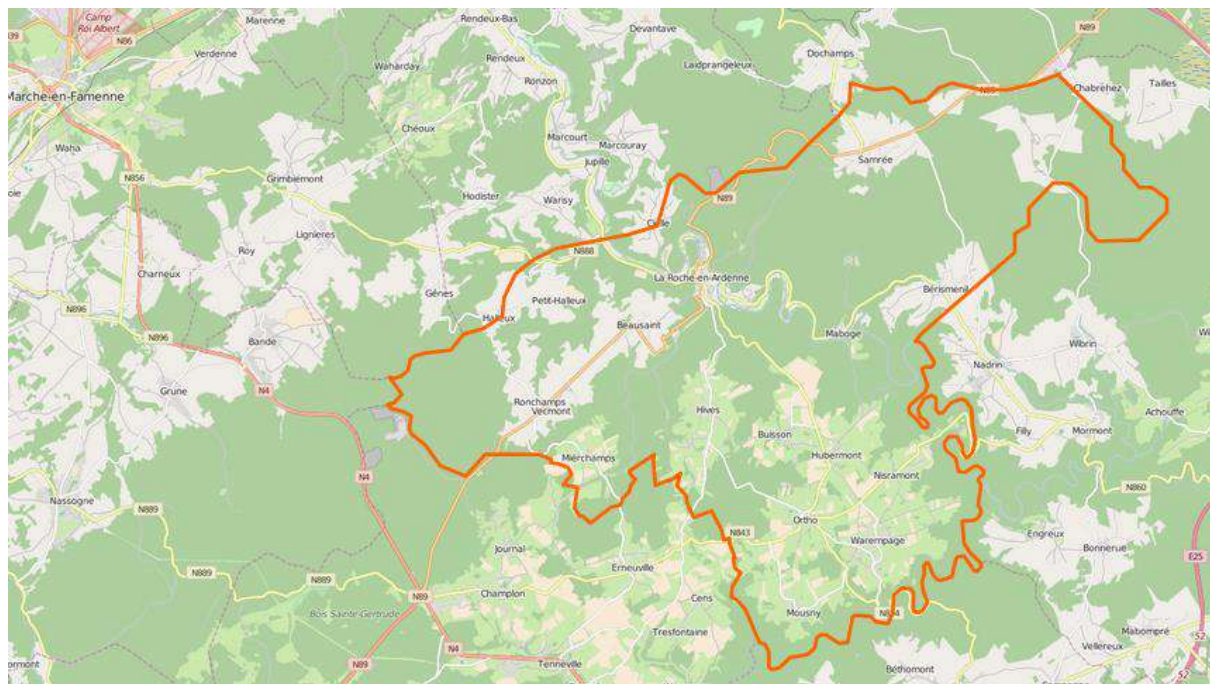
<sup>4</sup> Sources : Unions des villes et communes de Wallonie

## 2.2 VILLAGES

### VILLAGES :

Samrée / Bérismenil / Maboge / Petit-Halleux / Halleux / Ronchamps / Vecmont /  
Mierchamps / Hives / Buisson / Hubermont / Nisramont / Hubermont / Ortho /  
Warempage / Mousny

### La commune de La Roche-en-Ardenne et ses villages<sup>5</sup> :



## 2.3 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Au plan de secteur, la commune de La Roche comprend : 22 zones de loisirs (122 ha), peu de zones d'équipements communautaires ou de services publics (6 ha), 3 zones d'activité économique mixte, 2 zones d'extraction et 5 zones d'aménagement communal concerté (64 ha).

Le territoire de la commune est occupé par 5.3% de zone d'habitat et d'habitat à caractère rural, 29,5 % de zone agricole et de 61 % de zone forestière. Les zones non urbanisables représentent 93.1 % du territoire.

La commune possède des outils de gestion : un SSC, un PCM, une opération de rénovation urbaine, une charte urbanistique communale, un règlement relatif aux terrasses commerciales, règlement relatif aux enseignes publicitaires et un règlement relatif aux dispositifs de vente sur le domaine public.

La commune possède des réserves foncières au sein de la ville et des villages.

<sup>5</sup> Sources : Unions des villes et communes de Wallonie



## 2.4 MILIEU PHYSIQUE ET NATUREL

Le territoire se décompose en zones de plateaux et vastes étendues ondulées, partagées entre terres agricoles, forêts et villages, entourées de bordures forestières et entaillées par des vallées encaissées.

L'Ourthe qui traverse la Roche-en-Ardenne et l'importante couronne forestière qui borde la vallée encaissée donnent un caractère paysager remarquable à la localité principale de la commune.

Le point culminant de la commune se trouve non loin de Samrée à 652 mètres. L'altitude minimale est de 400 mètres. Seuls La Roche et Maboge se trouvent en fond de vallée.

Du point de vue géologique, les phyllades gris bleus en grands feuillets constituent la lithologie dominante et caractéristique de la Formation de La Roche. Elles ont jadis été une ressource importante de la commune.

La commune de La Roche-en-Ardenne est concernée par 6 périmètres Natura 2000, soit 20% du territoire, 17 SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) et une réserve naturelle domaniale (RND) : le plateau des Tailles.

De nombreuses structures et outils de gestion, d'entretien et de valorisation du paysage existent sur la commune comme le Parc Naturel des Deux Ourthe, le Contrat de rivière, le Groupe d'Action Local (GAL Pays de l'Ourthe), Plan Maya, la gestion différenciée et les projets LIFE+.

## 2.5 PATRIMOINE BÂTI

Le patrimoine bâti de la commune se compose comme suit : une structure urbaine à La Roche-en-Ardenne (ville) et des structures rurales au sein des villages et hameaux.

Les villages sont aérés et composés, dans les noyaux anciens, de maisons à 3 cellules, typiques à l'habitat Ardennais. Les entrées de villages sont souvent urbanisées en ruban. La ville présente une configuration longitudinale coincée entre l'éperon rocheux du château féodal et l'Ourthe. Le centre de La Roche-en-Ardenne est composé des cellules de petites tailles.

La commune compte quatre sites classés dont un site archéologique et de protection.

## 2.6 ENVIRONNEMENT

L'Ourthe est l'élément naturel capital de la commune. Elle lui doit ses paysages et les ressources qui en découlent et font vivre le territoire.

La commune figure parmi les bons élèves en termes de traitement des eaux usées collectées. En résulte une zone de baignade d'excellente qualité à Maboge.



Le territoire communal est soumis aux risques d'inondations, principalement le long de l'Ourthe, là où se concentrent les nombreux campings de la commune.

La commune participe à divers programmes et projets tels que la gestion différenciée, le plan Maya, le fauchage tardif, le contrat de rivière Ourthe et des actions de sensibilisation auprès des citoyens en matière de propreté et de recyclage des déchets. Néanmoins, la quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant reste élevée et s'explique en grande partie par l'augmentation de population en été (touristes et seconds résidents).

## 2.7 ENERGIES

La commune de La Roche-en-Ardenne est peu engagée dans une politique de production d'énergies renouvelables, que ce soit au niveau de l'éolien, de la biomasse ou tout autre moyen de production de chaleur. Plusieurs dossiers UREBA ont été initiés comme l'amélioration des performances énergétiques de l'école communale de Samrée.

La commune se dote d'outils ambitieux tel que le PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) afin d'initier une politique énergétique de grande ampleur. A ce titre, la commune de La Roche-en-Ardenne possède désormais un écopasseur. Pour 2020, la commune s'engage, à travers le PAEDC, à réduire les émissions CO<sub>2</sub> de 20 %, réduire la consommation énergétique de 20 % et de produire 20 % d'énergies renouvelables.

D'autres initiatives supra communales viennent de voir le jour comme la promotion de la filière bois du GAL.

## 2.8 DEMOGRAPHIE

La commune de La Roche en Ardenne compte 4 213 habitants au 1 janvier 2021. La ville de La Roche-en-Ardenne regroupe plus du tiers de la population. La commune de La Roche-en-Ardenne est l'une des trois communes de la province du Luxembourg qui ont connu une diminution de leur population entre 2006 et 2015. Le manque d'accueil de nouveaux citoyens sur la commune a expliqué cette baisse de la population de la commune.

L'analyse de la population rochoise met en avant un manque de familles avec enfants par rapport aux communes voisines et à la Wallonie et révèle une population légèrement plus âgée.

La part des étrangers est de 4,1 %, comme au sein de l'arrondissement et dans la province en général.

La taille moyenne des ménages est de 2,16 personnes. Elle est inférieure à la moyenne wallonne de 2,29 personnes. La commune compte proportionnellement plus de personnes âgées vivant seules.

Les perspectives d'évolution du volume de population sont de 1,3 % d'ici 2035.

La commune compte 730 secondes résidences et la population s'accroît fortement en été.



## 2.9 LOGEMENT

En 2021, le parc immobilier de La Roche-en-Ardenne comprend 3.154 logements dont la forte majorité (49 %) sont des maisons de type 4 façades. L'une des caractéristiques de la commune est son grand nombre de chalets. La densité est de 1.95 habitants par logements.

La commune observe une augmentation sensible des maisons 3 et 4 façades et les logements en immeubles à appartement. 48.7% des bâtiments sont d'avant-guerre.

La commune a mis en place une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés.

Le prix de l'immobilier local est, à tous les niveaux, inférieur à l'immobilier wallon.

La commune de La Roche-en-Ardenne subit une diminution constante de permis d'urbanisme ces 15 dernières années.

La commune est fortement influencée par le secteur touristique : elle compte +/- 1400 résidences principales et 724 résidences secondaires, soit un pourcentage de 34 % qui reste stable.

La commune possède peu de logements sociaux mais son dernier plan d'ancrage 2014-2016 prévoit de nouveaux logements publics.

## 2.10 ECONOMIE ET EMPLOI

Le niveau de revenu des habitants de la commune de La Roche-en-Ardenne est particulièrement bas mais son évolution est positive (+16% pour la période 200/2014). Le revenu médian par déclaration s'élève à 22 373 euros en 2019, il a comblé son retard sur la médiane wallonne.

Les bénéficiaires du Revenu d'insertion sont peu nombreux, en dessous des moyennes régionales et en constante diminution depuis 2011. Les revenus de substitution accordés aux personnes âgées sont plus importants que la moyenne régionale. La commune de Roche-en-Ardenne présente une part de sa population qui cumule le fait d'être âgée, avec peu de revenu.

Le taux de chômage de très longue durée (2 ans et plus) est de 3.4 % (Wallonie 5.3 %) et le taux de demandeurs d'emplois inoccupés est de 9.8 % (Wallonie 12.6 %).

Les volumes d'emploi, tant salariés qu'indépendants, ont décliné à Roche-en-Ardenne alors qu'ils ont progressés au sein des autres entités de référence.

La majorité des commerces sont implantés au centre-ville qui constitue un nodule commercial de 127 cellules. Seuls 16 commerces sont recensés dans les villages.

La vitalité du centre-ville de La Roche-en-Ardenne y est jugée comme mauvaise. Le nodule commercial est classé à la 41ème place sur 68 centres-villes wallons de plus de 100 commerces.





La commune compte deux parcs d'activité économique mixte gérés par IDELUX situés à Vecmont de 15,7 ha et à Warempage de 5,81 ha et un parc communal à Samrée.

## 2.11 AGRICULTURE ET FORÊT

La surface agricole utile (SAU) sur la commune de La Roche-en-Ardenne marque un fléchissement général depuis 2010. Actuellement, la surface agricole utile occupe 27.8% de la superficie globale communale.

La commune de La Roche-en-Ardenne comptait 122 exploitations agricoles en 2000. Elle en compte 72 en 2014. De 2000 à 2014, le nombre d'exploitations agricoles chute de 41 % à La Roche, cette tendance s'observe également dans les communes voisines.

Le prix du terrain agricole est de l'ordre de 10.000 €/ha dans la commune.

L'élevage est principalement bovin et connaît une diminution depuis 2010 (- 15 % en 4 ans). Certains agriculteurs se diversifient vers un tourisme à la ferme et le circuit-court. Ces initiatives restent cependant très ponctuelles.

Le domaine forestier de la commune de La Roche-en-Ardenne est l'un des plus importants de La Région Wallonne. Il représente 61% (9016 ha) de la superficie totale du territoire communale. La répartition entre feuillus et résineux est plus ou moins équivalente.

Le territoire communal est composé de 9214 ha de bois dont 3056 ha de bois public. La commune possède des zones d'intérêts particuliers : réserve naturelle du Deister, Plateau des Tailles et Loutres (à Vecpré), zones Natura 2000.

La part des locations de chasses et les ventes de bois dans les recettes ordinaires communales de 2016 sont respectivement de 22% (19% ventes de bois + 3% location de chasses).

## 2.12 TOURISME

Le tourisme est la fonction principale grâce à laquelle La Roche-en-Ardenne est reconnue. La plupart des typologies des communes classent d'ailleurs la commune en « ville touristique ». La gestion de la fonction tourisme est essentiellement assurée par le Syndicat d'initiative de La Roche-en-Ardenne et la Maison du Tourisme.

Les vecteurs d'attraction touristique de la commune sont le Château féodal de La Roche-en-Ardenne, les randonnées pédestres, l'Ourthe et les forêts. Les randonnées cyclistes sont en augmentation tant celles tracées à l'année que celles organisées ponctuellement.

La commune de La Roche-en-Ardenne présente un volume de nuitées de l'ordre de 185 000 unités (2021). La durée moyenne du séjour à La Roche-en-Ardenne est de 3,15 jours et 30% des nuitées sont réalisées par des non belges en année normale. Il y a 70 établissements (hôtel, camping, chambres, gîtes) fin 2015 sur la commune. Ce nombre diminue depuis 2011. Selon l'OWT, il est de 39 en 2020.





## 2.13 VIE SOCIALE

Le taux de couverture de l'accueil préscolaire sur la commune de La Roche-en-Ardenne est de 38.9 places pour 100 enfants, juste au-dessus de la moyenne Wallonne. Ce taux de couverture est en augmentation.

La commune veille également à développer des services spécifiques destinés à l'enfance, comme l'organisation des consultations ONE, le conseil communal des enfants, les plaines de vacances, etc.

L'enseignement maternel et primaire se regroupe en 6 écoles sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne, réparti sur 7 localisations différentes. Le nombre d'inscrits en maternel (- 24.2 %), primaire (- 23.7 %) et secondaire (- 7.9 %) est en diminution constante depuis 10 ans. Cette diminution est à mettre en parallèle avec l'évolution démographique. Les perspectives d'évolution sont mauvaises à tous les niveaux d'enseignement. La disparition d'un établissement scolaire aurait des conséquences désastreuses tant au point de vue économique qu'au point de vue social et participerait de façon significative à la paupérisation culturelle de la commune.

La commune possède un accueil scolaire et extrascolaire de bonne qualité, que ce soit en termes de localisation ou de flexibilité des horaires.

Pour la jeunesse, un local et une structure ont été mis à leur disposition dans le centre de La Rocheville. Il s'agit un projet porté par l'ASBL Miroir Vagabond, de l'ASBL Mic-Ados et la commune de La Roche-en-Ardenne.

La vie sociale de la commune est assurée par ses acteurs locaux et des acteurs supra communaux comme le Miroir Vagabond, l'ASBL Mic-Ados, etc.

Pour les séniors et les personnes handicapées, la commune propose des services d'aide à domicile et promeut les initiatives provinciales. La commune dispose d'un home, nouvellement agrandi et rénové mais qui affiche déjà complet.

Il n'y a pas de centre hospitalier sur la commune de La Roche-en-Ardenne. La commune se trouve entre 21 et 25 minutes d'un hôpital, elle figure parmi les communes les moins bien desservies.

Le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne, comme les communes voisines, « bénéficie » d'une connectivité très faible. Par connectivité, on entend la qualité d'accès à l'internet mobile (3G, 4G, etc.), l'accès au réseau mobile téléphonique des différents opérateurs (Proximus, Voo, etc.) et le raccordement domestique au réseau internet fixe.

## 2.14 VIE ASSOCIATIVE, EVENEMENTIELLE, CULTURELLE et SPORTIVE

L'offre associative, événementielle, culturelle et sportive est importante sur le territoire de La Roche-en-Ardenne. Cette offre est variée et les acteurs différents et multiples. Les infrastructures récentes disponibles dans les villages renforcent ces dynamiques.



Les propositions sportives sont riches grâce au centre sportif et sa piscine, mais aussi grâce aux nombreux acteurs touristiques actifs sur la commune.

Le carnaval de La Roche-en-Ardenne est réputé et anime la vie associative rochoise tout au long de l'année.

La place de la culture au sein de la commune est prédominante. Que ce soit via ses acteurs et ses activités, mais également via les structures disponibles sur le territoire (bibliothèque, PointCulture, AAT, etc.).

La vie événementielle de la commune est mise en avant par de multiples canaux de communication (le site internet de la commune, le bulletin communal mensuel, la maison du tourisme, le syndicat d'initiative).

## 2.15 MOBILITE

La situation géographique et la morphologie de la commune conditionnent sa mobilité qui est essentiellement axée sur la voiture. L'artère la plus importante de la commune est la Nationale 89 Salmchateau-Bouillon. La commune possède 306 km de voirie communale, charge importante pour les finances communales.

Les habitants sont localisés à une grande distance-temps en voiture des principaux lieux d'approvisionnement en biens et services de niveau suprarégional. La plupart des achats sont effectués vers Marche-en-Famenne et Bastogne. Les gares reliant les grands pôles urbains comme Bruxelles Liège ou Namur sont éloignées et le recours à la voiture est obligatoire.

L'offre en Bus TEC est organisée essentiellement pour le ramassage scolaire et vers les gares de Melreux et Marloie.

Les dénivelés de la commune sont un frein au développement de la mobilité lente. La culture du vélo utilitaire n'est pas encore ancrée dans les pratiques et, parallèlement, l'offre en pistes cyclables et en parking vélo est peu développée. Le RAVEL est presque finalisé entre La Roche-en-Ardenne et Jupille sur la commune de Rendeux pour rejoindre Hotton.



### 3 HISTOIRE<sup>6</sup>

*« Les premières traces de civilisation présentes sur la commune de La Roche-en-Ardenne remontent entre 850 et 520 avant JC.*

*Les sites du Cheslé de Bérismenil et du Cheslin de Warempage (Ortho) datent de l'époque gallo-romaine et étaient des places fortes destinées au repli de la population en cas d'attaque. C'est deux sites font encore l'objet de recherche. D'autres sites antérieurs ou contemporains à l'occupation romaine sont présents sur la commune : une villa romaine à Hives et des traces de sépultures à Beusaint.*

*La Roche-en-Ardenne a été jadis une place forte importante et son emblématique château médiéval en témoigne. C'est au 11ème siècle que l'on trouve les premières mentions du château dans les écrits. La Roche-en-Ardenne a toujours été un nœud routier important dans la région. Au Haut Moyen-Age, le château est le siège d'un comté qui couvrira une région allant de Bastogne à Marche, jusqu'aux villes et villages d'Houffalize, de Beauraing, d'Han-sur-Lesse et d'Humain. Par la suite, ce comté deviendra le duché de Bar et de Luxembourg. Au 16ème siècle, le château rochois va subir des transformations importantes. Afin de se protéger des tirs d'artillerie, une partie du château va se voir partiellement enseveli. En 1995, des fouilles vont mettre à jours plusieurs salles et une chapelle qui avaient été enterrées.*

*L'Ourthe et la forêt ont toujours été les principales sources de revenu de la commune. Les tanneries étaient des gros consommateurs d'eau et se fournissaient en tanin dans les forêts environnantes. Cette industrie disparaît au début du 20ème siècle à cause des nouvelles techniques de tannage chimique. Une petite industrie de la laine existait au 18ème siècle, grâce à un cheptel ovin estimé à environ 17 000 têtes lors du recensement de 1769. Dès 1836, on note l'essor de la poterie rochoise. Outre les carrières classiques, une mine de plomb était également présente à La Roche-en-Ardenne. Le transport de marchandise via l'Ourthe fut pendant longtemps une source importante de revenu pour la ville. Le bois et les produits métallurgiques transitaient par La Roche-en-Ardenne avant de rejoindre Liège. Les bateaux à fond plat utilisés étaient appelés « bètchètes ». Le projet de canalisation de l'Ourthe afin de relier les industries métallurgiques liégeoises aux gisements miniers de Lorraine fut abandonné en 1830 au profit de la création d'une ligne de chemin de fer (Liège-Jemelle). Cette ligne, associée à la création de la ligne vicinale le long de l'Ourthe en 1866, va dynamiser un nouveau type d'activité économique qui va émerger entre les deux guerres à La Roche-en-Ardenne : le tourisme.*

*Cette ligne restera en activité jusqu'en 1960. Outre le trafic de voyageurs et de touristes, le vicinal joue un grand rôle dans le transport de marchandises et plus particulièrement du bois de mine à destination des charbonnages liégeois.*

*Outre le tram comme vecteur de croissance du tourisme à La Roche-en-Ardenne, un guide rédigé en néerlandais fut consacré à la ville. Ce guide a eu pour conséquence de susciter l'attrait de la ville auprès de la population néerlandophone. En 1939, on comptait à La Roche-en-Ardenne environ 50 000 nuitées et plus de 15 000 dîners de passage. Entre les deux guerres, le nombre d'établissements hôteliers va passer de 5 à 50. De nombreux commerces vont également se greffer aux hôtels de la ville.*

---

<sup>6</sup> Citation : Chapitre 1.3 « Présentation historique » du Schéma de structure de la Commune de La Roche-en-Ardenne par Impact



*Durant la seconde guerre mondiale, la ville de La Roche-en-Ardenne va payer un lourd tribut. Pendant l'offensive Von Rundstedt de l'hiver 1944-1945, la ville va subir de nombreux tirs d'artilleries ainsi que trois bombardements aériens successifs. Plus de 50% du bâti de la ville sera détruit et 116 civils perdront la vie. »*



## 4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement du territoire nous permet d'identifier les fonctions de l'espace (espaces résidentiels, commerciaux, industriels, ...), les éléments qui contribuent à l'organisation du territoire de la commune et d'émettre des hypothèses sur les problématiques rencontrées.

Cette démarche qui va du global au local est, notamment, à mettre en parallèle avec la partie 10 relative au logement.

### 4.1 L'URBANISME REGLEMENTAIRE

#### 4.1.1 SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (SDT)

Le SDT remplace le SDER. Le Schéma de développement de l'Espace régional (SDER) avait été adopté le 27 mai 1999.

En termes d'importance, le SDT se situe au sommet de la hiérarchie des outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il s'applique aux schémas communaux, pluri-communaux, au plan de secteur et aux guides régionaux et communaux d'urbanisme mais n'a pas d'effet direct sur les permis.

En séance du 3 février 2019, le Conseil communal rochois a émis 14 remarques que l'on peut résumer comme suit :

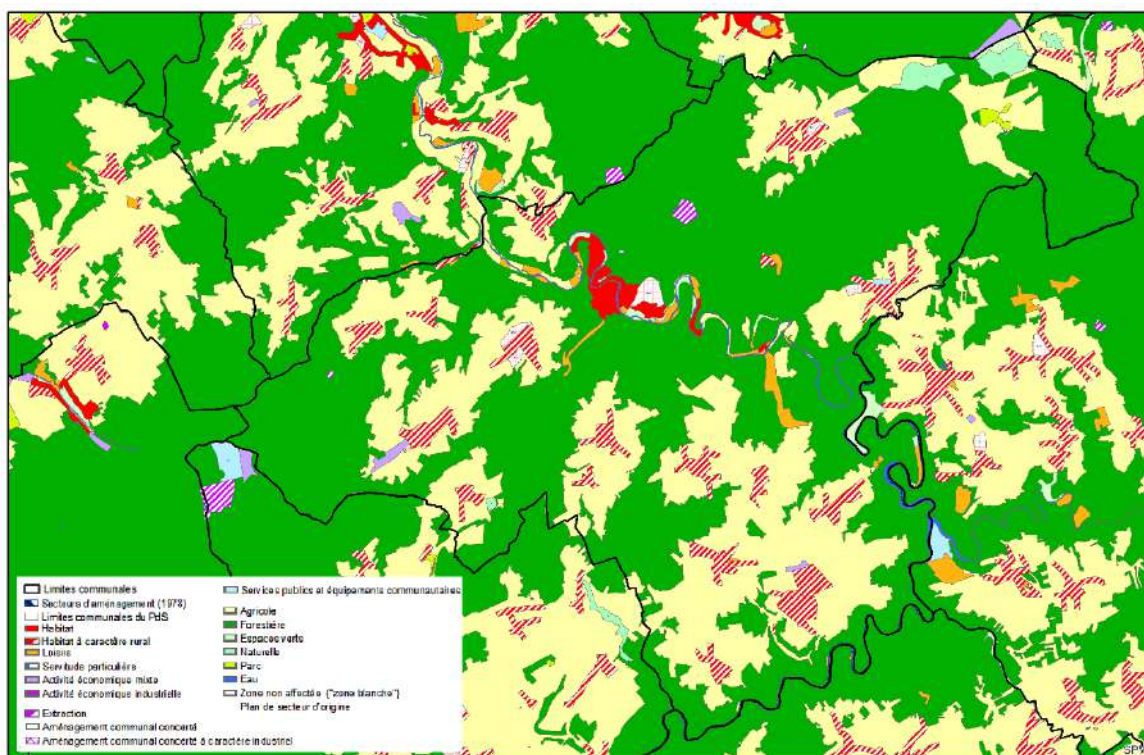
- la ligne Jemelle-Liège qui représente un axe important pour le développement de la région et de la commune doit être maintenue ;
- favoriser l'accessibilité du centre touristique de La Roche-en-Ardenne par le maintien de l'axe Marloie-La Roche-en-Ardenne.
- des alternatives devraient être envisagées afin de favoriser l'émergence des circuits courts.
- Il est impératif de supprimer les zones blanches. La ruralité doit également entrer dans l'ère moderne. Les investissements ne doivent pas être concentrés dans les villes et les centres uniquement.
- Les besoins et spécificités communaux au niveau des activités et infrastructures socioculturelles et sportives doivent être pris en compte.
- le développement des voies lentes doit aussi être envisagé dans le milieu rural. Le Conseil précise que le RAVEL a jusqu'à ce jour été tout à fait oublié dans la vallée de l'Ourthe entre Hotton et La Roche, obligeant les communes concernées à chercher des moyens alternatifs pour concrétiser le projet.
- La Roche-en-Ardenne, par sa fréquentation touristique de séjour, par sa capacité d'accueil, par la fréquentation de ses activités de loisirs, par la fréquentation de ses attractions, doit être reconnue comme étant un site touristique majeur.



## 4.1.2 PLAN DE SECTEUR

### 4.1.2.1 Analyse générale – dispositions foncières

La commune de La Roche-en-Ardenne est reprise au plan de secteur « Marche – La Roche » (arrêté du 26 mars 1987). (Cf. Annexe)



Le tableau ci-dessous nous donne en superficie et pourcentage la répartition du territoire communal en fonction de son affectation au plan de secteur.

Affectation au plan de secteur	Superficie (ha)	Superficie (%)
Zone d'habitat et d'habitat à caractère rural	785	5,3
Zone de services publics et d'équipements communautaires	6	-
Zone de loisirs	122	0,8
Zone d'activité économique mixte	27	0,2
Zone d'extraction	21	0,1
Zone d'aménagement communal concerté	64	0,4
Zone agricole	4389	29,5
Zone forestière	9143	61,6
Zone d'espaces verts	62	0,4
Zone naturelle	116	0,8
Zone de parc	20	0,1
Plan d'eau	99	0,7

TOTAL :	14854	100
---------	-------	-----

<i>Zone d'aménagement communal concerté</i>	64	0,40
<i>Zones urbanisables</i>	961	6,80
<i>Zones non urbanisables</i>	13829	92,80

Sources : SSC Impact sprl 2015

La répartition planologique du territoire se répartit comme suit :

Les zones urbanisables :

- La ville de La Roche-en-Ardenne est inscrite en zone d'habitat, de même que les petites entités situées dans le fond de vallée de l'Ourthe (Lohan, Maboge et Villez).
- Il y a peu de zones d'équipements communautaires ou de services publics (6 ha).
- Les zones de loisirs sont au nombre de 22 et représentent 122 ha. Elles se situent sur les versants de la vallée de l'Ourthe avec une zone très importante de 42 ha à Maboge.
- Il existe 3 zones d'activité économique mixte, dont la plus importante se situe à Vecmont, et 2 zones d'extraction (La Roche et Halleux).
- La commune compte 5 zones d'aménagement communal concerté pour une superficie totale de 64 ha, localisées à La Roche-en-Ardenne (Villez), Beusaint (2), Samrée et Bérismenil.

Les zones non urbanisables représentent 93 % du territoire communal. A titre de comparaison, les zones non urbanisables de la commune de Houffalize sont de l'ordre 92 %, de 90.7% à Rendeux.

- La zone forestière occupe la majorité du territoire communal (plus de 61 %)
- La zone agricole occupe 29,5 % du territoire communal.
- Les zones d'espaces verts se concentrent dans la vallée de l'Ourthe.
- Les zones naturelles reprennent les ensembles fagneux au Nord de la commune (Samrée).
- Une zone de parc est recensée au lieu-dit « Bois Saint Jean » au Nord-Est de Samrée.

#### 4.1.2.2 Disponibilités foncières en zone d'habitat

Le plan de secteur de La Roche-en-Ardenne comprend 23 zones d'habitat et d'habitat à caractère rural sur une superficie totale de 785 ha.

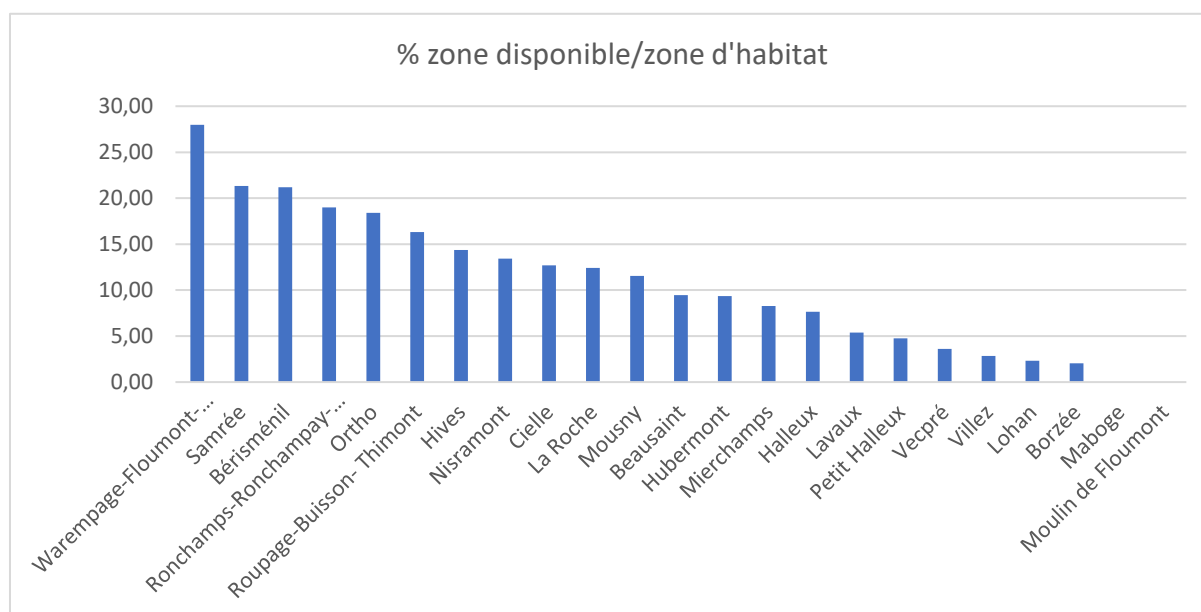
Selon le bureau Impact, auteur de projet pour le SSC de La Roche E/A., la répartition de la zone d'habitat à caractère rural se répartit comme suit :

- Superficie non disponible : 409,4 ha, soit 52 % de la superficie totale
- Superficies inconstructibles : 5.5 ha, soit 0.7 % de la superficie totale
- Superficies disponibles : +/-240 ha soit 30,5 % de la superficie totale.
- Superficies disponibles non équipées : 92,4 ha, soit 11,7 % de la superficie totale.  
Localisation : Warempage-Floumont-Herlinval-La Roche.
- Superficies disponibles à long terme : 35,5 ha, soit 4,5 % de la superficie totale.





La disponibilité de la zone d'habitat par village reste importante pour les villages de Warempage, Samrée et Bérismenil. Par contre, les hameaux de Villez, Lohan, Borzée et Maboge n'offrent plus de disponibilité.



Si les statistiques de l'Iweps donnent une valeur du taux d'offre foncière légèrement différente, elles permettent d'effectuer une comparaison avec les communes limitrophes sur une période allant de 2013 à 2021. Le développement foncier de La Roche-en-Ardenne est proche des communes rurales telles que Rendeux, Tenneville ou Houffalize.

Une commune « semi-rurale » comme Marche-en-Famenne a une offre foncière moindre que les autres communes à caractère rural mais toutes présentent dans le même intervalle de temps une légère diminution de l'offre foncière potentielle de l'ordre de 3 %.

Taux d'offre foncière potentielle en zone d'habitat au plan de secteur (%)			
	2013	2017	2021
Bertogne	58,7	56,7	55,2
Houffalize	58,1	56,6	54,7
Manhay	58,8	57,6	56,2
Marche-en-Famenne	35,8	34,6	33,2
Rendeux	55,3	53	52,1
Tenneville	51,7	50	48,4
La Roche-en-Ardenne	55,8	54,1	52,6

#### 4.1.2.3 Disponibilités foncières en zone de services publics et d'équipements communautaires

Le plan de secteur de La Roche-en-Ardenne comprend 6 ha en zones de services publics et d'équipements communautaires, occupés principalement par les cimetières de La Roche, Bérismenil, Warempage, Ortho et Hives, ainsi que les installations du club de football de Bérismenil.



A elle seule, la zone de Bérismenil représente près de 2.2 ha. Historiquement, cette zone devait permettre le développement des infrastructures du club de football local. Son intérêt actuel serait de servir de compensation planologique lors d'une éventuelle modification du plan de secteur.



#### 4.1.2.4 Disponibilités foncières en zone de loisirs

La commune de La Roche-en-Ardenne compte 22 zones de loisirs, soit +/- 122 ha, dont 63 sont déjà occupés et 19 ha en zone inondable, donc inconstructibles. Les zones de loisirs accueillent 14 campings, dont 10 sont situés à La Roche.

Il reste donc un peu plus de 33 % de la superficie totale disponible, principalement localisés le long de la route Maboge-Hubermont, à la Grande Strument, au Hérou et en aval du Barrage de Nisramont.

La zone de Maboge (42 ha en totalité) est partiellement urbanisée en ruban par des constructions de type « chalet » évoluant vers un habitat permanent. Il est difficile d'envisager des projets à vocation exclusivement touristique à cet endroit.

#### 4.1.2.5 Disponibilités foncières en zone d'activité économique mixte

Le plan de secteur de La Roche-en-Ardenne comprend 3 zones d'activité économique mixte :

- Le PAE de Vecmont a fait l'objet d'une modification du plan de secteur et a une superficie totale de 18 ha. La disponibilité actuelle est de près de 13 ha. La zone accueille actuellement 7 entreprises



- Samrée possède une ZAE de 3.85 ha occupés dans son entièreté dans sa partie ouest. La disponibilité de 1.4 ha est située dans sa partie est.

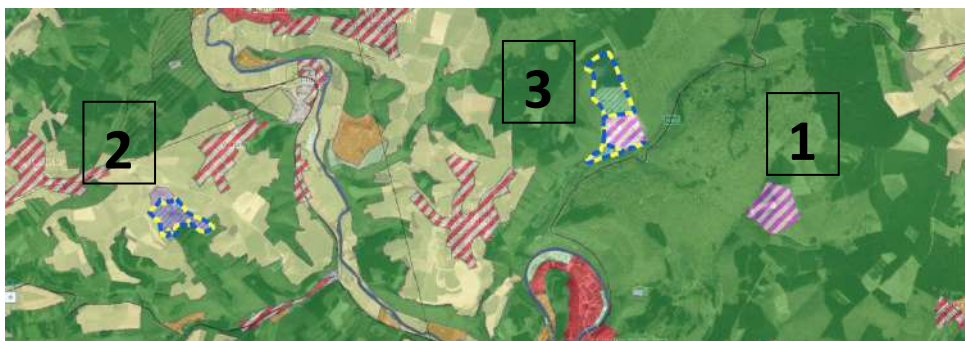


- La ZAE de Warempage a une superficie totale de 5.4 ha. La zone accueille actuellement 7 entreprises et est proche de la saturation.



#### 4.1.2.6 Disponibilités foncières en zone d'extraction

La commune de La Roche-en-Ardenne compte 2 zones d'extraction :



- La **zone 1**, dite « Carrière de Diable Château », a une superficie de +/- 20 ha. Sise entre La Roche et Samrée, cette carrière, ancienne propriété communale, fait actuellement l'objet d'un projet de réouverture de la part du propriétaire/exploitant, la SA Carrières de Grès Réunies (C.G.R.). Si des réunions d'information ont été organisées pour la population, aucune demande officielle n'a été faite à ce jour.
- La **zone 2**, dite « Carrière de Halleux » a une superficie de 1,35 ha. On y extrayait de façon artisanale des moellons de grès quartzeux. Cette zone a déjà fait l'objet d'une extension via un plan communal d'aménagement dérogatoire. (Cf. 4.1.5.1.)



- Bien que localisée sur la commune de Rendeux, la modification du plan de secteur visant à augmenter la zone d'extraction de la carrière de Cielle (**zone 3**) d'une superficie de 21.6 ha (Arrêté du Gouvernement wallon du 04/05/2017) a une influence directe sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Si l'extraction en elle-même est sur la commune de Rendeux, l'exploitant, la SA Carrières de Grès Réunies (C.G.R.) a son siège social sur la commune de La Roche et achemine ses produits par la N89 La Roche-Samrée.

#### 4.1.2.7 Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté

La commune de La Roche-en-Ardenne compte 5 zones d'aménagement communal concerté (ZACC) pour une superficie de 64 ha.

- La ZACC de La Roche-Villez (Le Pafy) fait l'objet d'un permis d'urbanisme pour 79 emplacements délivré en date du 01/08/2017

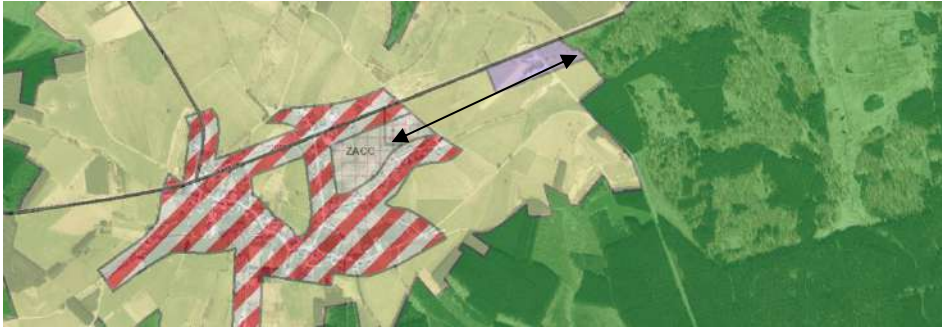


Son affectation générale est l'habitat avec une partie non négligeable affectée en zone forestière, zone d'espaces verts, zone de loisirs et zone de services publics et d'équipements communautaires. La mise en œuvre de cette zone augmente l'offre en terrains à bâtir à proximité de La Roche, tout en intégrant la vocation touristique du territoire. Les travaux d'infrastructure sont réalisés et près de 80 % des lots sont vendus.

- La ZACC de Beausaint « Nord » offre un potentiel de développement de 10 ha. Si sa localisation est intéressante, sa mise en œuvre devra tenir compte de sa situation en ligne de crête.



- La ZACC de Beausaint « Sud », située de l'autre côté de la N89, présente des contraintes plus importantes avec des risques de rupture paysagère et d'érosion due au ruissellement en cas d'urbanisation.
- La ZACC de Samrée est une zone de remplissage quelque peu éloignée du centre du village. Les disponibilités foncières sont de +/- 6 ha. Il est intéressant de la mettre géographiquement en parallèle avec la ZAE de Samrée.



- La ZACC de Bérismenil est totalement excentrée par rapport au noyau villageois et présente peu d'intérêt. Sa mise en œuvre risque de créer une urbanisation en ruban, en ligne de crête.

#### 4.1.3 SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

En décembre 2015, le Conseil communal a adopté le projet de schéma de structure communal. Il vise à préciser la politique communale en matière d'aménagement du territoire.

Au terme du diagnostic, les auteurs de projet ont dégagé les objectifs d'aménagement du SSC :

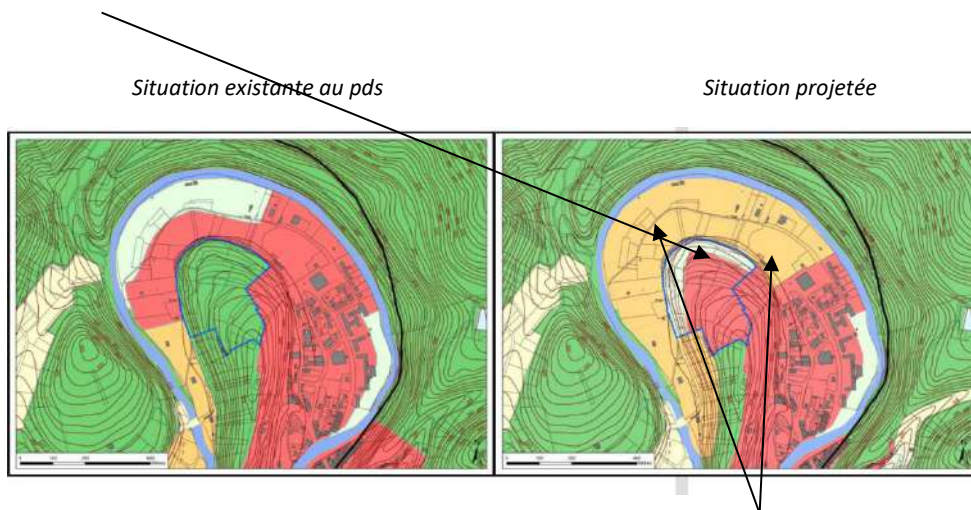
<b>Objectif 1 : Maîtriser durablement le développement de l'habitat</b>	
Objectif 1.1	Assurer le renouvellement de l'habitat au centre-ville de La Roche-en-Ardenne
Objectif 1.2	Structurer et densifier les zones proches du centre-ville de La Roche-en-Ardenne
Objectif 1.3	Développer de manière raisonnée les pôles secondaires et les points d'appui
Objectif 1.4	Développer de manière mesurée et contenue les autres entités villageoises
Objectif 1.5	Favoriser un développement parcimonieux et concentrique de l'habitat
Objectif 1.6	Anticiper les besoins nouveaux en matière de logements
<b>Objectif 2 : Favoriser une mixité fonctionnelle du territoire</b>	
Objectif 2.1	Garantir et renforcer le niveau actuel des services et équipements communautaires tout en favorisant leur accessibilité
Objectif 2.2	Renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville de La Roche-en-Ardenne
Objectif 2.3	Réserver des espaces spécifiques pour le développement économique
Objectif 2.4	Promouvoir des infrastructures et des activités touristiques de qualité et diversifiées
<b>Objectif 3 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et environnementales</b>	
Objectif 3.1	Affirmer le caractère rural du territoire par la préservation et la mise en valeur des espaces agricoles et forestiers
Objectif 3.2	Conserver et valoriser le patrimoine naturel, paysager et bâti
Objectif 3.3	Eviter l'urbanisation des zones à fortes contraintes environnementales
Objectif 3.4	Reconvertir et réhabiliter les sites touristiques dégradés
<b>Objectif 4 : Mettre en place une mobilité efficiente intégrant les contraintes physiques du territoire</b>	
Objectif 4.1	Structurer, hiérarchiser et sécuriser le réseau routier
Objectif 4.2	Renforcer l'offre en transports en commun et les connexions vers les pôles
Objectif 4.3	Promouvoir une mobilité lente utilitaire et de loisirs

Concrètement et en termes d'aménagement du territoire, le SSC propose :

1. De réaliser un SOL sur le quartier des Evêts
2. De mettre en œuvre la ZACC de Beusaint Nord via un RUE
3. Dans un délai de +/- 5 ans, mettre en œuvre la ZACC de Bérismenil
4. Dans un délai de 5 à 10 ans, mettre en œuvre la ZACC de Samrée.

Le SSC propose également 5 révisions du plan de secteur :

1. Création d'une zone d'habitat à La Roche-en-Ardenne au Nord-Ouest, dans la continuité des Evêts.

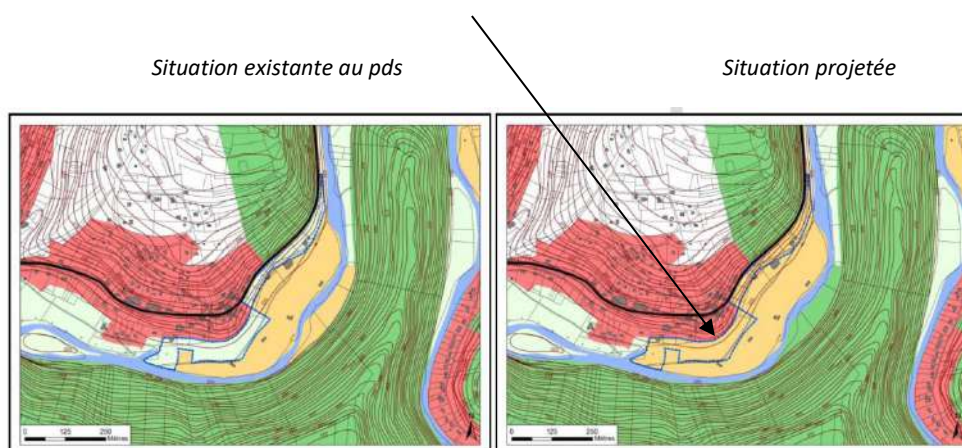


2. Reconfiguration d'une zone de loisirs à La Roche-en-Ardenne

Il s'agit d'affecter en zone de loisirs une zone qui accueille actuellement une partie d'un des plus grands campings de La Roche, le camping BENELUX et d'étendre la zone de loisirs jusqu'aux infrastructures sportives de La Roche-en-Ardenne (terrain de football).

Ces deux révisions sont intégrées dans une réflexion plus globale de l'aménagement de du méandre de l'Ourthe, initiée par le projet du Hadja (point 4.2.4)

3. Reconfiguration d'une zone de loisirs à Villez. La révision du plan de secteur viserait à inscrire une zone d'espace vert en zone de loisirs et permettre au « Floréal » de poursuivre le développement de ses infrastructures.

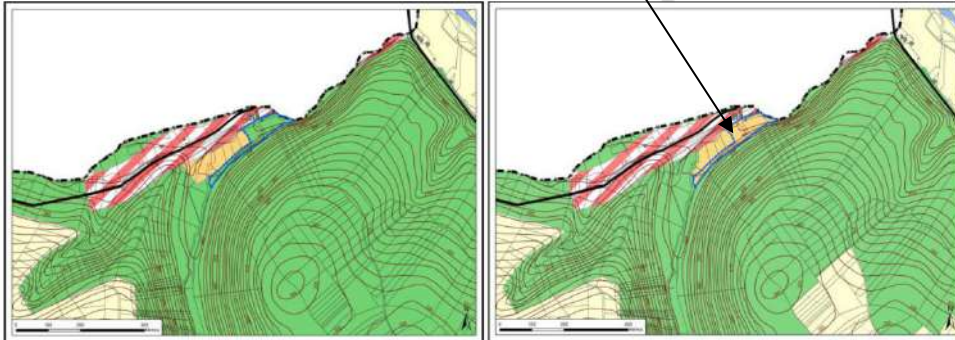




4. Reconfiguration d'une zone de loisirs à Vecpré. Partiellement occupée par un camping, la zone de loisirs est traversée et coupée en deux par un ruisseau. La reconfiguration vise à concentrer la zone de loisirs d'un même côté du ruisseau en vue d'une rationalisation des équipements et d'une gestion parcimonieuse du sol.

*Situation existante au pds*

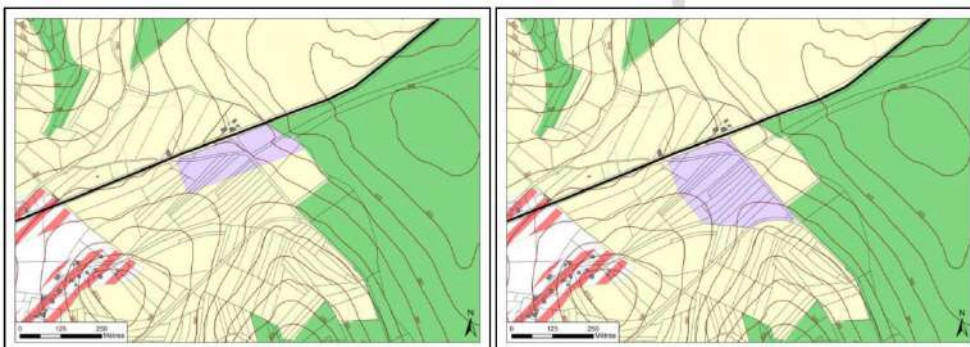
*Situation projetée*



5. Reconfiguration et extension de la zone d'activité économique mixte de Samrée. La révision du plan de secteur vise à revoir sa configuration par son redéploiement à l'arrière de la route régionale vers Bérismenil et de l'étendre afin d'atteindre le seuil critique au vu du coût des infrastructures.

*Situation existante au pds*

*Situation projetée*



#### 4.1.4 REMEMBREMENT

Dans le cadre du remembrement défini à l'article 1er de la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal de biens ruraux (M.B. du 04/09/1970), l'ancienne commune d'Ortho, section de la commune de La Roche, a réalisé un remembrement de terres agricoles sur une superficie de 1936 ha. Les actes de remembrement ont été signés en 1970. Il n'y a pas de remembrement en cours sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne.

Outre le fait d'augmenter la rentabilité des cultures par un regroupement des petites parcelles, le remembrement d'Ortho a permis de créer un réseau de voiries agricoles efficace, de valoriser des terrains humides et de réduire les trajets entre l'exploitation agricole et les terrains de cultures. Le reproche le plus répandu concernant le remembrement d'Ortho est d'avoir ignoré le maillage écologique existant (haies vives, talus, ...).

#### 4.1.5 SCHEMAS D'ORIENTATION LOCAUX (SOL)

##### 4.1.5.1 SOL Carrière de Halleux



Ce SOL est de type dérogatoire au plan de secteur. Il visait à transférer une partie de la zone forestière en zone d'extraction. Les prescriptions prévoient le retour à la destination forestière après exploitation.

Il a été approuvé par décision du Ministre (arrêté) en date du 09/09/1998

##### 4.1.5.2 SOL abrogés de l'ancienne commune d'Ortho.

Un arrêté ministériel du 28 avril 2005 abroge totalement :

- le plan communal n° I dit "Section d'Ortho" de La Roche-en-Ardenne (Ortho)
- le plan communal d'aménagement n° II dit "Section de Buisson-Thimont-Roupage" de La Roche-en-Ardenne (Ortho)
- le plan communal d'aménagement n° III dit "Section d'Hubermont", de La Roche-en-Ardenne (Ortho)
- le plan communal d'aménagement n° IV dit "Section de Nisramont" de La Roche-en-Ardenne (Ortho),
- le plan communal d'aménagement n° V dit "Section de Warempage" de La Roche-en-Ardenne (Ortho)
- le plan communal d'aménagement n° VI dit "Section de Floumont-Herlinval" de La Roche-en-Ardenne (Ortho),
- le plan communal d'aménagement n° VII dit "Section de Mousny" de La Roche-en-Ardenne (Ortho),
- le plan communal d'aménagement n° VIII dit "Plan solde" de La Roche-en-Ardenne (Ortho), plans communaux approuvés par le Roi le 29 juillet 1960.

Même si ces SOL sont abrogés, il est intéressant de les mentionner car ils ont conditionné durant de nombreuses années l'aménagement du territoire de l'ancienne commune d'Ortho en permettant la construction de nombreuses secondes résidences dans la vallée de l'Ourthe.





#### 4.1.6 RAPPORTS URBANISTIQUES ENVIRONNEMENTAUX (RUE)

##### 4.1.6.1 *Le Pafy : mise en œuvre d'une ZACC et schéma d'aménagement d'une autre zone du plan de secteur.*

Ce PCA a été approuvé par décision du Ministre (arrêté) en date du 29/05/2012, a été publié en date du 14/06/2012 et est entré en vigueur le 25/06/2012. Un permis d'urbanisme pour 79 emplacements a été délivré en date du 01/08/2017. Les travaux d'infrastructures sont en cours.

#### 4.1.7 LES SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)

Il n'y a pas de sites à réaménager sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

#### 4.1.8 LES ZONES D'INITIATIVE PRIVILÉGIÉES (ZIP)

Il n'y a pas de zones d'initiative privilégiées sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

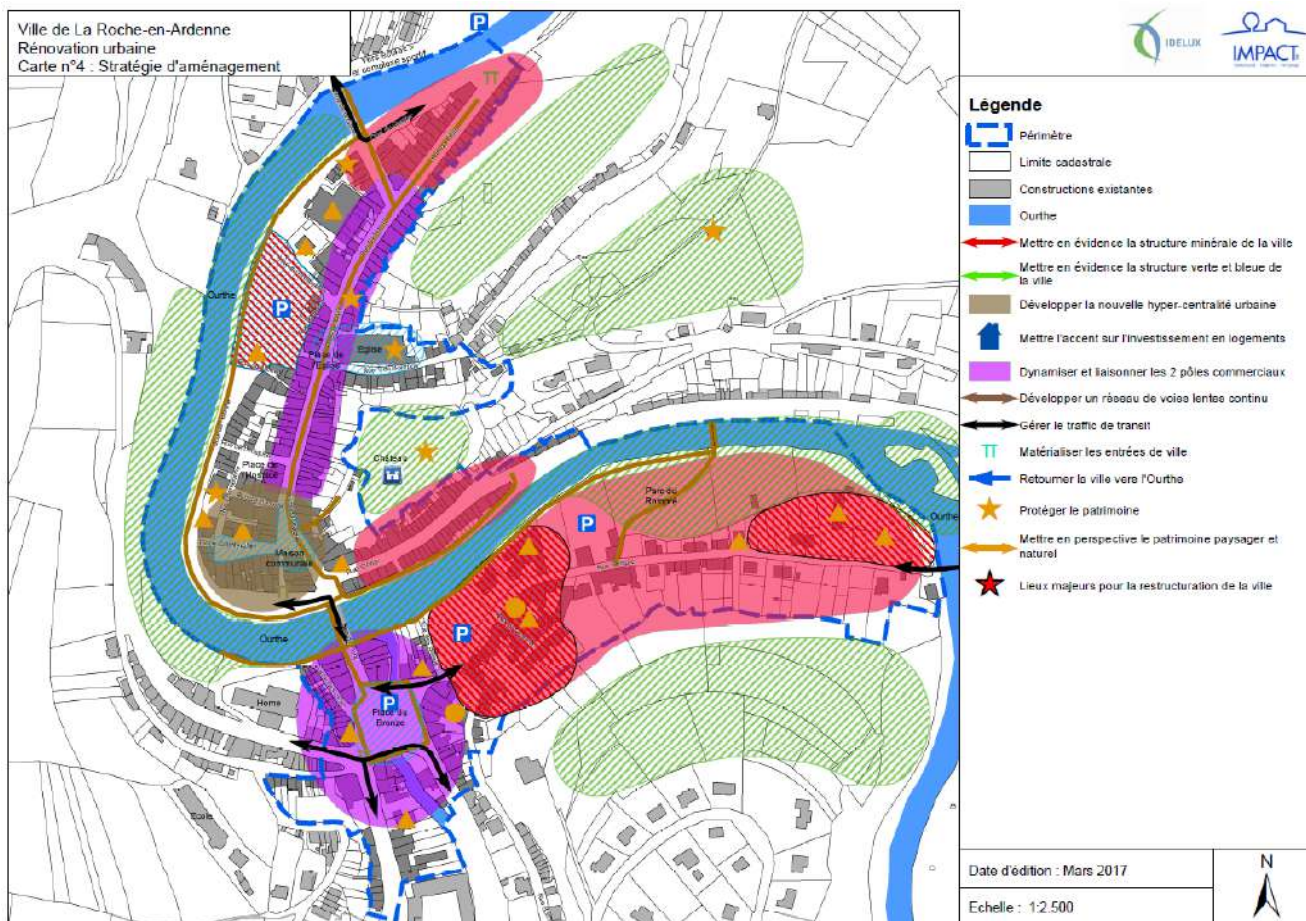
### 4.2 AUTRES PLANS ET PROGRAMMES

#### 4.2.1 OPERATION DE RENOVATION URBAINE

La rénovation urbaine existe en Région wallonne depuis le début des années 70. Il s'agit d'une opération ayant pour ambition de tenter de fournir une réponse aux situations urbaines dégradées, tant d'un point de vue urbanistique que socio-économique. Elle peut intervenir dans des contextes diversifiés et selon le degré de dégradation. Généralement, l'opération vise à redynamiser le quartier en déclin grâce à un projet global d'urbanisme regroupant dans une vision d'ensemble plusieurs interventions concernant tant le bâti que les espaces publics.

En 2011, la Ville de La Roche-en-Ardenne se lance dans une opération de rénovation urbaine et désigne l'association momentanée IDELUX-Impact comme auteur de l'étude. Le périmètre de l'étude est délimité par les quais de l'Ourthe, la Grand-Rue et les alentours proches de la place du Bronze, récemment rénovée. Après approbation de la tutelle régionale, la Ville a identifié plusieurs projets d'habitat, d'équipements publics, d'espaces publics ou d'espaces verts à créer ou rénover. Tous pourront être pris en charge par la Région à hauteur de 60 % ou 75 % selon la nature des travaux à réaliser. Le solde sera financé par la Ville.





Les enjeux identifiés par l'auteur de projet se traduisent en termes d'aménagement et de développement. La Roche étant une ville touristique, ces enjeux se déclinent à deux échelles territoriales :

- A celle du bassin touristique de la Vallée de l'Ourthe :
  1. complémentarité des équipements et activités à développer en commun
  2. régler la question de la mobilité interne de la population de ce bassin de vie tout en la préservant des flux externes qu'elle doit subir et qui la traversent et en s'assurant le développement d'une mobilité « douce », de proximité.
  
- A l'échelle territoriale du périmètre de la Rénovation urbaine :
  1. gestion et programmation des développements résidentiels à localiser en quelques endroits stratégiques.
  2. positionnement du commerce local et/ou « touristique » et de l'offre en équipements, dans une dimension de service de proximité et personnalisé.
  3. la mobilité urbaine, la politique et l'organisation des déplacements, du stationnement, du partage de l'espace public.
  4. gestion du cadre de vie pour l'ensemble des utilisateurs du centre-ville (espaces publics, espaces verts, bâti, patrimoine urbain, espaces de jeux, de détente, parcs publics ...).

La rencontre de ces quatre enjeux conduira naturellement à la définition d'une **nouvelle centralité**

Les stratégies d'aménagement qui en découlent sont les suivantes :

1. Mettre l'accent sur l'investissement en logements de tous types et acquérir des parcelles ou bâtiments stratégiques.
2. Mettre à disposition une offre en stationnement collectif répondant à une utilisation saisonnière et permettant une gestion qualitative des espaces publics privilégiant son utilisation par le piéton.
3. Mettre en évidence la structure de la ville, constituée de deux branches que sont l'axe « Grand-Rue » reliant la place du Bronze à l'entrée Nord de la Ville et la coulée du cours de l'Ourthe.
4. Dynamiser et liaisonner les deux pôles commerciaux tout en favorisant la présence de logements aux étages.
5. Développer la nouvelle centralité urbaine à hauteur de l'Hôtel de Ville.
6. Développer un réseau de voies lentes continu qui permet les liaisons non motorisées entre les quartiers et le centre et entre les quartiers eux-mêmes.
7. Réinvestir l'espace public afin de permettre le développement de fonctions urbaines (logement, commerce de proximité et accessible, service) et sortir le trafic de transit de la vieille ville.
8. Gérer le trafic de transit par le contournement « Ouest » via le « Chalet ».
9. Retourner la ville vers l'Ourthe, par un bâti raisonnable et un espace public urbain et convivial.
10. Protéger le patrimoine bâti restant et favoriser l'émergence d'un nouveau patrimoine par une urbanisation de qualité, esthétique et contemporaine.
11. Mettre en perspective, en valeur le patrimoine paysager et naturel.
12. Accompagner tous les projets d'investissements privés par une requalification urbaine des espaces publics environnants axée sur la qualité, le confort et le bien-être urbains.
13. Mettre l'art et la culture dans la ville pour donner à celle-ci une nouvelle image.

En 2018, la commune décide de mettre en œuvre la fiche action n° 2 : « Projet de restructuration de la Place du Quai de l'Ourthe à La Roche-en-Ardenne ».

- En date du 19 septembre 2018, le Collège communal décide d'attribuer le marché public de services d'auteur de projet pour la restructuration de la Place du Quai de l'Ourthe à la Roche-en-Ardenne à l'association momentanée SUEDE 36 & TRACTEBEL Engineering sise Avenue Van Volxem, 381B à 1190 Bruxelles.
- En date du 02 juillet 2019, le Collège communal décide d'approuver le projet d'arrêté de subvention du Gouvernement wallon (un subside de 1.175.255 €) et d'approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Région wallonne.
- En 2022, le permis d'urbanisme est accordé et le cahier des charges est en cours de finalisation.



#### 4.2.2 CHARTE URBANISTIQUE COMMUNALE

Le service urbanistique de la Ville de La Roche-en-Ardenne a établi un code de « bonne conduite » en matière de construction et de transformation. Ce guide à destination du grand public n'a pas force réglementaire mais poursuit comme objectif d'assurer un développement harmonieux des villages et de favoriser une architecture contemporaine respectueuse du bâti local. Elle est fournie à tout candidat bâtisseur et toute personne en faisant la demande. Elle explique de façon claire et didactique la politique communale en la matière.

Cette charte se développe sur six axes :

- L'implantation
- L'intégration au relief et à la voirie
- La volumétrie
- La gestion des façades
- Les matériaux
- Les volumes annexes.

La problématique des bâtiments agricoles et des bâtiments industriels est également abordée via une série d'exemples.

#### 4.2.3 AUTRES REGLEMENTS COMMUNAUX

Le service urbanistique de la Ville de La Roche-en-Ardenne a également établis d'autres règlements servant de cadre légal à diverses activités commerciales en ville :

- Règlement relatif aux terrasses commerciales
- Règlement relatif aux enseignes publicitaires
- Règlement relatif aux dispositifs de vente sur le domaine public
- Règlement sur l'accès des propriétés privées à la voirie communale
- Règlement sur le raccordement aux égouts
- Règlement sur l'affichage

#### 4.2.4 AUTRES PROJETS COMMUNAUX

La Ville de La Roche-en-Ardenne est consciente de la nécessité de développer l'habitat à La Roche-centre.

Dans cette optique, elle a pris lors du Conseil Communal du 19 décembre 2017, la décision de principe d'affecter la colline du Hadja à l'habitat. Elle a chargé le Comité d'Acquisition de négocier l'acquisition des terrains concernés et décidé de désigner un auteur de projet qui sera chargé de l'étude du projet.

Cette opération s'apparente au projet de la mise en œuvre de la ZACC du Pafy mentionnée au point 4.1.2.7. La commune s'est déjà portée acquéreuse d'une partie de la zone forestière, selon les estimations réalisées par le Comité d'Acquisition d'Immeubles. Une somme de 390 00 € est budgétisée en 2019 dans le même but.



Un auteur de projet a été désigné dans le cadre d'une réflexion urbanistique portant sur l'ensemble du méandre de l'Ourthe. Actuellement, la commune et l'auteur de projet, le bureau Impact, réfléchissent sur les enjeux globaux en accord avec les directives du SDPW.



De plus, la commune intègre dans sa politique locale, les différents avis et outils produits par le Parc naturel des deux Ourthes (PNDO). Cela comprend la charte paysagère qui est un programme d'action sur une durée de 10 ans destiné aux communes ainsi que quatre lignes de conduites sur différentes thématiques : le développement d'établissements d'élevage agroindustriel, l'implantation de suiveurs solaires, la construction et exploitation d'éoliennes, les gîtes de grande capacité.





### 4.3 SYNTHÈSE

La commune de La Roche s'est donnée ces dernières années les moyens de valoriser son territoire dans une optique raisonnée et structurée (PCDR, SSC, opération de rénovation urbaine, RUE, ...). Avec l'approbation du SSC, la commune dispose des outils et des leviers pour mener une politique d'aménagement du territoire coordonnée avec sa politique économique. Il lui est possible d'assurer un développement coordonné entre la mise en œuvre de la ZAE de Vecmont et la potentialité foncière des villages voisins, tels que Vecmont et Beausaint, et de densifier le centre et les alentours directs de la Ville.

En conservant un potentiel de développement foncier aux entrées des villages et en mettant en œuvre des projets tels que le permis d'urbanisation du Pafy, La Roche-en-Ardenne peut envisager une augmentation de son habitat, et donc de ses habitants. La décision d'urbaniser la colline du Hadja va également dans ce sens. L'opération de rénovation urbaine devrait densifier le centre de la localité, améliorer les qualités urbanistiques de la ville et optimiser la mobilité en centre-ville.

La commune devra gérer dans les prochaines années des dossiers sensibles tels que la réouverture de la carrière de « Diable Château » dont le permis n'est pas encore accordé en 2022.

Thématique	Atout	Faiblesse
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Potentiel important foncier dans les villages Mise en œuvre de la ZACC du Pafy (Villez) Opération de rénovation urbaine SSC approuvé Nombreuses zones de loisirs (22) Projet du Hadja Lignes de conduite du PNDO	Urbanisation en ruban des entrées et sorties de villages Dossier de réouverture de la carrière Diable Chateau Potentiel réel très limité dans ces zones



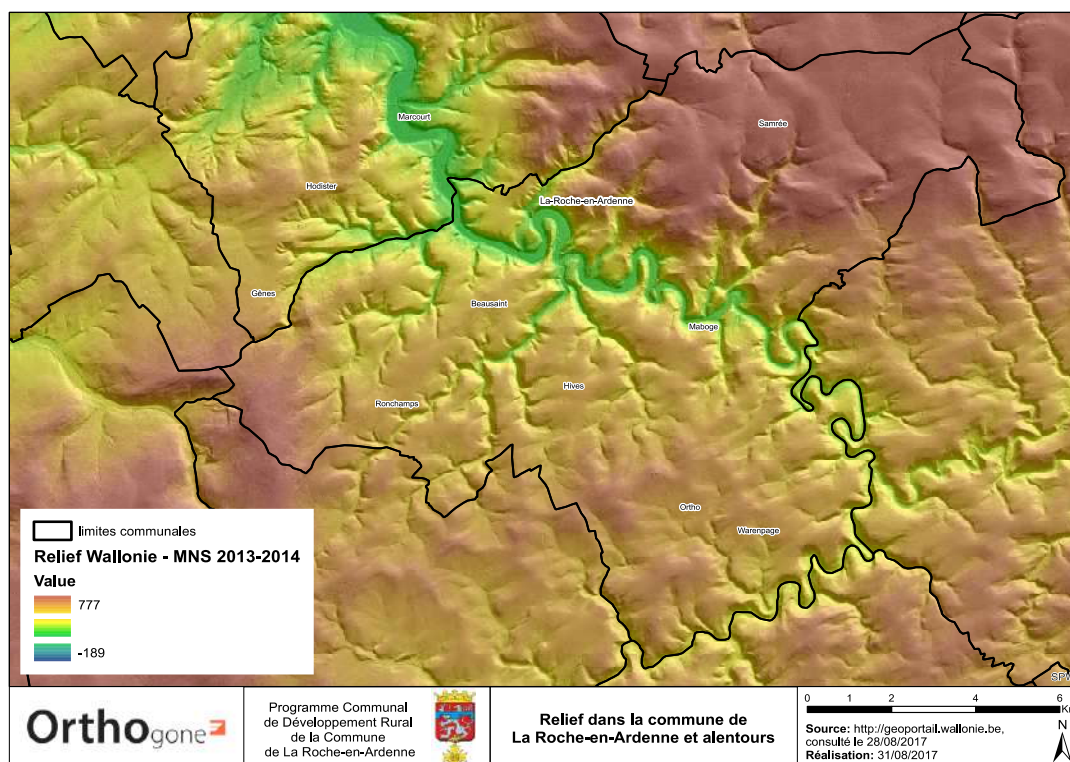
## 5 RESSOURCES ET CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES DU TERRITOIRE

Les ressources physiques et naturelles du territoire de La Roche-en-Ardenne sont remarquables et essentielles pour son développement. Le relief très différencié et les paysages qu'il engendre se partagent entre fonds de vallée, versants forestiers et hauts plateaux parsemés de villages caractéristiques. Les roches à La Roche-en-Ardenne sont évidemment primordiales. Elles sont caractéristiques de l'Ardenne centrale avec ses schistes et ses grès bien connus que l'on retrouve comme matériaux de construction des habitations. La formation des méandres de l'Ourthe trouve aussi son explication dans la géologie. Le nombre de sites protégés sur la commune témoigne de la qualité et de la diversité des ressources naturelles.

### 5.1 RELIEF ET GÉOLOGIE

#### 5.1.1 Relief et paysage

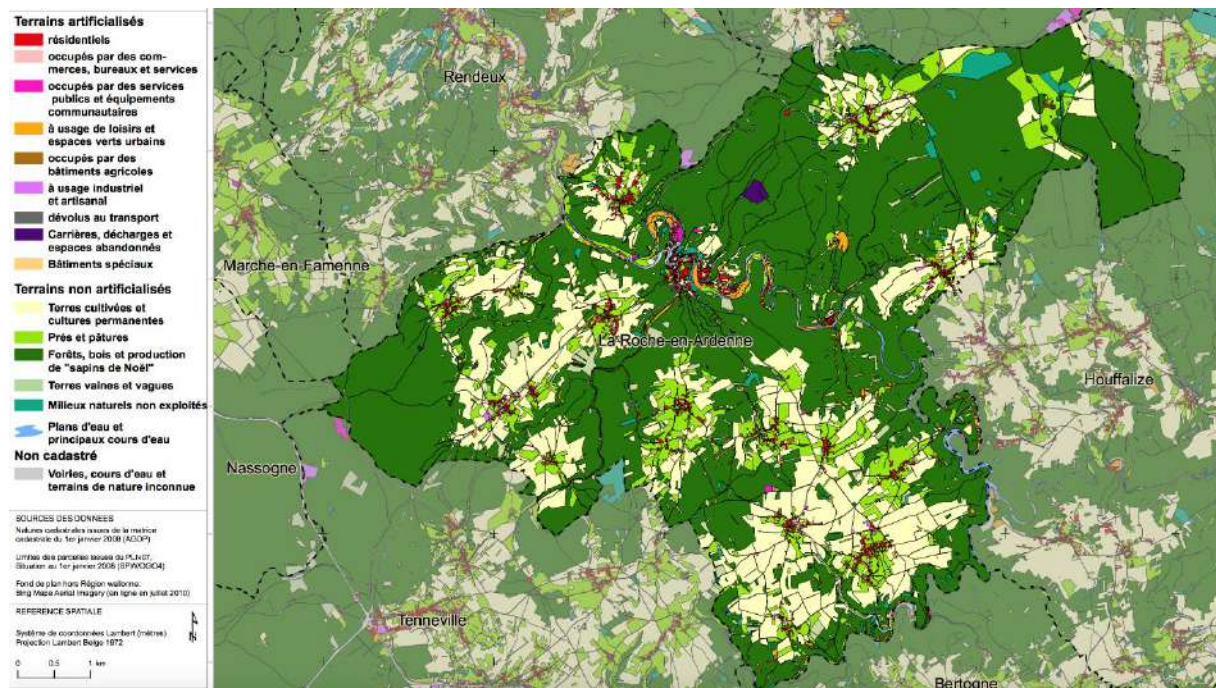
La commune de La Roche est caractéristique des plateaux de l'Ardenne centrale. Elle oppose, d'une part, des zones de plateaux aux vastes étendues doucement ondulées et partagées entre terres agricoles, forêts et villages et, d'autre part, des bordures forestières entaillées par des vallées encaissées qui prennent souvent le forme d'un V. L'altitude décroît par paliers, de 650 mètres au nord-est à environ 400 mètres à l'ouest. Le point culminant de la commune se trouve au-delà de Samrée à 652 mètres, non loin de la Baraque de Fraiture. Le fond de vallée de l'Ourthe a une altitude de l'ordre de 200 mètres à La Roche-en-Ardenne.





Les paysages ardennais sont en général très boisés, entrecoupés de clairières. Les villages de la commune occupent les clairières situées à la tête d'une vallée, là où se trouvent les sources d'eau. Seuls Maboge et La Roche-en-Ardenne se situent en fond d'une vallée, proches d'un cours d'eau.

### Affectation du sol de la commune :



Source : : DGO4, CPDT, 2010

Dès leurs origines, les villages étaient souvent organisés de façon concentrique avec les habitations groupées, puis les jardins et les vergers, ensuite les champs et enfin les landes, pâtures et sarts, parcourus par les troupeaux. Aujourd'hui, les landes sont recouvertes de conifères. La forêt est alors toujours en place. Les premières parcelles étaient souvent en taillis pour le bois de chauffage. ([www.cgeo.be](http://www.cgeo.be))

### Bassins versants et lignes de crêtes

A l'est de la Meuse, l'Ardenne centrale est parcourue par deux lignes de crête.

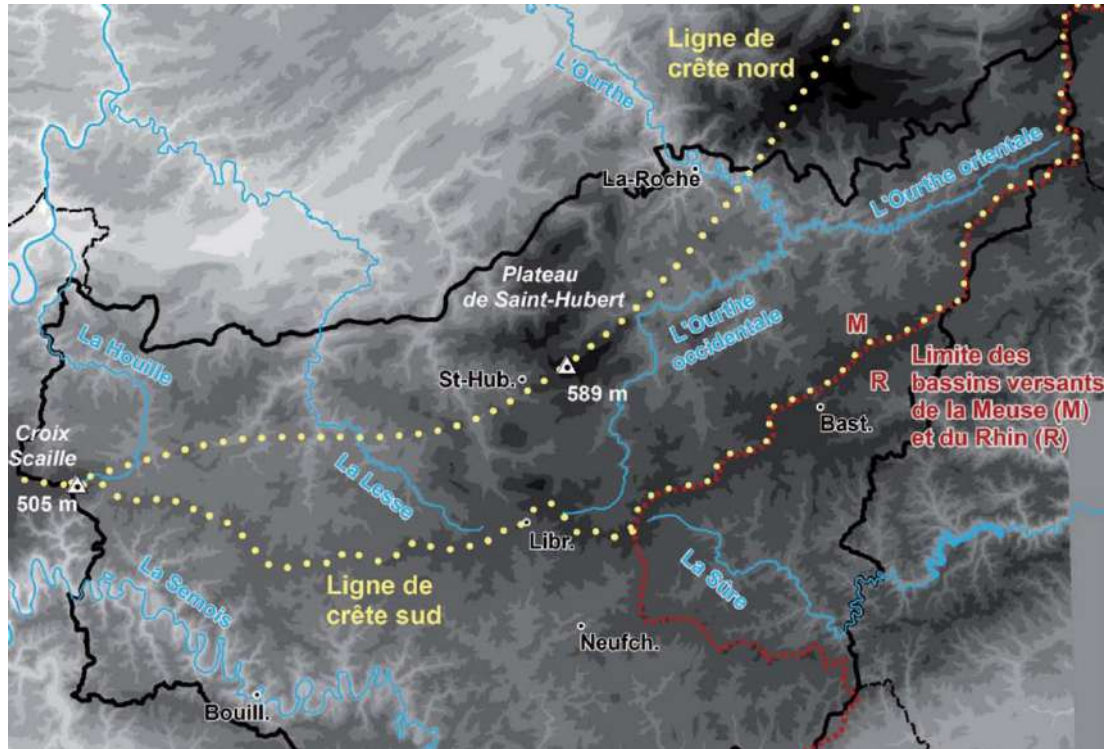
- La ligne de crête méridionale suit l'axe de la dorsale du massif ardennais. Son altitude augmente progressivement de l'ouest vers le nord-est, passant de 420 mètres environ à 550 mètres. Sa partie occidentale est localisée dans le bassin hydrographique de la Meuse et sépare les bassins de la Lesse et de l'Ourthe, au nord, de celui de la Semois, au sud. Sa partie orientale correspond à la ligne de partage des eaux des bassins mosan et rhénan.
- La ligne de crête septentrionale, la plus élevée, borde la retombée septentrionale de l'Ardenne. Elle relie la Croix Scaille et le plateau de Saint-Hubert, surfaces pénéplanées qui se distinguent par leur altitude élevée et dont les sommets culminent respectivement à 505 et 589 mètres. Entre ces deux plateaux, la ligne de crête est fortement disséquée par la traversée de la Houille, de la Lesse et de plusieurs de leurs affluents. Au-delà de la profonde entaille de



la vallée de l'Ourthe, la ligne de crête rejoint les plateaux des Tailles et des Hautes Fagnes, situés en Ardenne du nord-est.

Source : CPDT, Atlas des paysages de Wallonie, Tome V, 2014.

#### Lignes de crête et limite de bassin versant :

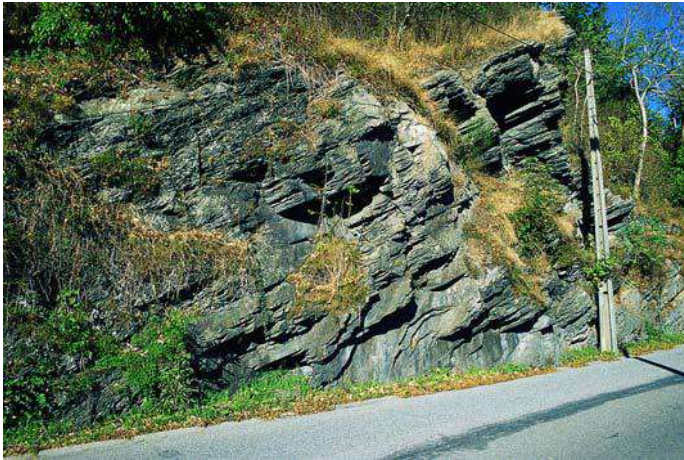


Source : sur base de GENICOT L.F. et al. (1987). Ardenne centrale et DENIS J. dir. (1992). Géographie de la Belgique In CPDT, Atlas des paysages de Wallonie, Tome V, 2014.

### 5.1.2 Géologie

Hormis les alluvions anciennes et de fonds de vallée, toutes les formations géologiques de la commune appartiennent au Dévonien inférieur. Les lithologies dominantes sont les shales, les schistes, les phyllades, les quartzophyllades, les siltites, les grès et les quartzites. Les phyllades gris-bleu en grands feuillets constituent la lithologie dominante et caractéristique de la Formation de La Roche-en-Ardenne

Allure typique des phyllades gris bleu en grands feuillets qui constituent la lithologie dominante de la Formation de La Roche-en-Ardenne.



Source :[http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/geologie/notices/60-1-2\\_Champlon\\_LaRocheenArdenne.pdf](http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/geologie/notices/60-1-2_Champlon_LaRocheenArdenne.pdf)

La schistosité qui conditionne le débit de la roche en feuillets plus ou moins réguliers est une caractéristique que l'on retrouve en de nombreux affleurements. Les plis sont affectés par une schistosité inclinée vers le SE, le SSE ou le S. Le calcaire n'étant pas présent en masse, aucun phénomène karstique n'a été recensé sur la commune.

#### 5.1.2.1 Matériaux utiles

Les ressources géologiques de la commune ont permis d'exploiter de petites carrières pour produire des pierres de construction naturelles d'origine locale pour l'habitat traditionnel. Elles sont aujourd'hui abandonnées ou remblayées mais l'aspect caractéristique des villages en tire directement son origine. Certaines carrières sont d'ailleurs toujours en activité (voir 4.1.2.6.).

Dans la commune, on retiendra les formations suivantes :

- Les grès-quartzites marquant la base de la Formation de La Roche ;
- Les phyllades et quartzophyllades de la Formation de La Roche ;
- Les grès-quartzites de la Formation de Pèrnelle ;
- Les grès argileux de la Formation de Pesche.

Source :([http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/geologie/notices/60-1-2\\_Champlon\\_LaRocheenArdenne.pdf](http://geologie.wallonie.be/files/content/sites/geoprod/files/ressources/geologie/notices/60-1-2_Champlon_LaRocheenArdenne.pdf))





### 5.1.2.2 Blocs de quartz blanc laiteux

En de très nombreux points, mais surtout à Ortho et Mousny, des blocs de quartz blanc laiteux ornent les jardins et parterres ou sont repris comme éléments de maçonnerie. Ces blocs proviennent de filons de quartz qui affleurent à proximité et qui soulignent le passage de failles transversales normales ou de failles de décrochement. Il pourrait s'agir également de remplissage de fentes de tension dans les zones axiales d'anticlinaux.

Le lieu-dit « Les Blancs Cailloux » de Mousny doit son nom à l'affleurement d'un filon de quartz blanc d'une épaisseur d'au moins 5 m (point 187E66) et qui a fait l'objet d'une exploitation artisanale. Depuis ce point jusqu'au fond de la vallée du ruisseau de Cens vers le SW, le sol d'une bande de 250 m est parsemé de blocs de quartz blancs dont certains dépassent le m<sup>3</sup>.



### 5.1.2.3 Minerais de plomb et/ou de fer

A La Roche-en-Ardenne, on a exploité dans le passé une petite mine de plomb dont un bref historique a été établi par Van de Roy (1983). C'est en construisant la route de La Roche-en-Ardenne à Vielsalm que l'on a découvert en 1843 un gisement de plomb au lieu-dit « Plumeterie » sur la rive droite de l'Ourthe. Des travaux de recherche consistant en quelques petits puits et trois galeries ont été conduits de 1846 à 1852 et de 1854 à 1858. Selon un rapport de l'Ingénieur des Mines Clément, on aurait retiré pendant cette période environ 50 tonnes de galène. Une petite reprise de l'activité minière aurait également eu lieu de 1921 à 1922. L'entrée de la galerie, actuellement murée, est toujours visible à la sortie de La Roche-en-Ardenne, sur le côté droit de la route qui monte vers Samrée.

## 5.2 HYDROLOGIE

En amont de La Roche-en-Ardenne, le tracé de l'Ourthe décrit un train de méandres allongés très encaissés. Ces circonvolutions de l'Ourthe donnent un caractère paysager remarquable à la région comprise entre Maboge et Nisramont. Les méandres présentent une direction d'étirement préférentielle grossièrement perpendiculaire à la direction moyenne de la schistosité (Alexandre, 1956 ; Seret, 1979 ; fig. 12). Cette tendance est particulièrement nette dans les portions du cours d'eau qui sont sensiblement parallèles à la schistosité. C'est le cas entre La Roche-en-Ardenne et Le Cheslé, ainsi que dans la partie aval du cours de l'Ourthe orientale. Entre Le Cheslé et la confluence des Deux Ourthes, l'Ourthe recoupe transversalement la schistosité. Dans cette zone, les méandres développent des apophyses orientées NW-SE, perpendiculaires à la direction moyenne de la schistosité. (Alexandre, 1956).

**Ces caractéristiques physiques sont à la base du développement du tourisme de la commune puisqu'ils ont façonné les sites du château féodal et du Cheslé ainsi que les versants de l'Ourthe encore recouverts de forêt. L'Ourthe est au centre des activités.**

## 5.3 PATRIMOINE NATUREL

### 5.3.1 Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 forment le réseau Natura 2000 qui concrétise la mise en œuvre des Directives européennes " Oiseaux " (79/409/CEE) et " Habitats " (92/43/CEE). Ces Directives visent à protéger un certain nombre de populations d'espèces et des biotopes considérés comme importants à l'échelle européenne et pour lesquels il faut garantir un état de conservation favorable. L'une des approches prévues est la constitution d'un réseau des sites abritant une partie significative de ces espèces et de ces biotopes. La Wallonie compte aujourd'hui 149 sites Natura 2000 (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

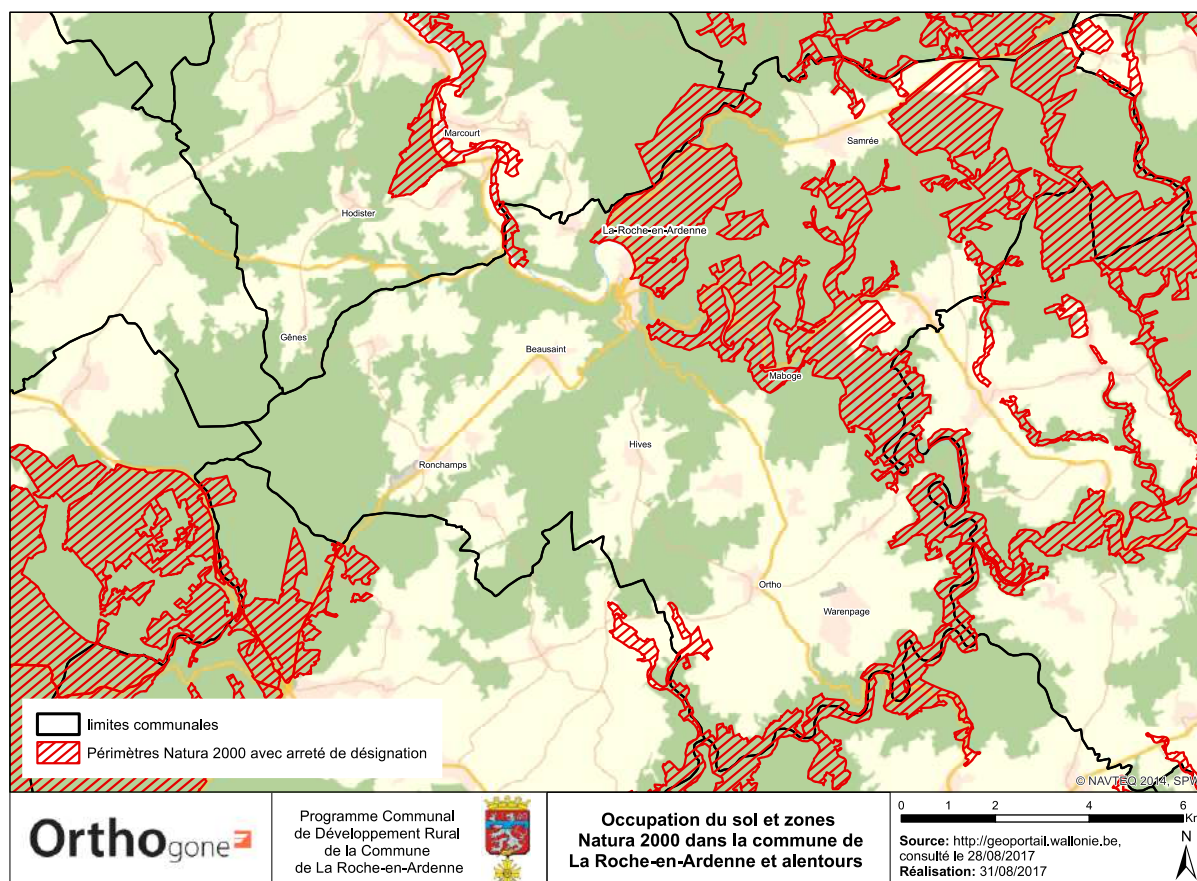
La commune de La Roche-en-Ardenne est concernée par 6 périmètres Natura 2000 en lien avec la richesse de ses ressources biologiques. Au total, la commune est couverte par 2942 ha de zone Natura 2000, soit 20 % de sa superficie (pour rappel 14 752 ha). Les communes voisines présentent des parts soit inférieures à Houffalize et Rendeux ou légèrement supérieures à Manhay (23%) et Durbuy (26%). Cependant, Hotton possède 40% de son territoire protégé par ces zones Natura 2000.

	Superficie communale (ha)	Zone protégée (ha)	Part de la commune protégée (%)
La Roche-en-Ardenne	14752	2942	20
Rendeux	6883	515	7
Houffalize	16658	2334	14
Manhay	11981	2702	23

Durbuy	15661	4021	26
Hotton	5732	2606	45

Source : DG03, 2008

## Zones Natura 2000



La cartographie montre clairement que ces zones concernent la moitié Nord-Est de la commune moins urbanisée à part Samrée. Ailleurs, seule la vallée de l'Ourthe occidentale est concernée.

### BE34016 - Fagnes de Samrée et de Tailles

Communes concernées : Houffalize ; La Roche-en-Ardenne ; Vielsalm

Superficie du périmètre : 856.8526 ha

Le site est constitué d'un ensemble de milieux tourbeux remarquables artificiellement séparés du reste des milieux fangeux du Plateau des Tailles par le tracé de l'autoroute. Le site comprend notamment les Fagnes du Grand Passage, de Chabrehez, des Mochettes, du Vignerons ainsi que les têtes de source du Ruisseau du Martin Moulin et le Bois Saint Jean. Les ensembles tourbeux sont fortement dégradés par les enrésinements, mais encore susceptibles de restauration, présentant une mosaïque de milieux profitables à toute une série d'espèces rares tant des milieux ouverts que des milieux fermés. Une zone de tourbière haute active en excellent état de conservation (Grand Passage) est présente ainsi qu'une



seconde partiellement dégradée (Fange des Mochettes). Plusieurs espèces d'orchidées et de papillons diurnes protégés sont présentes. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### **BE34013 - Haute vallée de l'Aisne**

Communes concernées : Erezée ; La Roche-en-Ardenne ; Manhay

Superficie du périmètre : 1862.0504 ha

Le site correspond au parcours de la Haute vallée de l'Aisne entre Odeigne et Amonines et englobe un important massif forestier à l'est d'Amonines (Bois du Pays, de Wihogne et de Dochamps). La Cigogne noire et d'autres espèces forestières comme les Pics noir sont présentes, tout comme la Pie-grièche écorcheur dans les prairies de fauche et le Martin-pêcheur le long de l'Aisne. Le paysage est caractéristique des plateaux ardennais en bordure du plateau des Tailles, avec des hêtraies à Luzule blanche, des aulnaies riveraines et des prairies humides. Des milieux faiblement tourbeux et des fragments d'aulnaies marécageuses et oligotrophes à sphaignes sont également présents.

(Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### **BE34032 - Bassin inférieur de l'Ourthe occidentale**

Communes concernées : Bertogne ; Houffalize ; La Roche-en-Ardenne ; Tenneville

Superficie du périmètre : 819.4629 ha

Le site englobe le lit majeur et les versants boisés de l'Ourthe occidentale entre Wyompont et Nisramont. Il s'agit d'un complexe de milieux forestiers riches et diversifiés. On y trouvera notamment des forêts de pentes dont des lambeaux d'érablières de ravins, des aulnaies rivulaires et marécageuses. On notera dans les sites des observations régulières d'oiseaux forestiers rares comme la Cigogne noire, la Bondrée apivore et le Pic noir. Le Martin-pêcheur est nicheur dans les berges de la rivière.

(Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### **BE34012 - Vallée de l'Ourthe entre La Roche et Hotton**

Communes concernées : Erezée ; Hotton ; La Roche-en-Ardenne ; Rendeux

Superficie du périmètre : 605.5895 ha

Le site correspond en grande partie au lit majeur de l'Ourthe, entre Marcourt et Hotton. Il comprend des massifs boisés, sur les versants de l'Ourthe et de ses affluents et présente de nombreux groupements forestiers bien conservés avec un contraste remarquable entre sous-sol calcaire et sous-sol acide : chênaie-charmaie neutrophile à *Anemone nemorosa*, chênaie-charmaie calcicole, chênaie-charmaie neutrophile à *Stellaria Holostea*, chênaies sessiliflores, associations sur terrasses de l'Ourthe, pentes bouillantes à *Tilia Platyphyllos*, érablières à *Asplenium scolopendrium*, aulnaie de l'Alno-Padion, chênaie sessiliflore, chênaie-hêtraie et hêtraie du *Luzulo-Fagetum*. Il comprend également de beaux fragments de forêts alluviales, de prêtres humides et de pelouses sèches sur calcaire. Ce site est important pour l'avifaune forestière et celle des cours d'eau et sans doute pour les chauves-souris forestières (importance du bois mort). Il est également une des seules stations ardennaises de *Hyacinthoides non-scripta* et abrite une part essentielle des populations de la libellule *Oxygastra Hurlisii*. La vallée constitue un couloir de migration très fréquenté. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)





### **BE34024 - Bassin inférieur de l'Ourthe orientale**

Communes concernées : Gouvy ; Houffalize ; La Roche-en-Ardenne

Superficie du périmètre : 2312.3141 ha

Le site, situé surtout sur le versant méridional du Plateau des Tailles, regroupe un ensemble de vallons forestiers typiques du domaine ardennais et appartenant au bassin de l'Ourthe orientale (Ruisseaux de Belle-Meuse, du Pré Lefèvre, du Martin-Moulin, du Sommerain, de l'Ourthe orientale, ...). Cet ensemble caractéristique des hauts plateaux ardennais, regroupe une grande diversité forestière : vieille chênaie riche en lichens du genre *Usnea* (Pont de Brisy), hêtraie de plateau, aulnaies rivulaires, forêts de pentes, ...) ainsi que des milieux ouverts intéressants comme des prés de fauche, des pâtures, des prairies marécageuses, des landes à callune et myrtille, ... On note également la présence de plusieurs étangs oligotrophes hébergeant une faune aquatique remarquable avec, notamment, une vingtaine d'espèces de libellules ainsi que d'importantes populations d'amphibiens. On note également le grand intérêt ornithologique du site avec la présence de deux espèces de Pics (Pic noir et Pic cendré), du Torcol, de la Cigogne noire, de la Gélinothe des bois. Les milieux ouverts hébergent les deux espèces de Pies-grièches. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

### **BE34023 - Vallée de l'Ourthe entre Nisramont et La Roche**

Communes concernées : Houffalize ; La Roche-en-Ardenne ; Rendeux

Superficie du périmètre : 1991.9937 ha

Le site comprend la vallée de l'Ourthe, en particulier les versants entre Nadrin et La Roche-en-Ardenne. Il comprend les sites du Cheslé, du Héro, du Grand Bois et du Bois de La Roche. Ce site entaillé profondément par l'Ourthe (schistes et phyllades du Dévonien inférieur) est en grande partie forestier. On y trouve des milieux bien conservés : chênaies-charmaies à *Luzula luzuloides*, chênaies-charmaies acidophiles diverses, érablières de ravins et sur éboulis. On y note la présence de la Cigogne noire et du Martin-pêcheur. Des coquilles de Moules perlières attestent de la présence de l'espèce sur le site. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)

Concrètement, c'est presque l'entièreté de la vallée de l'Ourthe qui est protégée, mise à part la partie urbanisée du centre de La Roche. Les autres périmètres de protection concernent les forêts des hauts plateaux à l'Est de la commune vers la Baraque Fraiture. Les plateaux moins boisés de la partie Ouest (entre Warempage, Ortho et Vecmont, Halleux) ne sont pas couverts par des périmètres Natura2000. Ils sont plus urbanisés et moins boisés bien qu'on retrouve des ensembles forestiers assez denses autour d'Hives ou encore à l'Ouest de Vecmont.

#### **5.3.2 Réserve naturelle domaniale**

La réserve naturelle domaniale (RND) concerne les terrains propriétés de la Région wallonne ou les terrains communaux mis à la disposition de la Région dans ce but.

La commune est concernée par la réserve 6354 - Plateau des Tailles qui couvre les communes suivantes : Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Lierneux, Manhay, Vielsalm Houffalize, La Roche-en-Ardenne et Rendeux. La superficie totale est de 682.28 ha. (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>)



### 5.3.3 Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

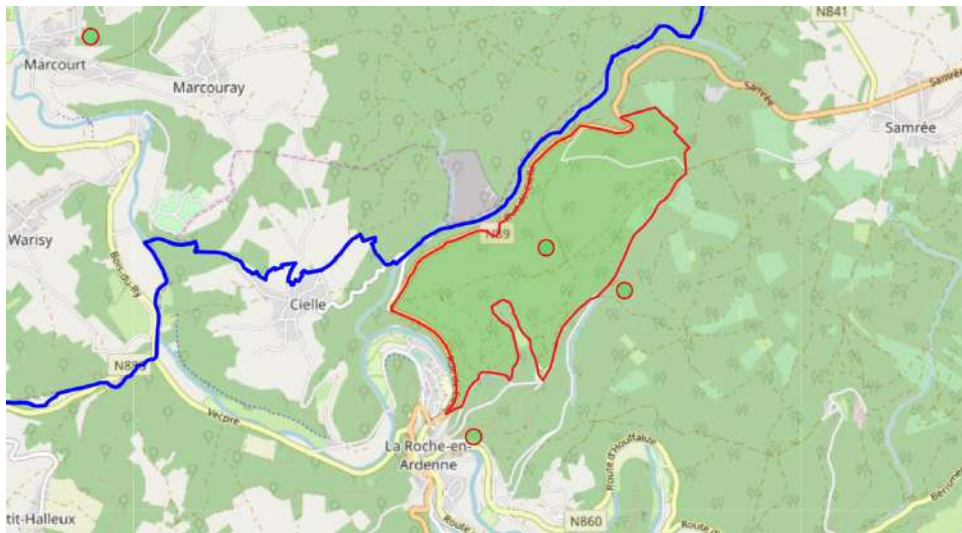
Les SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) sont des sites protégés par la Région wallonne car ils abritent des espèces et/ou des biotopes rares, voire menacés. Les experts de l'Observatoire de la Faune, de la Flore et des Habitats récoltent et analysent les données biologiques de nos régions et décident des sites à classer SGIB en décrivant la faune et la flore qui y résident. En outre, ils précisent le statut de protection des espèces.

Au total, 17 SGIB sont identifiés sur la commune (Source : <http://biodiversite.wallonie.be>).

Le plus grand est le :

- 1581 - Bois de la Roche : 330.96 ha à La Roche-en-Ardenne.

Il concerne le versant qui remonte vers le parc à Gibier et vers Samrée. Son biotope est constitué de chênaies acidophiles médio-européennes et de hêtraies à luzule.



Ce site est également couvert par une zone Natura 2000 (voir carte précédente). C'est très souvent le cas : la plupart des SGIB de la commune de La Roche-en-Ardenne sont aussi concernés par un périmètre Natura 2000.

Les périmètres des sites suivants sont aussi totalement inscrits sur le territoire de la commune :

- 399 - Fange aux Mochettes : 71.33 ha à La Roche-en-Ardenne, le long de la N89 vers la Baraque de Fraiture ;
- 2724 – Deister : 8 ha à La Roche ;
- 1611 - Carrière du Diable Château : 5.27 ha à La Roche-en-Ardenne ;
- 963 - Ferme du Bois St-Jean : 2.74 ha à La Roche-en-Ardenne ;
- 968 - Fagne de Chabrehez : 2.14 ha à La Roche-en-Ardenne ;
- 3244 - Lande de Herlinval : 1 ha à La Roche-en-Ardenne ;



Les périmètres des SGIB peuvent aussi, comme certains sites Natura 2000, se prolonger sur la commune voisine. 10 sites sont dans le cas :

- 970 - Clairière du Martin-Moulin : 191.67 ha à Houffalize, La Roche-en-Ardenne ;
- 1713 - Le Hérou : 122.00 ha à Houffalize, La Roche-en-Ardenne ;
- 966 - Les Baraques de Bérismenil : 64.72 ha à Houffalize, La Roche-en-Ardenne ;
- 1082 - Source du ruisseau de Hévruré : 62.53 ha à La Roche-en-Ardenne, Tenneville ;
- 958 - Pont de la Bounire : 27.50 ha à La Roche-en-Ardenne, Manhay.
- 136 - La Roche-en-Ardenne et Ortho (fond vallée) : 21.06 ha à Bertogne, La Roche-en-Ardenne ;
- 397 - Vallée du Pré Lefèvre : 17.77 ha à Houffalize, La Roche-en-Ardenne ;
- 152 - Deux Ourthes : 13.82 ha à Bertogne, La Roche-en-Ardenne ;
- 1081 - Bas-marais du ruisseau de la Grône : 13.04 ha à La Roche-en-Ardenne, Tenneville ;
- 2133 - Sources au sud de Chabrehez : 7.57 ha à Houffalize, La Roche-en-Ardenne ;

Le site du Hérou a connu jusqu'il y a une quinzaine d'années une affluence touristique importante grâce à son belvédère qui permettait d'observer « les 7 Ourthe » mais le site n'est plus opérationnel aujourd'hui.

#### 5.3.4 Projets de développement de la nature

Parmi ces sites, des projets ont été menés spécifiquement pour augmenter leur niveau de biodiversité, leur accessibilité ou leur défense. Ces projets sont menés par le Contrat rivière de l'Ourthe, la DNF, le PNDO, la commune et, selon les projets, des partenaires comme le GAL Pays de l'Ourthe ou des partenaires privés. Les projets spécifiquement environnementaux seront traités dans le chapitre Environnement.

##### **Projet du Deister**

Sur les hauteurs de la ville, la restauration des pelouses semi-naturelles sur schiste sur les anciennes terrasses du Deister a été menée grâce à la collaboration et la motivation de nombreux acteurs (commune de La Roche-en-Ardenne, propriétaires privés, DNF, GAL Pays de l'Ourthe et PNDO). Il s'agit d'un projet de longue haleine, conciliant conservation de la nature, valorisation du petit patrimoine bâti, du paysage et l'éco-tourisme (PNDO). Les premiers travaux d'abattage de résineux visant la remise en lumière des anciennes terrasses, à deux pas du château de La Roche-en-Ardenne ont commencé fin 2014, financés par le Programme wallon de Développement Rural (PwDR). Depuis, des animations ont été organisées en lien avec la reconstruction des murs en pierres sèches.

Le PNDO organise, dans le cadre d'un programme Interreg, des séances d'informations gratuites sur les aspects d'entretien et de biodiversité des murs en pierres sèches, par exemple sur le site des potagers à Sertomont, projet du PCDR de Houffalize.

En mai 2018, le PNDO a poursuivi son action sur le Deister (La Roche-en-Ardenne) avec les étudiants en maçonnerie de l'Athénée de La Roche. Après la « cueillette » de pierres de schiste sur le site, les élèves et leur professeur ont réalisé la restauration des pans de murs d'une des nombreuses terrasses de la Montagne du Deister ainsi que d'un escalier qui permet la circulation au sein de cette zone (PNDO 2018).



D'autres projets sont menés sur plusieurs communes, dont La Roche-en-Ardenne.

Le **contrat rivière de l'Ourthe (CRO)** qui s'étend sur de nombreuses communes propose quelques actions spécifiques sur la commune. Un Contrat rivière est « *une démarche volontaire d'acteurs publics et privés qui s'engagent, chacun dans le cadre de ses responsabilités, sur des objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Le projet utilise une démarche participative et consensuelle, qui se matérialise par la constitution d'un Comité de Rivière et de groupes de travail. La participation d'un maximum d'usagers de l'eau est un gage de réussite* ». Le CRO applique son 7<sup>ème</sup> programme. A La Roche-en-Ardenne, les nombreuses actions en continu sont les suivantes :

- Mettre en place une gestion adéquate des zones humides et des éléments de liaison du plan communal de développement de la nature dans un but de préservation
- Nettoyer les berges pour garder un cadre de vie de qualité (organisation concertée avec les autres communes pour un plus grand impact auprès du public)
- Former les ouvriers communaux à une bonne gestion des cours d'eau, de leurs abords et des zones humides
- Recommander systématiquement la plantation de haies indigènes et diffuser cette information auprès des gestionnaires des espaces publics
- Sensibiliser les enfants au respect de leur environnement par l'organisation d'informations dans les écoles
- Relayer les informations du CRO dans les feuilles et bulletins communaux
- Instaurer une prime communale à l'installation de citernes à lisiers
- Dans l'attente d'un règlement d'urbanisme pour lutter contre les dégâts dus aux inondations, prendre des mesures dans les zones potentiellement inondables
- Prôner l'utilisation de cultures et de techniques culturales favorisant l'infiltration des eaux
- Promouvoir l'aménagement paysager des campings, parcs résidentiels, domaines et sensibiliser les propriétaires, voire les locataires, à l'intégration paysagère de leur bien.

Il s'agit souvent de recommandations. Plus concrètement, les actions 35 et 36 du contrat rivière à La Roche-en-Ardenne prévoyaient de placer les égouts à Samrée et de faire le nécessaire pour qu'il n'y ait plus d'habitation dont l'évacuation des eaux usées soit raccordée aux égouts pluviaux ou directement au cours d'eau dans les zones d'assainissement collectives effectives (CRO, 2018).

### **Projet LIFE+**

Le **projet LIFE+ « Ardenne liégeoise 2012-2018 »**, consiste en une restauration des habitats naturels de l'Ardenne liégeoise. Le projet a été initié par la DGO3 et les services du DNF de La Roche-en-Ardenne sont impliqués dans le projet. La DNF est l'opérateur de terrain principal des différents projets LIFE et LIFE+ lancés en Région wallonne.

Le **projet LIFE+** vise à restaurer les paysages naturels et semi-naturels entre le plateau des Hautes Fagnes et celui des Tailles. Le projet espère ainsi leur rendre un état proche de ce qu'ils étaient il y a 200 ans. Un budget de près 7 millions d'euros a été dégagé conjointement par la Région wallonne et l'Union européenne, mais la répartition par commune n'est pas connue. A La Roche-en-Ardenne, le site de la Fange aux Mochettes, entre le bois Saint-Jean et Samrée, est concerné. Le projet s'est terminé en 2018.



### Projet Interreg de restauration des Fonds de vallées

Grâce au cofinancement de l'Union européenne (Fonds Feder), le territoire du Parc Naturel et le nord du Grand-Duché de Luxembourg ont été le cadre, entre 2004 et 2012, de deux projets Interreg. Le second, intitulé « Restauration écologique transfrontalière des fonds de vallées et des zones humides enrésinés » s'est clôturé en avril 2012. Cette collaboration transfrontalière au bénéfice du patrimoine naturel de l'Ardenne belgo-luxembourgeoise permet de dégager des résultats visibles sur le terrain (PNDO). L'objectif principal était le désenrésinement et la restauration de fonds de vallée et de zones humides présentant un grand intérêt écologique potentiel. Sur un vaste périmètre de 2 000 km<sup>2</sup> et 27 communes, près de 245 ha de terrains ont été déboisés et 160 ha de terrains de haute valeur biologique ont été achetés afin d'en assurer la protection.

Au sein du PNDO, à La Roche-en-Ardenne, dans la vallée du Bronze, au lieu de percevoir des indemnités pour abattage précoce, un propriétaire a préféré que le projet finance le remplacement des jeunes plants de résineux par une essence feuillue indigène adaptée au milieu : l'aulne glutineux.

Même si elle mène de nombreuses actions pour la nature, la commune peut toujours s'améliorer en la matière. Dans le cadre de son avis sur le projet de schéma de structure communal de La Roche-en-Ardenne, le CWEDD<sup>7</sup> a pris note en 2014 des options d'aménagement et estime qu'elles ne sont de nature à générer des incidences favorables sur l'environnement qu'aux conditions suivantes :

- Concrétiser l'objectif de réaliser un PCDN (cet outil étant revu, la Commune s'est lancée en 2021 dans l'appel à projet BiodiverCité qui remplace entre autres les PCDN) ;
- Revoir les options et la cartographie des zones de corridors écologiques (forestiers et agricoles) sans attendre nécessairement le PCDN, en se basant sur la cartographie des sols marginaux (alluviaux, tourbeux, marécageux, en forte pente) ;
- Intégrer au schéma la problématique de l'éégouttage, en particulier en zone d'assainissement autonome ;
- Étudier la possibilité de développer un soutien au développement de toilettes sèches bio-maitrisées dans les zones forestières habitées.

## 5.4 SYNTHÈSE

Le relief très marqué de la commune est un véritable atout, tant sur le plan touristique que comme cadre de vie pour les habitants. Le tracé de l'Ourthe décrit un train de méandres allongés très encaissés qui donnent un caractère paysager remarquable. Les dénivelés de plus de 450 mètres entre le niveau de l'Ourthe et le sommet à Samrée proposent à de nombreux endroits de superbes points de vue. Le sous-sol géologique donne un schiste caractéristique qui relève le caractère bien trempé des habitations. Ce cadre physique s'habille de forêts sur les plus fortes pentes, de prairies aux alentours des villages et de culture pour donner un environnement paysager de premier ordre qui constitue un axe important de développement de la commune basé essentiellement sur le tourisme.

---

<sup>7</sup> Source : <http://www.cwedd.be/uploads/Avis%20EIE%20-%202014/14.1190%20SSC%20de%20La%20Roche%20en%20Ardenne.pdf>



La richesse biologique de la commune est très élevée avec 17 sites de grand intérêt biologique et une réserve naturelle répertoriés par Environnement Wallonie, ainsi que 6 sites Natura 2000 qui recouvrent 20% du territoire. Cette part de protection est proche des communes limitrophes. Ce sont les forêts des versants de l'Ourthe et la forêt du plateau de Taille vers la Baraque Fraiture qui sont les plus concernés.

Différentes structures et outils de gestion, d'entretien et de valorisation existent sur la commune ou à un niveau supracommunal : Parc Naturel des Deux Ourthe, Contrat de rivière Ourthe, Groupement d'Action Local (GAL), gestion différenciée au sein de la commune et tout dernièrement en 2021, la participation de la Commune à l'appel à projets BiodiverCité.

Le tourisme tire grandement parti de ces caractéristiques et engendre de nombreuses retombées économiques. L'enjeu principal dans ce cadre est de trouver un équilibre entre les services écosystémiques que rend la nature au territoire. Ainsi, le premier objectif du PNDO est de maintenir le cadre de vie durablement agréable, c'est-à-dire visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire.

L'été, la population augmente fortement. Cela engendre une pression sur l'environnement (poubelles, parfois déchets sauvages, alimentation en eau, kayak...) qu'il est important de pouvoir gérer.

Thématique	Atout	Faiblesse
RESSOURCES ET CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET NATURELLES DU TERRITOIRE	<p>Le relief, la forêt, l'Ourthe et la richesse biologique sont de véritables atouts touristiques ; également éléments identitaires pour les habitants</p> <p>Nombreux sites protégés : 17 sites de grand intérêt biologique ; 1/5 du territoire communal est en zone Natura 2000</p> <p>Qualité environnementale remarquable de l'Ourthe avec de nombreuses berges dans leur état naturel</p> <p>Nombreux outils et structures de gestion sur le territoire ; projets CRO, PNDO, DNF, GAL...</p>	<p>Pression du tourisme sur l'environnement : activité de loisirs, cyclistes ; courses récurrentes ; poubelles, kayaks... ;</p> <p>Pas (encore) de PCDN mais participation à BiodiverCité</p>



## 6 PATRIMOINE BÂTI – PAYSAGE

La convention européenne du Paysage tenue à Florence le 20/10/2000 définit le paysage comme suit : « *Partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* »

Ce chapitre va développer les espaces bâtis et leur évolution, les éléments patrimoniaux et la gestion du paysage.

### 6.1 CADRE BÂTI – EVOLUTION

#### 6.1.1 Généralités

Cette thématique est au centre de la réflexion menée dans le cadre d'un Schéma de Structure communal. Celui de la commune de La Roche-en-Ardenne propose de scinder le contexte architectural de la commune entre la structure urbaine de La Roche et de la structure des villages de l'entité

(Source : SSC Impact sprl).

- Les structures villageoises sont assez aérées. Toutefois, leur physionomie témoigne malgré tout d'une certaine gestion parcimonieuse du sol. Les plans des villages sont assez libres et influencés par le relief. Il en résulte une distribution lâche du bâti, centré sur l'église ou la place du village. Les bâtiments ruraux abritaient trois cellules : l'habitation, l'étable, la grange et parfois une 4ème cellule, la bergerie. En annexe du volume principal, était souvent bâti un fournil, une porcherie ou un poulailler.

Les années 50 à 90 se caractérisent par une extension linéaire de l'habitat le long des voies de communication qui concerne presque tous les villages de l'entité.

L'après-guerre et les années 60 et 70, verront une nouvelle typologie architecturale : les villas et les chalets. Ces villas sont des maisons particulières, modernes, de taille moyenne, 4 façades et entourées d'un jardin. On les trouve dans les anciens noyaux villageois ou en extension linéaire de l'habitat le long des voies de communication. Ces constructions ne sont que très rarement influencées par l'architecture rurale traditionnelle. Vision d'un certain tourisme en Ardenne, de nombreux chalets ont été implantés sur le territoire communal, isolés ou regroupés, généralement au milieu du massif forestier de la vallée de l'Ourthe.

A partir des années 90, on voit l'émergence d'un habitat récent dont la typologie de s'écarte des modèles anciens, en rupture de la fonction agricole initiale.

- La pierre locale constituée de grès et de schiste (plus particulièrement dans la partie Sud de la commune) et d'ardoises pour le toit sont les matériaux principaux utilisés dans les noyaux de villages. Cette homogénéité est une caractéristique majeure. L'habitat récent, localisé en ruban principalement en extension de village, utilise des matériaux de constructions plus variés qui s'écartent des matériaux locaux traditionnels.





- Un trait caractéristique de la plupart des villages réside dans la présence de nombreux éléments verts constituant un paysage intérieur très intéressant. On y retrouve des haies mitoyennes, des arbres isolés, des alignements végétaux...
- Par rapport aux entités rurales, La Roche-en-Ardenne présente une structure urbaine avec ses caractéristiques spécifiques. La ville de La Roche-en-Ardenne s'étend surtout au bord de l'Ourthe et se prolonge autour de la vallée du Bronze et sur ses hauteurs. Deux ponts font la jonction entre le centre-ville et ces vis-à-vis qui sont « le Faubourg » et « Harzé ». Le promontoire acéré en rive droite accueille le Château de La Roche-en-Ardenne, ancienne demeure seigneuriale et dont les ruines actuelles constituent un des principaux attraits touristiques de la ville. Jusqu'au 20ème siècle, la ville se développe. Durant l'offensive destructrice de l'hiver 1944-1945, La Roche-en-Ardenne a un habitat urbain détruit à près de 90 %. Des plans communaux d'aménagements préciseront la reconstruction. La structure actuelle de la ville n'a guère subi de modification depuis cette période, si ce ne sont quelques développements tels que le lotissement des Evêts et quelques initiatives privées. Les espaces publics ont été modernisés ces dernières années : aménagement complet de la place du Bronze et du piétonnier, aménagement du parc en Rompré.

Les comparaisons qui suivent permettent de visualiser l'évolution des diverses entités rochoises sur une période 45 ans. L'attention est attirée sur les principales extensions du bâti.

#### 6.1.2 Beausaint

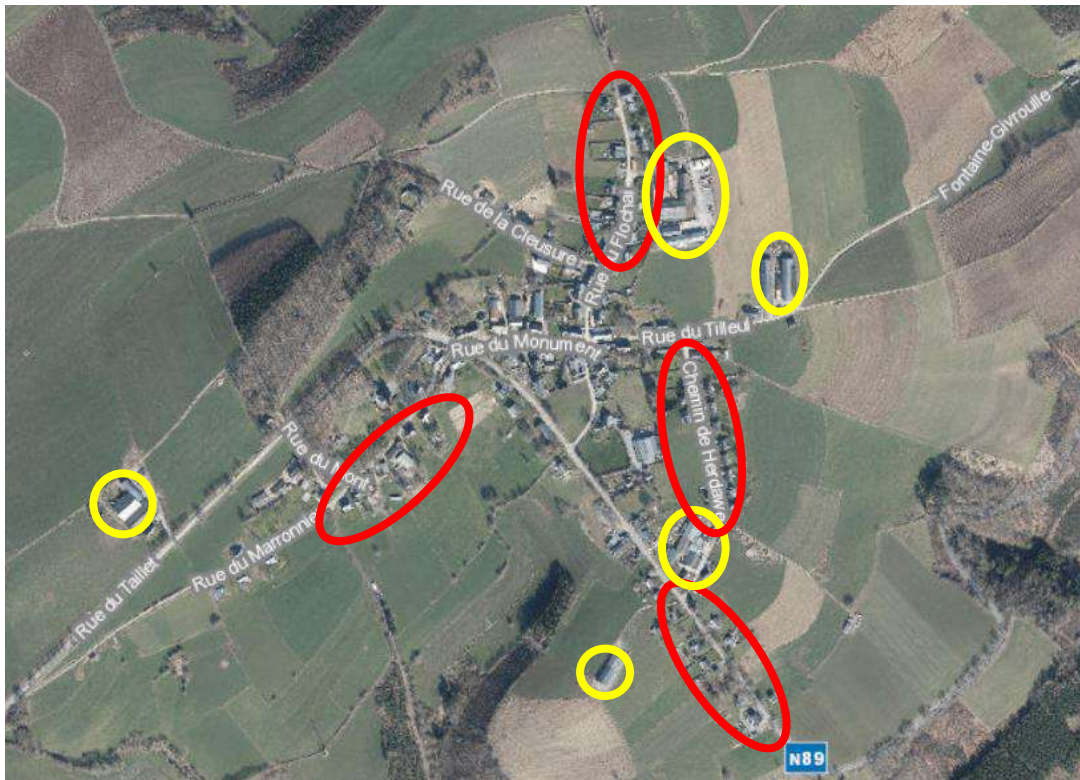
LEGENDE :

Infrastructures agricoles/artisanales

développement d'un habitat récent

1971





Ce village s'implante sur un versant de la vallée du ri du Bronze et est traversé par la N89. Deux axes perpendiculaires à la N89 développent un plan complexe du village qui a tendance à s'écarter du point nodal du village, l'église. Présence d'un habitat assez récent de part et d'autre de la N89 et en fin de zone d'habitat. Nombreuses infrastructures agricoles récentes en dehors du noyau villageois.

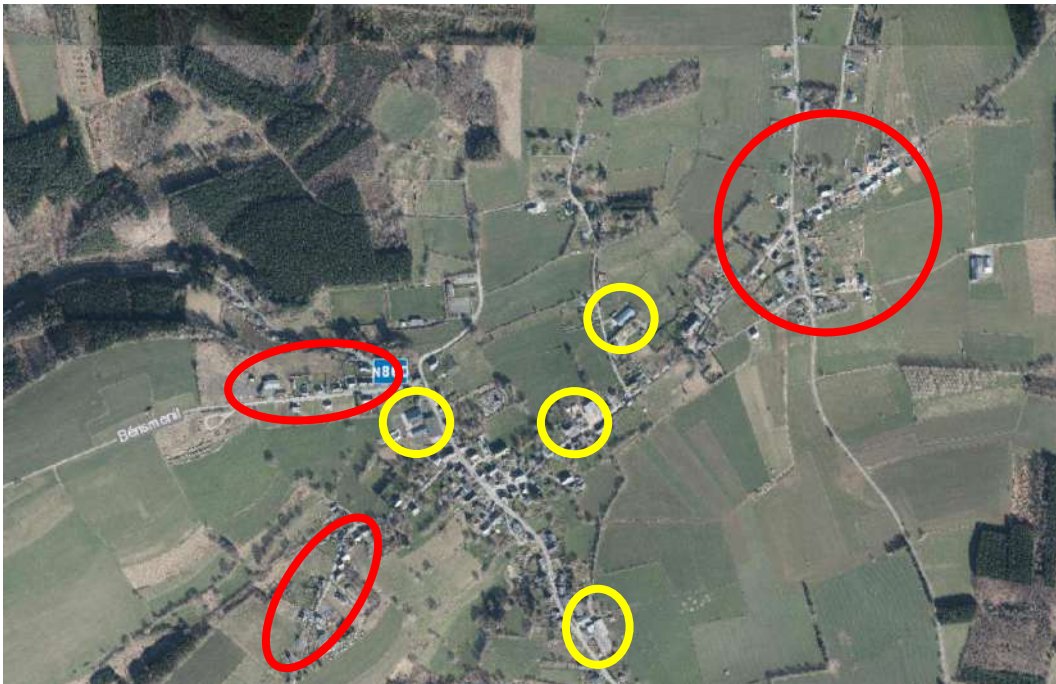


### 6.1.3 Bérismenil

**1971**



**2021**



Situé à 450 m sur plateau dominant la vallée de l'Ourthe, ce village s'organise selon deux axes, dont un en ligne de crête.

Le village subit une coupure importante par la N860.

Les parties Est et Ouest du village présentent un développement récent important.

L'entrée Est et le centre du village présentent des constructions agricoles importantes.

Le centre de la localité, quoique difficilement identifiable, a subi peu de changement.



#### 6.1.4 Borzée

**1971**



**2021**



Ce hameau isolé dans un étroit vallon abritait anciennement un ancien centre de vacances et, plus récemment, un centre d'accueil pour réfugiés. Un opérateur s'est porté acquéreur de cet ensemble de 15 ha et envisage la construction maisons individuelles, gîtes collectifs, hébergements légers et insolites, restaurant, services, centre de séminaire, ferme agro-touristique et parking. Les constructions anciennes s'implantent en fonction du relief tandis que l'ancien centre s'appuie sur le sommet ouest du vallon.





## 6.1.5 Buisson

**1971**



**2021**



Ce petit village s'implante dans une vallée assez accidentée. Les constructions se déploient de façon assez lâche sur le flanc est de la vallée tout en restant centré sur son église. La place du village détermine le centre de la localité. Ce hameau a la particularité de comprendre plusieurs étendues d'eau au centre et en bordure de l'habitat, qui donnent un caractère aéré à la localité. L'entrée Est est marquée par un complexe agricole relativement bien intégré.

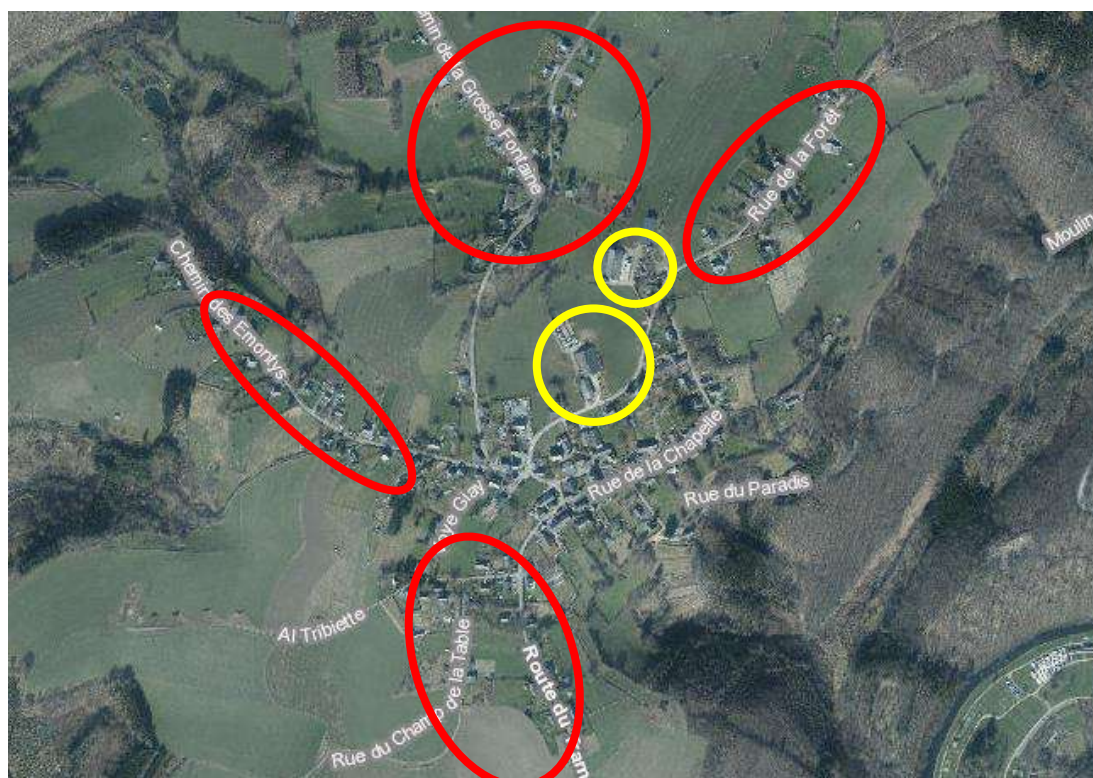


## 6.1.6 Cielle

1971



2021



Situé à la lisière d'un plateau dominant un versant abrupt de la vallée de l'Ourthe, ce village jouit d'un paysage de grande qualité, ce qui lui vaut un développement important au niveau de l'habitat.

Le bâti s'articule en îlot central autour de l'église. Le développement en étoile d'un habitat linéaire récent se développe à toutes les entrées de village. Le nouvel habitat de la partie Nord/Est se compose d'imposantes villas 4 façades, d'architecture assez contemporaine.

Deux structures agricoles récentes se situent à l'extérieur du noyau villageois.



## 6.1.7 Floumont

**1971**



**2021**



Ce hameau de quelques maisons se situe dans un versant de vallée pour former avec Warempage et Herlinval un ensemble dénommé « Trois Villes ». La liaison entre Warempage et Herlinval est entièrement urbanisée via des constructions unifamiliales de type 4 façades dans les années 80-90. Deux implantations agricoles s'implantent en bordure de la zone d'habitat.



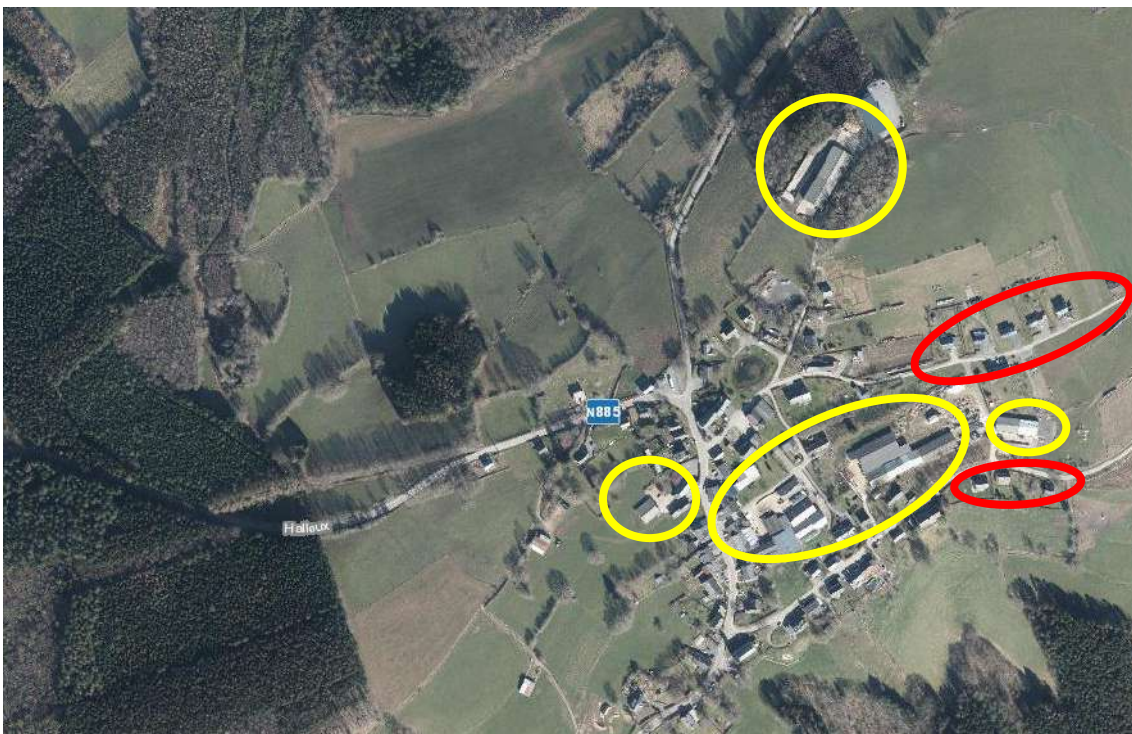


## 6.1.8 Halleux

**1971**



**2021**



Étalé sur le versant sud, ce village se développe selon en deux axes dont la jonction de fait au centre du village. Le relief et la voirie structurent l'habitat. La partie Nord du village s'est urbanisée ces dernières années tandis que d'importantes constructions agricoles s'implantent dans le centre du village et aux entrées Nord et Est.



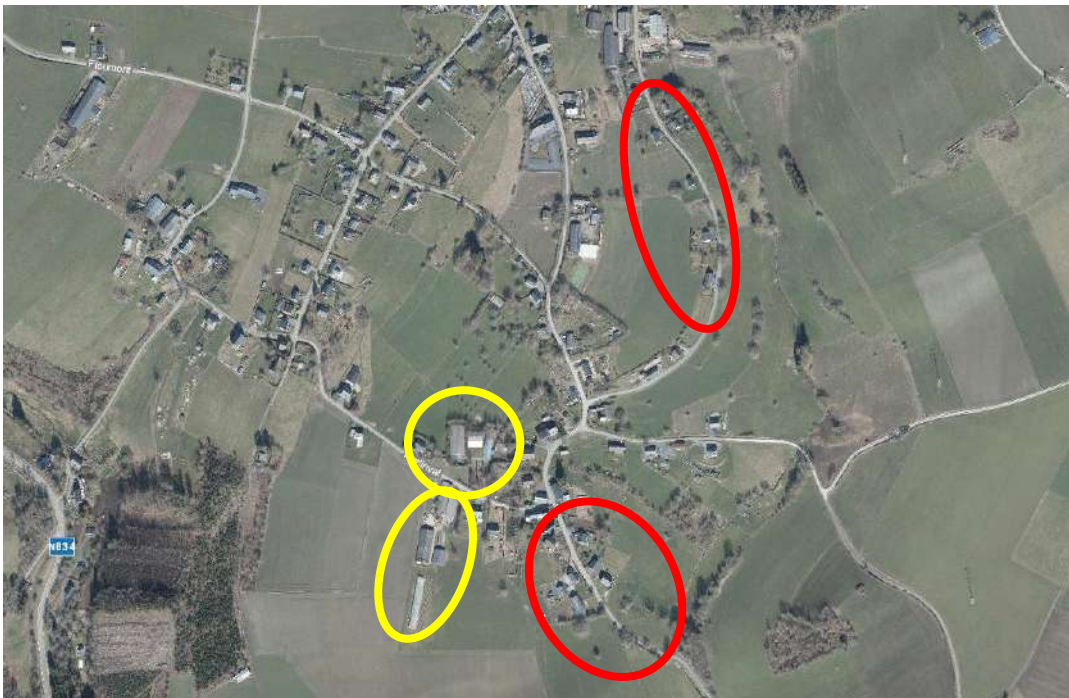


## 6.1.9 Herlinval

**1971**



**2021**



En bas de versant sud, ce hameau s'organise le long d'une voirie sinueuse.  
Le centre est marqué par une placette et une chapelle. Deux implantations agricoles et horticoles bordent la voirie à l'Ouest. Une urbanisation en ruban marque les entrées Sud et Nord du village.

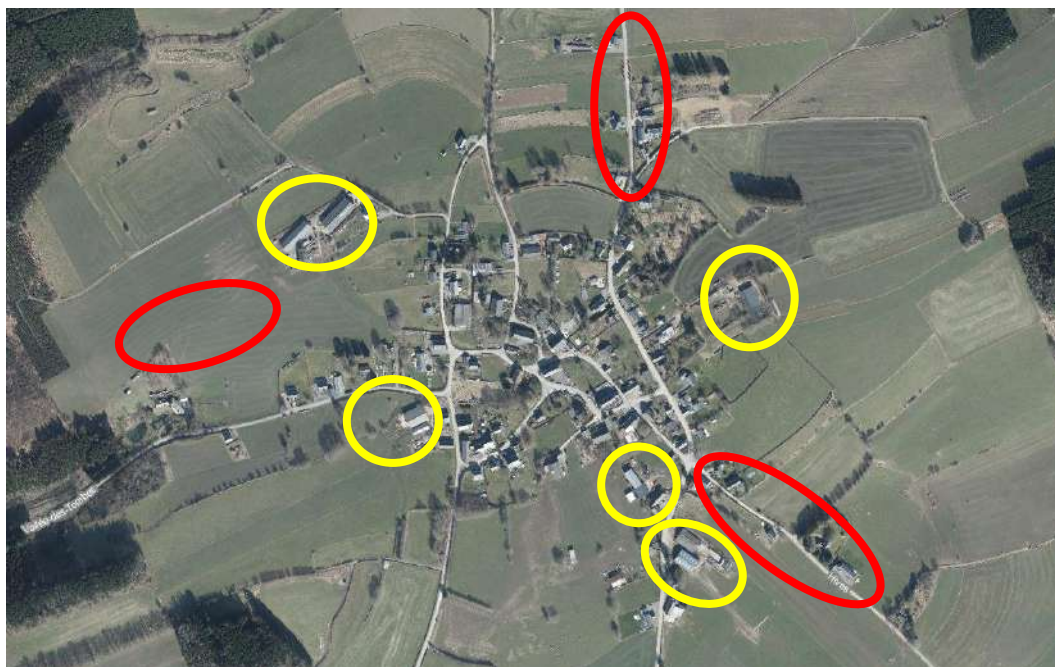


## 6.1.10 Hives

**1971**



**2021**



Sur un plateau à 400 m, ce village présente une trame de type « tas » mais aérée dont le centre est son église. L'implantation du bâti est libre et les entrées Nord et Sud se caractérisent par un habitat récent. De nombreuses constructions agricoles s'implantent en dehors du noyau bâti. Le centre du village connaît une mutation importante due à l'affectation de bâtiments résidentiels en gîtes.





### 6.1.11 Hubermont

**1971**



**2021**



Situé sur le versant sud-est de la vallée, ce village jouit d'un paysage de grande qualité.

Le bâti est peu dense, non structuré, avec une voirie principale située en contre-haut du noyau bâti et de la chapelle. Un habitat récent de piètre qualité se développe au Sud. L'entrée Nord du village est en cours d'urbanisation. Le centre du village compte deux exploitations agricoles. Deux autres implantations sont excentrées.

Une annexe récente du centre de séminaire de l'ancienne école est un exemple de construction contemporaine particulièrement bien intégrée.





### 6.1.12 La Roche-en-Ardenne

1971



2021





La ville présente une configuration longitudinale coincée entre l'éperon rocheux du château féodal et l'Ourthe.

Le relief de la rive gauche présente des développements complexes dus au relief. Le quartier de Harzé, assez récent, s'étend sur une boucle de l'Ourthe et semble s'incruster dans les nombreux campings (10) qui bordent les rives de l'Ourthe.

Le quartier de Villez présente un bâti touristique dont le point nodal est le centre d'hébergement touristique « Le Floréal ». Le lotissement du Pafy se situe à Villez et est en voie d'urbanisation.

Deux projets de qualité ont amélioré le cadre non bâti de La Roche :

- L'aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément (projet 2.14. du précédent PCDR)
- La transformation paysagère de la colline du Deister.
- 

Les aménagements récents de la place du Faubourg et du centre-ville ont renforcé l'identité urbaine de La Roche-ville.



### 6.1.13 Lavaux

**1971**



**2021**



Situé en contrebas du village de Hives, ce hameau s'inscrit dans un vallon doux.

Le bâti aéré, composé principalement de fermes et fermettes, s'implante sur les flancs du vallon et a gardé son caractère rural. Les hauteurs présentent quelques constructions récentes principalement à vocation touristique.





#### 6.1.14 Lohan

**1971**



**2021**



Ce quartier récent à vocation principalement touristique s'étend entre la N860 et l'Ourthe. Il se compose principalement de petites villas ou bungalows et ne présente aucune caractéristique architecturale intéressante.





## 6.1.15 Maboge

**1971**



**2021**



Ce hameau assez dense s'étend entre la N860 et l'Ourthe.

Outre un noyau ancien proche de l'église et du pont, il comprend un habitat récent sur le versant nord, des infrastructures touristiques le long de l'Ourthe et de nombreux chalets le long de la route vers Hubermont.

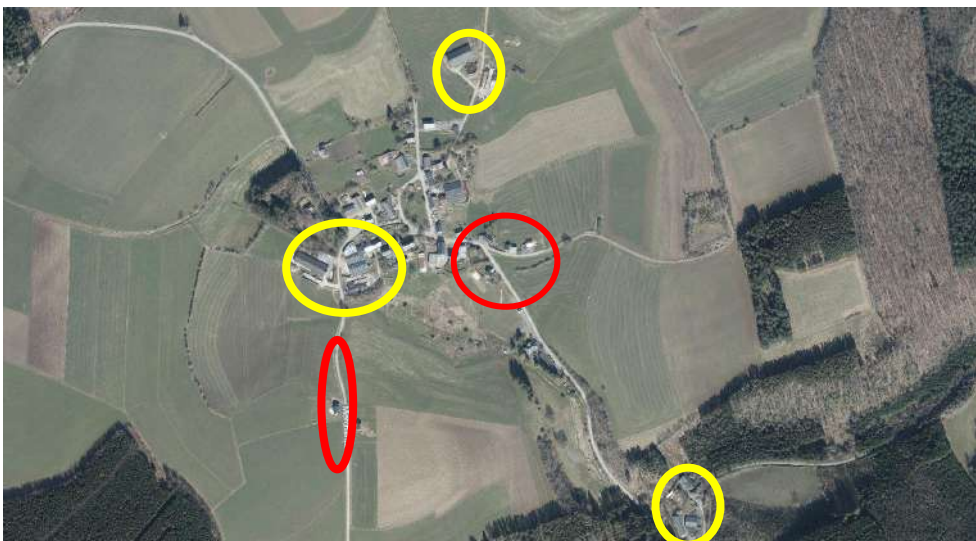


## 6.1.16 Mierchamps

**1971**



**2021**



Ce hameau se situe en tête de vallée et possède un paysage de qualité. Son bâti, principalement ancien, est organisé lâchement autour de l'église et sa placette. Le Sud du hameau et la crête ouest présentent un potentiel de construction important. Quelques constructions agricoles ponctuent le paysage en bordure du noyau villageois. Il faut noter la reconversion réussie de l'ancienne laiterie en centre de sport extérieur.



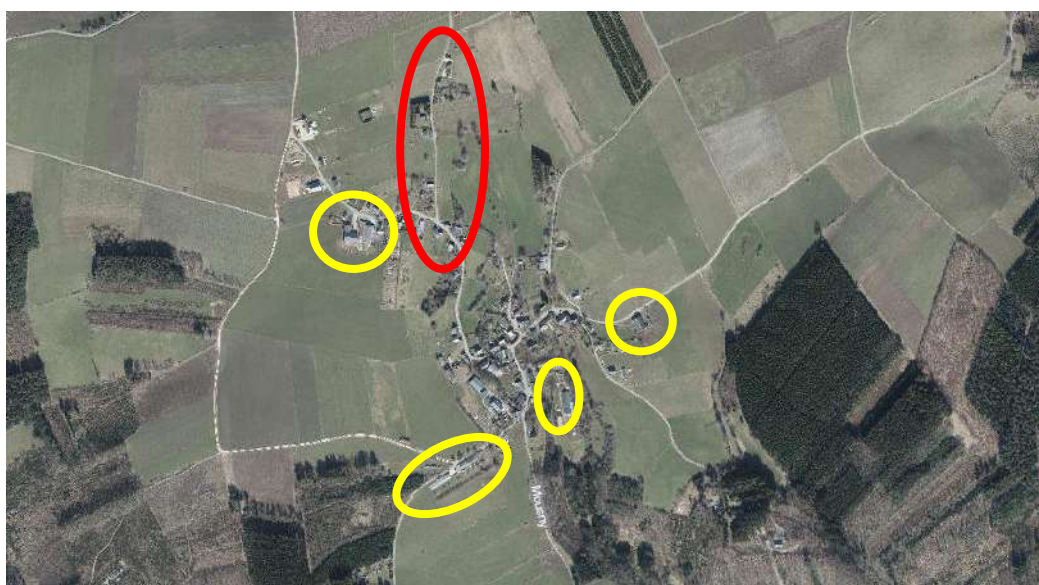


## 6.1.17 Mousny

**1971**



**2021**



Ce hameau assez compact se loge dans le creux et les versants d'une vallée assez accidentée. Il présente un espace central aéré et une église implantée sur une butte. Un faible développement vers le nord-ouest se précise depuis quelques années. Notons quelques constructions agricoles qui n'altèrent pas la qualité du paysage.



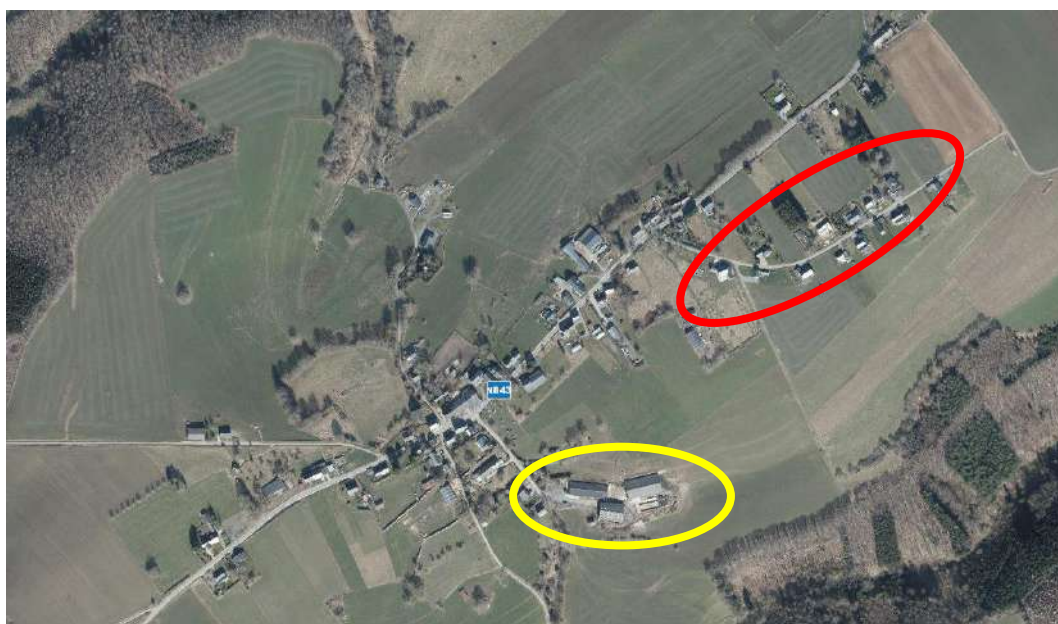


## 6.1.18 Nisramont

**1971**



**2021**



Implanté sur un plateau, ce village se développe le long de la voirie sans une réelle organisation. Un habitat récent s'initie sur une route parallèle, avec quelques constructions contemporaines de qualité.

De nombreux chalets bordent la voirie régionale en descendant vers l'Ourthe.

Un habitat semi-groupé destiné aux employés du barrage surplombe la vallée sans avoir de réelles connections avec le village.

Un ensemble de constructions agricoles est situé au sud du village sans impacter le paysage.

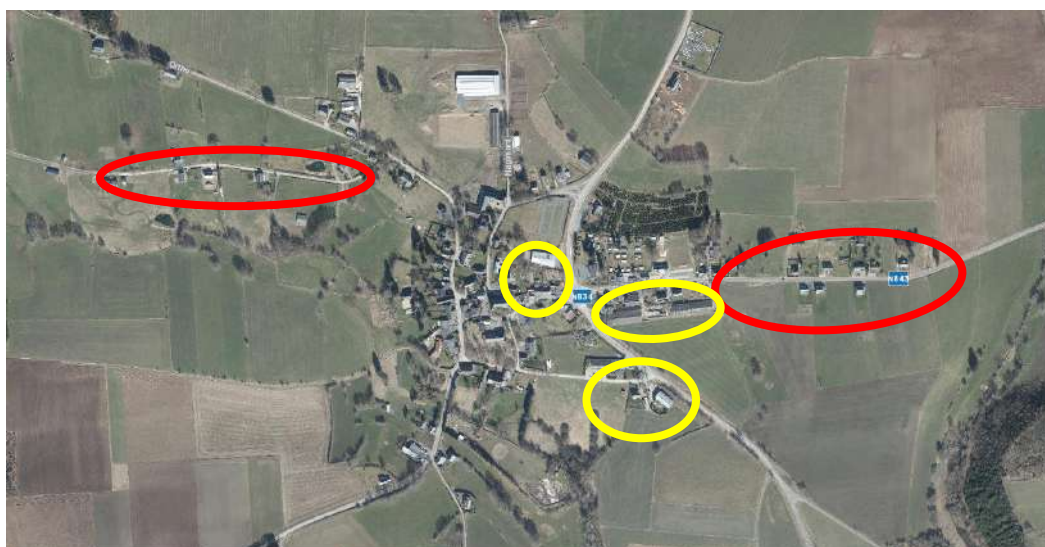


## 6.1.19 Ortho

**1971**



**2021**



Ce village s'implante sur le flanc sud d'un plateau légèrement ondulé.

Le bâti est compact, groupé autour de l'église. Une partie plus récente s'est développée le long de la N834 et la route vers Nisramont.

Il y a quelques bâtiments de type semi-industriel en entrée de village.

Un complexe agricole ponctue agressivement le carrefour principal du village.

Un petit camping s'intègre parfaitement dans le village.





## 6.1.20 Petit-Halleux.

**1971**



**2021**



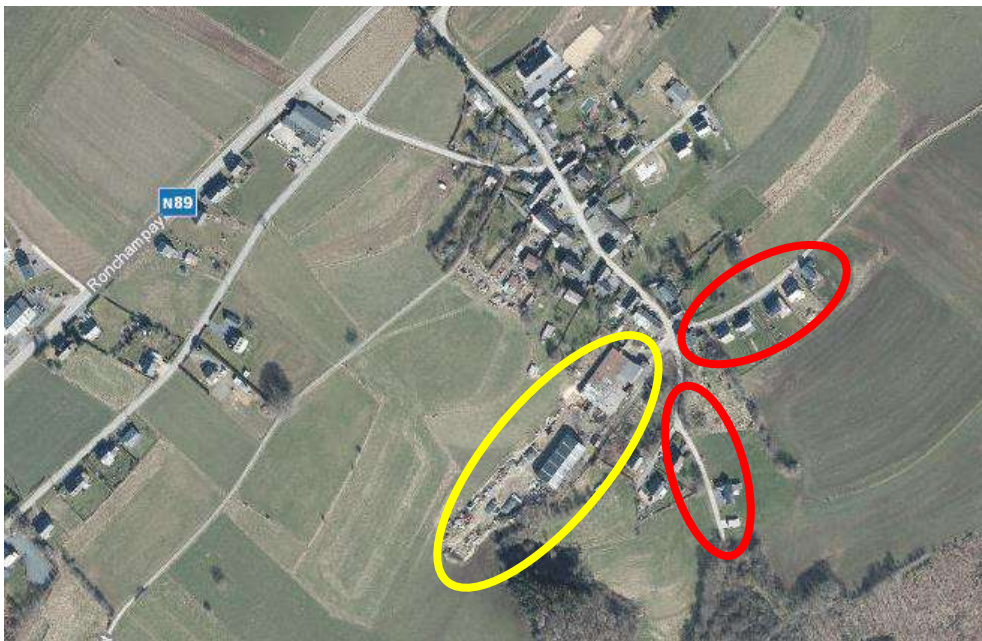
Ce hameau de quelques fermes se situe sur un petit plateau entrecoupé par une petite vallée. Un habitat plus récent se développe en ruban en entrée et sortie de village



### 6.1.21 Ronchampay



2021



Ce petit village assez compact se situe sur le versant de la vallée du Ry du Bronze, en contrebas de la N89.

Il développe un habitat assez ancien le long de la voie principale et un habitat récent dans sa partie sud.

Une exploitation agricole disperse ses constructions de façon assez lâche au sud du village.





## 6.1.22 Ronchamps

**1971**



**2021**



Séparé de Vecmont par la N89, ce hameau présente une structure ancienne peu dense le long de la route vers Halleux.

Un habitat plus récent se développe le long d'une voirie parallèle à la N89.

Une implantation agricole s'implante harmonieusement en bordure du noyau ancien.





### 6.1.23 Roupage

**1971**



**2021**



Séparé de Buisson et Thimont par deux vallées encaissées, ce hameau peu dense se développe le long de la voirie principale menant à la N833 avec un habitat plus récent vers Hubermont. Quelques chalets bordent la route secondaire vers Ortho. Une importante exploitation agricole marque l'entrée Est du hameau.



## 6.1.24 Samrée

**1971**



**2021**



Situé dans une faible dépression à 500 m d'altitude, ce village peu structuré s'organise de part et d'autre de la N89, avec un habitat plus récent au Sud et l'Est.

La ZAE sise en sortie de village vers la Baraque Fraiture accueille plusieurs bâtiments de type-semi industriel bien intégrés.

L'habitat se développe le long de la route de Dochamps et en fin de zone d'habitat .



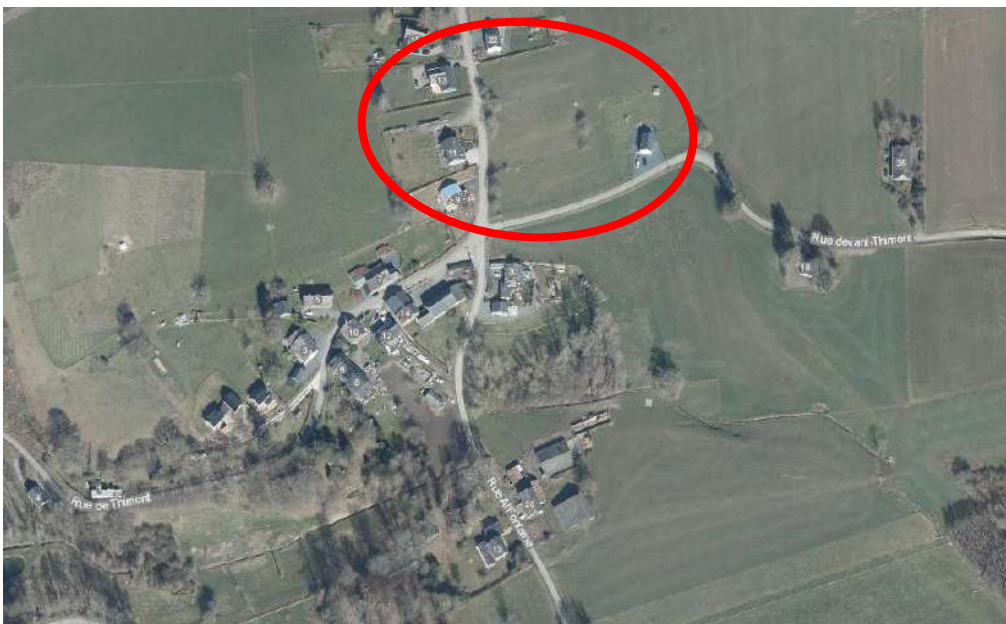


### 6.1.25 Thimont.

**1971**



**2021**



Ce hameau se situe sur un replat entre deux vallées bien marquées.

Il comprend quelques fermes anciennes et de nouvelles constructions en sortie de village. Cette urbanisation récente va s'amplifier dans les prochaines années et modifier de façon sensible le caractère rural de ce hameau typiquement ardennais.

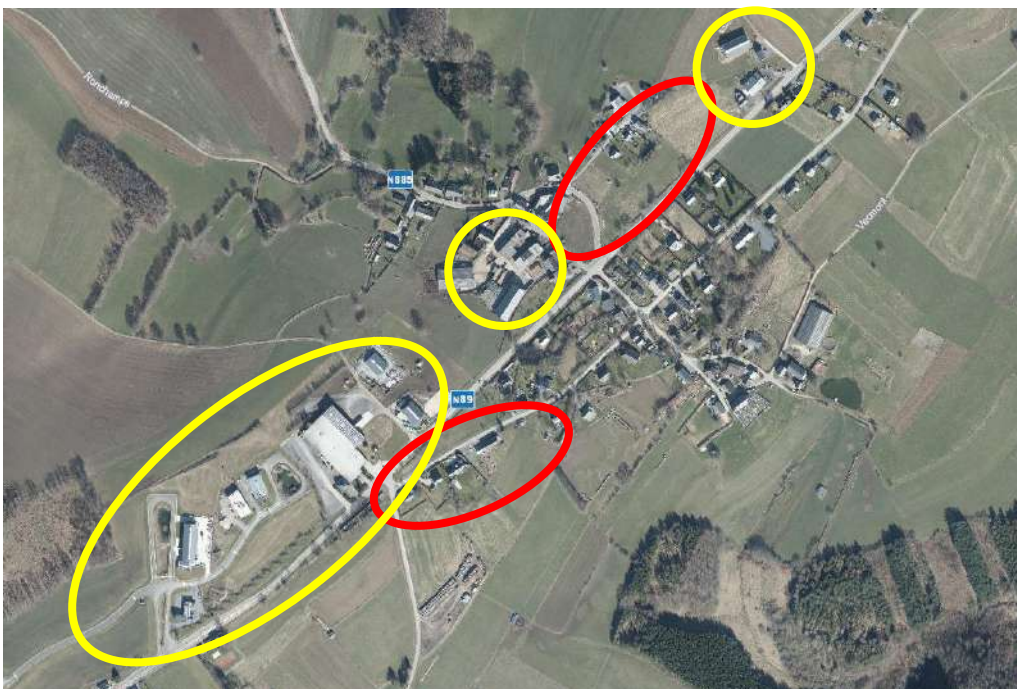


## 6.1.26 Vecmont

**1971**



**2021**



Situé dans le sommet du versant sud de la vallée du Ry du Bronze et bordé dans sa partie nord par la N89, ce village de structure lâche est constitué de quelques constructions, ponctuée par son église dans sa partie sud et une exploitation agricole au centre du village.

Un habitat plus récent se développe sur une voirie parallèle à la N89 en direction de Ronchampay et le long de la N89 en direction de Saint-Hubert.

Un zoning artisanal en plein développement s'organise de l'autre côté de la N89 en direction de Saint-Hubert.





## 6.1.27 Vecpré

**1971**



**2021**



Ce hameau est situé à cheval sur les communes de Rendeux et La Roche-en-Ardenne.  
La partie rochoise comprend un bâti assez récent et des infrastructures touristiques de type camping.





## 6.1.28 Villez

**1971**



**2016**



Ce hameau assez compact s'organisait anciennement autour de la place du Four. Actuellement il se développe touristiquement le long de l'Ourthe et présente des implantations plus ou moins récentes de type mixte sur le flanc nord du versant auquel il est adossé.

Des implantations de type maison unifamiliale renforcent et renforceront encore de façon plus sensible l'habitat dans sa partie Nord lors de la mise en œuvre du permis d'urbanisation du Pafy.

Le vaste camping du Floréal se situe entre le hameau et l'Ourthe.

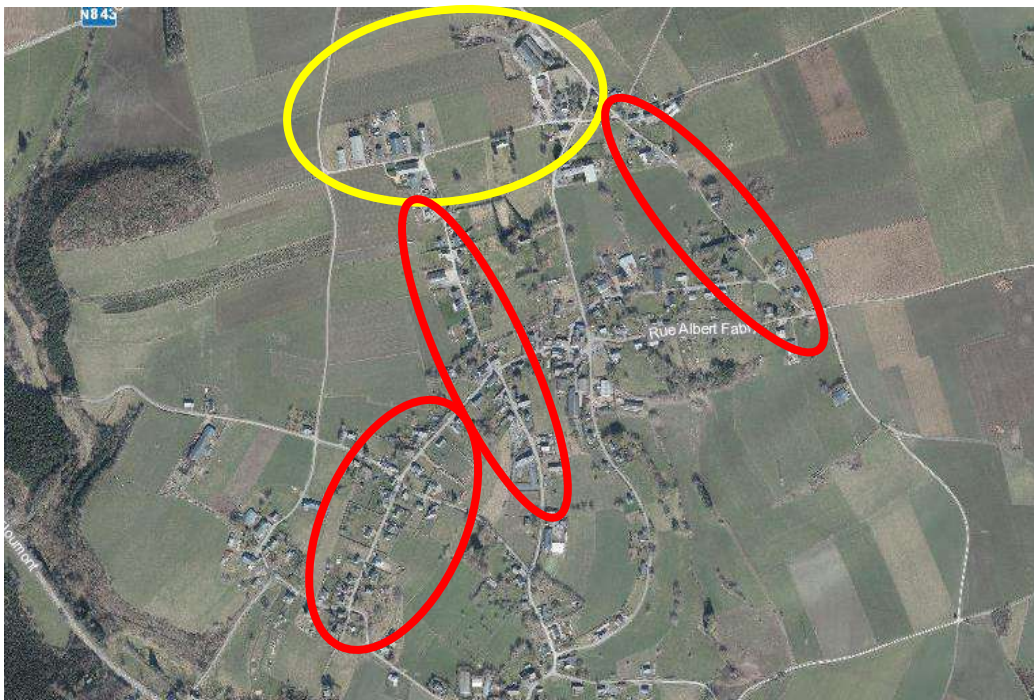


## 6.1.29 Warempage

**1971**



**2021**



Ce village est situé sur un versant dominant les villages voisins de Floumont et Herlinval.

Il présente une structure peu organisée avec un développement linéaire et un bâti plus compact à l'approche d'un espace public.

Un habitat récent se développe de façon anarchique vers l'est et Floumont.

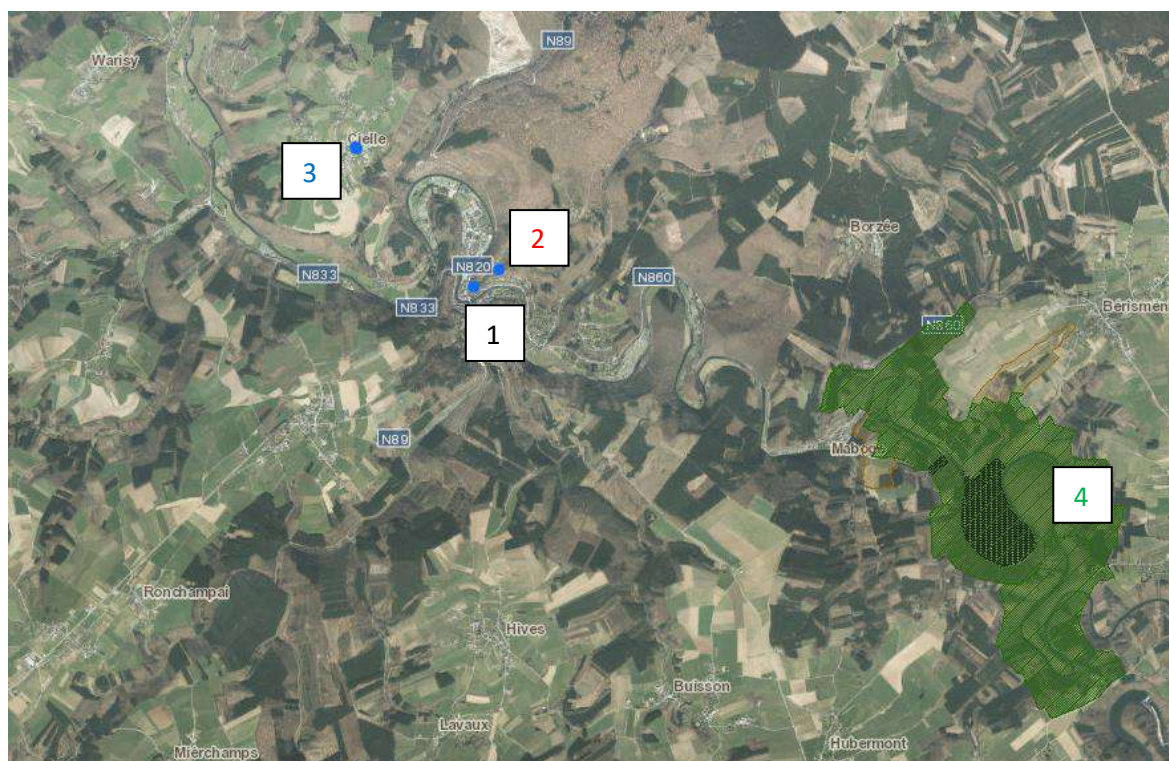
La partie nord (zoning artisanal Idelux) présente plusieurs bâtiments industriels de faible et moyen gabarit.





## 6.2 MONUMENTS ET SITES CLASSÉS - SITES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE

La carte ci-dessous localise les trois monuments et le site classés de la commune de La Roche-en-Ardenne.



NOM	ENTITE	DATE DE L'ARRETE	TYPE DU CLASSEMENT	PROPRIETE
<b>1.</b> Vieux château Rue du Vieux Château	La Roche	9/3/1976	Monument	Public
<b>2.</b> Chapelle Sainte-Marguerite	La Roche	22/2/1951	Monument	Public
<b>3.</b> Ancienne maison de justice	Cielles, 45	6/2/1970	Monument	Privé
<b>4.</b> Ensemble formé par le site du Cheslé et le val de l'Ourthe entre Maboge et Nisramont et la fortification du Cheslé de Bérismenil		15/11/2003	Site archéologique Site Zone de protection	Public

La Roche-en-Ardenne a trois sites archéologiques :

1. Le Cheslé de Bérismenil : cette fortification celtique a servi de refuge sécurisé aux peuplades des environs durant les VII, VI et Vème siècles avant J-C. Elle a fait l'objet de fouilles et de reconstitution du rempart primitif et du mur de défense de l'entrée. Le site est inscrit au Patrimoine majeur de la Wallonie.
2. Le Château féodal à La Roche : il fut successivement demeure néolithique, oppidum romain, maison des Rois Francs. Malgré les profondes mutations subies par le château, les ruines



actuelles, avec leurs tours, meurtrières et oubliettes, ont conservé l'empreinte de l'époque féodale.

3. Le Cheslin d'Ortho : situé dans le village de Herlinval, le Cheslin est un camp retranché du Bas-Empire (époque gallo-romaine du III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles) qui servit de refuge aux habitants lors des guerres et des invasions. Des fouilles archéologiques ont permis de mettre à nu de nombreux vestiges, tels que les réservoirs d'eau, murs d'enceinte et tours, ainsi que l'emplacement d'une ancienne meule. On peut s'étonner de ne pas trouver ce site dans un programme de classement.

### 6.3 PATRIMOINE MONUMENTAL ET PETIT PATRIMOINE

Les éléments du patrimoine bâti et du petit patrimoine populaire sont les témoins du passé, de nos modes de vies, de nos croyances : potales, chapelles, croix, puits, bacs abreuvoirs (Beausaint, Warempage, Mousny), monuments aux morts (Ortho, La Roche-en-Ardenne) ...

Ils sont répertoriés dans l'annexe LA ROCHE-EN-ARDENNE « *Inventaire du patrimoine culturel et immobilier* » La Roche-en-Ardenne. (SPW – dgo4)

La commune est consciente de la valeur patrimoniale de ces éléments. Un service communal y est affecté avec pour missions, entre autres, d'élaborer un répertoire photographique et technique du petit patrimoine populaire de la commune (patrimoine religieux, patrimoine " patriotique " et patrimoine dit " utilitaire ») et de récolter les témoignages du passé (période de guerre, anciens métiers, ...)

### 6.4 STRUCTURE PAYSAGERE

6.4.1. En 2007, le bureau COOPARCH R-U a réalisé l'évaluation de paysage du Parc Naturel des Deux Ourthes. Dans l'analyse réalisée par le PNDO, il est apparu comme une évidence de sauvegarder la haute qualité paysagère du Parc. Succinctement, les objectifs généraux issus de cette étude sont les suivants et trouvent toute leur pertinence dans une ODR.

- **Objectif 1** : la mise en œuvre d'un *cadre de vie* durablement agréable, c'est-à-dire visuellement harmonieux, écologiquement sain et culturellement identitaire
- **Objectif 2** : Garantir auprès des usagers une bonne *perception des valeurs paysagères* du territoire,
- **Objectif 3** : Préserver et retrouver la *lisibilité des principaux types paysagers* (paysages de type fagnard, les paysages de vallée encaissée, les paysages de méandres, les paysages forestiers, les paysages de pâtures et herbages, les paysages de noyaux villageois traditionnels, ...).
- **Objectif 4** : Favoriser la *diversité des paysages*, le cas échéant en les recomposant et en proposant la création de nouveaux paysages.
- **Objectif 5** : Associer *les pratiques agricoles et forestières* actuelles à la valorisation des paysages et au développement de la biodiversité.
- **Objectif 6** : Associer tout projet *d'équipement agricole* à une réflexion paysagère visant à une meilleure intégration du projet dans son environnement.
- **Objectif 7** : Favoriser *la biodiversité au sein des paysages*.



- **Objectif 8** : Tirer parti de la *présence de l'eau* en assurant sa lisibilité dans le paysage.
- **Objectif 9** : Préserver, conforter et favoriser la présence des *petits éléments structurels* du paysage comme des talus, des chemins creux, des arbres de position, des alignements des haies vives.
- **Objectif 10** : Favoriser un aménagement naturel de type vernaculaire pour *les espaces jardinés* publics et privés.
- **Objectif 11** : Préserver et valoriser *le cœur des noyaux villageois*.
- **Objectif 12** : Rechercher et favoriser des compositions urbanistiques visant à intégrer tout nouveau *lotissement* ou autre nouvelle extension d'habitat.
- **Objectif 13** : Favoriser une *architecture* actuelle d'intégration, d'une part en refusant toute forme de pastiche historique ou vernaculaire mais en laissant une place à une architecture contemporaine.
- **Objectif 14** : Rechercher et favoriser des aménagements urbanistiques et paysagers visant à intégrer tout ancienne et future *zone de loisirs*, village de vacances, camping, etc...
- **Objectif 15** : Associer tout *projet d'aménagement du territoire* (zoning industriel, station d'épuration, ZACC, éolienne, antenne GSM, ...) à une réflexion paysagère visant à la meilleure intégration du projet dans son environnement.

6.4.2. En septembre 2010, une étude menée par le Bureau Impact, à l'indicative du PNDO, présente une cartographie des périmètres d'intérêts paysagers repris au plan de secteur et des périmètres d'intérêt paysager proposés par l'ASBL ADESA, dans le cadre d'une éventuelle révision des plans de secteur. L'ASBL ADESA regrette que certains périmètres repris au plan de secteur aient fait l'objet d'urbanisation et de peu de protection.

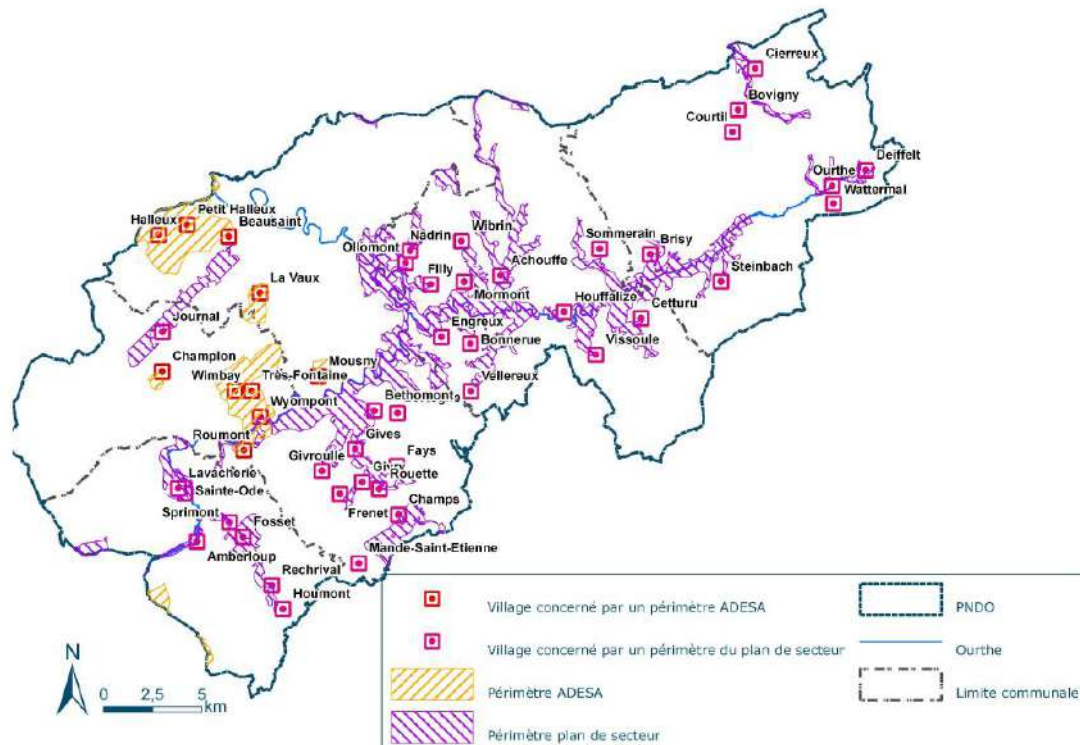


Figure 17 : Périmètres d'intérêt paysager au plan de secteur et ceux proposés par l'ADESA

6.4.3. Le 24 mai 2017, le Gouvernement wallon a adopté un nouvel arrêté qui dote les Parcs naturels d'un nouvel outil : la Charte paysagère.

Concrètement, cette charte a pour objectif d'établir un programme d'actions relatif aux paysages, adopté par chaque commune du parc naturel, à mettre en œuvre sur une période de 10 ans. Trois axes sont développés : une analyse contextuelle (diagnostic), des recommandations et un programme d'actions.

En termes de gestion du bâti et de son intégration paysagère, les bâtiments de grande taille pour l'élevage industriel avaient fait l'objet d'une réflexion spécifique au sein de la commune et les lignes de conduite de la commune de La Roche ont été proposées et adoptées par les autres communes du parc. Cette démarche s'est reproduite également pour les gîtes de grandes capacités.

## 6.5 SYNTHÈSE

Le paysage bâti constitue une ressource intégrante du paysage de la commune, en complément du cadre naturel exceptionnel.

La diversité et la qualité du patrimoine bâti dans les noyaux de villages forment la base de cette richesse. Malgré les destructions de l'hiver 45 et la reconstruction qui s'en suivit, la ville de La Roche-en-Ardenne a gardé un cadre de vie agréable. Sa localisation en bordure de l'Ourthe dans un vallon cerné d'une couronne forestière en est le principal atout. Les ruines de son château féodal, les murs en pierre sèche et les éléments du petit patrimoine complètent ce tableau positif. La modernisation du centre-ville s'est concrétisée par un piétonnier, un aménagement de place et la création d'un nouveau parc.

La qualité exceptionnelle du paysage est soumise à diverses pressions de la part de nombreuses activités humaines qui ont varié au cours du temps. L'urbanisation en ruban des sorties de ses nombreux villages pose problème dans la conservation du patrimoine bâti rural de la commune. De nombreuses secondes résidences de type chalet construites dans les années 60-70 en vallée de l'Ourthe en zone forestière arrivent en fin de cycle : la commune devra se positionner quant à la suite à donner aux aménagements, reconstructions ou autres modifications de destination que les propriétaires vont solliciter dans les prochaines années.

L'évolution de ces constructions en habitat permanent pourrait poser des problèmes de domiciliation dans des zones où les équipements communautaires sont minimes, sans compter un risque de ghettoïsation. La commune doit se positionner par rapport à ce phénomène.

Cet héritage nécessite une gestion spécifique et différents objectifs et enjeux se profilent pour les années à venir :

- La mise en œuvre du projet de rénovation urbaine
- L'application du schéma de structure
- La gestion des forêts
- La gestion de la problématique des nombreux chalets en vallée de l'Ourthe construits sans planification et du développement anarchique des fins de zone d'habitat dans certains villages.





Certains sites patrimoniaux et historiques méritent encore d’être mis en valeur comme celui du Cheslin à Herlinval ou remis en valeur, comme celui du Cheslé à Bérismenil dans le cadre de la précédente ODR.

Thématique	Atout	Faiblesse
PATRIMOINE BATI - PAYSAGE	Bati de qualité dans les noyaux de villages	Extensions aux entrées de villages en rupture avec le bâti local
	Sites classés du château et du Cheslé remarquables	Nombreuses extensions d’exploitations agricoles sans souci d’intégration
	Qualité de paysage exceptionnelle	Nombreux chalets et campings en vallée de l’Ourthe
	Aménagements récents au centre de La Roche.	
	Petit patrimoine (mur en pierre sèche)	
	Lignes de conduites et charte paysagère du PNDO	



## 7 ENVIRONNEMENT

L'environnement d'une commune est une richesse qu'il est primordial de comprendre pour la préserver. Cette partie vise à analyser les éléments environnementaux de la commune relatifs à l'eau, à la propreté, aux déchets et à l'ensemble des engagements politiques pour la gestion de l'environnement.

### 7.1 L'EAU

La gestion de l'eau comprend l'assainissement, les captages, la distribution de l'eau potable, les aléas d'inondation, les loisirs liés à l'eau comme la baignade et les kayaks et, enfin, la gestion transcommunale de l'Ourthe.

#### 7.1.1 PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (PASH)

La commune de La Roche-en-Ardenne fait partie du plan d'assainissement « OURTHE ». Un Plan d'assainissement se compose d'un rapport associé à une cartographie subdivisée en sous-bassins, à savoir pour la Wallonie : Amblève, Dendre, Dyle-Gette, Escaut-Lys, Haine, Lesse, Meuse amont, Meuse aval, Moselle, Ourthe, Rhin, Sambre, Semois-Chiers, Senne, Vesdre.

Le PASH a été mis en place par la Région Wallonne en 2005 afin de constituer un plan des modes d'assainissement des eaux usées pour chaque habitation existante et en devenir. Le PASH est un outil de gestion pour tous les acteurs actifs dans le secteur de l'égouttage, l'assainissement des eaux et la protection de captage.

Le PASH de l'Ourthe a été révisé en 2012. Le pourcentage de la population dépendant du PASH de l'Ourthe repris en régime d'assainissement collectif était de 63.3% en 2005 contre 67.1% en 2012<sup>8</sup>.

Concernant le plan d'assainissement « OURTHE », son organisme d'assainissement agréé est l'**AIVE** (Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement) depuis 2006. En province de Luxembourg, l'**AIVE** traite de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets et de la cartographie numérique. Cet organisme est agréé SPGE (Société Publique de Gestion des Eaux).

---

<sup>8</sup> Dernière modification du PASH adoptées le 19/04/2012 au Moniteur Belge



## Carte des bassins et sous-bassins hydrographiques :



La Roche-en-Ardenne fait partie du **district de la Meuse** et du bassin de l'**Ourthe**.

Le Coût-vérité à l'Assainissement (CVA) est une valeur qui reprend les coûts d'assainissement des eaux usées. C'est une taxe payée par le consommateur en fonction des mètres cubes consommés afin de financer la collecte et le traitement des eaux usées. Le CVA est établi par la Société publique de Gestion de l'eau (SPGE) et est identique pour toute la Région Wallonne. Au 1<sup>er</sup> juillet 2017<sup>9</sup>, la CVA était de **2,365 € HTVA** par mètre cube consommé.

3 zones d'assainissement ont été définies par le règlement général d'assainissement (RGA)<sup>10</sup> :

- **La zone à régime d'assainissement autonome** (anciennement appelée zone d'épuration individuelle). Ce sont les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées.
- **La zone à régime d'assainissement collectif** (anciennement appelée zone égouttable). Ces zones sont ou seront équipées d'égouts reliés à des stations d'épuration collectives.
- **Les zones transitoires** qui n'ont pas encore pu être classées pour différentes raisons. Soit le régime collectif, soit le régime autonome leur sera attribué.

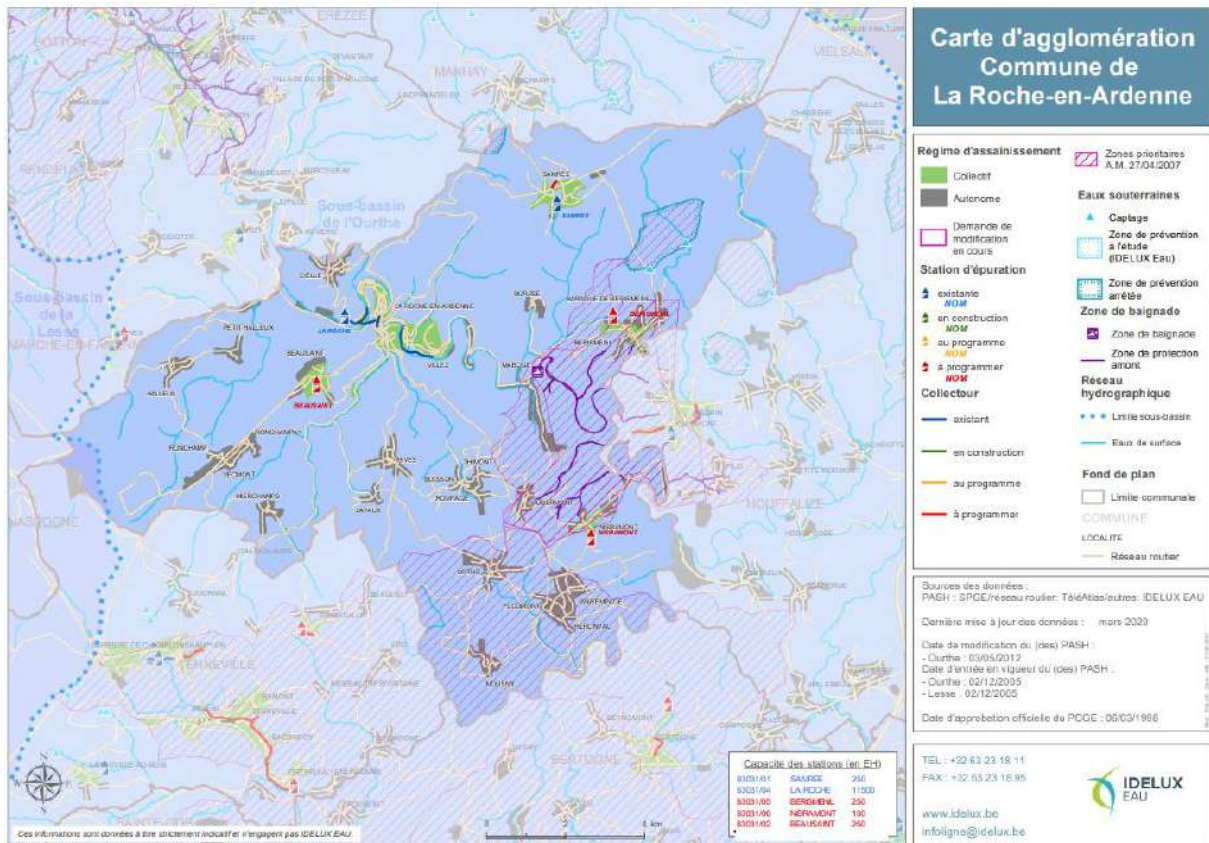
<sup>9</sup> Dernière publication (Màj 2022)

<sup>10</sup> Source : <http://www.spge.be/de/plans-d-assainissement-pash.html?IDC=2017>





## Cartographie du plan d'assainissement de la commune (mars 2020)<sup>11</sup> :



Sur la cartographie de La Roche-en-Ardenne, on observe que le village de Samrée, la ville de La Roche, une partie du village de Beusaint, Nisramont et Bérismenil sont en régime d'assainissement collectif. Malgré leurs statuts, Beusaint, Nisramont et Bérismenil ne possèdent pas de station d'épuration existante mais leurs constructions sont prévues pour une capacité d'épuration chacune de 250 EH.

Deux stations d'épuration sont présentes et en activité sur le territoire de la commune :

- **Station d'épuration de La Roche** : la caractéristique principale de la station d'épuration de La Roche est qu'elle protège la zone de baignade en aval. Du 15 mai au 15 septembre, un système complémentaire est mis en place afin d'assurer la désinfection des eaux rejetées dans l'Ourthe. CAPACITÉ : 11 500 EH.
- **Station d'épuration de Samrée** : CAPACITÉ : 250 EH

### Définition : Équivalent-Habitant (EH)

Il s'agit d'une unité de mesure qui correspond à une moyenne de pollution émise par un habitant par jour. Un EH correspond à un rejet moyen journalier de 180 l d'effluent présentant une charge de 90 g de MES, 60 g de DBO5, 135 g de DCO, 9.9 g d'azote total et 2 g de phosphore total.<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Source : <http://www.idelux-aive.be/servlet/Repository/.PDF?IDR=3603>

<sup>12</sup> Source : <http://www.spge.be/fr/notion-d-equivalent-habitant-eh.html?IDC=1094&IDD=1368>



## Collecte et traitement des eaux de la commune :

	Pourcentage d'équivalent-habitant (EH) dont les eaux usées sont collectées et traitées <sup>13</sup>	Pourcentage total d'EH en assainissement collectif
Manhay	assainissement autonome uniquement	
Erezée	assainissement autonome uniquement	
Bertogne	0%	21.6%
Tenneville	21.7%	50.3%
Nassogne	21.7%	50.3%
Rendeux	50,4%	73.3%
Hotton	73.3%	89.1%
<u>La Roche-en-Ardenne</u>	<u>73.3%</u>	<u>89.1%</u>
Houffalize	89.2%	100%
Marche-en-Famenne	89.2%	100%

Ce tableau montre que la commune de La Roche-en-Ardenne collecte et traite 73.3% de ses eaux usées sur les 89.1% qui sont en assainissement collectif.

L'évolution du volume des eaux traitées varie en fonction de l'implantation des stations d'épuration sur le territoire communal.

Il existe trois captages actifs répertoriés au PASH sur la commune de Roche-en-Ardenne. Ils sont situés à Halleux et entre Samrée - Bérismenil.

Les collecteurs sont des canalisations sous terre qui collectent les eaux usées présentes dans les conduites d'égouts, et qui aboutissent à la station d'épuration. Sur la commune de La Roche-en-Ardenne, il existe un seul collecteur qui commence à Villez pour se terminer, en aval, à la station d'épuration de La Roche-en-Ardenne. Un collecteur au statut « à programmer » pourrait se situer à Samrée.

Afin d'améliorer les eaux de baignade, le PASH établit des zones de protection amont. Dans celles-ci, les rejets d'eau usées doivent être réduits. A La Roche-en-Ardenne, ces zones se concentrent en amont de Maboge. La zone de baignade la plus directement concernée par ces zones est celle de Maboge.

Sur la cartographie du PASH de La Roche-en-Ardenne, on peut observer une large zone prioritaire au sud-ouest de la commune. Ces zones sont établies dans le but de protéger les nappes aquifères ainsi que les cours d'eau. La priorité sera d'équiper ces zones en collecteurs, station d'épuration et égouts. De manière générale, les zones prioritaires concernées sont<sup>14</sup> :

- Les zones de protection de captage
- Les zones de baignade
- Les zones Natura 2000 (espèces aquatiques menacées)
- Les cours d'eau dont la qualité n'est pas satisfaisante et où l'assainissement autonome à un impact significatif.

<sup>13</sup> Source : [http://www.capru.be/sites/capru/files/etudes/119\\_Fiches-indicateurs\\_cadre%20de%20vie%20SAIN.pdf](http://www.capru.be/sites/capru/files/etudes/119_Fiches-indicateurs_cadre%20de%20vie%20SAIN.pdf)

<sup>14</sup> Source : <http://www.spge.be/fr/zones-prioritaires-et-etudes-de-zones.html?IDC=2032&IDD=1008>



Le dernier élément important figurant au PASH sont les zones de baignade. La seule de la commune se situe à Maboge. La baignade y est autorisée avec une eau jugée de qualité excellente jusqu'en 2020 par la Région Wallonne. Le classement pour 2021 est impossible selon les autorités compétentes.

### 7.1.2 PRODUCTION ET DISTRIBUTION

La production et la distribution d'eau sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne sont assurées par la SWDE (Société Wallonne des eaux).

Le barrage de Nisramont approvisionne le réseau en eau potable. Le seul point de captage avec une zone prévention se trouve à Borzée. Il s'agit d'une zone de captage d'eau souterraine qui n'est pas utilisée dans le réseau de distribution.

La SWDE a en charge également la surveillance de la qualité des eaux. La surveillance est opérée via des prélèvements et des analyses sur le réseau, les différents points de captage, les réservoirs, etc.

Le Coût-vérité à la Distribution (CVD) reprend les coûts de la distribution, de la production d'eau et de la protection des ressources en eaux. Le CVD est déterminé chaque année par les sociétés de distribution d'eau. A La Roche-en-Ardenne c'est la SWDE qui établit le CVD. En 2018 il est de de 2,62 €/m<sup>3</sup><sup>15</sup>, inchangé depuis 2014. A titre de comparaison, le CVD est 2,115 €/m<sup>3</sup><sup>16</sup> en Brabant Wallon.

La qualité de l'eau de distribution sur la commune de La Roche-en-Ardenne est homogène. Cela s'explique par le fait que l'entièreté du réseau de distribution d'eau est assurée par le barrage de Nisramont et non par des sources d'approvisionnement multiples. L'altération de la qualité de l'eau provient généralement de l'état du réseau, une conduite de mauvaise qualité ou un incident quelconque.

La SWDE met à disposition du public un outil de vérification de la qualité de l'eau en fonction de l'adresse du demandeur. Il est également possible de consulter les incidents en cours ainsi que les chantiers.

#### La qualité de l'eau de distribution à La Roche-en-Ardenne en chiffre<sup>17</sup> :

- Dureté de l'eau : 11.6 °f (douce)
- Acidité : 8.2 pH (neutre)
- Nitrates : 12.8 mg/l (concentration max = 50 mg/l)
- Pesticides : 5 ng/l (concentration max = 500 ng/l)
- Nombre de prélèvements de contrôle durant les 12 derniers mois : 456
- Qualification des paramètres microbiotiques : bonne

Source : dernière mise à jour du bulletin de qualité de l'eau de distribution de la zone n° 1308 de Nisramont : juillet 2017

<sup>15</sup> Source : SWDE

<sup>16</sup> Source : Intercommunale du Brabant wallon (InBw)

<sup>17</sup> Source : SWDE



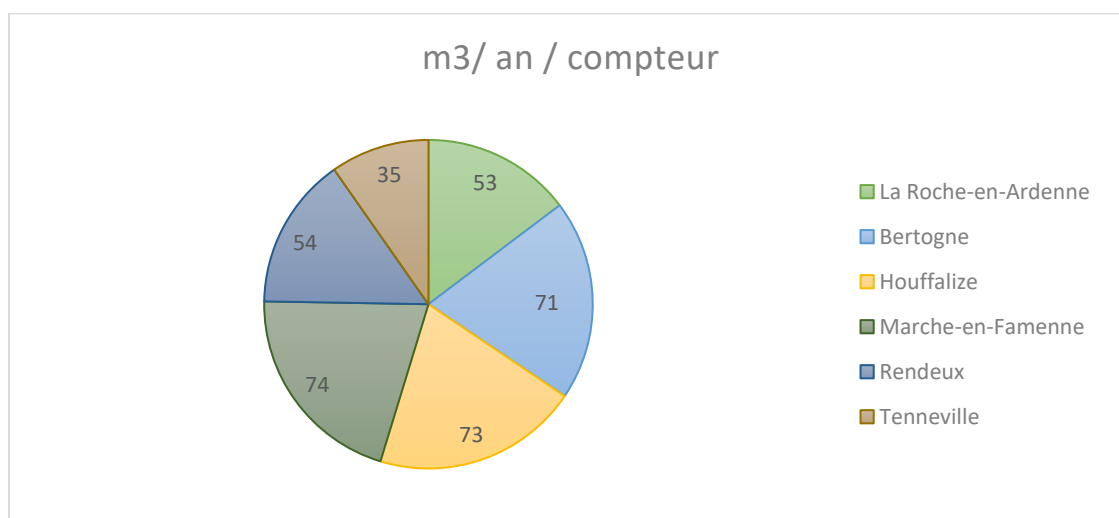


En 2015 (dernière année statistique disponible en la matière à l'IWEPS), les habitants et les seconds résidents de la commune de La Roche-en-Ardenne consommaient **53m<sup>3</sup>** d'eau de distribution par an/par compteur. La moyenne de la région wallonne est de **67m<sup>3</sup>**. L'IWEPS donne la consommation d'eau de distribution des petits consommateurs (moins de 250 m<sup>3</sup>/an) et exclut les entreprises.

L'évolution de la consommation diminue. Elle était de 60m<sup>3</sup> en 2004, 70m<sup>3</sup> en 2008, 62m<sup>3</sup> en 2011 et 58m<sup>3</sup> en 2013.

On observe une diminution de la consommation similaire dans les communes limitrophes sauf à Houffalize.

**Comparaison des consommations d'eau de distribution en 2015 des petits consommateurs par an, par compteur :**



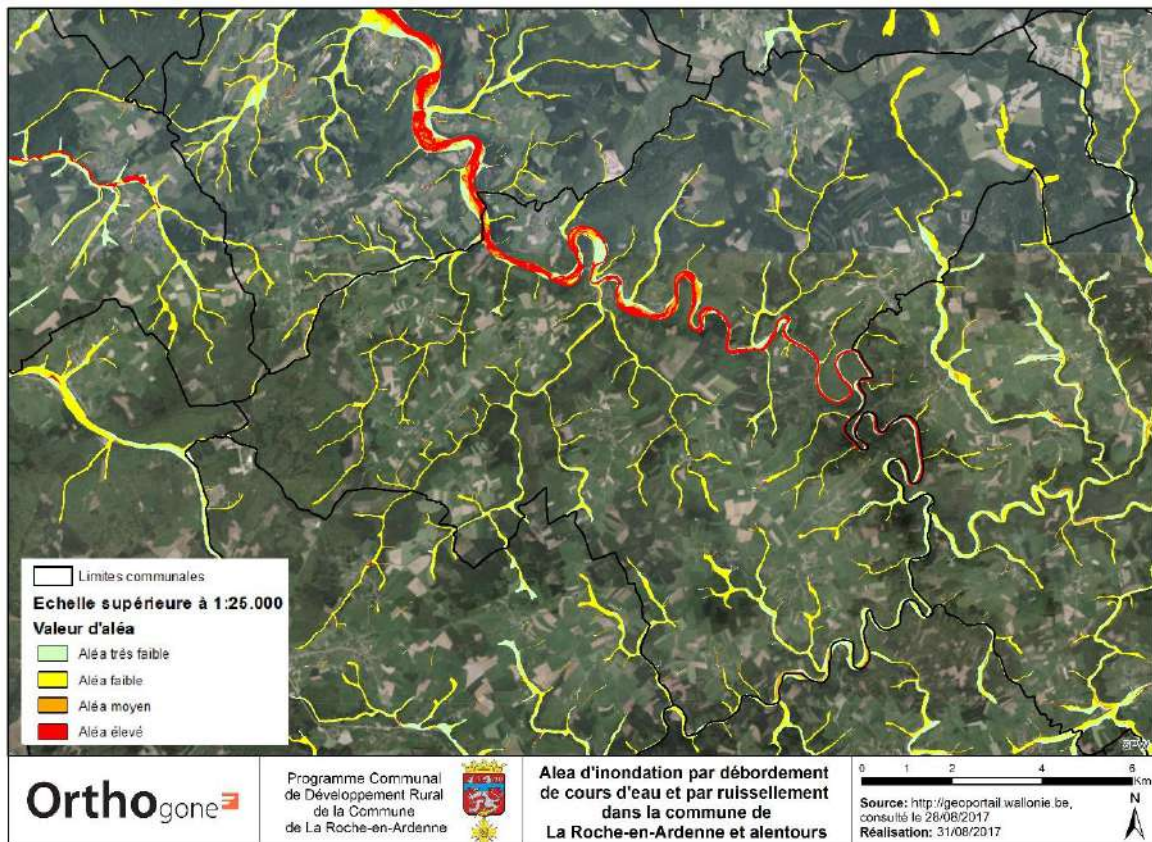
La commune de La Roche-en-Ardenne se place dans la moyenne basse, en comparaison avec les communes limitrophes.

Il faut relativiser la faible consommation de la commune par le nombre important de secondes résidences. Elles possèdent un compteur et sont reprises dans les données statistiques, bien que ce compteur ne tourne qu'une partie de l'année.



### 7.1.3 INONDATIONS

#### Aléa d'inondation (Version 2017)<sup>18</sup> :



La cartographie de l'aléa d'inondation ci-dessus est un document légal, approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 10/03/2016.

La Région Wallonne définit l'aléa d'inondation par :

« Le modèle d'aléa d'inondation <sup>19</sup> est calculé par débordement de cours d'eau ou de ruissellement : il reprend sous la forme d'une couverture raster, les zones susceptibles d'inondations plus ou moins importantes et fréquentes, suite au débordement naturel d'un cours d'eau ou à la concentration de ruissellement naturel des eaux pluviales.

L'aléa d'inondation est caractérisé par des valeurs résultant de la combinaison de la réurrence d'une inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement et l'importance de l'inondation ou d'une pluie à l'origine du ruissellement (profondeur de submersion ou débit de pointe).

Les valeurs peuvent être **très faibles**, **faibles**, **moyennes** ou **élevées**. La carte de l'aléa d'inondation représente donc des zones et des axes où il existe une probabilité d'inondation, même aux endroits où aucune inondation n'est historiquement connue. Inversement, l'absence d'une zone d'aléa ou d'un axe sur la carte ne peut garantir que cette partie de territoire soit à l'abri de toute inondation.

<sup>18</sup>Source : <http://geoportail.wallonie.be/walonmap>

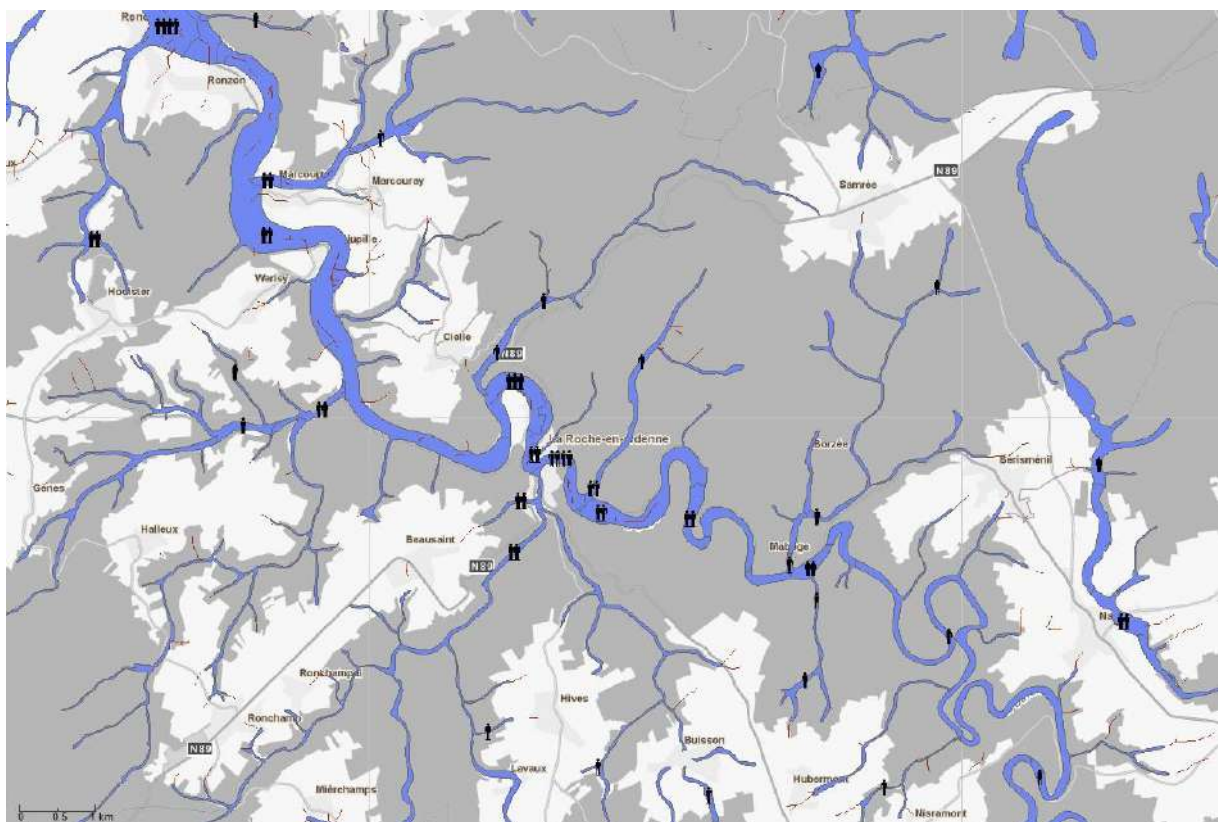
<sup>19</sup> Citation : <http://geoportail.wallonie.be/catalogue/04c3ee3d-4036-4aea-a80c-9da59dad3b87.html>

En effet, il peut se produire d'autres types d'inondation que le débordement de cours d'eau ou le ruissellement repris dans le cadre de cette cartographie. »

La cartographie du territoire de La Roche-en-Ardenne montre une concentration de l'aléa élevé le long du lit de l'Ourthe, en fond de vallée, là où se concentre également la majorité des campings. L'aléa d'inondation est un facteur important dans l'affectation des zones de caravanage lors de la création du parcellaire des campings.

Les dernières inondations importantes dans la commune se sont produites en juillet 2021 entraînant de gros impacts sur la Commune, les habitants et les finances communales. Les inondations précédentes dataient de juin 2016 à Vecpré (camping du Pouhou). Ces inondations ont été reconnues comme calamité publique par un arrêté du Gouvernement Wallon.

### Risque d'inondation<sup>20</sup> :



#### Données relatives à la population

##### Population touchée



- De 0 à 10 habitants touchés sur le secteur PARIS (source : SPW/DGO3/DCENN)
- De 10 à 150 habitants touchés sur le secteur PARIS (source : SPW/DGO3/DCENN)
- De 150 à 500 habitants touchés sur le secteur PARIS (source : SPW/DGO3/DCENN)
- De 500 à 1000 habitants touchés sur le secteur PARIS (source : SPW/DGO3/DCENN)
- De 1000 à 5000 habitants touchés sur le secteur PARIS (source : SPW/DGO3/DCENN)

<sup>20</sup> Source : <http://geoapps.wallonie.be/inondations/#CTX=risque#BBOX=2256.82.36961307246,247431.16311065943,92495.24070781475,104004.63872661078>



La cartographie du risque d'inondation met en avant la répercussion des inondations sur la population. Contrairement à la cartographie des aléas, elle n'a pas de valeur légale.

Sur la commune de La Roche-en-Ardenne, la plus grande concentration de population en zone inondable se trouve en centre-ville, là où la densité de population est la plus élevée.

La commune a pris des mesures afin de se prémunir des inondations comme, par exemple, la pose de conduite forcée dans la rue Gohette ou l'aménagement de la rive gauche de la ville de La Roche-en-Ardenne.

#### 7.1.4 LE CONTRAT DE RIVIÈRE

La commune de La Roche-en-Ardenne est signataire du Contrat de rivière Ourthe (CRO) qui vise à sensibiliser et à mettre autour de la table les différents acteurs de la rivière dans le but d'améliorer sa qualité.

La Région Wallonne définit le contrat de rivière comme un « *contrat qui consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique...* »

En 2018, 26 communes font partie du contrat de rivière Ourthe et le subsidient. La Province de Liège, Province de Namur et le Service public de Wallonie (DGARNE) subsidient également le CRO. Le Service public de Wallonie subsidie le contrat à hauteur de 70%, contre 30% pour les communes et les Provinces.

Les communes limitrophes de La Roche-en-Ardenne font partie du contrat de rivière Ourthe (CRO) sauf les communes de Nassogne et Vielsalm.

**Les objectifs du Contrat de rivière de l'Ourthe sont au nombre de 7 :**

- I. *Améliorer la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages*
- II. *Déterminer un ensemble de mesures afin de diminuer les dégâts dus aux phénomènes d'inondations*
- III. *Développer les activités économiques et le tourisme dans le respect du milieu aquatique*
- IV. *Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine naturel*
- V. *Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel lié à l'eau*
- VI. *Améliorer l'information et la concertation entre les différents usagers de la rivière*
- VII. *Mettre en place les moyens nécessaires pour assurer le suivi du CRO*

Le programme d'action<sup>21</sup> 2017-2019 du CRO qualifie toutes les zones de la commune concernées par des eaux de surface comme « **bonnes** » sauf pour le Ruisseau dit « La Mer » (entre Samrée et Maboge) qui est qualifié comme « **très bon** ». Il s'agit d'un des deux cours d'eau du CRO qui a la meilleure qualité.

**L'inventaire du CRO identifie des points noirs sur la commune. Voici les résultats par thématique :**

	Nombre de points noirs prioritaires								
	Déchets	Entraves	Erosion	Ouvrages	Patrimoine	Invasives	Berges	Rejets	Autres
Ourthe	4	0	2	0	0	102	0	4	0
Ruisseau dit La Mer	1	0	0	1	0	2	1	0	0
Réservoir de Nisramont	0	0	1	0	0	1	0	1	0
Ruisseau le Bronze	0	0	0	0	0	21	1	0	1
Ruisseau de Vecpré	0	0	0	0	0	6	0	0	1

Les plantes invasives représentent la thématique problématique la plus présente.

**Liste des actions propres à la commune de La Roche-en-Ardenne pour la programmation 2020-2020 :**

- *Equiper le presbytère de Maboge d'une unité d'épuration individuelle*
- Vérifier les raccordements aux égouts en zone d'assainissement collective effective
- Intégrer l'AED de Bressol dans la tournée des collectes des poubelles publiques
- Participer au Grand nettoyage de printemps (Be-Wapp). Organisation d'un groupe « rivière »
- Collaboration à l'action "Faisons barrage aux OFNI's"
- Modifier la confluence Amante/Aisne (éventuellement prévoir la restauration des berges en travaux conjoints)
- Réaliser la liaison cyclable Rendeux-La Roche
- Exploiter prématurément les résineux situés à moins de 6 m du cours d'eau à Beusaint
- Participer à la gestion coordonnée organisée pour lutter contre le développement des espèces invasives
- Etudier les possibilités de lever divers obstacles à la libre circulation des poissons sur les cours d'eau provinciaux
- Refaire l'étanchéité des bacs de Floumont
- Réhabilitation du puits et des bacs de Romchampay
- Rejointoyer le puits à Hives
- Aménager les rives de l'Ourthe dans le centre de la Roche (Quai de l'Ourthe)
- Restaurer les ponts en amont du Moulin de Bellemeuse

<sup>21</sup> Source : [www.cr-ourthe.be/index.php/programme\\_actions/](http://www.cr-ourthe.be/index.php/programme_actions/)



- Organiser un comité d'accompagnement pour la réouverture de la carrière de Diable-Château
- Inciter les habitants en zone d'assainissement autonome à rejeter des eaux épurées
- Sensibiliser les riverains à l'impact négatif de l'emploi d'herbicides sur les filets d'eau, les berges ou dans le cours d'eau. Inciter à la gestion différenciée. Dans un deuxième temps, organiser la répression de ces incivilités.
- Sensibiliser les riverains à l'impact négatif du dépôt de déchets organiques ou autres en bords de cours d'eau. Organiser la répression de ces incivilités.
- Réaliser une information didactique à placer sur la seconde face du panneau de la mare de Ronchamps
- Sensibilisation des responsables de camps de jeunes et propriétaires d'endroits de camps sur les actes autorisés ou non en bords de cours d'eau

#### 7.1.5 LE PARC NATUREL DES DEUX OURTHES (PNDO)

Le Parc naturel des deux Ourthes est un acteur majeur de l'environnement actif entre autres sur la commune de La Roche-en-Ardenne. La raison de sa création est son envie préserver le site écologique que représente le PNDO. Pour ce faire le PNDO porte différents projets dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de la nature :

- Les bacs aux fenêtres de la Maison du Parc naturel : Il s'agit d'une expérimentation de plantations.
- La gestion différenciée. (Cf. chapitre 7.3.2)
- La restauration des habitats de la loutre (Projet LIFE Loutre)
- La restauration des Fonds de vallées (Projet Interreg)
- La plantation de vergers d'anciennes variétés fruitières
- La plantation de haies indigènes et la création de prairies fleuries
- La création de ruches naturelles afin d'offrir un refuge aux abeilles et de favoriser la pollinisation
- La mise à disposition de nichoirs

#### 7.1.6 RIPARIA (RIVES IDÉALES ET DES PAYSAGES AUTHENTIQUES RESTAURÉS EN INTÉGRANT TOUS LES ACTEURS)

Le projet transcommunal RIPARIA (**R**ives **I**déales et des **P**aysages **A**uthentiques **R**estaurez en **I**ntégrant tous les **A**cteurs) a été coordonné par le CRO et programmé par le GAL « Pays de l'Ourthe » dans le cadre de l'enjeu du GAL (2009 – 2014) « Tourisme de qualité ».

Le projet a été initié pour donner suite au constat de diminution de la richesse de la végétation sur les berges des cours d'eau. Deux causes ont été mises en avant : le piétinement du bétail et la présence de plantes invasives. Il s'en est suivi une volonté des communes et du CRO d'agir afin de rétablir un équilibre.





### RIPARIA en chiffres c'est :

- 16 conventions passées avec les agriculteurs
- 30 abreuvoirs installés
- 3 000 mètres de clôture posées
- 850 mètres de berges reboisées
- 2 campagnes de lutte contre les plantes invasives
- 283 kilomètres de berges ont été débarrassées des plantes indésirables

### Les impacts<sup>22</sup> du projet sont :

- Suppression de la Berce du Caucase et de la Balsamine de l'Himalaya sur l'ensemble du territoire du GAL.
- Prise de conscience des deux problématiques par l'ensemble des acteurs.
- Amélioration de la diversité biologique des berges de l'Ourthe.
- Information des autres acteurs wallons concernés par cette thématique : mise à disposition d'éléments chiffrés, coûts, temps de travail ; mais aussi de conseils pratiques.



*Berce du Caucase - Crédit : RTL info*



*Balsamine de l'Himalaya*

Si le projet RIPARIA est terminé depuis 2010, il reste, en 2018, des plantes invasives le long des berges de la commune de La Roche-en-Ardenne comme l'atteste le relevé des points noirs par le CRO. Le projet RIPARIA a permis d'expérimenter, de coordonner et d'optimiser la lutte contre les plantes invasives. Ce savoir-faire est toujours utilisé, notamment au sein des contrats de rivière dans lesquels il y a désormais un chargé du projet RIPARIA, 8 ans après la fin de l'initiative.

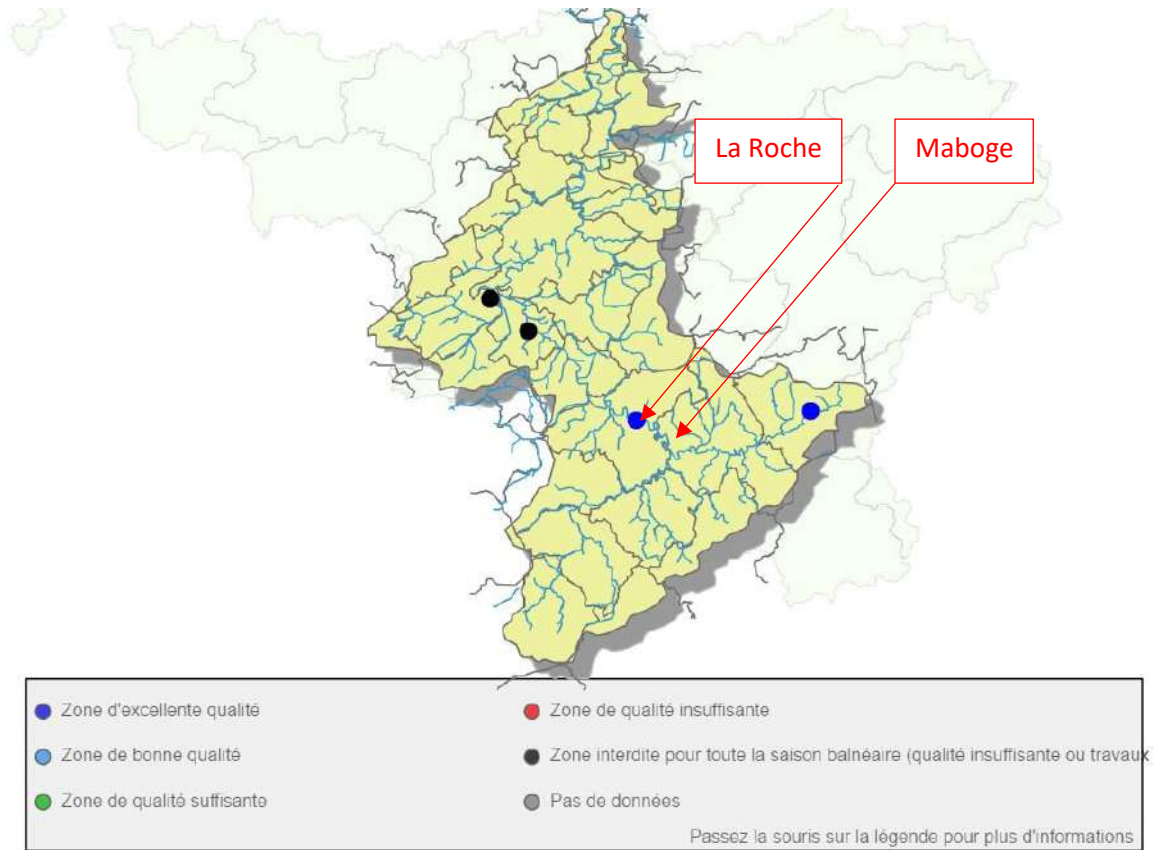
#### 7.1.7 LOISIRS

##### 7.1.7.1 Baignade

La commune de La Roche-en-Ardenne possède une zone de baignade officielle sur son territoire : Maboge.

<sup>22</sup> Sources : [http://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/4579\\_BP1\\_Riparia.pdf](http://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/4579_BP1_Riparia.pdf)





Une zone de baignade répond à des critères stricts prévus dans un cadre légal :

*« Depuis 2006<sup>23</sup>, une nouvelle directive européenne est d'application dans le cadre de la gestion de la qualité des eaux de baignade (Directive 2006/7/CE). En complément de la directive cadre sur l'eau (DCE Directive 2000/60/CE), celle-ci vise à préserver et améliorer la qualité de l'environnement, de même qu'à protéger la santé humaine. Cette nouvelle directive prévoit notamment l'établissement de « profils de baignade » qui décrivent la zone de baignade et sa zone d'amont et identifient les risques de contamination afin de concevoir des mesures de gestion qui limitent le risque de contamination pour les baigneurs, utilisateurs privilégiés de ces zones. Confiée par le Ministre de l'Environnement, cette mission relative à la réalisation des profils de baignade a été finalisée par la société PROTECTIS en avril 2011. »*

La zone de baignade de Maboge a été désignée officiellement comme zone de baignade le 18/07/2002.

Elle se situe en rive gauche de l'Ourthe, au droit du chalet du syndicat d'initiative situé 350 mètres en amont de la tête d'amont du pont de Maboge.

Les principales caractéristiques de la zone de baignade sont les suivantes :

- Largeur du cours d'eau : 40 mètres
- Longueur de la plage : 145 mètres
- Profondeur minimale : 0 mètre
- Profondeur maximale : 3,2 mètres



En juin 2017, des transformations ont eu lieu : agrandissement du pavillon d'accueil, remplacement des jeux pour enfants, nouvelle signalisation et installation d'une station d'épuration individuelle.

---

<sup>23</sup> Sources : [http://aquabact.environnement.wallonie.be/GeneralPages.do?method= displayStationsMap&mapMode=CS](http://aquabact.environnement.wallonie.be/GeneralPages.do?method=displayStationsMap&mapMode=CS)





La plage de Maboge enregistre près de mille visiteurs par weekend en haute saison. Sa gestion est prise en charge par le syndicat d'initiative.

En 2020, et depuis 2017, la région Wallonne déterminait le site de Maboge comme « Zone d'excellente qualité ». Le seul autre site à avoir ce plus haut indice de qualité est le lac de Chérapont, sur la commune de Gouvy.

#### 7.1.7.2 Kayak

La pratique du kayak est autorisée sur l'Ourthe, sur tout le territoire de la commune La Roche-en-Ardenne. Elle est régie par un règlement wallon et peut être amendée quotidiennement selon les conditions pluviométriques ou autres. Si la hauteur du cours d'eau est jugée trop basse, une interdiction de naviguer est prononcée. Un étiage trop faible engendre des répercussions sur la nature. Les kayaks et les pagaies touchent le fond du cours d'eau et bouleversent la biodiversité qui s'y trouve. Il existe cinq sociétés qui proposent la location de kayak sur le territoire communal. Cette pratique est une source de revenu pour la commune et un atout touristique.

Une cartographie est disponible, elle reprend en temps réel le statut des cours d'eau. La cartographie reprend également les lieux d'embarquements et de débarquements. Ils sont localisés à La Roche-en-Ardenne, Maboge et Nisramont. Des incidents peuvent figurer sur la cartographie comme, par exemple, des arbres menaçants de tomber.

## 7.2 PROPRETÉ & DÉCHETS

La commune de La Roche-en-Ardenne possède un règlement<sup>24</sup> relatif à la propreté des rues et à l'hygiène publique. Ce règlement régit les dépôts d'immondices, les déchets dans les cimetières et les sanctions des infractions.

Le 16 février 2018, le Ministre Wallon de l'Environnement a annoncé l'octroi de subsides à 128 communes et 2 intercommunales de gestion des déchets pour l'engagement de 136 nouveaux agents spécifiquement dédiés à la propreté publique. La commune de La Roche-en-Ardenne fait partie de ces communes. Les subsides sont destinés à constituer des brigades propreté dont les missions<sup>25</sup> sont :

- Participer à des opérations de nettoyage de grande envergure et de lutte contre les déchets sauvages.
- Renforcer l'efficacité des moyens mis en œuvre et sensibiliser la population par des actions plus visibles.
- Repérer les points noirs et les dépôts clandestins ; alerter les services communaux qui prendront le relais pour nettoyer la zone.

<sup>24</sup> Source : [www.la-roche-en-ardenne.be/pages/vie\\_communale/reglements\\_communaux](http://www.la-roche-en-ardenne.be/pages/vie_communale/reglements_communaux).

<sup>25</sup> Source : [www.walloniepluspropre.be](http://www.walloniepluspropre.be)



Depuis de nombreuses années, le « Grand Nettoyage de Printemps » (Opération communes et rivières propres) a lieu sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

**Résultats de l'opération « Grand nettoyage de printemps 2021 » en chiffres pour La Roche-en-Ardenne<sup>26</sup> :**

- 6 équipes
- 76 participants
- 17,77 kilomètres de voiries nettoyées

En 2017 il y avait 10 équipes présentes, 6 étaient des écoles (3 en 2021) mais aucune n'était issue d'entreprises. Au total, c'est 308 personnes qui ont participé au Grand Nettoyage. A titre de comparaison, pour l'édition 2017, la commune de Houffalize comptait 235 bénévoles et Rendeux 337 bénévoles. La mobilisation entre 2017 et 2021 est à relativiser au vu de la crise sanitaire et de la participation des écoles.

La Région Wallonne a mis en place le projet collaboratif les « **ambassadeurs de la propreté** » en 2016. Le projet consiste à faire appel aux citoyens qui le désirent de s'impliquer comme acteurs dans la gestion de la propreté de leur commune. En 2018, il y a 21 participants actifs sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Josette Fauconnier est la coordinatrice des ambassadeurs de la propreté pour la commune de La Roche-en-Ardenne.

Dans le cadre du **plan wallon en faveur de la propreté publique** initié par la Région, la commune de La Roche-en-Ardenne a mis en œuvre un projet propreté global sur son territoire en 2017. C'est une demande de subside accordée par la région afin que la commune puisse agir en concordance avec ses spécificités. En tant que commune touristique, la commune a élaboré une approche spécifique dans les actions à mener :

- Action n° 1 : Proposer au secteur Horeca un partenariat pour l'installation de cendriers urbains
- Action n° 2 : Mener une enquête sur le ressenti de la population par rapport à la propreté publique
- Action n° 3 : Distribuer des cendriers de poche aux fumeurs lors de 3 grands événements
- Action n° 4 : Distribuer des « Welcome Packs » aux touristes
- Action n° 5 : Concours photo sur la beauté de la ville

La commune dispose d'un parc à conteneurs établi entre La Roche-en-Ardenne et Hubermont. Le parc à conteneurs accepte les encombrants, les déchets verts, les papiers et cartons, les bouteilles et flacons en plastique, les bouteilles, flacons et bocaux en verre, les cartons à boissons, les emballages métalliques, les bois, les huiles, les déchets spéciaux, les briquillons et les vêtements.

L'accès au parc à conteneurs est gratuit pour les ménages, les agriculteurs, les campings, les gîtes, les hôtels, etc. mais est payant pour les PME et les commerces. Les entreprises de parcs et jardins y ont accès moyennant l'établissement d'une convention.

---

<sup>26</sup> Source : Bewapp.be



La collecte des plastiques agricoles est organisée 2 fois par an (février, mai ou juin), pendant deux jours. Deux conteneurs sont disposés à cet effet sur le territoire communal : l'un est placé au parc à conteneurs, l'autre est à Vecmont puis à Bérismenil.

Les sites des bulles à verre se trouvent à :

- La Roche
- Samrée
- Hives
- Halleux
- Bérismenil
- Beusaint
- Maboge
- Ortho

Le ramassage des papiers cartons est effectué par l'intercommunale AIVE avec une périodicité de 1 fois tous les 2 mois.

Le ramassage des PMC est effectué par l'intercommunale AIVE avec une périodicité de 2 fois tous les mois depuis 2021.

Le ramassage des encombrants est organisé sur rendez-vous pris auprès du service population.

Le ramassage des déchets ménagers (sac de matière organique + sac PMC + sac fraction résiduelle) est organisé par Remondis™ aux dates suivantes :

- LUNDI : La Roche, Vecpré, Villez, Lohan, Maboge, Borzée + ancienne commune d'Ortho
- MARDI : Anciennes communes de Beusaint, Halleux, Hives, Samrée + Cielle
- VENDREDI : La Roche

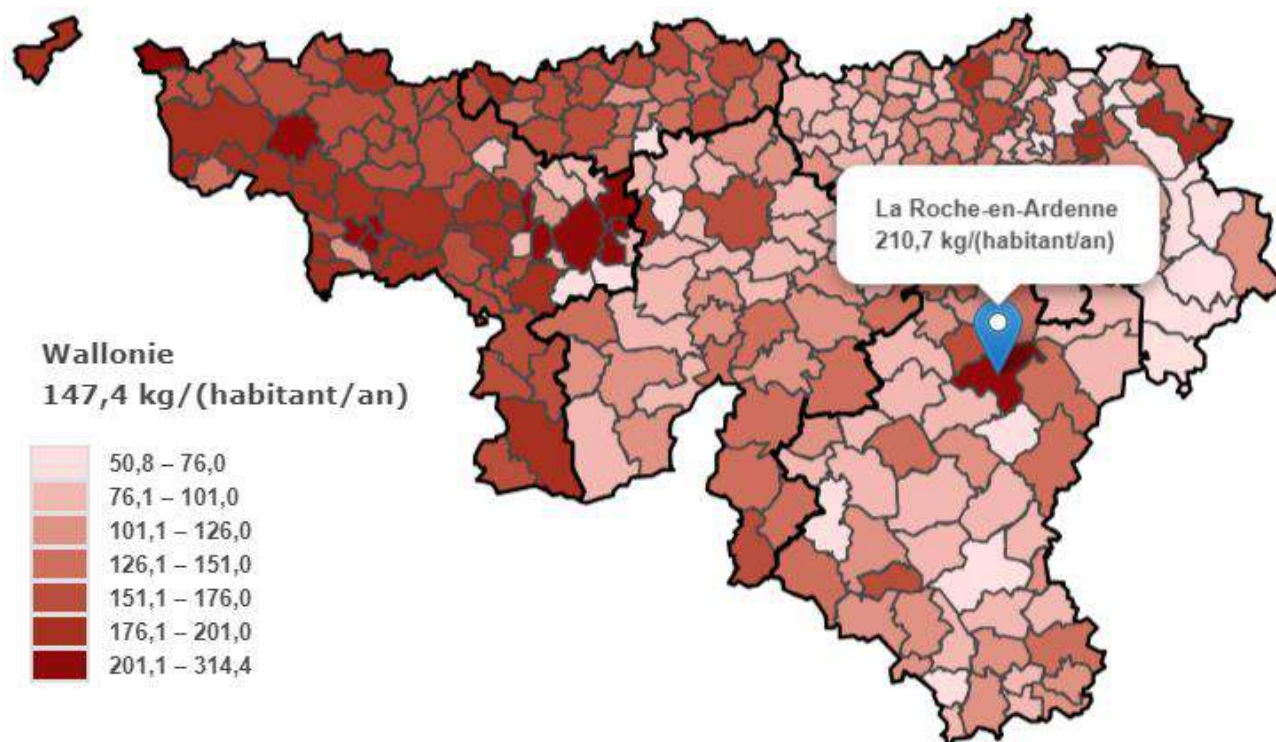
La collecte sélective existe depuis 2004 à La Roche-en-Ardenne.

Le centres d'enfouissement technique (CET) de Tenneville se situe à 4 km à l'ouest de Vecmont et est géré par IDELUX





## Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/(habitant/an)) (2016<sup>27</sup>) :



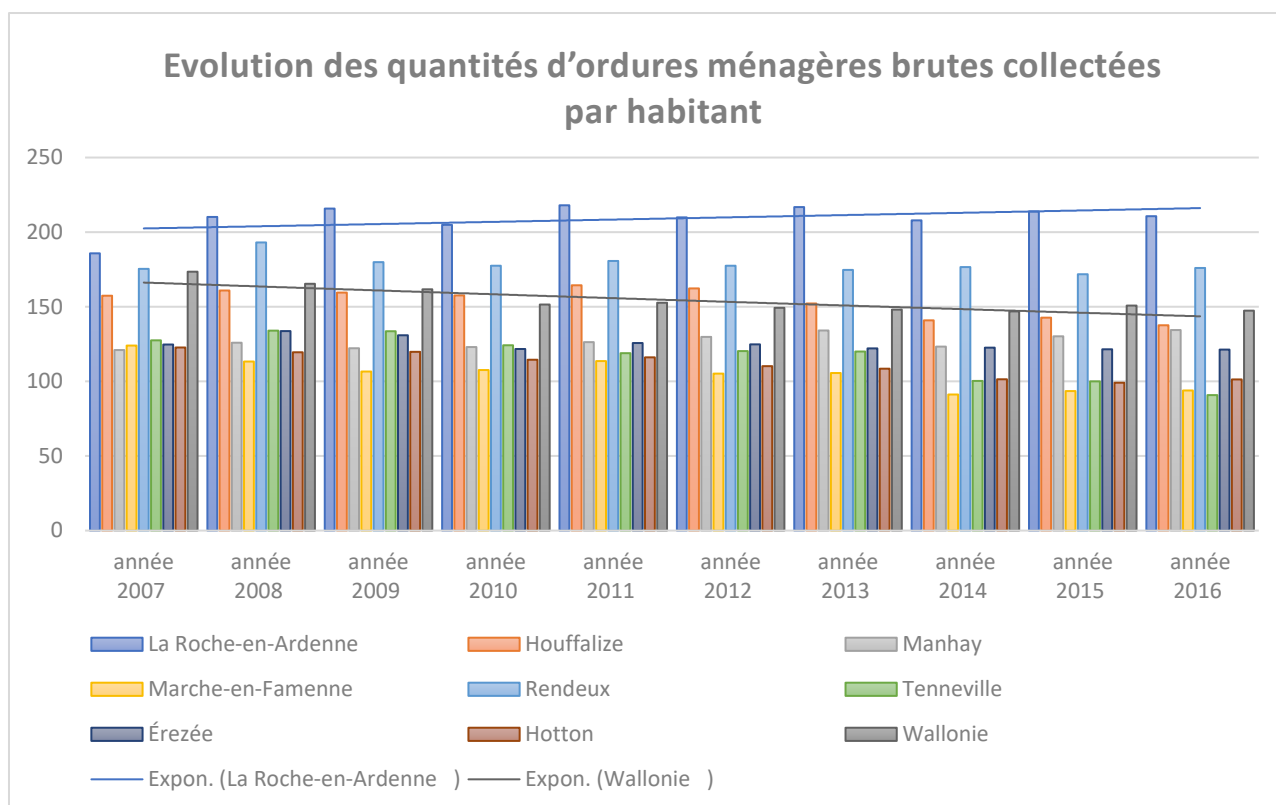
- Wallonie 147.4 kg/(habitant/an)
- Minimum : 52.9 kg/(habitant/an)
- Maximum : 219.6 kg/(habitant/an)
- **La Roche-en-Ardenne : 210.7 kg/(habitant/an) <185,5 kg/(habitant/an) en 2020>**
- Houffalize : 137.6 kg/(habitant/an)
- Tenneville : 90.8 kg/(habitant/an)
- Marche-en-Famenne : 93.9 kg/(habitant/an)
- Rendeux : 176.0 kg/(habitant/an)
- Manhay : 134.4 kg/(habitant/an)
- Hotton : 101,3 kg/(habitant/an)
- Erezée : 121,3 kg/(habitant/an)

Pour objectiver la haute quantité d'ordures ménagères collectées par habitant sur la commune de La Roche, il faut prendre en compte le nombre important de seconds résidents et de touristes sur le territoire.

En 2020, la quantité des ordures ménagères a baissé à 185.5 kg par habitant. Néanmoins, La Roche-en-Ardenne est toujours la commune qui produit le plus d'ordures ménagères sur la province du Luxembourg.

<sup>27</sup> Source : iweps





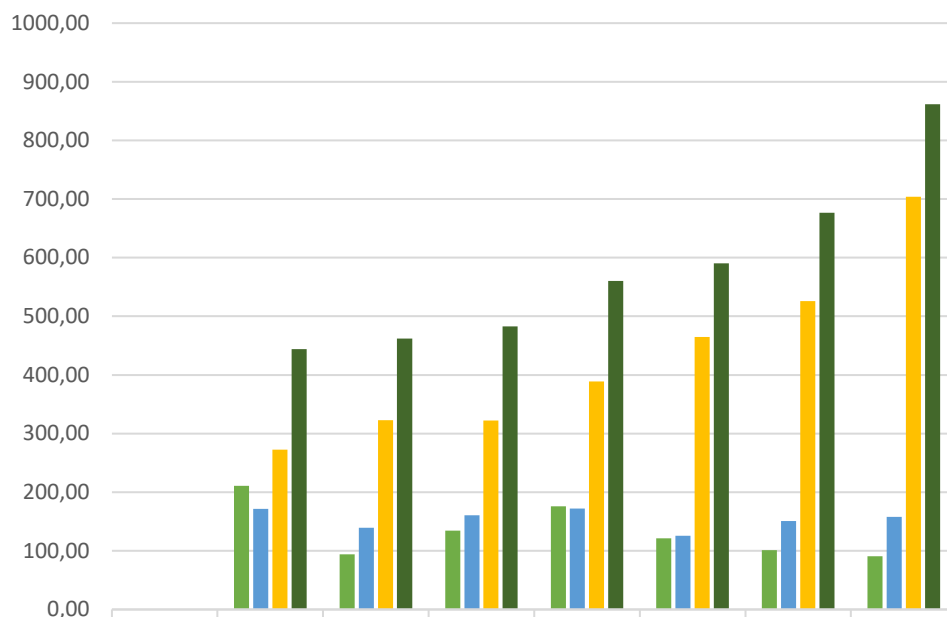
La quantité des ordures ménagères est **stable** sur la commune de La Roche-en-Ardenne mais **diminue** en 2016. Elle diminue en Wallonie.

Les données statistiques de l'AIVE pondèrent cette analyse. L'AIVE ne se base pas sur les habitants mais sur un « équivalent-habitant » afin de prendre en compte le poids des ordures issues du tourisme.



## Déchets collectés en 2016 (AIVE)

■ Ordures kg/h (IWEPS)      ■ Collecte porte-à-porte kg/EH



■ Ordures kg/h (IWEPS)	210,70	93,90	134,40	176,00	121,30	101,30	90,80
■ Collecte porte-à-porte kg/EH	171,60	139,10	160,57	171,87	125,87	150,94	158,06
■ Collecte PAC kg/EH	272,40	322,76	322,35	388,60	464,62	525,74	703,75
■ Total kg/EH	444,00	461,86	482,92	560,47	590,49	676,68	861,81

Contrairement à L'IWEPS qui divise le tonnage récolté en porte-à-porte par le nombre d'habitants, l'AIVE a déterminé un « Equivalent Habitant » qui prend en compte la population touristique de chaque commune. Le rapport ainsi obtenu permet de voir que La Roche-en-Ardenne n'est pas si mauvais élève, comparativement aux communes voisines. Ce rapport est plus proche de la réalité et sert d'ailleurs de base à la détermination du coût véritable de la gestion des déchets.

### Action de prévention des déchets sur la commune de La Roche-en-Ardenne :

- Organisation de vide-dressing deux fois par an
- Action d'échange de rouleaux de sacs poubelle contre des bons d'achat chez les commerçants
- Présence d'un magasin de seconde main « l'Epi'cintre »
- Conférence donnée par le RCR (réseau des consommateurs responsables) sur les donneries, les Repairs cafés et les SEL
- Relais info resto-pack aux commerçants par l'ADL
- Organisation de brocantes
- Sensibilisation à l'URE (Utilisation Rationnelle de l'Energie) dans les écoles

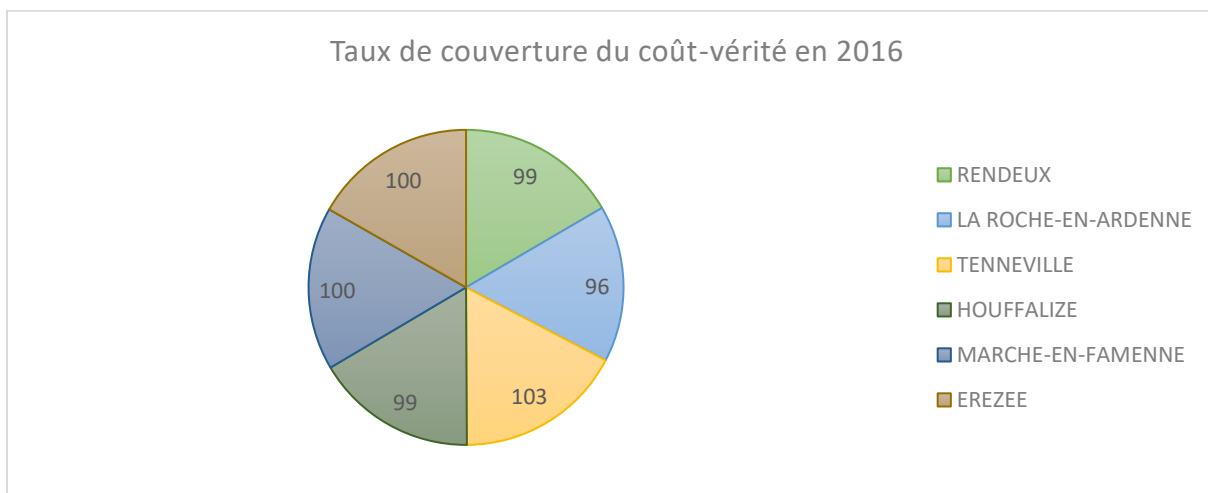
Le **coût véritable de la gestion des déchets**<sup>28</sup> : c'est la somme des coûts liés aux dépenses en matière de gestion des déchets ménagers. Le montant des recettes divisé par le coût des dépenses spécifiques

<sup>28</sup> Source :

[http://java.environnement.wallonie.be/stats\\_dechets/xsql/21.xsql?code\\_ic=AIVEXXRW1&annee=2016](http://java.environnement.wallonie.be/stats_dechets/xsql/21.xsql?code_ic=AIVEXXRW1&annee=2016)

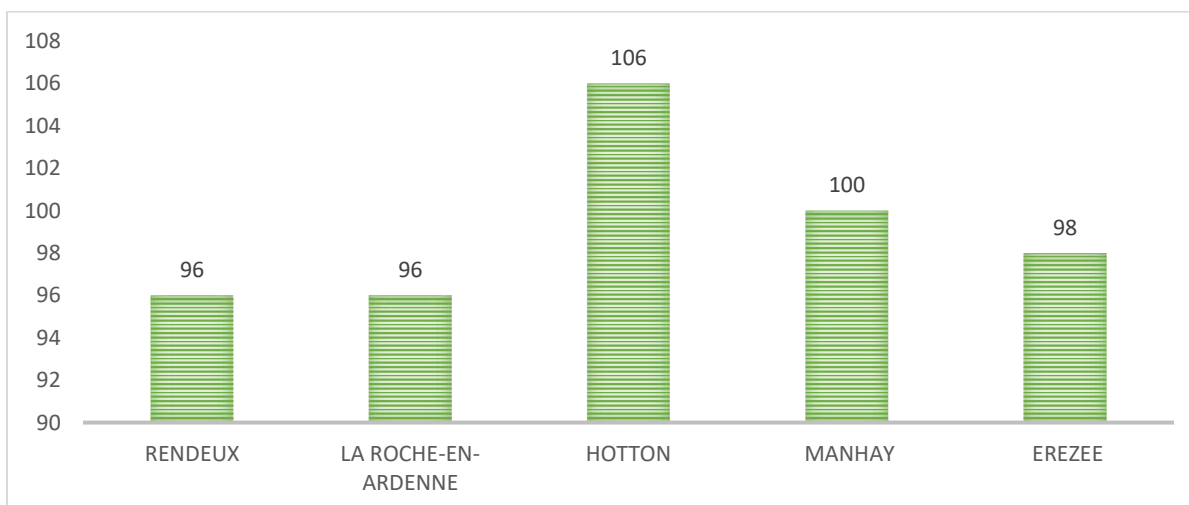


aux déchets détermine le taux de couverture du coût-vérité de la commune. Depuis 2012, ce taux se situe entre 95% et 110% en Région Wallonne



Le taux de La Roche-en-Ardenne est de 96% en 2016 avec un taux prévisionnel de 97%. La commune a le taux le plus faible de la microrégion. Le taux était de 191.27% en 2002, 120.60% en 2003 pour décroître de manière régulière jusque 2016.

**Comparaison taux de couverture coût-vérité réel en 2017<sup>29</sup> :**



<sup>29</sup> Source : A.I.V.E.





## 7.3 ENGAGEMENTS POLITIQUES

### 7.3.1 COMMUNE MAYA

Il s'agit d'un plan mis sur pied par la Région wallonne pour protéger les abeilles par la promotion de plantations d'essences « mellifères ». La commune de La Roche-en-Ardenne a rejoint le plan Maya en 2012.

Concrètement, la commune a créé et continue d'entretenir des prairies fleuries. La commune a également procédé à un sur-semis afin d'augmenter le fleurissement des prairies. Des plantes mellifères ont remplacé en partie les plantes d'ornementation dans les bacs à fleur communaux. En 2016, la commune décide d'augmenter le budget destiné au fleurissement et de placer des bacs à fleurs aux candélabres.



### 7.3.2 LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La commune de La Roche-en-Ardenne fait la promotion de la gestion différenciée via le Parc naturel des deux Ourthes (PNDO). La gestion différenciée (GD) est un ensemble de pratiques destinées aux communes pour la gestion des espaces publics. La GD promeut le « Zéro Pesticide » afin d'améliorer la qualité de l'environnement.

La GD permet une réflexion sur la renaturation des espaces urbanisés et la végétalisation des futurs projets ou des espaces existants.

En juin 2019, la nouvelle réglementation relative à l'utilisation des pesticides obligera les communes à se passer complètement des produits phytos. Par produits phytos, il faut entendre : désherbants, insecticides, fongicides, anti-limaces et antiparasites.

**L'ASBL Pôle wallon de Gestion Différenciée définit la GD comme ceci :** « *La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Plus en phase avec les aspirations actuelles, elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, sa situation... Pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive. À l'échelle d'une commune, la gestion différenciée permet donc de diversifier les types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et de réduire l'utilisation de produits chimiques* ».



### **Alternatives prônées par le PNDO, tant dans les espaces verts que dans les jardins des particuliers :**

- La plantation de plantes indigènes afin d'améliorer la biodiversité dans les massifs où elles sont implantées.
- La tonte différenciée (tonte plus haute et moins fréquente) afin de réduire l'impact sur la biodiversité et les coûts.
- La prairie fleurie pour remplacer les grands espaces habituellement tondus afin de diminuer les entretiens et de constituer une source de nourriture et de refuge pour les insectes et petits mammifères.
- Le fauchage tardif (voir point « Le fauchage tardif »)
- Le désherbage alternatif (sans pesticide) afin de respecter l'environnement et la santé publique.
- Le paillage qui empêche l'accès à la lumière afin de freiner la pousse des adventices et de faciliter l'entretien des parterres fleuris.

Dans le cadre de la gestion différenciée, la commune a végétalisé les cimetières de Halleux et de Beusaint en 2016 et 2017 et a installé des panneaux didactiques expliquant la démarche.

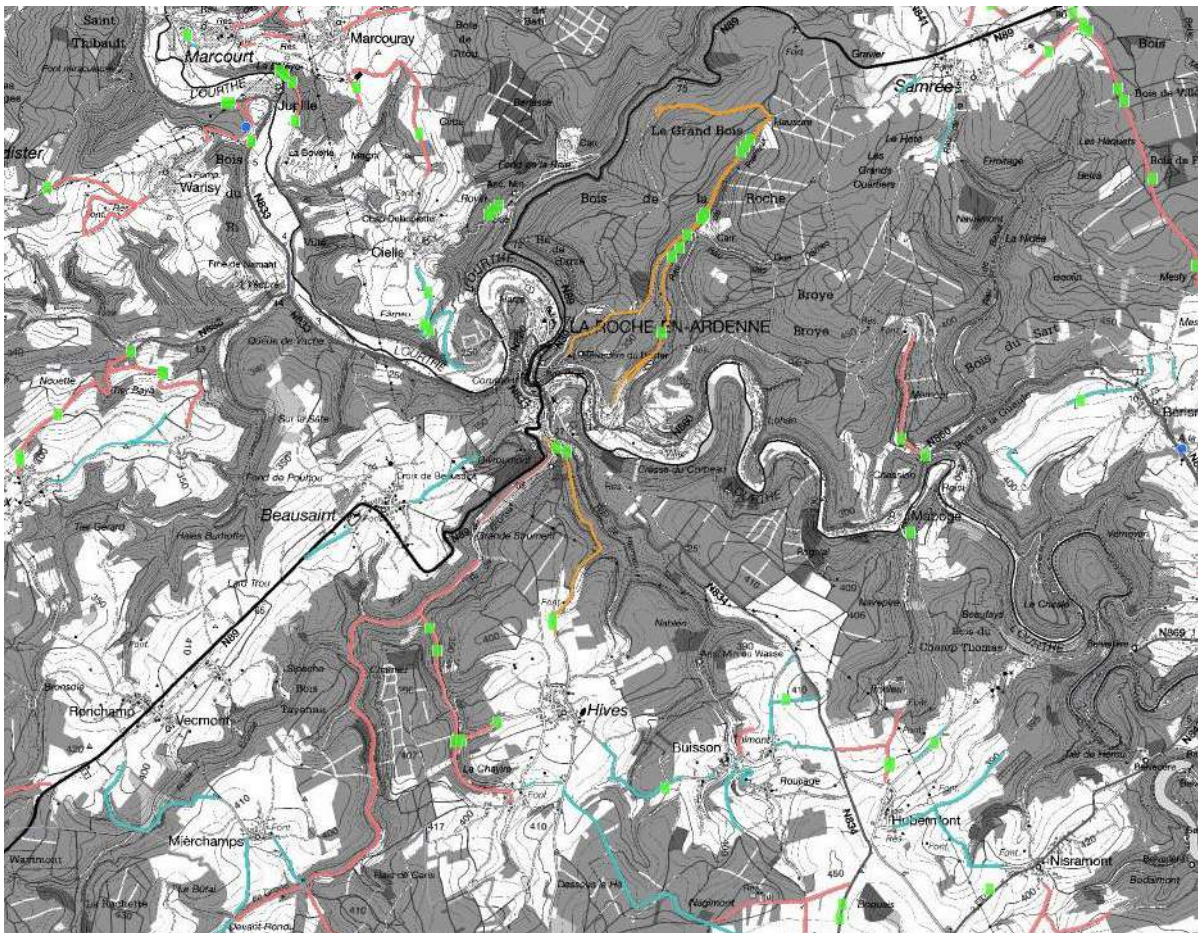


### 7.3.3 LE FAUCHAGE TARDIF

Le fauchage tardif consiste à limiter le fauchage des bords des routes ou d'autres espaces verts à une ou deux fois par an afin de laisser pousser la végétation naturelle. Cette pratique permet de réduire les coûts d'entretien, de favoriser la biodiversité et de réduire l'empreinte écologique.

La commune de La Roche-en-Ardenne est signataire de la convention « Bords de routes » depuis le 23/05/1995<sup>30</sup>.

#### Cartographie du fauchage tardif sur le territoire de La Roche-en-Ardenne :



#### Légende :

- Orange : fauchage très tardif
- Bleu : proposition de bord de route en fauchage tardif
- Rose : zone de fauchage tardif avec une bande de sécurité
- Carré vert : emplacement des inventaires botaniques
- Rond bleu : Emplacements des panneaux « Fauchage tardif – Zone refuge »

<sup>30</sup> Source : [http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste\\_communes\\_bords\\_route.pdf](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/liste_communes_bords_route.pdf)

#### 7.3.4 TAILLE DES HAIES

La commune organise la taille des haies via un tracteur spécialement adapté. Ce service s'adresse à toute la population. Concrètement, le citoyen peut commander auprès du service travaux de la commune (084/41.11.19) le passage du tracteur afin de tailler les haies.

##### **Tarif :**

- 60 € pour la prise en charge plus la 1ère heure de travail.
- 40 € par heure supplémentaire.

#### 7.3.5 LUTTE CONTRE LES PLANTES INVASIVES

La problématique des plantes invasives est prise en charge par la commune de La Roche-en-Ardenne par différentes actions et collectivités :

- Le contrat de rivière de l'Ourthe
- Le projet RIPARIA (point 6.1.5.) qui est clôturé

#### 7.3.6 DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commune de La Roche-en-Ardenne a investi dans les plantations et la reconstitution des massifs forestiers. Elle a également accepté de réduire la présence des résineux pour reconstituer et protéger la biodiversité au détriment de la rentabilité des ventes des bois résineux.

La commune souhaitait labelliser les futures zones d'activité économique avec le label VALIDEO. Ce label voulait promouvoir un usage rationnel des énergies, l'intégration paysagère et le maintien d'espaces réservés à la biodiversité. En 2018, le label n'existe plus. Le P.A.E. de Tenneville-La Roche (collaboration transcommunale) le long de la N4 fut le premier parc validé « VALIDEO » en 2012.

La Roche-en-Ardenne, en collaboration avec le DNF et le PNDO, a constitué la réserve naturelle du Deister (7ha) à proximité du centre-ville. L'aménagement du Deister consiste en une nouvelle réserve naturelle domaniale (écosystème rare de landes sèches). A l'heure actuelle, les brebis ont repris leur place sur le Deister dans le cadre du projet de restauration de la montagne du Deister par pâturage. L'un des objectifs de la création de la réserve est la restauration de la biodiversité liée aux paysages agropastoraux<sup>31</sup>. Ce projet a été financé en partie par la Région wallonne à hauteur de 40.000 euros via le PWDR (plan wallon de développement rural).

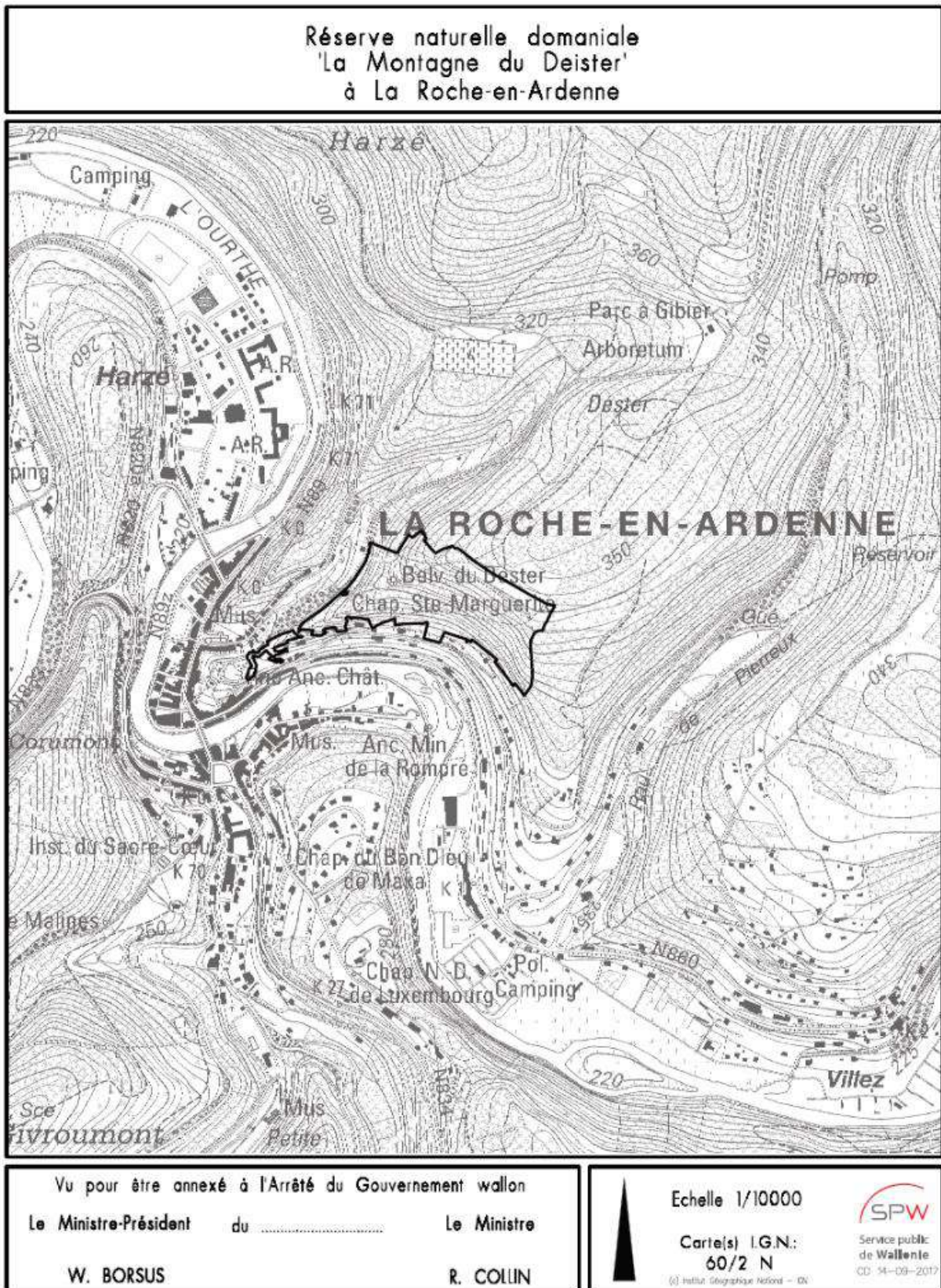
---

<sup>31</sup> Source : Magazine n°34 du Parc naturel des deux-Ourthes





Périmètre de la réserve domaniale :



## 7.4 SYNTHÈSE

L'environnement à La Roche-en-Ardenne est transversal et se retrouve dans tous les autres secteurs de la vie communale, qu'ils soient économiques, touristiques, publics, etc. Au travers de son activité touristique, La Roche-en-Ardenne « vend » la qualité de son environnement. L'eau est au centre de ce système. L'Ourthe possède une eau de grande qualité qui assure la consommation d'eau potable via le lac artificiel de Nisramont ou propose des zones de baignades de grande qualité.

La gestion de l'environnement est essentielle et la commune en est consciente. Certains indicateurs sont probants comme la part élevée d'eau usée collectée et traitée ou le volume des déchets, bien qu'il soit soumis à une grande pression du secteur touristique et des seconds résidents. La faible consommation d'eau par habitant ou le coût véritable de la gestion des déchets sont parmi les plus faibles de la région.

Cette gestion de l'environnement est assurée par une approche transcommunale efficace qui met en action des acteurs tels que le Contrat Rivière, la Parc Naturel des Deux Ourthes, les actions citoyennes et ponctuellement le Groupe d'Action Local.

Toutes les actions entreprises et portées au niveau transcommunal sont appliquées par la commune. Celle-ci s'est engagée et s'engage de plus en plus dans la gestion de son patrimoine naturel via, notamment, l'engagement d'un écopasseur ou l'adoption du plan maya.

Thématique	Atout	Faiblesse
ENVIRONNEMENT	Qualité environnementale remarquable de l'Ourthe et de ses affluents (Bilan du CRO)	Pression du tourisme et des seconds résidents sur le volume des déchets ménagers
	Deux stations d'épuration	Pression touristique sur l'environnement
	Nombreux acteurs : CRO, PNDO, DNF, GAL, ...	Pas de PCDN
	Nombreux projets menés ou en cours : Riparia, plan maya, Deister, gestion différenciée, ...	
	Coût véritable de la gestion des déchets faible	
	Faible consommation d'eau de distribution	

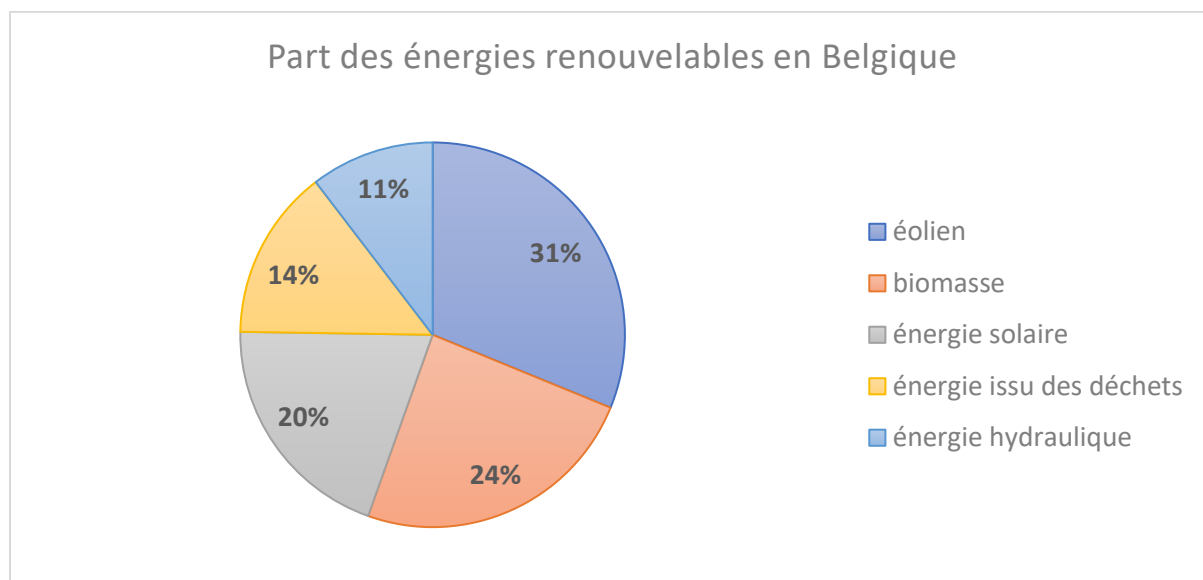
## 8 ENERGIES

Le territoire communal de La Roche-en-Ardenne offre, par son caractère rural et sa morphologie, des opportunités énergétiques. Ce chapitre analyse la capacité du territoire à produire de l'énergie ou de la valoriser. La consommation énergétique est également abordée afin de dresser le profil énergétique de la commune.

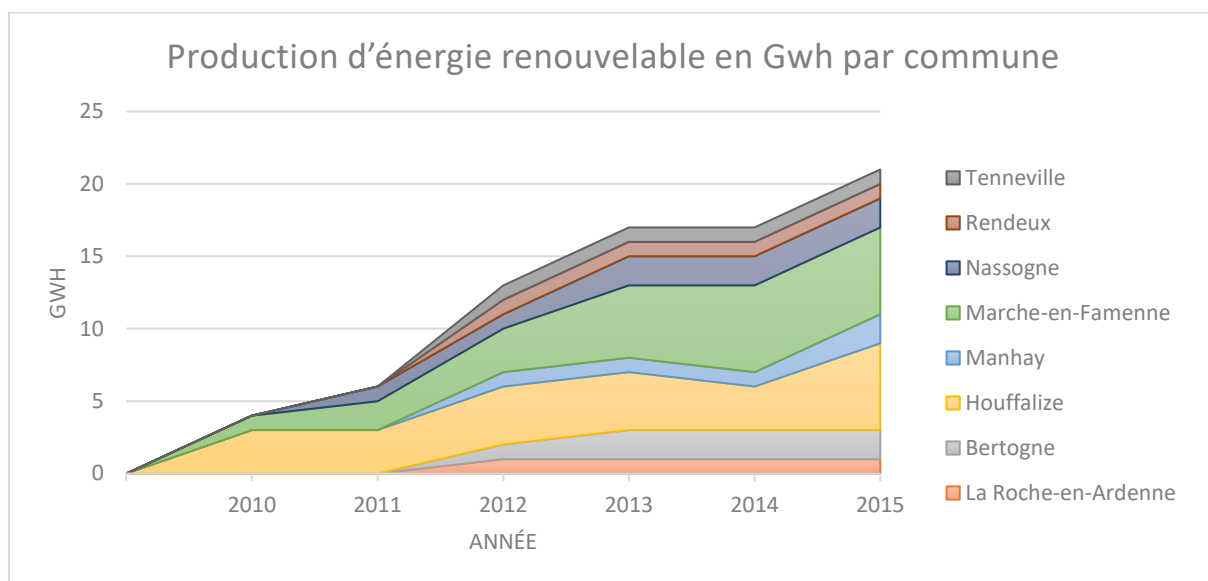
### 8.1 IDENTITÉ ET SOURCES ÉNERGÉTIQUES

#### 8.1.1 LE RÉSEAU ÉNERGÉTIQUE BELGE

La distribution de l'électricité sur le réseau est réalisée par l'intercommunale ORES (Opérateur des réseaux gaz et électricité). Le transport de l'électricité (haute tension) et la gestion du réseau de transport sont réalisés par l'entreprise privée Elia. Il n'y a pas de réseau de gaz de ville sur le territoire de la commune. L'électricité sur le réseau belge provient (année de référence : 2014) pour 46% des 7 réacteurs des centrales nucléaires. Les centrales thermiques représentent 32,9 % de la production. Elles sont essentiellement alimentées au gaz naturel. En comparaison avec ses pays voisins, la Belgique est pays qui importe beaucoup d'électricité. Elle consomme plus qu'elle ne produit et dépend donc de ses importations en pétrole, gaz naturel et charbon. Les énergies renouvelables représentent 20% et sa part augmente continuellement. Cette énergie est ventilée entre : 6,3 % d'éolien ; 4,9 % de biomasse ; 4,0 % d'énergie solaire ; 2,9 % d'énergie issu des déchets ; 2,1 % d'énergie hydraulique.



Selon l'IWEPS la commune de La Roche-en-Ardenne a produit en 2015 (dernier chiffre disponible) 1 Gwh d'énergie renouvelable et cela depuis 2010 (chiffres calculés via les bilans communaux de la DGO4). En 2018 ce chiffre passe à 2,1 GWh comprenant 1,8 GWh de production d'électricité SER et 0,3 de production de chaleur SER.



La commune de La Roche-en-Ardenne se trouve en queue de peloton en comparaison avec les communes voisines en ce qui concerne la quantité produite et son évolution dans le temps. A titre de comparaison, la moyenne pour la Wallonie est de 16 Gwh.

#### 8.1.2 PRODUCTION DE CHALEUR À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES.

La commune de La Roche-en-Ardenne ne produit pas de chaleur SER. A titre comparatif, seules 11 communes en Wallonie dépassent une production de 3 Gwh<sup>32</sup>.

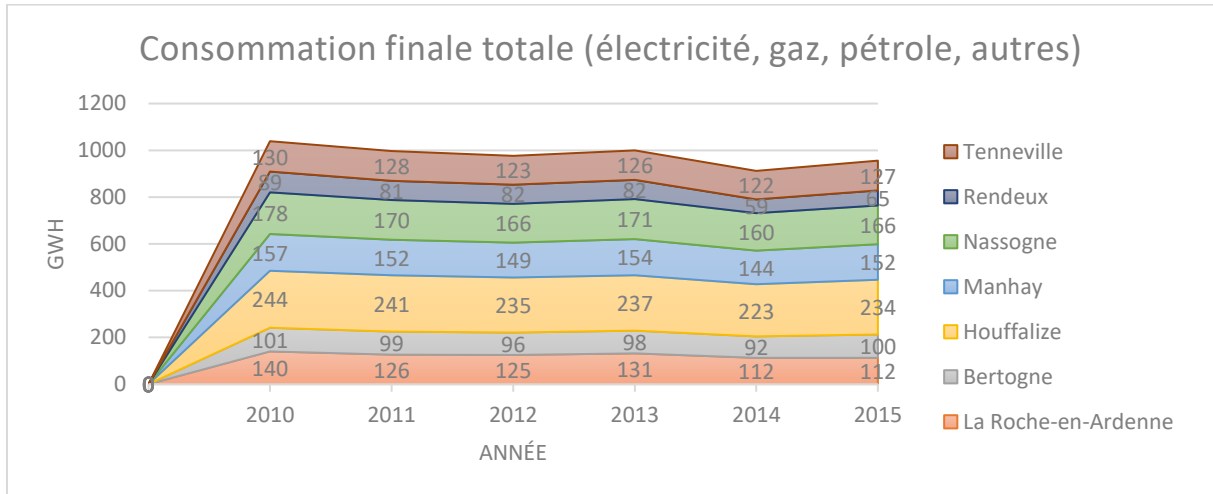
<sup>32</sup> Source IWEPS, dernière année de donnée : 2015



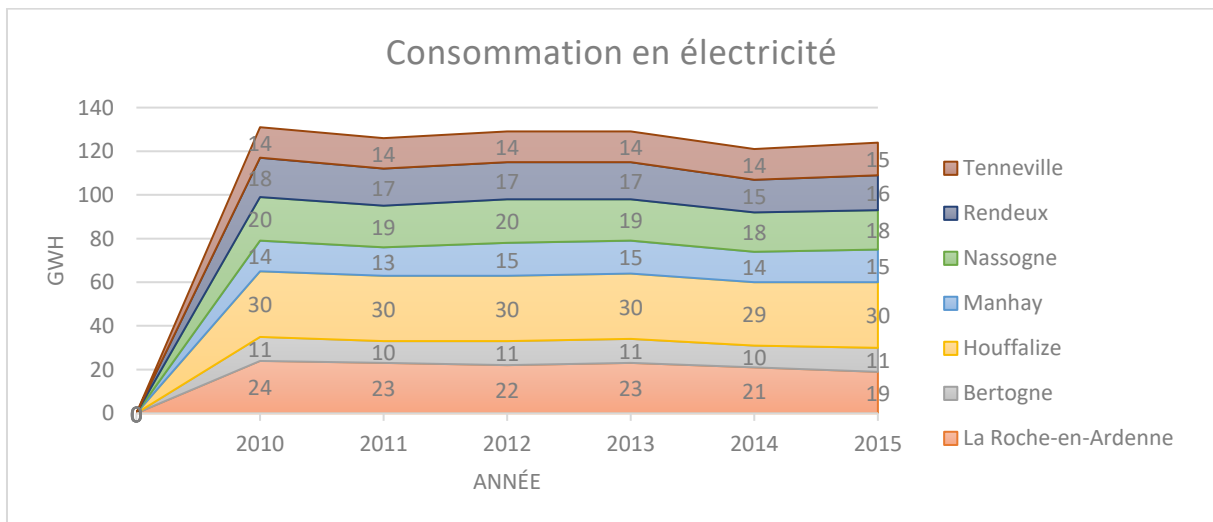


### 8.1.3 CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNALE (GWh)

La commune de La Roche-en-Ardenne a une consommation totale (tout secteur confondu) de 112 Gwh en 2015 et 131,1 Gwh en 2018. La moyenne de la consommation par commune est de 456 Gwh. Par consommation totale, on entend l'ensemble des énergies, à savoir l'électricité, le gaz, le pétrole et autres.



La consommation totale sur la commune de La Roche-en-Ardenne est en **diminution** depuis 2010, même si on observe une légère augmentation en 2013. Cette constatation est valable également pour les communes voisines. La Roche-en-Ardenne a une consommation beaucoup plus faible que la commune d'Houffalize, commune également touristique.



La consommation totale d'électricité sur la commune de La Roche-en-Ardenne, tout secteur confondu, (logement, tertiaire, transport et agriculture) est en **diminution** depuis 2010. Ici aussi, on retrouve à La Roche-en-Ardenne en une consommation beaucoup plus faible que sur la commune d'Houffalize.

#### 8.1.4 L'ÉNERGIE BOIS

Le territoire de la commune comprend plus de 60 % de zones boisées et offre un grand potentiel en matière de ressource énergétique renouvelable. Si la filière bois, en tant que ressource énergétique, est à ses débuts, des initiatives sont porteuses. Les acteurs privés et publics sont enthousiastes et ouverts au changement.

Dans la précédente programmation du PCDR 2003 – 2013, le projet « Étude et mise en œuvre d'un projet de chaufferie automatique au bois déchiqueté » figure en lot 2. Le dernier bilan du PCDR catégorisait ce projet comme étant « en attente ». La raison de ce report s'explique par l'appel à projet « plan piscine » de la Région Wallonne. Le « plan piscine » de La Roche-en-Ardenne consiste en la rénovation et l'extension du centre sportif communal et de sa piscine. Une chaufferie à bois pourrait être implantée sur le site, ainsi qu'un réseau de chaleur qui pourrait desservir les maisons voisines. En 2018, ce projet était étudié par un bureau d'étude désigné. Et en 2022, la Commune est toujours en réflexion par rapport à ce réseau de chaleur.

La biomasse comme source d'énergie comprend l'ensemble des matières organiques soumises à la combustion afin de produire de l'énergie. Sur le territoire communal, le bois sera la principale ressource comme combustible. Au sein du rapport du PAEDC de La Roche-en-Ardenne, le potentiel de biomasse annuel sur le territoire est estimé 3 809m<sup>3</sup> (5079 MWh, soit 507 900 litres de mazout).

Le GAL « Pays de l'Ourthe » a un projet Filière Bois dans le cadre de sa mission de valorisation du circuit court. Du point de vue énergétique, la Filière Bois fait la promotion des acteurs locaux et du bois comme ressource d'énergie locale, telles que les plaquettes, les chaudières à bois, etc. Le GAL informe les acteurs potentiels. Il incite les agriculteurs, les gestionnaires d'espace verts ou les acteurs de l'industrie du bois à valoriser leurs déchets de haie ou de plantation

Le GAL a également organisé une matinée d'info "Se chauffer au bois, se chauffer local ». Ils ont également publié une brochure dans le cadre des carnets de Valbiom « Installer une chaudière biomasse pour me chauffer ».

#### 8.1.5 ENERGIE ÉOLIENNE

En 2010, le Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables (GAPPER) a publié une étude stratégique sur le potentiel éolien en province de Luxembourg. L'étude du GAPPER a procédé à une analyse cartographique, une analyse de la faune, des vents, de l'impact paysager, du réseau électrique et du potentiel de production. Les résultats de l'étude mettent en évidence 66 sites potentiels.

Concernant la commune de La Roche-en-Ardenne, le GAPPER a relevé un site potentiel qui se situe à Warempage. Selon la nomenclature du GAPPER, ce site est de faible priorité car il se trouve en « zone à haute sensibilité paysagère ».

En 2013, Electrabel demande un permis pour l'implantation d'un parc éolien de 6 éoliennes pour une production de 31,5 GWh/an sur ce site. Il a été abandonné.



La principale difficulté pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire est qu'elles ne peuvent pas être implantées à moins de 2 km de l'axe de l'Ourthe.

En 2019, trois sites ont été proposés à la commune et sont en cours d'étude avec l'aide du PNDO qui a rédigé une ligne de conduite pour l'implantation des éoliennes. L'argument principal qui en ressort est l'impact paysager des édifices.

#### 8.1.6 ENERGIE BIOGAZ

Le biogaz est le procédé qui, via la fermentation de matières organiques, produit du gaz qui sera utilisé comme combustible. La matière organique peut venir de différentes sources comme les déchets ménagers, les cultures, les boues de stations d'épuration, les lisiers et fumiers. La commune de La Roche-en-Ardenne possède toutes ces sources sur son territoire. Le rapport du PAEDC estime le potentiel énergétique via le biogaz à :

Source :	Potentiel net électricité (MWh) :	Habitations potentiellement alimentées :
Têtes de bétail	5527	1579
Cultures	3597	1000
Déchets verts	30	9

#### 8.1.7 ENERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE

La présence d'un cours d'eau, combinée à une déclivité importante, sous-entend un potentiel d'énergie hydro-électrique sur le territoire de la commune. Le rapport du PAEDC estime le potentiel énergétique à une production annuelle de 219 MWh mais recommande une étude spécialisée en la matière afin d'établir les lieux capables d'accueillir des installations hydro-électriques.

Le rapport du PAEDC estime que les installations ne pourraient pas dépasser quelques dizaines de kW par installation.

#### 8.1.8 ENERGIE GÉOTHERMIQUE

L'énergie géothermique est l'énergie issue de l'échange de chaleur entre celle issue de l'écorce terrestre et l'air ambiant. La géothermie est un processus coûteux qui concerne des bâtiments neufs et de basse consommation.

Ce procédé peut être valorisé par de l'information ou des incitants auprès des citoyens. Il pourrait également être implanté lors de nouvelle construction publique.

## 8.1 LES INITIATIVES PRIVÉES

Les initiatives en termes d'énergies visant la population de La Roche-en-Ardenne sont avant tout du registre de la communication. A ce titre, l'administration communale, via son écopasseur, dispense des renseignements sur diverses primes de la Région (rénovation et énergie) ou de la commune comme, notamment :

- Prime « Quali watt » de la Région Wallonne pour les petites installations solaires photovoltaïques
- Prime communale (solaire thermique)
- Les écopacks - rénopacks

Les informations sont disponibles auprès de l'écopasseur de l'administration. Dans les faits, très peu de personnes sollicitent de l'information à la commune. Tous les mois, un billet concernant l'énergie est publié dans le bulletin communal.

En 2016, la population a été sollicitée pour constituer un comité de pilotage du PAEDC. Les retours furent minces, une seule personne ayant répondu à l'appel. Une autre preuve du manque d'intérêt des citoyens pour les matières énergétiques est l'absence de sollicitation suite à la soirée d'information faite aux commerçants et PME pour les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie.

## 8.2 LES INITIATIVES PUBLIQUES

### 8.2.1 ACCOMPAGNEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La commune de La Roche-en-Ardenne a bénéficié d'un subside **UREBA** exceptionnel pour la rénovation de l'école communale de Beausaint. Les travaux (isolation du toit, sol, murs, changement des châssis et de la chaudière) se sont terminés en 2017.

En 2016, le GAL « Pays de l'Ourthe » a engagé un chargé de mission "Développement des énergies renouvelables" dans le cadre de son programme de développement LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Le programme LEADER est un outil méthodologique issu du programme européen et wallon de développement rural, mais aussi un mode de financement issu du fonds européen FEADER et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En Wallonie, la FRW (Fondation Rurale de Wallonie) a la mission d'être le relais entre LEADER et les GAL. Elle accompagne et assiste les GAL dans leurs projets LEADER.

Le 12/06/2018, la première réunion de « RénovEnergie.be » se tenait à la salle du CPAS à La Roche-en-Ardenne. Cette initiative du GAL Pays de l'Ourthe s'inscrit dans le cadre du programme européen LEADER et est destiné à accompagner de manière individuelle les personnes désireuses de rénover leur bâtiment. Le GAL réalise un accompagnement avant et pendant les travaux. Les travaux de rénovation concernés sont l'isolation, le remplacement de système de chauffage, la pose de châssis ou vitrage et l'installation de panneaux solaires.





## 8.2.2 ECOPASSEUR

Depuis le 7/04/2014, la commune de La Roche-en-Ardenne possède un écopasseur. L'écopasseur preste un mi-temps sur la commune de La Roche-en-Ardenne et un second sur la commune de Saint-Hubert.

### Ses missions sont de :

- Mener à bien des actions de sensibilisation dans le domaine de l'économie d'énergie (soirée d'information, partage d'expériences, action au niveau des écoles, ...)
- Renseigner les citoyens sur les aides relatives aux travaux économiseurs d'énergie
- Aider dans la rédaction des dossiers de demande de primes
- Réaliser un cadastre et une comptabilité énergétique des bâtiments communaux
- Assurer le suivi du PAEDC (Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat), tant au niveau de l'administration communale que des actions citoyennes
- Assurer le suivi des dossiers PEB (Performance énergétique des bâtiments) pour l'ensemble des dossiers de demande de permis d'urbanisme
- Assurer le suivi des dossiers liés à la salubrité des logements

### Actions de l'écopasseur à La Roche-en-Ardenne :

- ✓ Rédaction d'articles d'information dans le bulletin communal.
- ✓ Opération « Zéro élève – Zéro conso » : opération de sensibilisation à la consommation des énergies dans les écoles.
- ✓ Challenge « Ecole Zéro Watt » : opération de réduction de la consommation d'énergie des écoles
- ✓ Soirée d'information aux commerçants et PME pour les accompagner dans leurs démarches d'économie d'énergie
- ✓ Accompagnement dans la rénovation d'école

Les dossiers UREBA sont accompagnés par l'écopasseur comme, par exemple, celui de l'école communale de Samrée - Amélioration de la performance énergétique et travaux connexes-. Un audit de la piscine de La Roche-en-Ardenne est prévu dans le cadre du « plan piscine » en vue d'une demande de subside UREBA.

L'écopasseur a également organisé le "Challenge école zéro Watt » dans plusieurs écoles de la commune (Ortho et Bérismenil). Le Challenge consiste à informer et mobiliser les élèves aux économies d'énergie et, ensuite, de comparer les consommations annuelles de leur école. A titre d'exemple, l'école de Bérismenil a réalisé 15% d'économie d'énergie.

En 2015, la commune a fait la promotion d'achat groupé de panneaux photovoltaïques via le programme « CLEAR », ainsi que la promotion des primes accordées par la commune pour la pose de panneaux solaires thermiques. Il y a eu une demande en 2015 et deux en 2016. Selon l'écopasseur,



peu de personnes font la démarche de venir chercher de l'information concernant l'énergie auprès de l'administration.

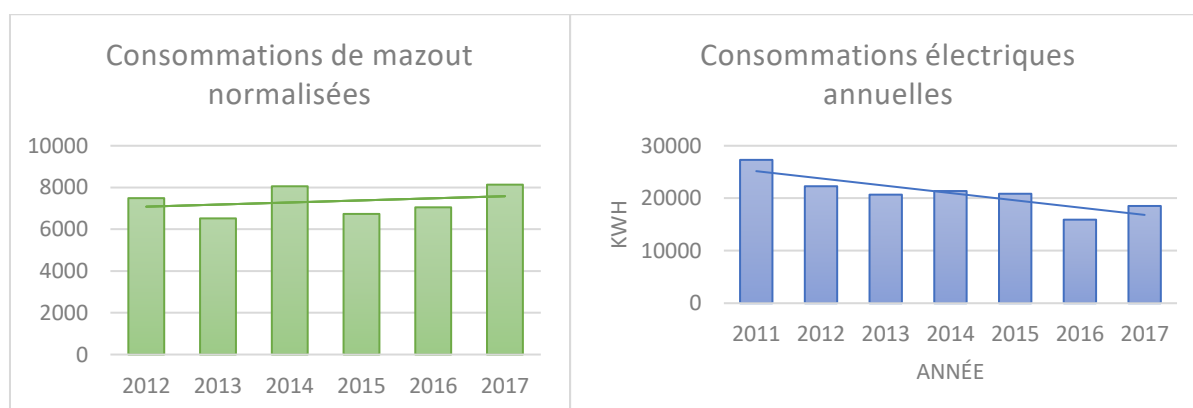
D'autres alternatives d'achat groupé en matière d'énergie sont à l'étude, notamment via « WIKIPOWER sprl ».

Le GAL, en collaboration avec l'écopasseur, a réalisé en avril 2017, une séance d'information concernant le projet « Sun for Schools » qui consiste à placer des panneaux solaires sur les toits des écoles.

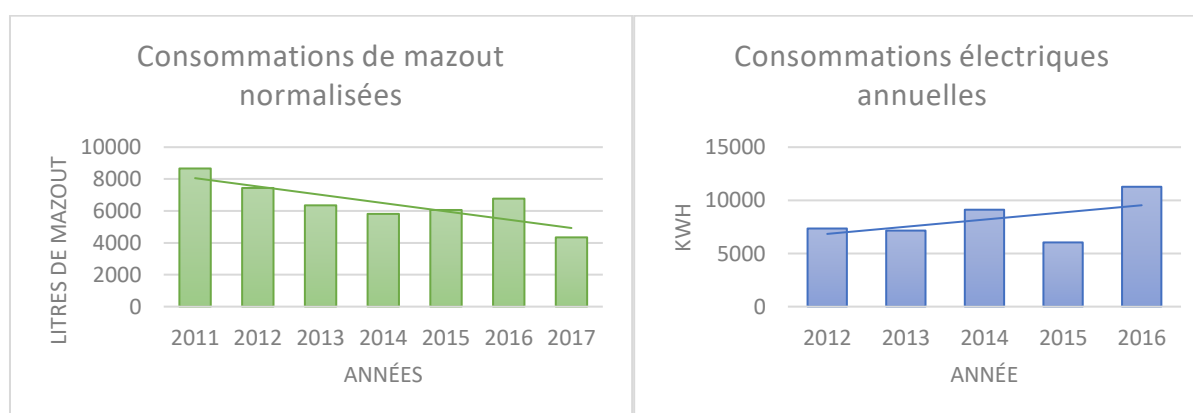
### 8.2.3 CONSOMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

L'arrivée de l'écopasseur au sein de l'administration communale a permis de tenir des statistiques<sup>33</sup> concernant la consommation en électricité et en mazout des différents bâtiments publics. Les consommations qui vont suivre ont été normalisées, c'est-à-dire : « les rendre insensibles aux conditions climatiques. En fait, on ramène la consommation à ce qu'elle aurait été "si le climat de l'année avait été celui d'une année moyenne ».

#### Administration Communale : Place du Marché, 1 à 6980 LA ROCHE



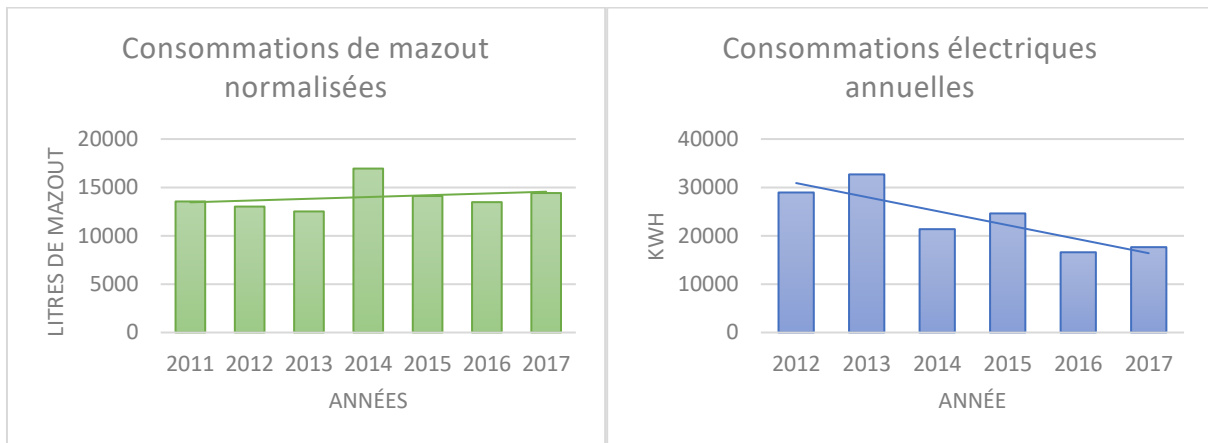
#### Ecole de Bérismenil : Bérismenil, 30 à 6982 BERISMENIL



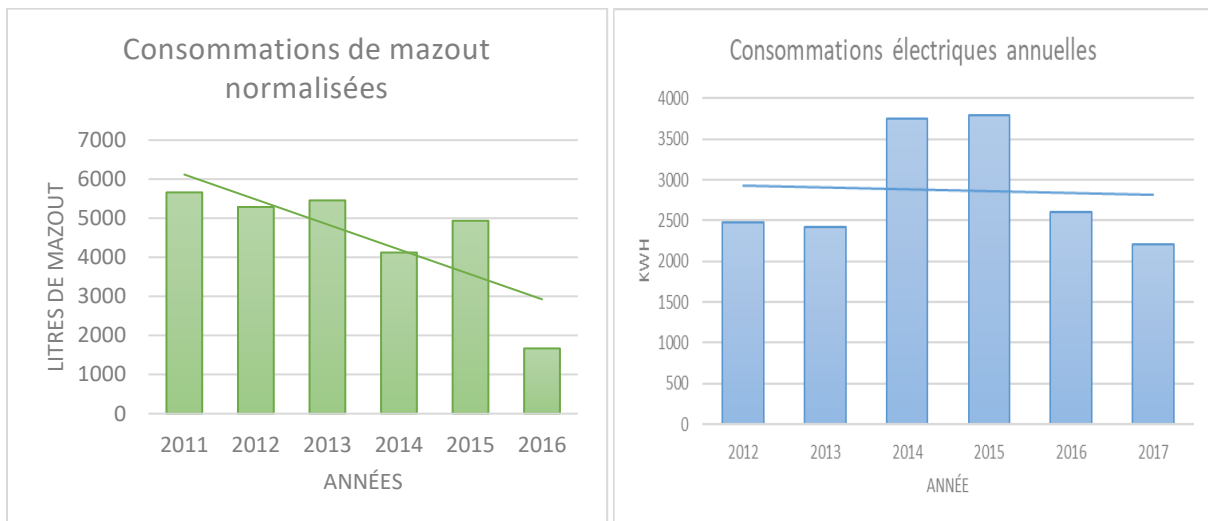
<sup>33</sup> Source : Ecopasseur



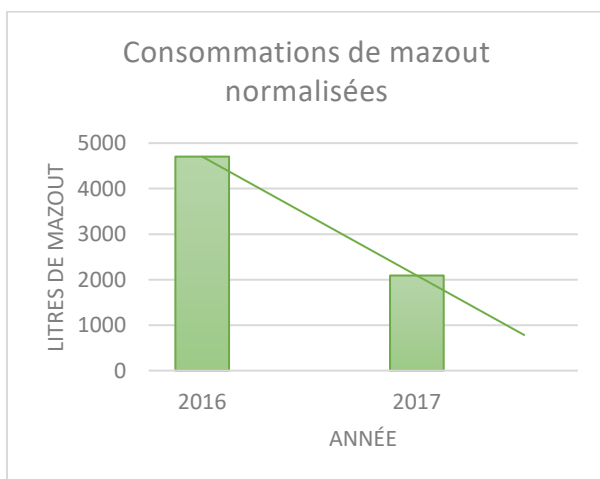
**Ecole maternelle de Ortho : Ortho, 9 à 6983 ORTHO**



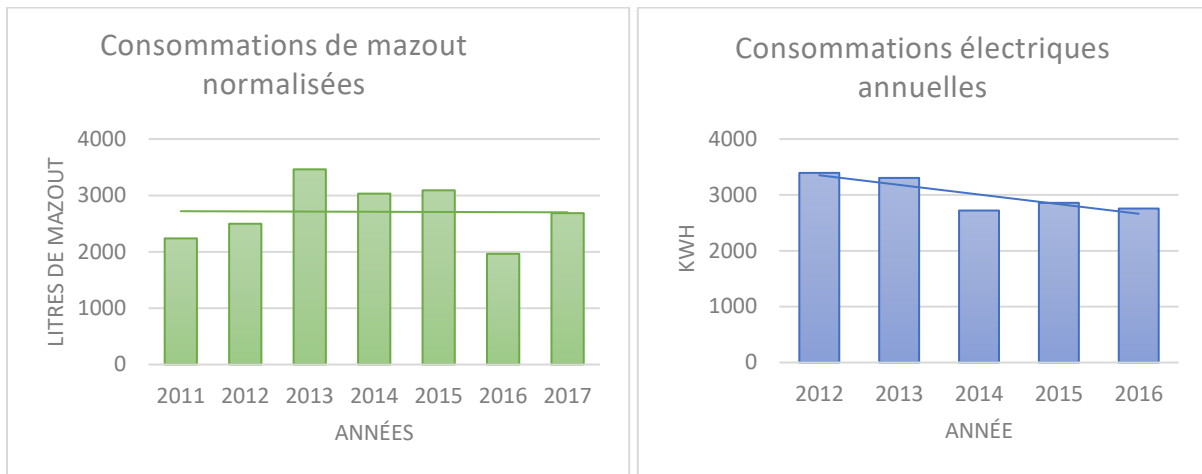
**Ecole primaire de Samrée : Samrée, 15 à 6982 SAMREE**



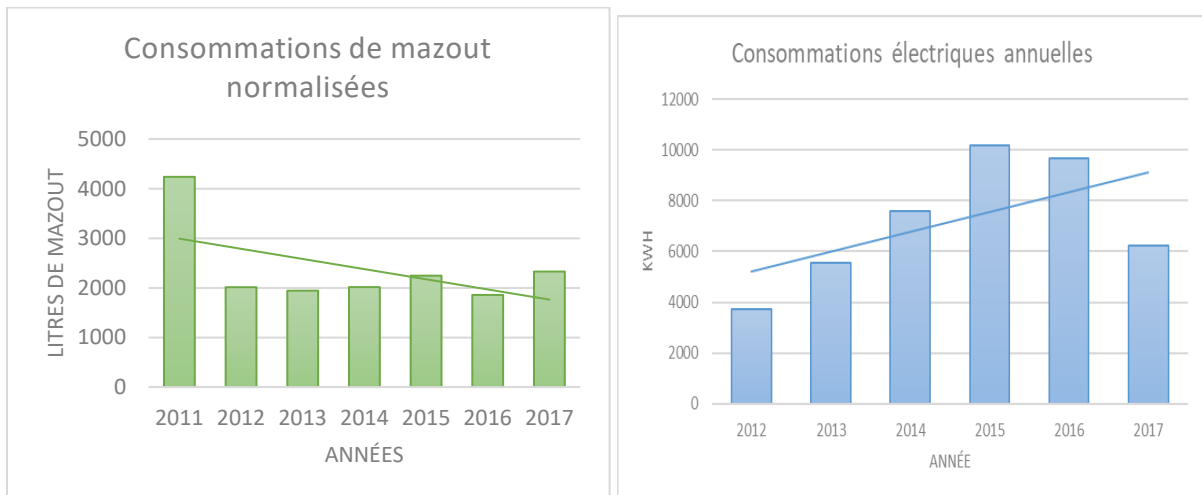
**Garage Communal : à 6980 LA ROCHE**



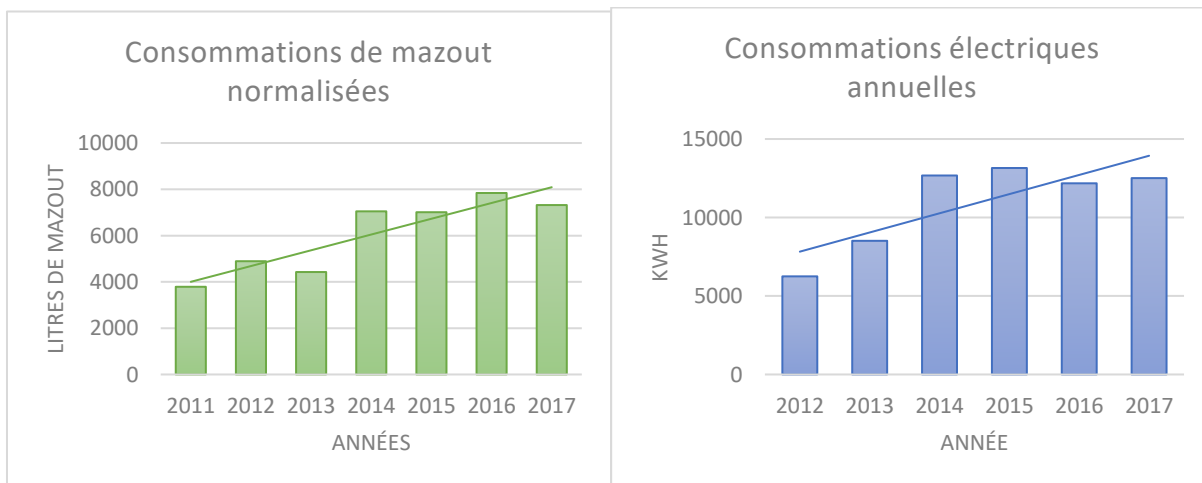
**Ecole maternelle de Beusaint : rue du Taillet, 34 à 6980 BEUSAINT**



**Ecole primaire de Beusaint : rue du Monument, 8 à 6980 BEUSAINT**



**Ecole primaire de Vecmont : Vecmont, 2 à 6980 VECMONT**





**Grès de La Roche : Rompré, 28 à 6980 Le Roche-en-Ardenne**

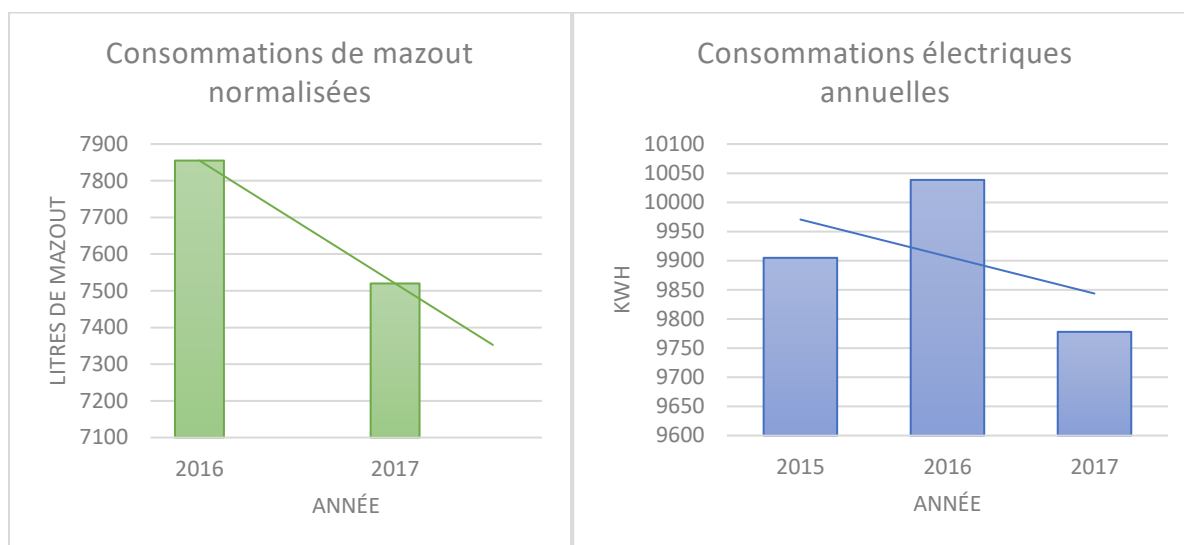


Tableau de synthèse		
Lieux :	Tendance	
	Mazout	Electricité
Administration Communale	Augmentation	Diminution
Cinéma	Augmentation	Diminution
Ecole de Bérismenil	Diminution	Augmentation
Ecole maternelle de Beusaint	Diminution	Diminution
Ecole maternelle de Ortho	Augmentation	Diminution
Ecole primaire de Beusaint	Diminution	Augmentation
Ecole primaire de Samrée	Diminution	Diminution
Ecole primaire de Vecmont	Augmentation	Augmentation
Garage Communal	Diminution	Nc
Grès de La Roche	Diminution	Diminution

L'analyse des graphiques des consommations montre une baisse importante de la consommation dans les écoles qui ont participé au projet "Challenge école zéro Watt ». Néanmoins, on observe une hausse, l'année qui suit l'année du projet.

#### 8.2.4 CONVENTION DES MAIRES ET PAEDC (PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DU CLIMAT)

La commune de La Roche-en-Ardenne est signataire de la Convention des Maires depuis le 18 décembre 2014. La personne de référence au sein de la commune est l'écopasseur.



La **Convention des Maires** résulte d'une initiative de la Communauté Européenne prise en 2007, visant plusieurs objectifs stratégiques :

- Lutter efficacement contre le réchauffement climatique en encourageant ou en finançant tout projet qui permet de réduire les émissions CO2 liées à l'activité humaine sur le territoire européen.
- Encourager ou financer tout projet permettant de réduire de manière significative la consommation d'énergie sur son territoire.
- Encourager ou financer tout projet permettant de produire en quantités significatives de l'énergie sur base des ressources renouvelables sur son territoire.
- Réduire la dépendance du territoire européen vis-à-vis des énergies fossiles, qui dans l'ensemble, font l'objet d'importations massives.

Les objectifs concrets :

A l'horizon 2020, toute commune ou entité représentative (région, province) s'engage à :

- Réduire les émissions CO2 de 20 % sur son territoire, par rapport à une année de référence.
- Réduire la consommation énergétique de 20 % sur son territoire
- Produire via les énergies renouvelables 20 % de la consommation d'une année de référence.

Suite à la convention des Maires, un **PAED**<sup>34</sup> pour la commune de La Roche-en-Ardenne a été réalisé en décembre 2015 :

Ce tableau montre l'évolution de la facture énergétique et les perspectives :

	2006	2012	2020
<b>Chauffage</b>	169.998 €	205.425 €	281.138 €
<b>Electricité</b>	122.635 €	110.874 €	151.739 €
<b>Transport</b>	85.637 €	52.186 €	71.420 €

L'objectif 2020 de réduction d'émissions CO2 est de 4.733 T au total, soit 1 109 kg/habitant.

L'objectif 2020 de réduction de consommation d'énergie est de 21.993 MWh, soit 5,15 MWh / habitant, l'équivalent à 515 litres de mazout/habitant.

L'objectif 2020 de production d'énergie renouvelable est de 21.993 MWh.

**Listing des actions en vue de l'objectif 2020 :**

Référence	Titre des actions	Porteur	Financement
ADO-1	PAED	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADO-2	Information des citoyens	AC LA ROCHE	Sponsoring
ADO-3	Création d'un comité de pilotage	AC LA ROCHE	Pas de financement
ADO-4	Enjeux du réchauffement climatique	AC LA ROCHE	Sponsoring
ADO-5	Formation théorique à l'isolation	AC LA ROCHE	Fonds propres

<sup>34</sup> Source : Rapport PAED LA ROCHE 2015



ADO-6	Formation Eco guide	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADO-7	Sensibilisation du grand public aux URE - chaleur	Citoyen	Pas de financement
ADO-8	Sensibilisation du grand public aux URE - électricité	Citoyen	Pas de financement
ADO-9	Concours 0 Watts	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADO-10	Evènement festif	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADO-11	Evènement festif Supra communal	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADO-12	Informations spécifiques aux agriculteurs	Agriculture	Pas de financement
ADO-13	Information aux entreprises	Industrie	Pas de financement
ADO-14	Mise en place d'une centrale d'achat	Citoyen	Pas de financement
ADO-15	Analyse thermographique	AC LA ROCHE	Fonds propres
ADU-1	Installations solaires thermiques existantes	Citoyen	Fonds propres
ADU-2	Installations photovoltaïques pour habitations privées	Citoyen	Fonds propres
ADU-3	Part communale des centrales biogaz IDELUX	IDELUX	Montage
ADU-4	Travaux d'isolation	AC LA ROCHE	Prêt bancaire
ADU-5	Travaux d'isolation	AC LA ROCHE	Prêt bancaire
ADU-6	Travaux d'isolation	AC LA ROCHE	Prêt bancaire
ADU-61	Bilan des actions citoyennes de 2006 à 08/2014	Citoyen	Fonds propres
ADU-7	Travaux d'isolation	AC LA ROCHE	Prêt bancaire
ADU-8	Rénovation - isolation de logements privés - Sols	Citoyen	ECOPACK
ADU-9	Rénovation - isolation de logements privés - Toitures	Citoyen	ECOPACK
ADU-10	Rénovation - isolation de logements privés - Murs extérieurs	Citoyen	ECOPACK
ADU-11	Rénovation - isolation de logements privés - vitrages	Citoyen	ECOPACK
ADU-12	Isolation poussée de bâtiments communaux	AC LA ROCHE	1/3 invest

### Conclusion du rapport du PAED :

« Dans le cas idéal où la Commune de La Roche-en-Ardenne exploiterait toutes les pistes potentielles d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables proposées dans ce rapport, les émissions CO2 totales de l'année de référence 2006 seraient compensées à 113 %, et c'est 81 % de l'énergie consommée durant l'année de référence qui serait produite ou économisée. En conséquence, même si cette vision reste purement théorique à ce jour, on peut conclure que la Commune de La Roche-en-Ardenne dispose du potentiel suffisant que pour atteindre les objectifs fixés par la Convention des Maires à l'horizon 2020, et pourra par la suite apporter sa contribution active à l'enjeu 2050 poursuivi par la Province de Luxembourg (Territoire à énergie positive –neutre en émissions CO2). »

### 8.3 SYNTHÈSE

La commune de La Roche-en-Ardenne est peu engagée dans une politique de production d'énergies renouvelables, que ce soit au niveau de l'éolien, du biogaz ou d'hydro-électrique. Néanmoins elle se montre volontariste, notamment, dans l'information continue qu'elle prodigue aux citoyens. L'engagement de la commune se manifeste par les nouveaux projets qu'elle compte mener à bien. La commune a une volonté d'intégrer le volet énergétique dans ses futurs grands chantiers comme le plan piscine qui pourrait intégrer une production énergétique issue de la biomasse et un réseau de chaleur.



Le potentiel physique existe et demande une réflexion structurée dans la conception et la mise en œuvre des programmes qui en seraient issus. Le potentiel éolien est soumis à une contrainte paysagère tandis que l'hydro-électricité souffre de rendement aléatoire en fonction des sites d'accueil et du coût des installations. Une étude spécialisée est généralement un prérequis avant la mise en œuvre.

Un grand pas semble avoir été fait dans ce sens par la mise en place d'un PAED et l'engagement d'un écopasseur. Malgré les projections encourageantes de la commune en termes de diminution de ses consommations d'énergie, le principal défi sera de développer à terme une production d'énergie verte sur son territoire.

Thématique	Atout	Faiblesse
ENERGIE	Programmes communaux volontaristes d'économies d'énergie : UREBA, PAED, écopasseur	Peu de production d'énergie renouvelable : pas d'éolien, pas d'énergie hydro-électrique, de biogaz, de géothermie public
	Ressources en bois importantes	
	Potentiel énergétique présent sur la commune : hydro-électrique, biogaz, biomasse, éolien	
	Présence d'un chargé de mission du GAL Pays de l'Ourthe en charge des énergies renouvelables	Peu d'intérêt de la population pour l'énergie
	Actions de sensibilisation à la consommation d'énergie auprès de la population	Faible utilisation des primes communales
	Diminution de la consommation énergétique de la commune	
	Tenue d'un cadastre des consommations des bâtiments publics	



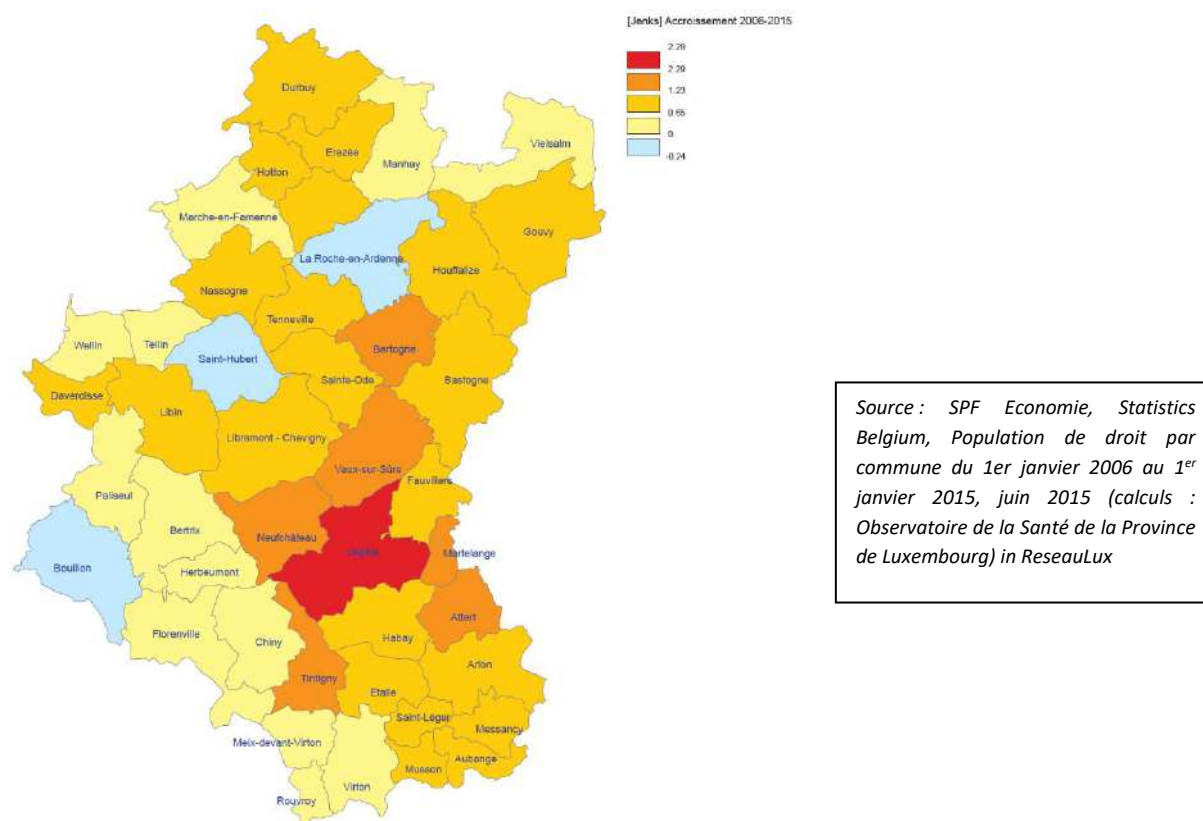
## 9 DÉMOGRAPHIE ET POPULATION

La commune de La Roche-en-Ardenne compte 4 213 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle peut être comparée avec des communes de vallée touristique comme Hotton, Houffalize et Bouillon qui comptent entre 5000 et 5500 habitants (voir Figure suivante). La ville-centre de La Roche-en-Ardenne regroupe plus du tiers de la population. Les femmes (2 079) sont moins nombreuses que les hommes (2 134) (Statbel-2021). Avec une superficie de 147,5 km<sup>2</sup>, la commune présente une densité de population de 28,4 habitants/km<sup>2</sup>. L'âge moyen de la population est de 43,6 ans. La part de non-belges est faible (3,98 %) dont celle des étrangers extra-EU (0,76 %) négligeable.

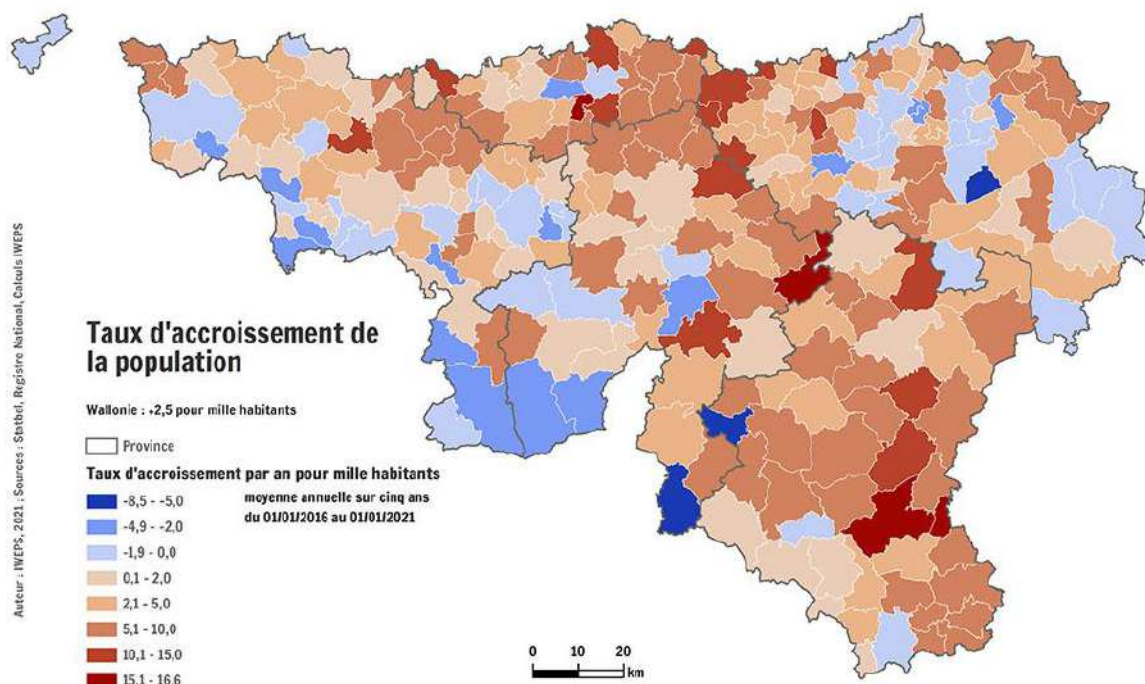
### 9.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE

Parmi les communes de la province de Luxembourg, seules trois communes ont connu une diminution de leur population entre 2006 et 2015 : La Roche-en-Ardenne, Saint-Hubert et Bouillon (voir figure suivante), alors qu'au cours de ces dix années, la croissance de la population en province de Luxembourg (15,6 %) était deux fois plus importante qu'en Wallonie (7,4 %). Il s'agit de petites villes touristiques qui n'ont pas connu un développement récent important et sont aujourd'hui concurrencées par des pôles plus grands comme Marche-en-Famenne et Libramont. La commune a cependant regagné 30 habitants entre 2017 et 2018.

#### Evolution de la population (en %) par commune de 2006 à 2015 :



Le graphique suivant montre que le taux d'accroissement de la population wallonne de 2016 à 2021. Il est un des plus faibles dans la région de La Roche-en-Ardenne.



Source : IWEPS 2021

La combinaison de ces deux graphes montre une décroissance de 2006 à 2015 suivie d'une légère croissance de 2016 à 2021.

Deux composantes expliquent l'évolution de population :

1. Le solde naturel est une première piste. Il indique la différence entre les naissances et les décès, rapportée à la population totale moyenne de l'année. Depuis 1994, ce solde est souvent proche de zéro car les naissances compensent les décès. Il était stable avant 2008 et a eu tendance à être négatif après 2008, sans toutefois atteindre des scores importants (le solde le plus négatif est en 2014 avec -6,9%).

2. Deuxièmement, le solde migratoire total est la différence entre la population du 1er janvier et celle du 31 décembre, moins le solde naturel (naissance moins décès), rapportée à la population totale moyenne de l'année. Il s'agit de l'écart entre le nombre de personnes arrivées sur la commune par rapport aux personnes qui ont quitté la commune durant l'année.

Les valeurs observées présentent des écarts plus importants que le solde naturel : ce solde a dépassé les 10 % durant les années 1995, 1999, 2003, 2005, 2006. Après 2008, le solde migratoire explique majoritairement l'évolution négative de la population avec des valeurs très négatives en 2009, 2011 et 2012.

Le manque d'accueil de nouveaux citoyens sur la commune explique la chute de la population sur la commune. L'augmentation de population de ces dernières années provient de l'arrivée de nouveaux habitants, alors que le solde naturel reste négatif.

### Évolution du taux d'accroissement de la population :



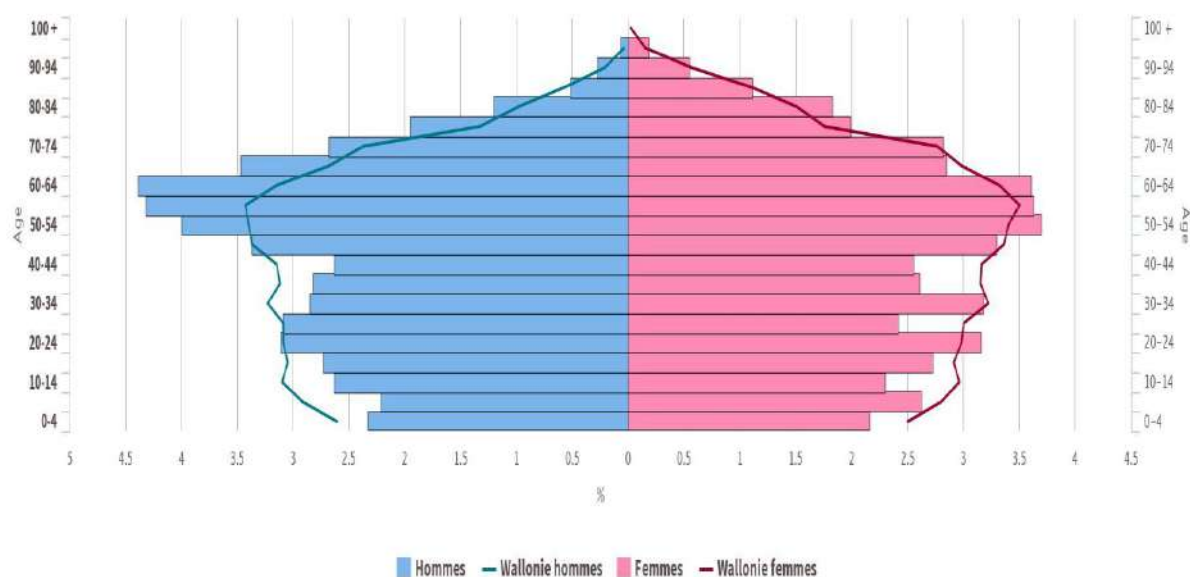
## 9.2 POPULATION PAR ÂGE

La population se répartit différemment en fonction de l'âge et du sexe (voir figure suivante). Les tranches d'âges de 45 à 65 ans comptent plus d'hommes que de femmes. Les hommes de ces tranches d'âge sont proportionnellement plus nombreux qu'en Wallonie. Cependant, la commune compte une part moins importante qu'en Wallonie de tranches d'âge comprises entre 20 et 40 ans. Cela se marque aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Ce constat reste valable, bien que moins marqué, pour les tranches d'âge de 0 à 10 ans. Par rapport aux communes voisines et à la Wallonie, il manque donc à La Roche-en-Ardenne des familles avec enfants.

L'âge moyen de la population de La Roche-en-Ardenne est de 44.3 ans contre 42,1 ans dans l'arrondissement, 40.7 en province du Luxembourg et 41,7 en Wallonie. La part des jeunes (moins de 20 ans) est de 19.7 % à La Roche-en-Ardenne contre 22.9 en Wallonie et le taux de personnes de plus de 65 ans est à La Roche-en-Ardenne de 21.5 % contre 19 en Wallonie.

La Roche-en-Ardenne a une population un peu plus vieillissante.

### Pyramide des âges de l'entité LA ROCHE-EN-ARDENNE (Commune) [01/01/2021]



Source : IWEPS 2021

Le manque de nouveaux habitants de type jeune couple ou jeune famille sur la commune entraîne aussi un manque de jeunes enfants. La décroissance de la population de la commune est aussi constatée.

Traditionnellement, deux autres indicateurs de la population sont également analysés : la part des étrangers et la taille moyenne des ménages.

La part des étrangers dans la commune est de 4,1 %, comme au sein de l'arrondissement et dans la province en général. Il n'y a pas de spécificité ni de remarque particulière à ce sujet.

### 9.3 MÉNAGES

La taille moyenne des ménages est de 2,11 personnes. Elle est quelque peu inférieure à la moyenne wallonne (2,25) qui est elle-même inférieure aux moyennes de l'arrondissement (2,24) et de la province (2,31). Elle était de 2,14 en 2015.

#### Taille moyenne des ménages privés :

	2015	2017	2021
La Roche-en-Ardenne	2,14	2,14	2,11
Arr. de Marche-en-Famenne	2,34	2,31	2,34
Province de Luxembourg	2,38	2,36	2,31
Wallonie	2,29	2,28	2,25

Sources : Registre national, SPF économie – Statbel, calculs IWEPS





Ce constat peut trouver une explication dans la part des ménages de type « isolé de 65 ans et plus ». Ces ménages représentent 16,5 % dans la commune, contre 13.1 % en province, 14.2 % dans l'arrondissement et 14.0 % en Wallonie. La commune compte ainsi proportionnellement plus de personnes âgées vivant seules. Le manque de ménages avec enfants reste problématique.

## 9.4 PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

L'Iweps propose des perspectives d'évolution du volume de population par commune. Elles prévoient une stagnation pour la commune de La Roche-en-Ardenne qui ne gagnerait que 1,3 % d'ici 2035 alors que des communes comme Houffalize, Hotton et Durbuy devraient atteindre des augmentations de l'ordre de 10 à 13% (figure ci-dessous). L'analyse de cette évolution par tranche d'âge montre que la commune devrait perdre 75 jeunes de moins de 20 ans et 192 personnes de 20 à 65 ans, perte « compensée » par un gain de 321 personnes âgées.

La commune gagnerait alors 114 ménages supplémentaires, mais souvent des ménages d'une personne.

### Perspectives d'évolution du volume de population :

	2015	2035	Evolution (%)
<b>LA-ROCHE-EN-ARDENNE</b>	4166	4219	1,3
<b>HOUFFALIZE</b>	5176	5853	13,1
<b>HOTTON</b>	5436	6010	10,6
<b>RENDEUX</b>	2535	2919	15,1
<b>BOUILLON</b>	5437	5461	0,4
<b>DURBUY</b>	11432	12892	12,8

IWEPS, 2016

### Perspectives d'évolution du volume de population à La Roche-en-Ardenne :

LA-ROCHE-EN-ARDENNE	Population totale	0-19 ans	20-64 ans	65 ans et plus	Ménages privés
<b>2015</b>	4166	916	2386	864	1918
<b>2035</b>	4219	841	2194	1185	2032
<b>Evolution (habitants)</b>	53	-75	-192	321	114

IWEPS, 2016

Ces constats sont à mettre en parallèle avec le potentiel foncier de la commune. Théoriquement les zones d'habitats dans les villages pourraient encore accueillir un développement résidentiel important mais les difficultés de mise en œuvre poussent à la prudence et renforcent ces perspectives plutôt timorées en termes de croissance de la population. L'enjeu, ou du moins le questionnement relatif au maintien voire l'accroissement de la population, est très présent.

## 9.5 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DE LA POPULATION PAR VILLAGE

Plus d'un tiers de la population habite la ville de La Roche (y compris Villez, Harzé et Rompré Haut). Le deuxième tiers concerne 6 villages (Bérismenil, Samrée, Beusaint, Hives, Vecmont-Ronchamp et Warempage) et le dernier tiers se répartit entre les 16 autres villages. L'évolution de ces entités est marquée par la hausse de population de 25 personnes au total. Cette hausse provient essentiellement d'une augmentation de population dans les villages de Samrée, Vecmont, Ortho, Hubermont, Halleux, Herlinval, Ronchampay, Mierchamps et Floumont. Trois villages ont diminué de plus de 9 unités : Buisson (-42), Mousny (-9) et Lavaux (-17). La diminution observée à Buisson (-45.2%) s'explique par la pression des secondes résidences qui jouent un rôle sur la décroissance démographique de ce village en particulier. La forte baisse de population dans le village de Warempage est à relativiser au regard des 2 autres villages que sont Floumont et Herlinval. Ces 3 villages ne forment en réalité qu'une seule entité appelée aussi « *Les trois villes* ».

A contrario, l'augmentation de population dans le village d'Ortho peut s'expliquer par l'apparition de nouvelles disponibilités foncières qui ont été acquises par de jeunes ménages.

### Répartition et évolution de la population par village :

	Population par village 2016	Population par village 2021	Part de la commune	Evolution absolue 2016-2021 (hab.)	Evolution relative 2016-2021 (%)
La Roche	1474	1421	33,7	-53	-3,7
Bérismenil	305	313	7,4	8	2,6
Samrée	300	329	7,8	29	8,8
Beusaint	271	261	6,2	-10	-3,8
Hives	196	190	4,5	-6	-3,2
Vecmont - Ronchamp	185	201	4,8	16	8,0
Warempage	182	146	3,5	-36	-24,7
Ortho	149	165	3,9	16	9,7
Cielle	144	150	3,6	6	4,0

Nisramont	138	130	3,1	-8	-6,2
Buisson	135	93	2,2	-42	-45,2
Hubermont	102	137	3,3	35	25,5
Halleux	99	118	2,8	19	16,1
Mousny	94	85	2,0	-9	-10,6
Herlinval	79	88	2,1	9	10,2
Maboge	66	62	1,5	-4	-6,5
Petit Halleux	56	56	1,3	0	0,0
Ronchampay	51	86	2,0	35	40,7
Ferme au PONT	45	23	0,5	-22	-95,7
Mierchamps	43	60	1,4	17	28,3
Lavaux	43	26	0,6	-17	-65,4
Floumont	28	70	1,7	42	60,0
Borzée	4	4	0,1	0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>4189</b>	<b>4214</b>	<b>100,0</b>	<b>25</b>	<b>0,6</b>

Sources : Administration communale

Ces évolutions ne laissent pas apparaître de tendance géographique, un village en diminution peut être le voisin d'un village en croissance. Seul le centre-ville voit clairement l'évolution du volume de sa population à la baisse. Les projets en cours de nouveaux logements proches de la ville répondent à cette problématique, bien qu'il n'y ait pas encore de personne officiellement domiciliée au Pafy en 2022.

## 9.6 NIVEAU SOCIO-ÉCONOMIQUE DES HABITANTS

### 9.6.1 REVENU MÉDIAN PAR DÉCLARATION

Le niveau de revenu des habitants de la commune est relativement bas. Le revenu médian par déclaration de la commune s'élève à 22 373 euros en 2019, il a réduit son retard sur la médiane wallonne (23 942 euros en 2019). La figure suivante montre que le revenu médian par déclaration au sein de la commune est inférieur à celui de toutes les communes limitrophes.

## Revenu médian par déclaration :

	2000	2005	2010	2015	2019
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>14 220</b>	<b>14 629</b>	<b>17 614</b>	<b>20 334</b>	<b>22 373</b>
Bertogne	14 322	17 725	21 186	26 170	28.274
Houffalize	15 344	16 463	19 154	23 559	25 658
Manhay	16 813	16 703	19 498	23 526	25 328
Marche-en-Famenne	15 555	17 637	19 653	22 785	24 148
Nassogne	18 208	17 903	21 239	24 050	25 225
Rendeux	13 881	15 354	18 966	22 992	24 853
Tenneville	16 817	17 791	20 903	24 831	24 853
Hotton	15 029	17 150	19 169	22 455	23 589
Durbuy	14 969	15 832	18 573	21 431	22 950

Source : SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (stat fiscales) via IWEPS

L'évolution des revenus à La Roche-en-Ardenne montre qu'il n'a pas suivi le mouvement à la hausse entre 2000 et 2005 des autres communes. Par la suite, le revenu médian rochois par déclaration a mieux progressé mais le décalage avec les autres communes s'est maintenu. Durbuy présente des similitudes avec le cas de La Roche-en-Ardenne. D'autres communes non dotées d'un centre urbain, comme Bertogne et Tenneville voire Nassogne, ont connu des évolutions très positives et présentent les niveaux de revenus les plus élevés parmi ces communes.

### 9.6.2 BÉNÉFICIAIRE DE REVENU COMPENSATOIRE

Les bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RIS) sont peu nombreux (27 en 2016). La part de la population qui bénéficie de cette aide est de 1,37 %. Ce taux est en baisse depuis 2011 où il atteignait 2,02%. Il est de 1,68 % dans l'arrondissement et 2,69 % en Wallonie.

	Nbre de RIS 31/12/2014	Nbre de RIS au 30/09/2015	Nbre de RIS au 30/09/2016	Nbre Trav Art 60 30/09/2016	Nbre Art 61 30/09/2016
Durbuy	110	156	189	5	6
Hotton	44	53	56	5	0
<b>La-Roche-en-Ardenne</b>	<b>28</b>	<b>35</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
Rendeux	18	12	14	1	0
Erezée	18	40	24	3	1
Manhay	9	19	15	3	0
Somme-Leuze	21	34	43	2	0



Nassogne	16	32	26	7	0
Marche-en-Famenne	179	235	241	15	0

Source(s) : *Integra Plus*

La commune a vu le nombre de bénéficiaires du RIS diminuer en 2016. 7 bénéficiaires du dispositif Article 60 sont présents à La Roche et aucun Article 61. Le nombre de bénéficiaires du RIS a augmenté depuis 2016 et a atteint 37 personnes en 2018 (SPP Intégration sociale). Il s'agit une progression généralisée qui semble s'estomper en 2019 et 2020.

La part de bénéficiaires GRAPA/RG parmi les 65 ans et plus est de 7.49 % contre 5,45 % en Wallonie et 6.20 % dans l'arrondissement. Il était de 9,02 % contre 5,71 % en Wallonie et 7,08 % dans l'arrondissement en 2016. Cette garantie de revenus aux personnes âgées est un revenu accordé aux personnes de plus de 65 ans dont les revenus du ménage sont insuffisants.

La commune de Roche-en-Ardenne présente une part importante de sa population qui cumule le fait d'être âgée avec peu de moyen de subsistance.



## 9.7 SYNTHÈSE

La commune de La Roche-en-Ardenne est une commune relativement peu peuplée (4 214 habitants en 2021) malgré la présence d'un centre urbain. La ville représente un tiers de la population résidente. Un autre tiers concerne 6 villages et le dernier tiers se répartit dans les 16 autres villages. La commune est éloignée des grands centres urbains et peu d'activités économiques autres que le tourisme n'engendrent de demande résidentielle pour des travailleurs. De plus, la pression touristique (secondes résidences, gîtes, etc.) sur les prix de l'immobilier réduit l'attractivité de la commune pour de nouveaux habitants.

La population peut doubler un jour d'été avec les secondes résidences, les hébergements répertoriés et les gîtes. Les touristes d'un jour renforcent aussi la fréquentation des services sur la commune.

L'évolution de la population était négative ces dernières années contrairement aux communes voisines mais les chiffres se stabilisent et la commune a gagné 54 habitants entre 2017 et 2021.

La commune est marquée par un manque de familles avec enfants. La taille moyenne des ménages est basse : (2,11 personne). En cause : un phénomène de dénatalité marqué par un déficit d'enfants entre 0 et 10 ans et d'adultes entre 20 et 40 ans.

Le manque relatif de jeunes et de parents met en évidence une part relative importante de personnes âgées. Au sein de cette population de plus de 65 ans, une grande part des ménages sont de type isolé et certains présentent des signes de situation économique précaire. Le taux de bénéficiaires GRAPA parmi les 65 ans et plus (7.49%) est le plus élevé de la province (Wallonie 5.45%) mais est en diminution : il était de 9,02 % en 2016.

La commune présente un faible niveau de revenu de la population (médiane de 22 373 € par déclaration en 2021 contre 23 942€ en Wallonie, et plus pour les communes limitrophes).

Les perspectives d'évolution ne montrent pas que la commune va gagner beaucoup d'habitants, contrairement aux communes limitrophes. La population a eu tendance à vieillir et cette tendance, selon l'IWEPS, se confirme à l'échéance de 2035.

Ce manque de famille avec enfants influence donc les perspectives d'évolution.

Sur base des perspectives d'évolution de la population, la commune devrait prévoir des logements plus petits et adaptés aux personnes âgées. Mais ces perspectives sont à relativiser en fonction de la capacité de la commune à activer des terrains pour de nouvelles constructions et prévoir des logements pour jeunes couples afin d'inverser ces évolutions tendanciennes.

Le centre-ville perd des habitants depuis plusieurs années. Au-delà, aucune partie spécifique de la commune ne ressort en termes d'évolution. Un village peut voir sa population augmenter alors que le village voisin perd des habitants.

Les lotissements développés récemment et le programme de rénovation urbaine montrent une volonté communale d'inverser cette tendance.



Thématique	Atout	Faiblesse
DEMOGRAPHIE & POULATION	4 213 hab. dont 1/3 habite La Roche-centre, 1/3 concerne 6 villages et le dernier tiers se répartit dans les autres villages	Volume de population résidente trop faible pour garantir un haut niveau de service urbain
	Petit sursaut entre 2017 et 2021 termes d'évolution de la population	L'évolution de la population est négative ces dernières années : combinaison entre l'indice de fécondité négatif et le solde migratoire négatif
		Manque de familles avec enfants  Taille moyenne des ménages basse : 2,11 personnes  Déficit de jeunes entre 0 et 10 ans par rapport aux communes voisines - phénomène de dénatalité
		Grande part des ménages de type isolé, souvent de plus de 65 ans dont certains sont précarisés
	La population s'accroît fortement en été et ces touristes engendrent des retombées économiques	La population s'accroît fortement en été et engendre des nuisances pour les habitants et l'environnement

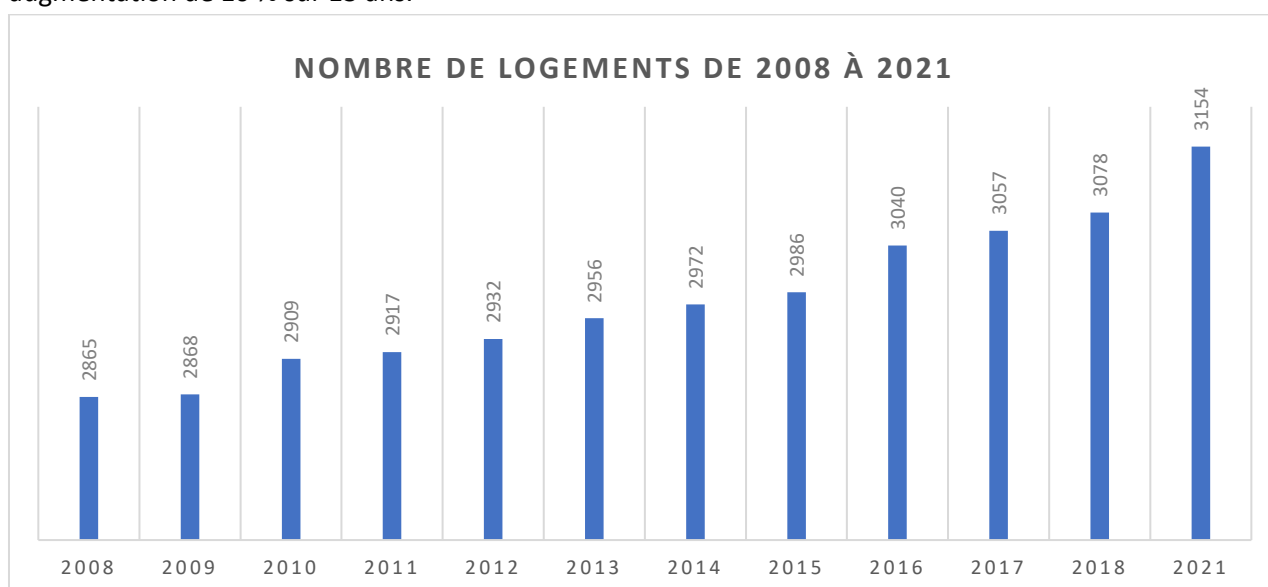
## 10 LOGEMENT

Le logement joue un rôle important dans la vie de la commune. L'habitat façonne les paysages en fonction des caractéristiques des logements selon leur âge, leur taille, leur niveau d'insalubrité... L'accès aux logements est un point essentiel pour la commune car il conditionne la possibilité d'augmenter sa population. Le prix des terrains pour la construction et le prix des habitations, la rénovation ou la réhabilitation conditionnent cette accessibilité.

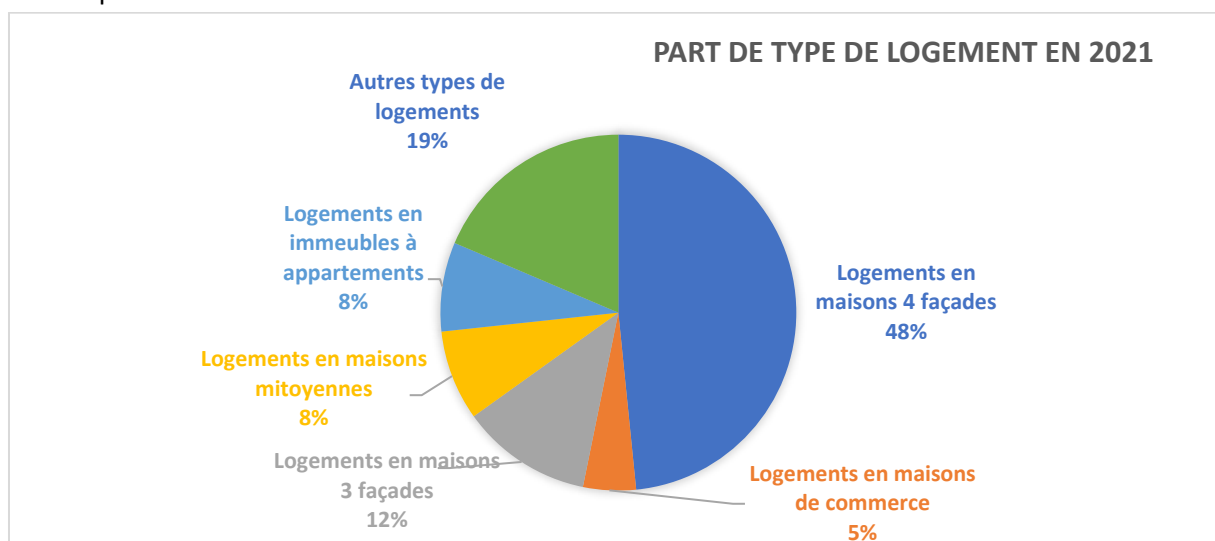
### 10.1 CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

#### 10.1.1 PARC DE LOGEMENTS - TYPE DE LOGEMENTS - EVOLUTION DE L'HABITAT

En 2021, le parc immobilier de La Roche-en-Ardenne comprend 3 154 logements, soit une augmentation de 10 % sur 13 ans.



Ils se répartissent comme suit :



Source : Capru 2021

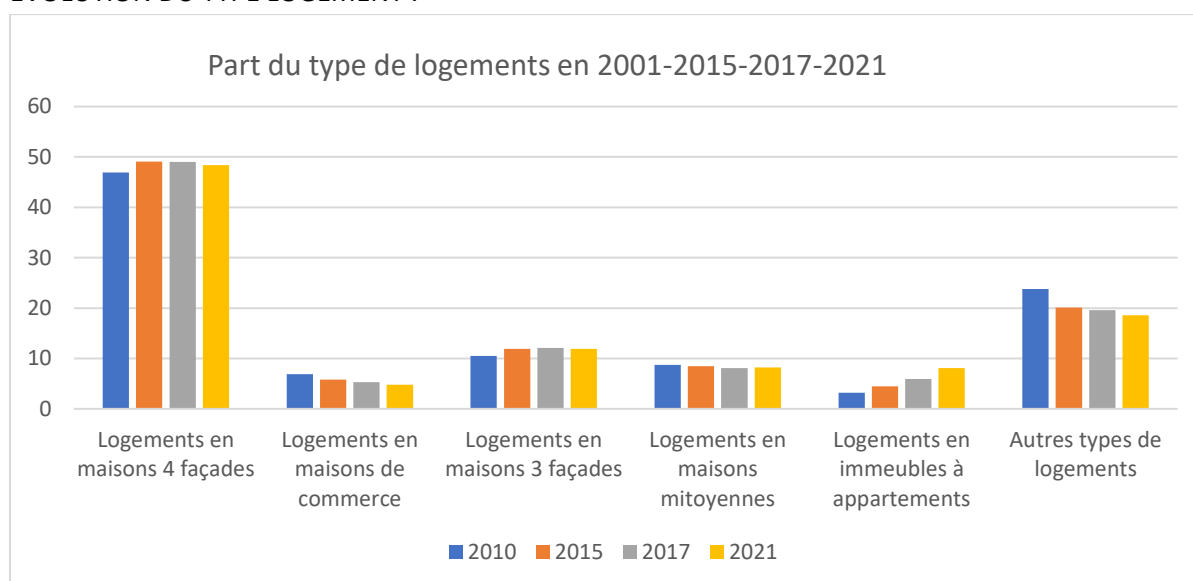


Le parc immobilier rochois se compose :

- majoritairement (48 %) des maisons de type ouvert ou 4 façades
- de maisons de type semi-fermé ou 3 façades (12%)
- de maisons de type fermé ou mitoyenne (8 %)
- d'immeubles à appartements pour seulement (8 %)
- d'immeubles de commerce (5 %)

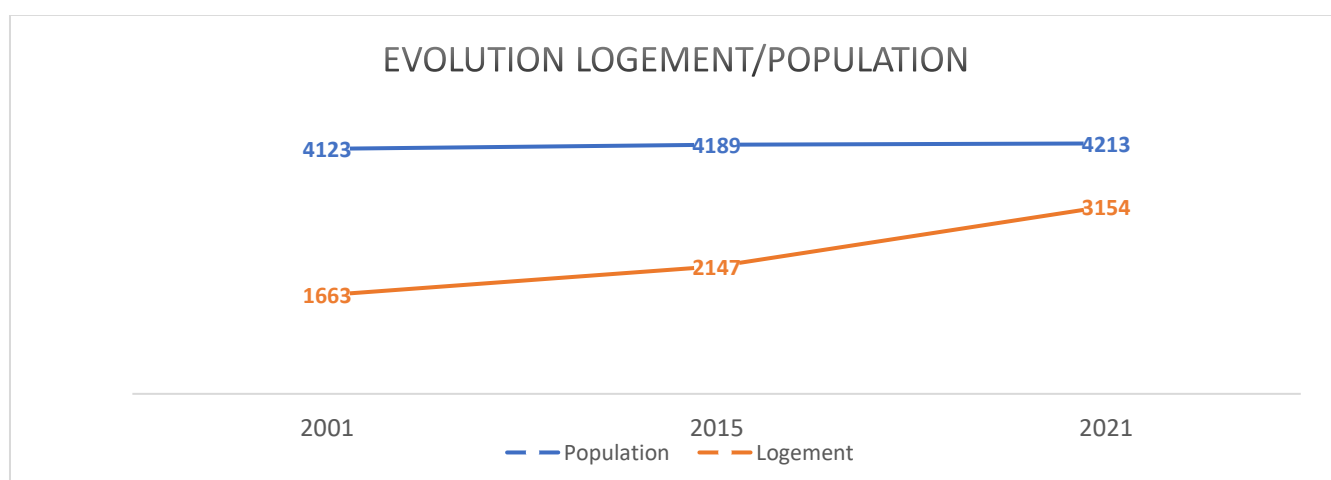
Les autres types de logements qui, dans le cas de La Roche-en-Ardenne, pourraient être majoritairement des chalets, représentent une part non négligeable de 19 %. Ce pourcentage est de 37 dans la commune de Rendeux et de 26 à Erezée.

#### EVOLUTION DU TYPE LOGEMENT :



Source : Capru 2021

Si l'on compare l'évolution du type de logements de 2010 à 2021, on constate une augmentation de la part des logements en appartements et une baisse sensible des autres logements. Le « 4 façades » reste stable et le logement en commerce, spécifique à La Roche – ville, poursuit sa régression.



Si l'on compare l'évolution de la population avec l'évolution du logement, on remarque une variation du taux d'occupation allant de 2.48 en 2001 à 1.34 en 2021. Il est intéressant de faire un parallèle avec la taille des ménages (2,11 personnes à La Roche-en-Ardenne alors que la moyenne wallonne est de 2,25), mais aussi avec le nombre important de secondes résidences sur la commune (730).

Selon les prévisions de l'Iweps, l'augmentation de la population de la commune de La Roche-en-Ardenne ne serait que de 1,3 % d'ici 2035 alors que des communes comme Houffalize, Hotton et Durbuy atteindraient des augmentations de l'ordre de 10 à 13%. L'évolution par tranche prévoit également une perte de 75 jeunes de moins de 20 ans et 192 personnes de 20 à 65 ans, «compensée» par un gain de 321 personnes âgées, soit un «gain» de 114 ménages supplémentaires, mais souvent d'une personne. Le logement dans les vingt prochaines années devra répondre à cette contrainte.

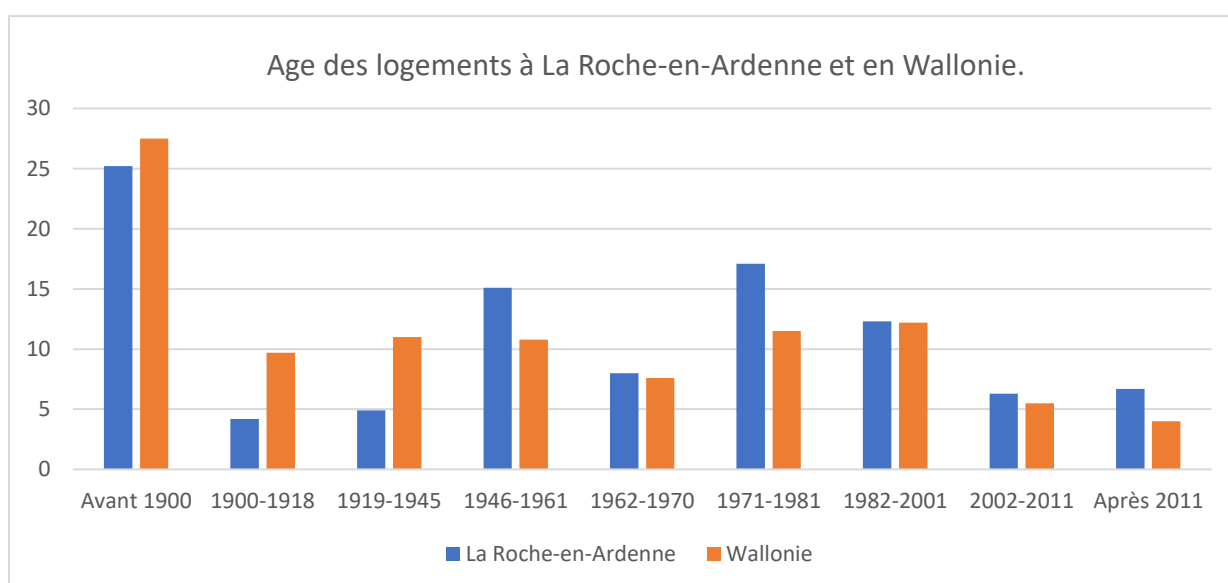
La mise en œuvre de la rénovation urbaine devrait ramener de la population en ville avec, notamment, la viabilisation des étages des commerces de la grand-rue par la création d'un accès direct.

Il sera intéressant de voir l'évolution du taux d'occupation après quelques années d'application du SSC qui identifie comme objectifs fonciers, notamment :

- Augmenter l'offre foncière sur La Roche.
- Programmer la mise en œuvre des réserves foncières sur les villages.
- Gérer les réserves foncières situées aux entrées de village.
- Renforcer l'offre foncière par la mise en œuvre de la ZACC du Pafy.
- Programmer d'autres ZACC.

### 10.1.2 ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS

Les graphes ci-dessous montrent la répartition, par âge, des logements dans les communes de La Roche-en-Ardenne et en Wallonie.



Iweps-Cadastre 2021

L'âge de l'habitat de La Roche-en-Ardenne est, globalement, plus récent qu'en Wallonie.

- Un tiers des bâtiments de La Roche datent d'avant 1900
- La période 1946/1961 voit une reconstruction importante des immeubles démolis lors de l'offensive des Ardennes
- De 1970 à 2000, on remarque une augmentation sensible des logements à La Roche-en-Ardenne, qui se stabilise jusqu'à ce jour.

### 10.1.3 LOGEMENTS INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES

En date du 13/11/2014, le Conseil communal a approuvé une taxe sur les immeubles bâtis inoccupés. Le taux de la taxe est fixé à 180 € par mètre courant de façade d'immeuble bâti. Ce montant est le maximum officiel. La commune le justifie par sa volonté d'éviter de dissuader les propriétaires de laisser des bâtiments vides.

Le rôle de la taxe sur les logements inoccupés -Exercice 2014- de la commune de La Roche-en-Ardenne permet de dresser un inventaire de ceux-ci.

Sans dresser une liste exhaustive, la plupart des logements inoccupés concerne principalement :

- *Le Centre de Vacances à Borzée*
- Les maisons initialement destinées aux employés ou salariées au barrage de Nisramont
- L'ancien hôtel « Les Bruyères » reconditionné en logements individuels.

Les autres logements objets de la taxation sont des bâtiments privés moins importants divisés en plusieurs logements individuels.

Depuis, le centre de Borzée a été démoli. Les logements publics des maisons « barragistes » méritent une réflexion quant à leur occupation de la part des organismes publics propriétaires, la dgo1- MET et le SPW-direction des Voies Hydrauliques.

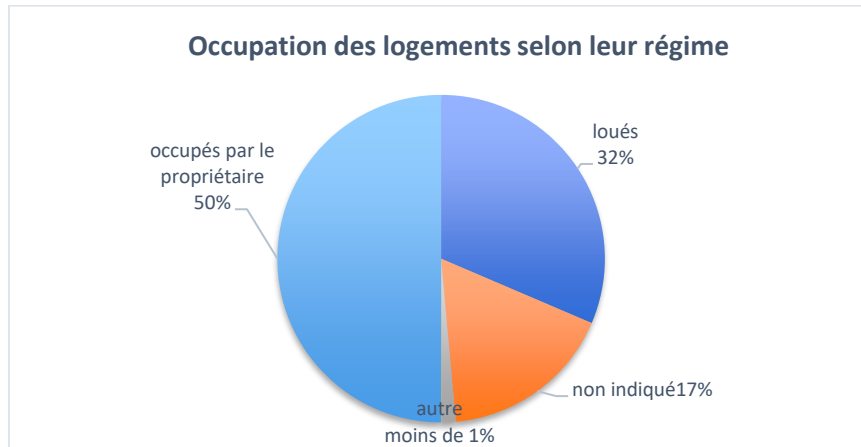
Le rôle des taxes sur les logements inoccupés est :

- en 2020 : 1 redevable pour un montant de 2800€
- en 2021 : 1 redevable pour un montant de 2940€.

Seuls deux logements sont sous couvert d'un arrêté d'insalubrité. En 2016, 20 dossiers relatifs à la salubrité des logements ont été ouverts, 13 sont clôturés. Ces enquêtes de salubrité amènent régulièrement les propriétaires à réaliser des travaux : les logements anciens dans La Roche-centre sont bien souvent problématiques (humidité due à la proximité des rochers, notamment).

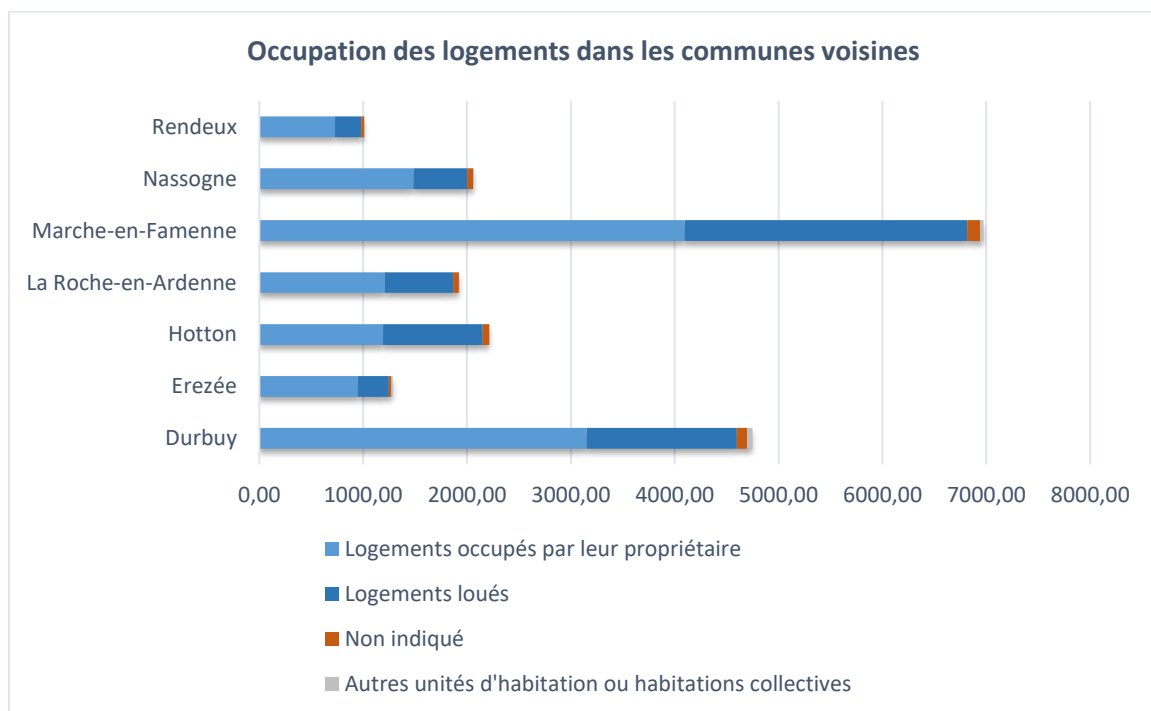
#### 10.1.4 STATUT D'OCCUPATION DES LOGEMENTS (LOCATAIRE/PROPRIÉTAIRE)

Le statut d'occupation des logements dans la commune de La Roche-en-Ardenne se répartit comme suit :



Source : Censur 2011

La part de logements loués La Roche-en-Ardenne est bien plus importante dans des communes comme Durbuy et Marche-en-Famenne. Cependant, il est similaire avec des communes plus rurales comme Rendeux, Erezée ou Nassogne. Le Rochois aime posséder son logement.

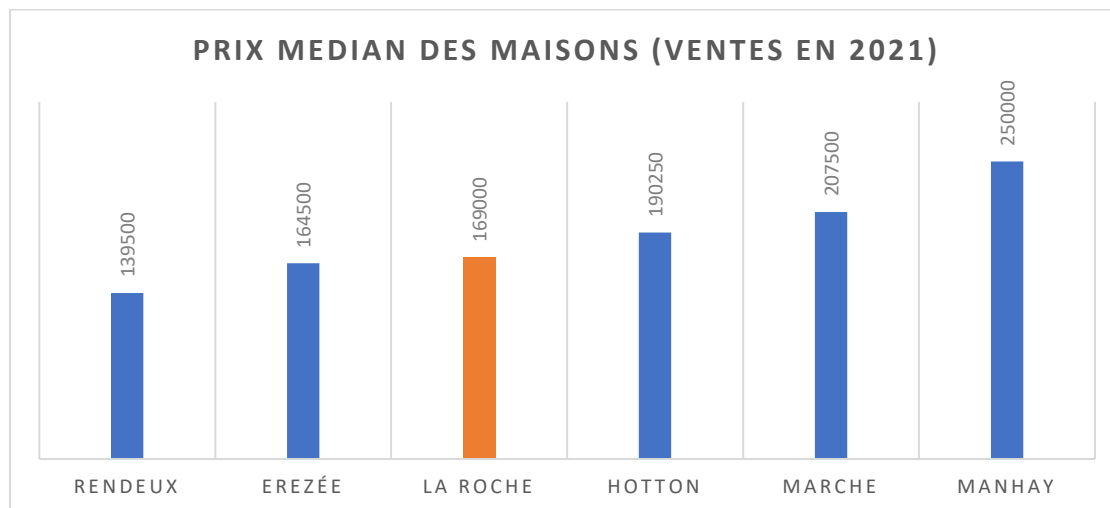


Source : Censur 2011



## 10.2 PRIX DES LOGEMENTS ET DES TERRAINS

Le rapport 2021 édité par le Cercle Notarial de la Province du Luxembourg donne une comparaison entre l'immobilier bâti à La Roche-en-Ardenne et les communes voisines.



Source : Notalux 2021

Le prix médian d'une maison en province du Luxembourg est de 219.000 €. Le prix médian de l'arrondissement de Marche-en-Famenne est de 200.000 EUR. Le prix médian de La Roche-en-Ardenne est de 169.000 €.

L'arrondissement de Marche-en-Famenne peut être divisé, sur base des prix, en 2 zones :

- Les communes en bordure extérieure de l'arrondissement avec des prix médians de 190.250 € à 250.000 €: Marche-en-Famenne, Nassogne, Manhay, Durbuy et Hotton.
- Les communes de Rendeux et Erezée, situées au centre de l'arrondissement, ainsi que La Roche-en-Ardenne, au sud, avec des prix médians de 139.500 € à 169.000 €. Les prix des maisons y sont parmi les plus bas de la province de Luxembourg.

Jusque 2019, le prix des terrains à bâtir à La Roche-en-Ardenne était en-dessous de la moyenne des communes de Hotton et Marche. Le prix pratiqué à La Roche-en-Ardenne est proche des autres communes rurales voisines.

Après un net fléchissement en 2010, une conséquence de la crise financière de 2009, le prix des terrains à bâtir situés à La Roche-en-Ardenne a connu une augmentation pouvant aller jusque 25 %. Le terrain à bâtir est devenu une valeur refuge.



## 10.3 CONSTRUCTIONS, RÉNOVATIONS ET RÉHABILITATION

### 10.3.1 PERMIS DE BÂTIR

Le service urbanisme de la commune de La Roche-en-Ardenne transmet les données suivantes :

#### Dossiers déposés à l'Administration communale en 2015

- 127 dossiers de permis d'urbanisme
- 0 dossier de permis d'urbanisation
- 5 dossiers de permis unique
- 2 dossiers de permis d'environnement

#### Dossiers déposés à l'Administration communale en 2018

- 91 dossiers de permis d'urbanisme
- 1 dossier de permis d'urbanisation
- 0 dossier de permis unique
- 10 dossiers de permis d'environnement

#### Dossiers déposés à l'Administration communale en 2021

- 109 dossiers de permis d'urbanisme
- 0 dossier de permis d'urbanisation
- 8 dossiers de permis unique
- 3 dossiers de permis d'environnement

Ces six dernières années, la commune de La Roche-en-Ardenne subit une diminution de permis d'urbanisme, anciennement permis de bâtir.

De 2010 à 2021, la part des permis octroyés pour la rénovation reste importante et constante.

La construction d'appartement est restée anecdotique jusque 2018, puisque la construction ou modification d'affectation pour 50 appartements ont été accordées en 2019.

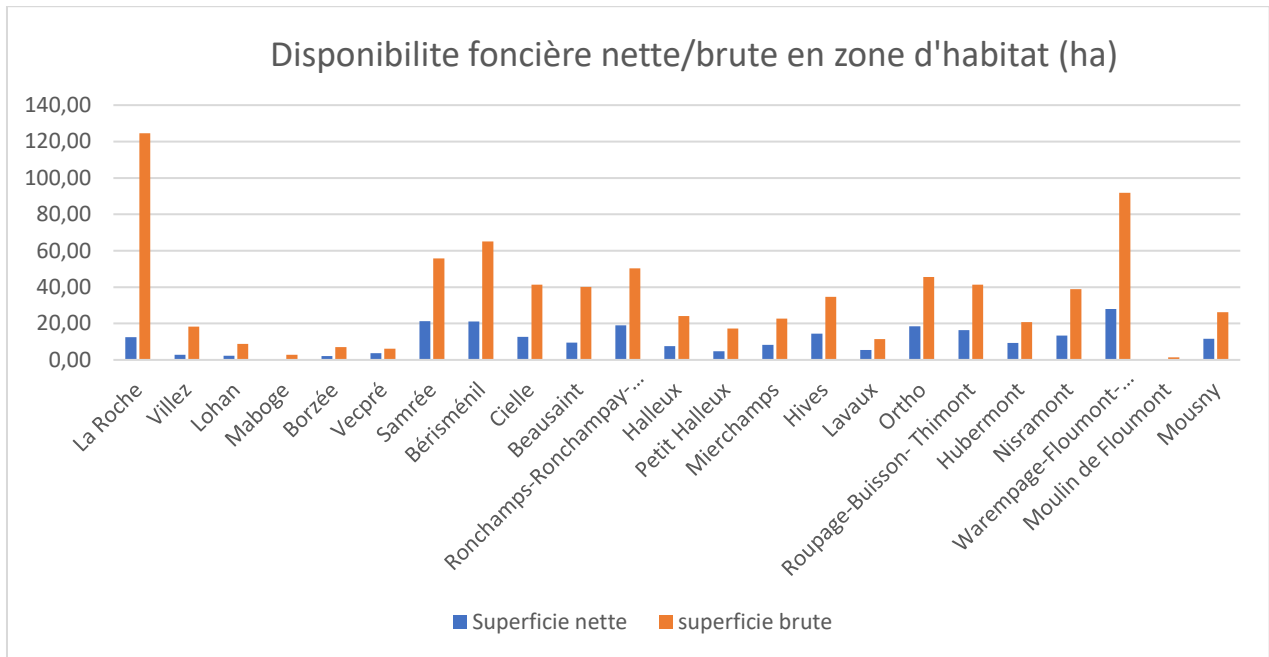
### 10.3.2 LES TERRAINS À BÂTIR PUBLICS DISPONIBLES

*Cf. Analyse générale – dispositions foncières*

*Cf. Disponibilités foncières en zone d'aménagement communal concerté*

Le tableau ci-dessus montre les superficies brutes et nettes en zones d'habitat pour chaque ville/village de l'entité :

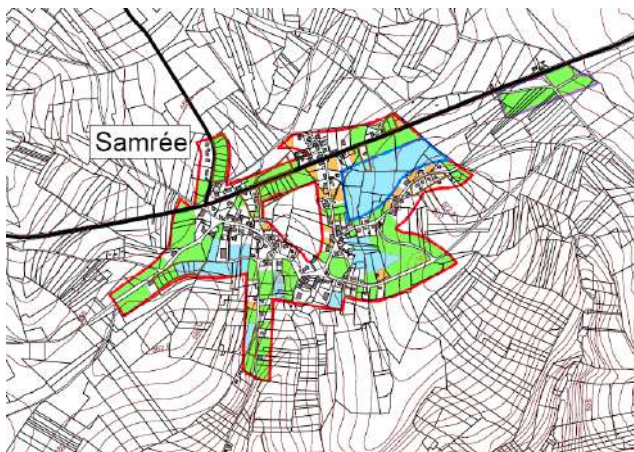




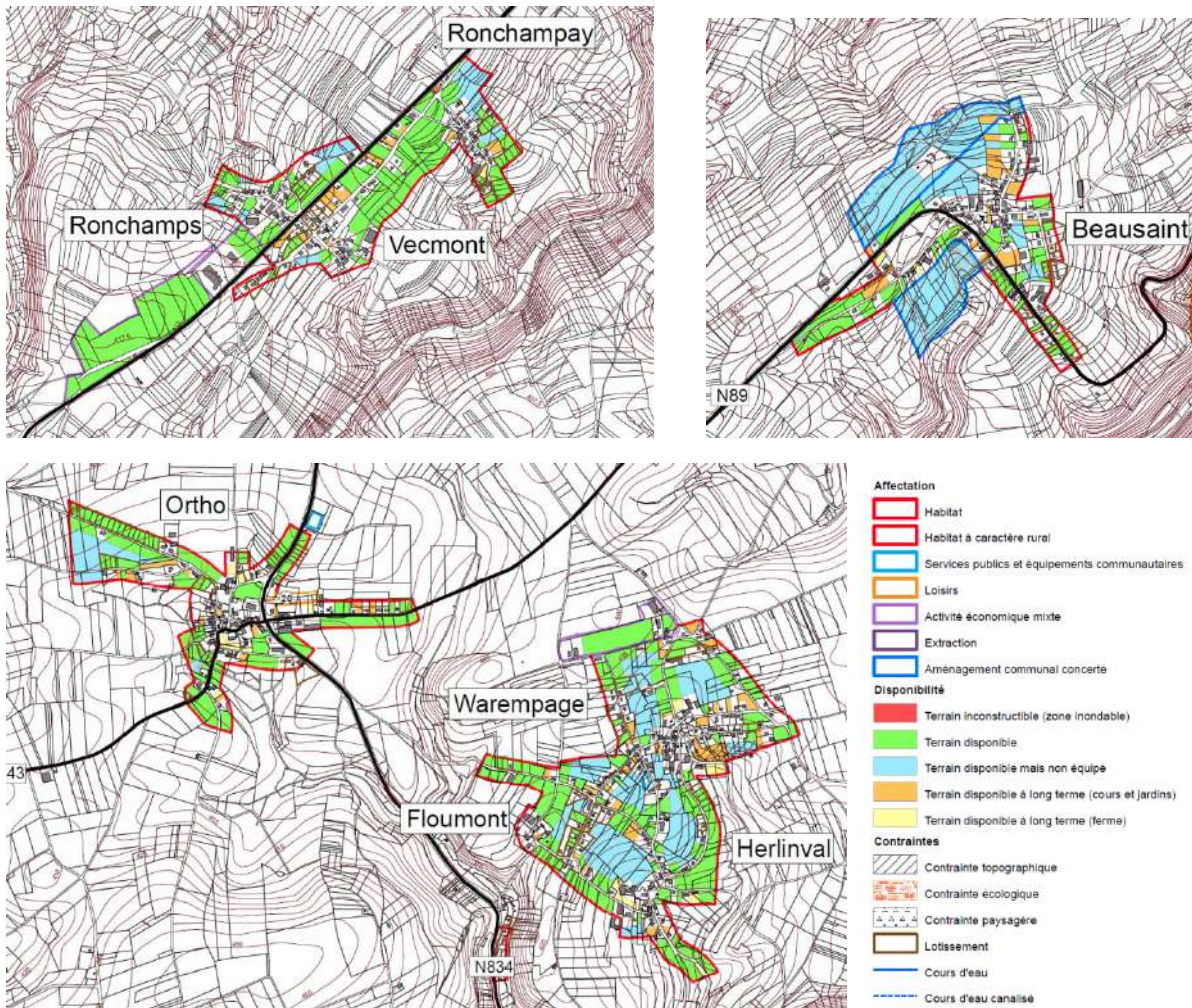
Source Administration communale - Schéma de structure communal

Selon le SSC, La Roche-en-Ardenne se caractérise par +/- 11 ha de disponibilité alors que les autres entités présentent des disponibilités de l'ordre de 30 %. La plus grande disponibilité foncière nette se situe dans les villages situés sur le plateau. La faible disponibilité de La Roche-en-Ardenne est due à la morphologie de la ville, enclavée dans la vallée.

La cartographie infra tirée de l'infographie réalisée par le Bureau Impact dans le cadre du SSC montre les disponibilités foncières dans les villages où elles sont les plus représentatives.







Si ces zones ne sont pas toutes urbanisables, il est important de constater que les plus forts pourcentages de la surface disponible par rapport à la superficie de la zone d'habitat se situent à Warempage, Samrée, Bérismenil et Vecmont. Il faut mettre cette constatation en corrélation avec le point 4.1.3. « Schéma de structure communale », où l'on note que le SSC prévoit de mettre en œuvre la ZACC de Beausaint Nord via un RUE, dans un délai de +/- 5 ans, mettre en œuvre la ZACC de Bérismenil et dans un délai de 5 à 10 ans, mettre en œuvre la ZACC de Samrée.

Source Administration communale

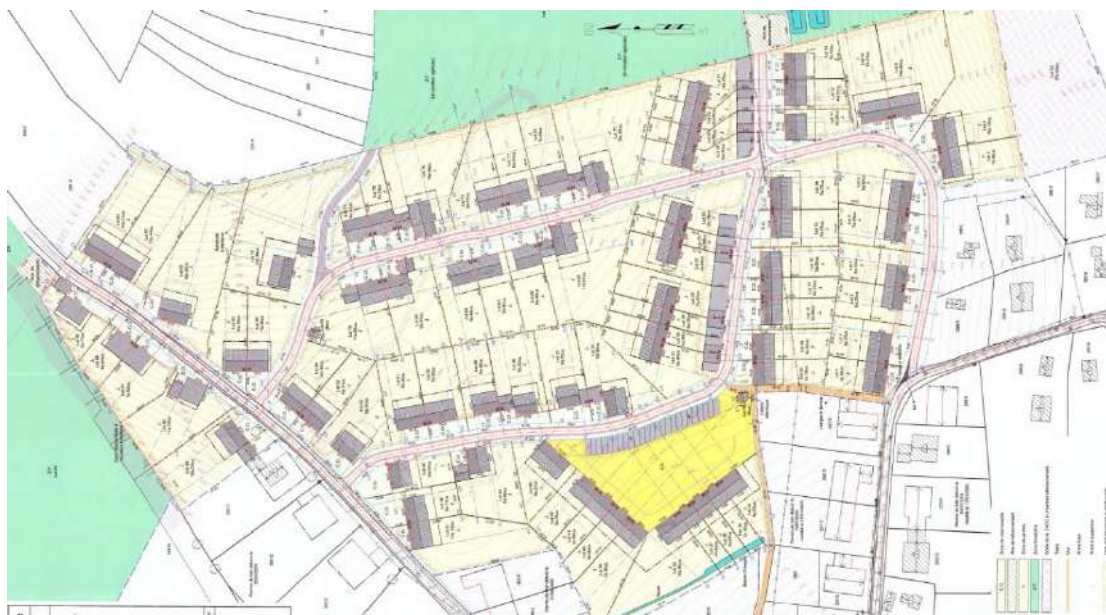
### 10.3.3 LOTISSEMENTS-PERMIS D'URBANISATION

- À La Roche-ville, la ZACC « Le Pafy » a fait l'objet d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) entré en vigueur le 25 juin 2012. Et l'objet d'un permis d'urbanisation pour 79 emplacements délivré en date du 01/08/2017

Si l'affectation générale est l'habitat, une partie non négligeable est affectée en zone forestière, zone d'espaces verts, zone de loisirs et zone de services publics et d'équipements communautaires. Le permis d'urbanisation est octroyé. Les travaux de réalisation de l'infrastructure sont en cours.



## Plan parcellaire



Toujours à La Roche-ville, la commune envisage l'urbanisation de la colline du Hadja. Les estimations ont été réalisées par le comité d'acquisition et la procédure d'acquisition par la commune est en cours. Une somme de 390 000 € a été budgétisée en ce sens.

## 10.4 LOGEMENTS PUBLICS ET ASSIMILÉS - PLAN D'ANCRAGE

La commune possède peu de logements publics. Mais d'autres organismes ou le privé sont propriétaires de logements publics. L'AIS est l'autre acteur social important dans le logement social sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

LISTING DES LOGEMENTS PUBLICS		
Propriétaire	Type de logement	Adresse
C.P.A.S.	8 logements locatifs pour personnes âgées.	Route de Beusaint, 2 6980 La Roche-en-Ardenne
C.P.A.S.	Logement de transit	Rue Clérue 4 6980 La Roche-en-Ardenne
C.P.A.S.	Logement d'insertion <i>En cours d'aménagement</i>	Rue Rompré, 21 6980 La Roche-en-Ardenne
Commune	Presbytère	Warempage, 61 6983 La Roche-en-Ardenne

<b>Commune</b>	Ancien presbytère Loué comme logement	Maboge, 17 6983 La Roche-en-Ardenne
<b>Commune</b>	Corps de logis ancienne école	Bérismenil, 30 6982 La Roche-en-Ardenne
<b>Fabrique d'église</b>	Presbytère	Rue du Presbytère, 6 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Fabrique d'église</b>	Presbytère	Chemin du Wasse, 2 6983 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Avenue de Villez, 25 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Impasse de l'Hospice, 6 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Val du Bronze, 5 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Rue de Beausaint, 29 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Rue de la Chapelle, 9 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Privé</b>	Mis en gestion AIS	Place Chanteraine, 9 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Œuvres du Doyenné</b>	Mis en gestion au CPAS	Place du Bronze, 15 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>La Famennoise</b>	Logements sociaux (4)	Bérismenil 8/1, 8/2, 9/c et 9/e 6980 La Roche-en-Ardenne

Cette carence se maintient durant les années 2012 à 2014. Le plan d'ancrage 2014-2016 modifié devrait y remédier partiellement dans les années à venir.

*Mise à jour 2022 : Le plan d'ancrage n'a pas été modifié depuis celui établi pour 2014 – 2016<sup>35</sup>.*

Le Code wallon du logement et de l'habitat durable prévoit que chaque commune élabore une stratégie communale d'actions en matière de logement appelé le plan d'ancrage. Le Code se fonde sur quatre constats : l'augmentation de la population, l'accroissement constant de la précarité (donc de la difficulté à accéder à un logement), le vieillissement de la population (donc la nécessité de construire des logements pour des personnes en perte d'autonomie), la transition énergétique.

Dans le cadre de l'ancrage communal du logement pour les années 2014 à 2016, le Conseil communal de La Roche-en-Ardenne avait approuvé le projet de création d'un immeuble de logements intergénérationnels à La Roche-en-Ardenne (6 logements de 1 chambre et 2 logements de 2 chambres).

<sup>35</sup> Source : Service urbanisme de la commune de La Roche-en-Ardenne



Ce projet avait été accepté par la Région wallonne mais il avait été repris en catégorie « logement social », ce qui ne correspondait pas à l'objectif poursuivi par le Conseil communal.

Ce projet a dès lors été suspendu dans l'attente d'autres possibilités de subventionnement. L'opération de rénovation urbaine apportera sans doute des opportunités.

Il y avait donc lieu de proposer une modification de l'ancrage communal du logement.

**Les propositions sont les suivantes :**

- Fiche 1 : Aménagement d'un logement d'insertion de 3 chambres dans l'immeuble appartenant au CPAS situé rue Rompré, 3 à La Roche-en-Ardenne – Opérateur : C.P.A.S. Les travaux vont commencer.
- Fiche 2 : Aménagement de trois logements dans un immeuble appartenant à la Ville, situé Route de Houffalize (1 logement d'insertion de 2 chambres et 2 logements de transit d'1 chambre) – Opérateur : Ville de La Roche-en-Ardenne. Le dossier est en cours.
- Fiche 3 : Aménagement de 3 logements dans l'immeuble appartenant au CPAS sis Vieille Route de Beausaint à la Roche-en-Ardenne - Opérateur : C.P.A.S. (1 logement d'insertion de 3 chambres, un logement de transit de 2 chambres et 1 logement de transit d'1 chambre). Le dossier est en cours.

Au cours de l'année 2015, le permis d'urbanisme relatif à la construction d'un immeuble Vieille Route de Beausaint comportant 3 logements pour le compte de la SLSP « La Famennoise » a été accordé par le Fonctionnaire délégué. Cependant, la Tutelle de la société n'a pas approuvé les dépassements budgétaires.



## 10.5 OPERATION DE RENOVATION URBAINE

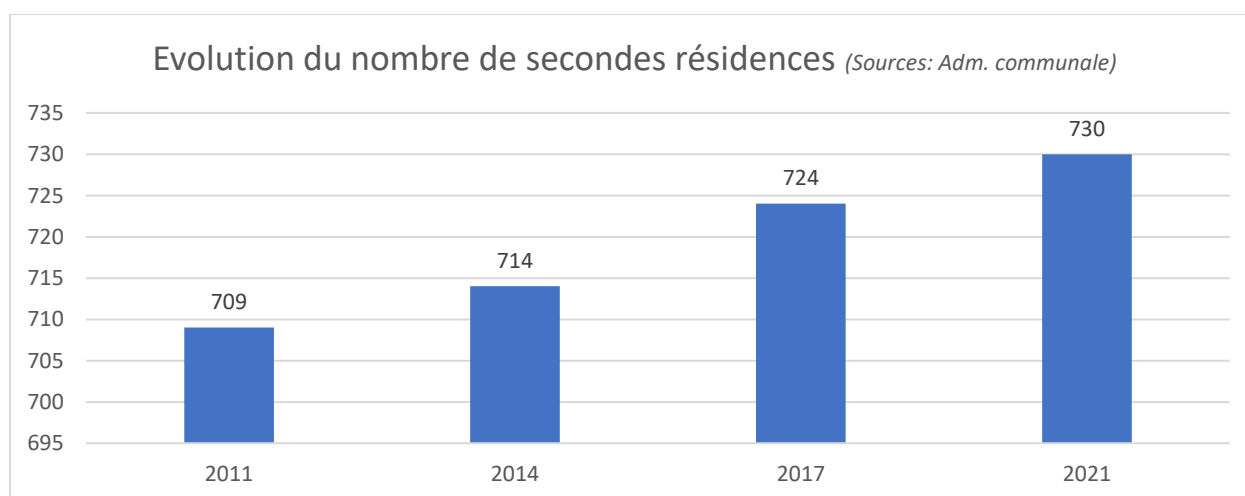
L'opération de rénovation urbaine et ses objectifs ont déjà été traités précédemment. (4.2.2.) Le récapitulatif synthétique du programme « Logement » de la rénovation urbaine se traduit par les fiches d'action suivantes :

		Studio	App. 1 ch	App. 2 ch	App. 3 ch	Maison 4 ch
	<b>Localisation</b>					
1	Entrée Nord	1	10	10	1	
2	Place du Quai	2	12	10	6	
3	Promenade des Remparts		4	4		
4	Quartier de Rompré		25	25	12	4
5	Entrée Sud	2	6	8	8	3
6	Coulée verte et bleue					
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>27</b>	<b>7</b>

La réalisation de ce programme est fonction des opportunités d'acquisition et des engagements de cofinancement. Les dernières réalisations sont estimées en 2027-2028. La création de 153 logements sur une période 10 ans est un programme ambitieux. Si l'étude réalisée dans le cadre de la rénovation urbaine prend en compte la mobilité interne et la gestion des flux dans la ville, il appartient à la commune d'anticiper la demande de services qui découlera de l'augmentation de population.

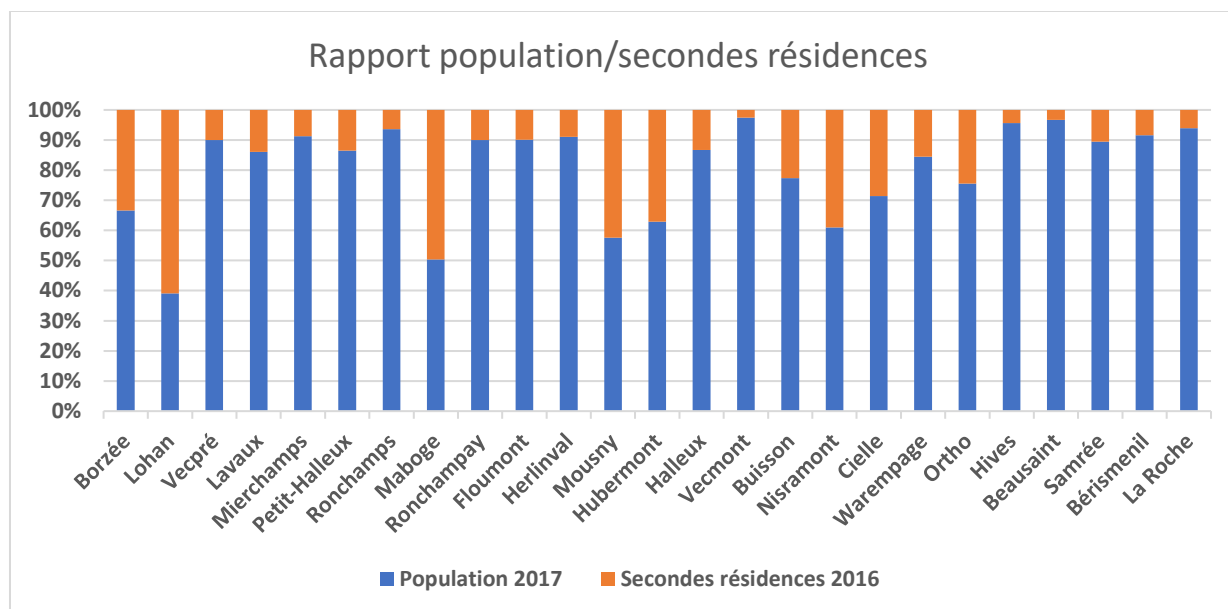
## 10.6 SECONDES RÉSIDENCES

La commune est fortement influencée par le secteur touristique : elle compte +/- 1400 résidences principales et 724 résidences secondaires, soit un pourcentage de 34 %. En comparaison, ce pourcentage est de 43 % dans la commune voisine de Rendeux. Le tableau infra, établi sur base du rôle de la taxe sur les secondes résidences, montre une faible évolution quantitative des secondes résidences à La Roche-en-Ardenne avec une augmentation de l'ordre de 3 % de 2011 à 2021.





Le tableau suivant exprime de façon relative pour chaque village ou hameau de la commune la prégnance des secondes résidences sur la population. Des villages comme Lohan, Borzée, Maboge, Mousny et Hubermont risquent de perdre leur identité rurale en cas d'augmentation du nombre de secondes résidences.



Iweps-Cadastre

## 10.7 SYNTHÈSE

L'accès aux logements est un point essentiel pour la commune car il conditionne la possibilité d'augmenter sa population.

Le parc immobilier de la commune est composé principalement de maisons 4 façades ou 3 façades. Les immeubles à appartements sont rares mais 50 appartements seront créés en 2019-2020. Les logements loués sont minoritaires. Les nouvelles constructions sont en baisse alors que le rochois continue à rénover son logement.

Le taux d'occupation des logements est faible. L'accès aux logements est un point essentiel pour la commune car il conditionne la possibilité de regagner des habitants. Il reste théoriquement des disponibilités foncières dans certains villages. Ce fait a été relevé dans le SSC qui prône certaines mises en œuvre de zones constructibles. Une offre intéressante de logements peut attirer de nouveaux habitants et contrer l'évolution négative de la population.

Les prix moyens des maisons et des terrains sont relativement bas et ne sont pas un frein à la propriété.

La commune possède peu de logements sociaux mais son dernier plan d'ancrage 2014-2016 est plus ambitieux et l'amène à entrevoir plus de logements publics. Cette carence est partiellement comblée par des acteurs privés ou autres organismes sociaux.

L'opération de rénovation urbaine annoncée dans le centre-ville va permettre de proposer une offre qui répond à une demande de logements à proximité des services et commerces. Il s'agit d'une

opportunité apparue face à la diminution des logements en maisons de commerces, libérant de ce fait des surfaces habitables proches de toutes les commodités pour autant qu'on aménage des accès par l'arrière des commerces.

Les logements sociaux peuvent être développés. Enfin, le phénomène de seconde résidence est très présent et mérite un point d'attention spécifique. L'administration communale ne relève pas de cas d'habitat permanent dans les campings.

Une stabilité du nombre des secondes résidences est constatée. Un enjeu important en lien avec la présence de ces résidents temporaires réside dans la gestion de l'identité rurale de certains villages au vu de la disproportion par rapport à la population autochtone. Le nombre de seconde résidence sur le territoire augmente la pression sur les jeunes ménages qui désirent emménager dans la commune.

Thématique	Atout	Faiblesse
LOGEMENT	Potentiel des zones constructibles dans les villages	Faible accroissement du logement récent
	Rénovation urbaine à La Roche	Pression des secondes résidences
	Prix de l'immobilier attractif	Très peu de logements publics ou assimilés (plan d'ancrage)
	Rentrées financières des logements touristiques pour la commune	
	Pas d'habitat permanent dans les campings  Mise en œuvre de terrain communal au Pafy	Évolution de population négative



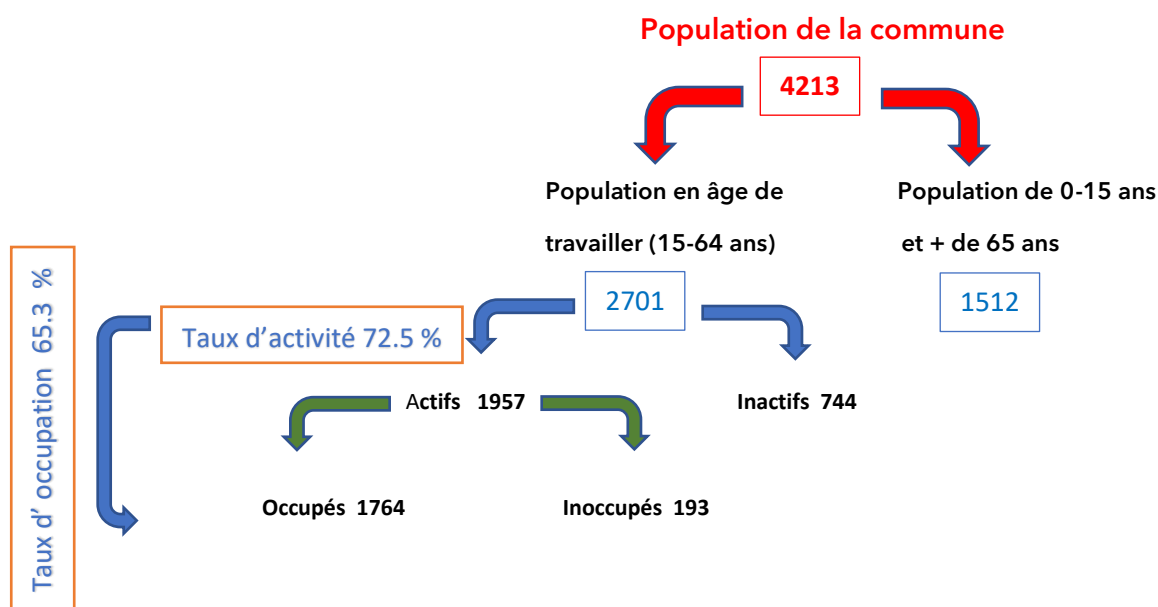
## 11 ECONOMIE – EMPLOI

L'activité économique à La Roche-en-Ardenne est analysée sous l'angle de la structure de l'emploi de façon à comprendre l'importance relative des salariés, des indépendants mais aussi des demandeurs d'emploi. Les activités économiques présentes sur la commune font ensuite l'objet d'une analyse avec un focus spécifique sur le commerce. Les espaces d'activités économiques sont aussi décrits pour comprendre quels sont les potentiels de développement de la commune.

### 11.1 STRUCTURE DE L'EMPLOI

La commune de La Roche-en-Ardenne compte 2701 personnes âgées de 15 à 64 ans susceptibles de pouvoir à un emploi en 2021. Parmi celles-ci, 744 sont inactives parce qu'elles sont soit toujours étudiant(e)s, soit ne travaillant pas (au foyer...). Il reste ainsi une population active de 1957 personnes (soit un taux d'activité de 72,5 %). Ces actifs sont soit occupés à travailler, soit inoccupés. Le taux d'occupation est donc de 65,3%. Les personnes inoccupées sont 193 sur la commune, ce qui correspond à un taux d'inoccupation de 9,9 % (on parle aussi de taux de chômage administratif). Ce taux est légèrement supérieur au taux de chômage officiel<sup>36</sup> du Bureau International du travail (BIT) de 9,1 % qui ne compte pas toutes les catégories de personnes.

#### Structure de l'emploi de la population de La Roche-en-Ardenne



Source : IWEPS, 2021

<sup>36</sup> L'indicateur rapporte le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi à la population active de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.



La commune de Roche-en-Ardenne présente un taux d'emploi et un taux de demande d'emploi proche de ceux de l'arrondissement et de la province. Le taux de chômage de très longue durée (2 ans et plus) est de 3.4 %. Il est plus élevé que celui de l'arrondissement et la province sans pour autant atteindre la valeur régionale de 5.3 %.

### Marché de l'emploi en 2021 :

	Taux d'emploi administratif des 15-64 ans (%)	Taux de chômage de très longue durée (2 ans et plus) (%)	Taux de Demandeurs d'Emploi Inoccupés (DEI) (%)
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	65.3	3.4	13,6
<b>Arr. Marche-en-Famenne</b>	64.0	3.3	13,7
<b>Province Luxembourg</b>	63.1	2.8	12.3
<b>Wallonie</b>	59.9	5.3	17,1

Sources :

Comptes de l'emploi wallon

Forem

Forem

L'évolution du taux de chômage est proche des communes voisines avec une tendance à la baisse marquée à La Roche-en-Ardenne (-3.6 %) entre 2010 et 2020.

### Taux de chômage BIT des 15-64 ans :

	2000	2010	2015	2020	Evol. 2010/2020
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	6,1	9,4	9,1	5,8	<b>-3.6</b>
Bertogne	4,4	5,3	5,2	3,6	-1.7
Houffalize	4,7	7,3	7,4	4,9	-2.4
Manhay	6,1	7,3	7,1	4,8	-2.5
Marche-en-Famenne	7,4	9,3	10,1	6,0	-3.3
Nassogne	6,4	7,9	8,4	4,5	-3.4
Rendeux	5,8	7,7	8	6,1	-1.6
Tenneville	3,6	5,7	5,7	4,0	-1.7
Hotton	8,3	9,1	10	5,9	-3.2

Source : Comptes de l'emploi wallon, SPF économie - DG Statistique/Statistics Belgium (EFT), calculs IWEPS ; BIT = Bureau International du Travail





### 11.1.1 SALARIÉS ET INDÉPENDANTS DE LA COMMUNE

La commune de Roche-en-Ardenne compte 1 251 salariés et 609 indépendants (dont 367 à titre principal) en 2020.

Entre 2010 et 2020 les emplois salariés ( +7 %), montrent une forte augmentation. Tandis que, à l'opposé des communes voisines, le nombre d'indépendants stagne.

#### Travailleurs salariés selon le lieu de travail :

	2010	2015	2020	Evol. 2010-2020 (%)
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>1 169</b>	<b>1 147</b>	<b>1 251</b>	<b>+7</b>
Bertogne	839	947	999	+19
Houffalize	1 337	1 365	1 329	-1
Manhay	1 116	1 144	1 268	+14
Marche-en-Famenne	5 946	5 834	6 037	+2
Nassogne	1 737	1 812	1 858	+7
Rendeux	719	799	869	+21
Tenneville	845	901	891	+5
Hotton	1 743	1 745	1 969	+13

Source : ONS

Pour les emplois indépendants (+1% entre 2010 et 2020), les évolutions des communes voisines sont en évolution positive, à l'exception de Tenneville.

#### Nombre total d'indépendants (y compris à titre complémentaire) :

	2010	2015	2020	Evol. 2010-2016 (%)
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>605</b>	<b>596</b>	<b>609</b>	<b>+1</b>
Bertogne	366	354	373	+2
Houffalize	631	609	629	-1
Manhay	403	427	446	+11
Marche-en-Famenne	1 383	1 354	1 552	+12
Nassogne	498	529	582	<b>+17</b>
Rendeux	332	351	378	+14
Tenneville	307	310	318	-4
Hotton	505	516	573	+14

### 11.1.2 ASSUJETTIS À LA TVA

La commune de La Roche-en-Ardenne accueille 527 entités juridiques qui sont assujetties à la TVA (Stabel, 2020) dont 312 sont des indépendants en personne physique (les autres indépendants sont liés aux autres formes juridiques.). Ces entités assujetties à la TVA regroupent les indépendants en personne physique et toutes les formes de sociétés et associations (personne morale). Au total, la commune de La Roche en compte 527

Le volume total d'entités juridiques a augmenté de 2010 à 2020 de 66 unités pour atteindre 527 unités. Il s'agit d'une augmentation de 13%, moins que le pourcentage de l'arrondissement (17%), de Durbuy (18%) ou de Marche-en-Famenne (22%). Ces augmentations d'assujettis s'observent aussi dans les communes voisines comme Durbuy, Hotton. Rendeux perd par contre quelques unités.

A La Roche-en-Ardenne, ce sont surtout les sprl qui ont augmenté (+41 unités). Les indépendants en personne physique ont aussi gagné 12 unités mais cette évolution positive cache deux périodes : d'abord un gain de 14 unités entre 2010 et 2015 puis l'évolution s'est arrêtée entre 2015 et 2020 (moins 2 indépendants). Parallèlement, les SNC (société en nom collectif) ou SCS (société en commandite simple) ont gagné 10 unités. On constate enfin des diminutions : -5 SA (sociétés anonymes) ainsi que -5 SC (sociétés coopératives), une tendance observée dans les autres communes également.

#### Formes juridiques présentes à La Roche-en-Ardenne en 2020 et évolution de 2010

	Durbuy		Hotton		La Roche-en-Ardenne		Marche-en-Famenne		Rendeux		Arrondissement de Marche-en-Famenne	
	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol
Forme juridique												
Personne physique	732	111	287	37	312	12	758	109	180	10	3154	368
SNC (société en nom collectif) ou SCS (société en commandite simple)	27	10	8	1	15	10	32	20	7	6	107	51
SA (société anonyme) ou SCA (société en commandite par actions)	53	1	19	-14	24	-5	122	2	13	-2	283	-21
SPRL (société privée à responsabilité limitée)	258	76	114	39	114	41	385	145	45	9	1217	409
Société coopérative	25	-7	4	-3	11	-5	23	2	4	-6	94	-30
Association commerciale en participation ou association commerciale momentanée	37	1	6	-2	19	-1	26	5	12	2	152	12
Société commerciale de droit étranger	.		.		.		.		.		.	
ASBL (association sans but lucratif)	41	11	10	0	24	9	50	19	4	1	174	50
Organisme de droit public	1	0	1	0	3	1	2	0	2	1	18	5
Autre société, groupement ou association	9	8	5	3	5	4	11	8	2	2	42	28
<b>Total</b>	<b>1183</b>	<b>211</b>	<b>454</b>	<b>61</b>	<b>527</b>	<b>66</b>	<b>1409</b>	<b>310</b>	<b>269</b>	<b>22</b>	<b>5241</b>	<b>872</b>
		+18%		+13%		+13%		+22%		+8%		+17%

Source : Statbel, 2022

Le tableau suivant reprend les mêmes communes par branches d'activité. Si le gain de 66 unités à La Roche-en-Ardenne provient d'une petite augmentation de nombreux secteurs, quatre secteurs



augmentent plus que les autres : +11 unités en Industrie manufacturière ; +10 unités en Construction ; +14 unités en Activités scientifiques et techniques ; +10 unités en Arts, spectacles et activités récréatives.

Le secteur Services administratifs et de soutien a perdu 2 unités.

### Nombres d'assujettis à la TVA par branche d'activité en 2020 et évolution depuis 2010 :

Toutes les activités économiques	Durbuy		Hotton		La Roche-en-Ardenne		Marche-en-Famenne		Rendeux	
	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol	V.A.	Evol
A Agriculture, sylviculture et pêche	176	21	39	1	111	-1	116	4	51	-5
B Industries extractives	3	0	.	.	1	0	.	.	.	.
C Industrie manufacturière	67	13	29	-1	31	11	71	7	19	4
D Electricité / gaz	.	.	.	.	.	.	1	1	.	.
E Eau/ déchets / dépollution	2	0	1	1	0	-1	1	1	.	.
F Construction	172	10	94	10	66	10	185	18	53	17
G Commerce/ réparation d'auto-moto.	175	-12	68	-20	76	1	268	17	35	-14
H Transports et entreposage	14	-1	6	-1	7	2	30	0	5	1
I Hébergement et restauration	143	21	43	3	81	-1	96	7	30	-1
J Information et communication	27	13	10	7	9	1	39	-3	3	0
K Activités financières et d'assurance	13	9	11	9	8	8	11	2	.	.
L Activités immobilières	25	16	5	1	6	4	37	30	7	1
M Activités scientifiques et techniques	111	34	40	18	35	14	220	97	28	10
N Services administratifs et de soutien	79	26	35	8	26	-2	82	12	16	3
O Administration publique	1	0	1	0	2	1	2	1	2	1
P Enseignement	18	13	8	5	8	5	30	21	2	0
Q Santé humaine et action sociale	25	16	5	4	8	5	41	35	4	2
R Arts, spectacles et activités récréatives	54	18	18	6	32	10	64	21	7	1
S Autres activités de services	78	15	41	10	20	-2	114	38	6	0
T Autres	.	.	.	.	.	.	1	1	1	0
<b>Total</b>	<b>1183</b>	<b>211</b>	<b>454</b>	<b>61</b>	<b>527</b>	<b>66</b>	<b>1409</b>	<b>310</b>	<b>269</b>	<b>22</b>

Source : Statbel, 2022

Les secteurs les plus importants sont : agriculture- sylviculture-pêche avec 111 unités (et un gain de 3 unités depuis 2010) ; le commerce avec 76 unités (+1 unités) et l'hébergement et restauration avec 81 unités (moins 1 unité).

Ces deux derniers secteurs qui sont quasi au statu quo, posent question puisque le tourisme est la première source d'activités économiques.

Le constat est similaire pour les indépendants : l'INASTI (via l'IWEPS) indique que les indépendants de La Roche-en-Ardenne sont actifs dans tous les secteurs d'activités et 38% d'entre eux (en 2017) sont actifs dans le commerce et les services. Il s'agit d'un constat propre aux communes touristiques (comme Durbuy et Hotton) mais on voit que Marche-en-Famenne n'est pas loin. Ce pôle urbain est avant tout un pôle régional de commerce et de service mais il devient aussi une polarité touristique. Cette part tend cependant à diminuer quelque peu ces dernières années tant à La Roche-en-Ardenne que dans les autres communes touristiques voisines.



### Part de commerces et services parmi les indépendants :

	2010	2015	2020
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>43,1</b>	<b>39,8</b>	<b>36,3</b>
<b>Bertogne</b>	23,8	24,6	24,3
<b>Houffalize</b>	36,3	37,9	32,8
<b>Manhay</b>	34	32,8	29,0
<b>Marche-en-Famenne</b>	40,6	38	35,9
<b>Nassogne</b>	33,1	30,2	28,0
<b>Rendeux</b>	36,1	36,2	31,6
<b>Tenneville</b>	26,7	28,1	25,5
<b>Hotton</b>	38,8	38,6	36,7
<b>Durbuy</b>	39,8	40	36,7

Source : INASTI, 2021 via IWEPS

#### 11.1.3 POSTES DE TRAVAIL SALARIÉS

Les emplois salariés sont répertoriés par l'ONSS. On recense 834 postes de travail sur la commune en 2020. Il s'agit de postes de travail sur la commune et non pas de résidents de la commune qui sont salariés (1251 personnes en 2020).

Ces postes de travail sont proposés par 135 établissements qui emploient au moins un salarié. Ce nombre est plus élevé que les entités assujetties à la TVA qui comptent au moins un emploi : une société peut posséder plusieurs établissements ou un établissement peut aussi être la propriété d'une entreprise dont le siège social se trouve en dehors de la commune.

Ces postes de travail sont en régression de -7 % à La Roche-en-Ardenne entre 2010 et 2020. La perte est moins importante qu'à Rendeux. Erezée et Manhay sont en forte progression.

#### Poste de travail salarié par commune :

Commune	DURBUY	EREZEE	HOTTON	LA ROCHE	MANHAY	RENDEUX
Emploi salarié (2015)	2 073	568	862	893	515	445
Emploi salarié (2020)	2220	655	838	834	646	358
Evolution (2015/20) %	+7%	+15%	-3%	-7%	+25%	-20%

Source : ONSS, 2021



Le tableau suivant donne le nombre de salariés et d'établissements par branche d'activité en 2015.

- La branche la plus représentée est l'enseignement avec 164 salariés (dont 122 dans l'enseignement secondaire). Elle est en décroissance (- 8% depuis 2010) et les perspectives en nombre d'élèves ne sont pas réjouissantes.
- Avec 144 emplois, l'administration publique est la deuxième branche la plus importante et en progression de 13%.
- Le commerce et la réparation de véhicules occupent 143 emplois mais ce secteur a perdu quelques emplois salariés depuis 2010 (-4%). Il comprend pourtant le commerce de gros, et notamment celui de denrées alimentaires, où l'on retrouve l'entreprise LS Frais qui est l'employeur principal de ce secteur.
- Le quatrième secteur en importance d'emploi concerne les Hébergements et la restauration avec 126 salariés mais on assiste ici à une régression marquée de -28% de salariés.

Ces deux derniers secteurs constituent aussi, en termes de salariés, le cœur de l'activité économique privée de la commune. Ces secteurs, en lien avec le développement touristique, sont bien maintenus en termes d'entreprises et d'indépendants mais pas en termes de salariés.

- Le secteur de la construction a vu ses emplois salariés se renforcer de +33% pour atteindre 61 postes de travail.
- La branche « Santé humaine et action sociale » compte 49 emplois et est la 6ème branche en importance mais elle est en décroissance de 20% depuis 2010.
- Enfin, la branche « industrie manufacturière » présente une progression très importante (+56%) mais cela ne représente que 14 emplois en 2015.

#### Poste de travail salarié par branche d'activité en 2015

Secteur	Postes de travail	de Établissements	Evol. de l'emploi 2010/15
A Agriculture, sylviculture et pêche	4	3	-20%
B Industries extractives	19	1	0%
C Industrie manufacturière	14	5	+56%
D Electricité / gaz	-	-	
E Eau/ déchets / dépollution	1	1	apparition
F Construction	61	17	+33%
G Commerce/ réparation d'auto-moto.	<b>143</b>	24	-4%
H Transports et entreposage	12	7	-57%
I Hébergement et restauration	<b>126</b>	36	-28%

J Information et communication	1	1	0%
K Activités financières et d'assurance	15	4	+25%
L Activités immobilières	5	3	-17%
M Activités scientifiques et techniques	11	4	0%
N Services administratifs et de soutien	76	11	+7%
O Administration publique	<b>144</b>	3	+13%
P Enseignement	<b>164</b>	10	-8%
Q Santé humaine et action sociale	49	3	-20%
R Arts, spectacles et activités récréatives	9	5	+12%
S Autres activités de services	33	13	-13%
T Activités des ménages en tant qu'employeurs	6	2	-25%
<b>Total</b>	<b>893</b>	<b>153</b>	<b>-6%</b>

Source : ONSS, 2017

## 11.2 SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

### 11.2.1 ACTIVITÉS COMMERCIALES

La majorité des commerces sont implantés au centre-ville et constituent un nodule commercial de 124 cellules pour une surface commerciale globale de l'ordre de 8 000 m<sup>2</sup> (2021). Seuls 16 commerces ont été recensés dans les villages.

#### Commerces du centre-ville de La Roche-en-Ardenne en 2021

	La Roche
Alimentaire	12
Autres commerces de biens (vêtements, décoration...)	22
HoReCa	46
Service à caractère commercial	15
<i>Commerces vides</i>	29
<b>Total commerces</b>	<b>124</b>



En matière de commerce alimentaire, la ville compte un supermarché (Spar) au centre-ville. Il est complété par 4 boulangeries et 4 boucheries ainsi que des commerces spécialisés (bio, chocolat, vins...). Les boucheries jouent un rôle important en termes d'attractivité et d'animation du centre-ville donnant une image spécifique à La Roche-en-Ardenne.

Les villages ne comptent plus aujourd'hui qu'un magasin bio de fruits et légumes à Berismenil et une chocolaterie à Samrée. La desserte des populations des villages n'a cessé de décroître ces dernières années.

Les 22 autres commerces de biens de consommation recensés en ville constituent un complément essentiel à l'attractivité commerciale de La Roche-en-Ardenne. On y dénombre notamment 8 magasins de vêtements, trois commerces de bijoux et 6 magasins de petite décoration.

On retrouve aussi des commerces liés aux activités de loisirs pratiquées à proximité comme un magasin de vélo et un magasin spécialisé en matériel de pêche. Enfin, un magasin d'électroménager complète l'assortiment.

Le secteur HoReCa est bien représenté avec 46 établissements au centre-ville, soit 37% des commerces. Seuls 5 restaurants sont localisés en dehors de la ville à Halleux, Bérismenil, Nisramont et deux à Ortho.

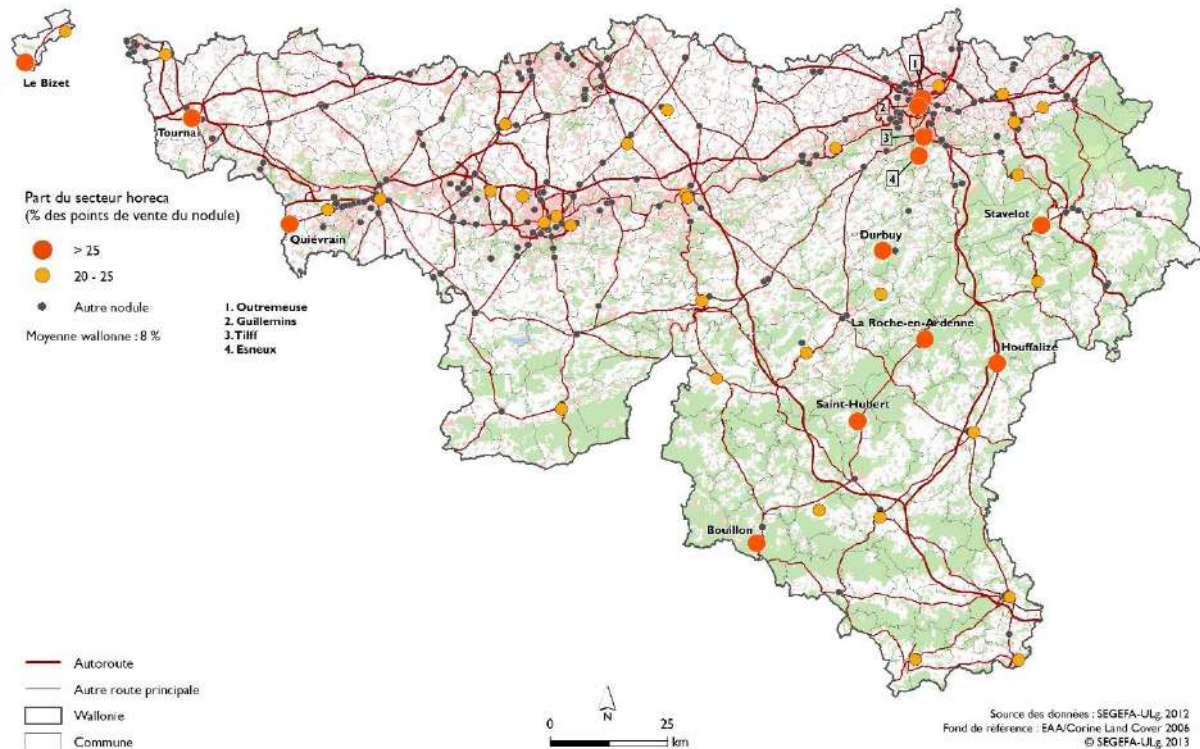
Cette part de l'Horeca particulièrement remarquable se retrouve aussi au sein des centres-villes touristiques d'Houffalize, Durbuy, Bouillon et Saint Hubert comme le montre la carte suivante extraite de l'Atlas du commerce en Wallonie qui met en évidence les nodules commerciaux de centre-ville de qui présentent une part des commerces Horeca supérieure à 25%.

Les dix salons de coiffure de la commune et les trois centres d'esthétique se retrouvent de manière plus dispersée en ville et dans les villages.

La commune compte encore quatre garages ou carrosseries.



## Part de l'Horeca au sein des nodules commerciaux de Wallonie :



En termes de bassins de consommation, le schéma régional de développement commercial montre que La Roche-en-Ardenne est comprise dans le bassin de consommation de Marche-en-Famenne, quel que soit le type d'achats considérés (achats alimentaires ou de vêtement ou de bricolage par exemple).

Pour les achats courants (alimentaires), l'extension du bassin de consommation (voir carte suivante) comprend les communes de Durbuy, Somme-Leuze, Marche, Nassogne, Tenneville, La Roche-en-Ardenne, Rendeux, Hotton et Erezée. Dans ce bassin, les habitants effectuent plus de 70% des achats. Les communes d'Houffalize et Sainte-Ode sont orientées vers le bassin de Bastogne. Les achats sont aussi effectués au Grand-Duché du Luxembourg au sein des centres commerciaux au-delà de Bastogne.



## Bassins de consommation pour les achats courants en Wallonie :



La vitalité commerciale de 68 centres-villes wallons (de plus de 100 commerces) a été étudiée par le SEGEFA de l'Université de Liège en 2015. La première ville est Saint-Vith avec un indice de 0,71 et l'indice le plus bas est de 0,23 à Athus.

La vitalité du centre-ville de La Roche-en-Ardenne y était jugée comme mauvaise. Le nodule commercial était classé à la 41ème place sur 68, avec un indice de 0,47. Les villes sont classées comme ayant une mauvaise vitalité si leur indice est en dessous de 0,50<sup>37</sup>. A La Roche-en-Ardenne, l'indicateur était stable entre 2012 et 2014 alors qu'à Bouillon, l'indicateur était en forte baisse pour la même période. On peut imaginer que les travaux réalisés dans le centre ont en partie influencé les résultats.

<sup>37</sup> L'indice de vitalité est construit au départ de trois caractéristiques définissant le bon état d'un nodule commercial :

- **L'occupation.** Elle correspond à un taux de commerces ouverts sur le nombre total de locaux commerciaux disponibles dans le nodule. Il est évident qu'un nodule présentant un nombre important de cellules commerciales vides est un nodule en difficulté.
- **La stabilité.** Elle s'intéresse aux commerces qui étaient déjà ouverts lors de la campagne de relevé précédente. Il s'agit ici de déterminer, parmi ces commerces, la part de ceux qui sont restés ouverts. Analyser la stabilité est complémentaire à l'analyse de l'occupation, car sa diminution est un signe précurseur à une baisse d'attractivité.
- **Le dynamisme.** Il se penche sur ce qui fait l'attractivité d'un centre-ville : son offre en équipement semi-courant (vêtements, décoration, livres...). L'importance de l'offre en équipement semi-courant est le reflet de la capacité du nodule à attirer les clients.

Par ailleurs, l'ensemble du parc immobilier de la ville date de la reconstruction d'après-guerre et les cellules commerciales ont une faible superficie. Les loyers demandés peuvent être surévalués car certains propriétaires ne prennent pas toujours conscience de la perte de potentiel commercial dans les centres-villes. La saisonnalité du tourisme pose aussi des problèmes de manque de clientèle en entre-saison.

Un recensement réalisé par le SEGEFA (ULiège) l'été 2021 indique que 123 commerces sont encore présents dont 28 cellules vides (23%) parmi lesquelles 15 étaient déjà vides en 2019. Un turn over s'est opéré entre 2019 et 2021 avec 12 fermetures de commerce qui ont été presque compensées par 9 ouvertures de commerces dans d'anciennes cellules vides et par ailleurs, 9 commerces ont changé d'enseigne. Cela montre l'importance des commerçants indépendants locaux pour redynamiser le centre.

### 11.3 PROFESSIONS LIBÉRALES ET INDÉPENDANTS SPÉCIALISÉS

L'agence de développement local a aussi recensé 51 professions libérales ou indépendants spécialisés. Les avocats sont les plus représentés avec 8 personnes, suivis des kiné (6), des médecins (5) et des infirmier(e)s (4) puis les dentistes (2), les vétérinaires (2) et les architectes (2). Seul un notaire a été identifié ainsi qu'un géomètre, un huissier et un fiduciaire. Ils sont tous localisés en ville.

En 2021, une maison médicale s'ouvre au centre-ville pour répondre à une pénurie de médecins généralistes.

Les villages ne comptent que 10 indépendants. On y retrouve, par exemple, la vente de pomme de terre, traiteur, transport.

### 11.4 PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La commune compte deux parcs d'activité économique mixte gérés par IDELUX situés à Vecmont et à Warempage et un parc communal à Samrée. Les implantations de Vecmont et de Samrée sont récentes sur la commune.

Ces zones représentent un potentiel d'accueil de nouvelles entreprises. Une implantation dans ce type de zone engendre des coûts assez élevés. Aussi, les indépendants qui se lancent choisissent d'autres implantations dans un premier temps, avant de pérenniser leur entreprise dans un parc d'activité.

Le parc de Vecmont est le plus récent et accueille 7 entreprises :

- Collette MG, Entreprise de travaux de menuiserie intérieure et extérieure
- LS Frais, Prétranché de charcuterie
- Seetech, Electricien et domotique
- Etablissements HECK, marbrerie
- Le Vecmontois, Charcuterie
- Bougard B., conception et réparation de véhicules utilitaires
- Billa Gaz, gaz en vrac et en bouteilles



Le parc de Warempage est plus rudimentaire avec des équipements qui comprennent l'électricité et l'eau. Il accueille 7 entreprises :

- ADAM & Cie, Dépôt de gasoil routier et de chauffage
- Etablissements HECK, Pompes funèbres - Fabrication de cercueils - Monuments funéraires - Fleurs
- PIERRET Eric Ets, Terrassement, aménagement
- Transports David ADAM, Transports routiers
- VANDEN EYNDE Stefan, Vente et pose de carrelage
- VERBIEST, Entrepôt de matériel d'emballage
- VMJT Bouwonderneming, Entreprise de construction générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels.

La zone d'activités actuelle de Samrée, gérée par la commune, accueille deux entreprises.

### 11.5 ADL

L'agence de développement local est une association agréée par le Service Public de Wallonie. Elle est transcommunale pour La Roche-en-Ardenne et Houffalize et son siège se trouve à Houffalize. Elle poursuit l'objectif de valoriser le potentiel de ce territoire dans une stratégie de développement économique à long terme. Elle travaille sur les projets d'entreprises commerciales ou touristiques. Elle permet de rechercher des partenaires dans la commune ou au sein de la région et fait le lien avec les réseaux d'entreprises.

L'ADL s'occupe plus particulièrement des commerçants. Elle anime des réunions au sein de l'Association des commerçants.

L'ADL a lancé le projet de « Chèques commerce », forme de monnaie locale, sur le territoire de la commune en mai 2017. L'ADL édite elle-même les chèques. Certaines primes au sein de la commune sont transformées en chèque commerce.

L'ADL fait le relais de suivi de projets avec des organismes comme *Créajob* à Hotton et *Challenge* à Neufchâteau.

Sur La Roche-en-Ardenne, il n'existe pas d'entreprise de formation par le travail (EFT) mais l'ADL ouvre une permanence hebdomadaire à La Roche-en-Ardenne et relaye les éventuelles demandes vers des EFT ou d'autres organismes d'insertion comme Integra Plus basé à Barvaux.



## 11.6 SYNTHÈSE

L'activité économique de La Roche-en-Ardenne est avant tout centrée sur le commerce de détail, les hébergements et l'Horeca, en lien avec l'activité touristique de la ville. Ces secteurs sont bien représentés et se maintiennent ces dernières années, tant en termes d'entreprises que d'indépendants. Cependant, les postes de travail sont en diminution.

Au total, le tissu économique se compose de 312 personnes physiques, 114 SPRL, 23 SC et 24 S.A. Si le secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) est bien présent en termes d'indépendants sur la commune, les salariés de ce secteur y sont très peu présents. Les activités économiques liées à l'agriculture et la sylviculture répondent aux caractéristiques du territoire rural. On note aussi que le secteur de la construction se porte bien avec une évolution positive des emplois.

Les deux secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois salariés sont l'enseignement et l'administration. Ceci montre que la commune n'est pas fournie en grandes entreprises. Sur un total de 1028 employés résidant sur la commune, plus de 750 employés la quitte tous les matins pour se rendre au travail (voir partie mobilité).

Ce constat est en partie lié à la faible capacité d'accueil pour les entreprises au sein de zones d'activités. Cette lacune a été comblée récemment. Pour développer l'emploi, la commune s'est dotée de trois espaces d'accueil pour les entreprises. Deux zones d'activités sont gérées par l'intercommunale IDELUX à Vecmont et à Warempage. La commune gère une zone d'activité à Samrée. Un atelier rural y est prévu mais le projet est gelé par manque de moyens financiers. Les entreprises accueillies dans ces parcs sont peu nombreuses et sont souvent issues de la commune ; peu de créations d'entreprises y sont enregistrées.

L'activité commerciale se concentre en ville. Très peu de restaurants se retrouvent hors centre-ville et il n'y a pas de commerce dans les villages. Seuls une épicerie ambulante et un boulanger sillonnent encore certains villages.

Le centre-ville commercial de La Roche-en-Ardenne compte 123 cellules commerciales dont plus de 30 % sont liées à l'Horeca.

La faible vitalité de l'ensemble des commerces est illustrée par un turn-over entre 2019 et 2021 avec 12 fermetures de commerce qui ont été presque compensées par 9 ouvertures de commerces dans d'anciennes cellules vides et un faible taux de commerces de produits semi-courants légers propres aux centres-villes (comme les vêtements, chaussures, petites décorations, parfumerie...). Un manque d'investissement de la part des commerçants est aussi constaté depuis des années. La concurrence de l'e-commerce et des pôles voisins n'explique donc pas tout. Mais la saisonnalité de la demande (affluence de touristes/clients se font en saison touristique) rend les investissements plus risqués que dans des pôles plus importants en termes de population résidente. La période de pandémie a permis à la ville d'accueillir plus de touristes et redonne de bonnes perspectives.

Comme évoqué dans la partie « démographie », la clientèle locale est aussi en mutation : population vieillissante, grande part des ménages de type isolé de plus de 65 ans, avec faible revenu, et une clientèle résidente en baisse...





La vitalité commerciale du centre-ville n'est pas optimale depuis plusieurs années mais les travaux d'aménagement du centre sont terminés. La ville résiste et propose encore des biens de consommations de type vêtements, petite décoration, parfumerie, ce qui n'est plus le cas dans de nombreuses petites villes de même taille. Cela s'explique par la présence de touristes qui augmentent le volume de clientèle en saison.

La Roche-en-Ardenne joue encore un rôle de polarité urbaine multifonctionnelle : en plus des commerces, elle propose des services administratifs et privés, des professions libérales et des écoles... Maintenir ces dernières constituent un enjeu important pour l'avenir.

Le taux d'activité et le taux de chômage ne sont pas alarmants à La Roche-en-Ardenne. Les bénéficiaires de revenus de substitutions ne sont pas non plus élevés par rapport à l'arrondissement ou la province. Les services d'aide aux demandeurs d'emploi sont actifs au niveau communal (voir partie aide sociale) : CPAS, ALE – (Agence locale pour l'emploi) ou au niveau supra communal : Intégra+ et l'ADL.

L'ADL intervient également dans l'économie, la sylviculture et l'agriculture. Elle aide les porteurs de projets et tient à jour un cadastre de l'activité économique sur la commune.



Thématique	Atout	Faiblesse
ECONOMIE & EMPLOI	Influence du tourisme sur l'économie locale	Le volume de population de la commune n'est pas suffisant pour garantir la rentabilité de toutes les activités commerciales
	Commerces diversifiés en ville surtout liés au tourisme : Ho-Re-Ca, boucherie, boulangerie, commerces de biens divers	Activité commerciale en déclin à La Roche-en-Ardenne  Cellules commerciales trop petites  Pas de commerce dans les villages
	La ville rend d'autres services (professions libérales + écoles) = polarité urbaine	Population de travailleur « migrante » vers l'extérieur de la commune
	Présence du secteur de la construction	Pas de grandes entreprises
	Activités économiques liées à l'agriculture et la sylviculture très présentes	
		Déclin des volumes d'emplois salariés  Départ de la FTLB : -32 emplois,
	Disponibilité au sein des ZAE d'Idelux à Vecmont (+ bâtiment relais) et de la ZAE communale à Samrée	Saturation des PAE de Warempage et de Samrée (avant extension)

## 12 AGRICULTURE

Même si son centre-ville est connu pour son caractère essentiellement tertiaire, la commune de La Roche-en-Ardenne possède une vocation agricole bien marquée avec des activités du secteur primaire. Son passé, son présent, ses gens, ses paysages sont tournés vers la terre, vers l'agriculture.

L'analyse qui suit se base sur des statistiques nationales ou régionales. D'autres éléments, plus spécifiques à la commune, sont délivrés par l'administration communale. On regrette cependant l'arrêt de la tenue des statistiques communales depuis plusieurs années qui auraient permis d'affiner ce diagnostic.

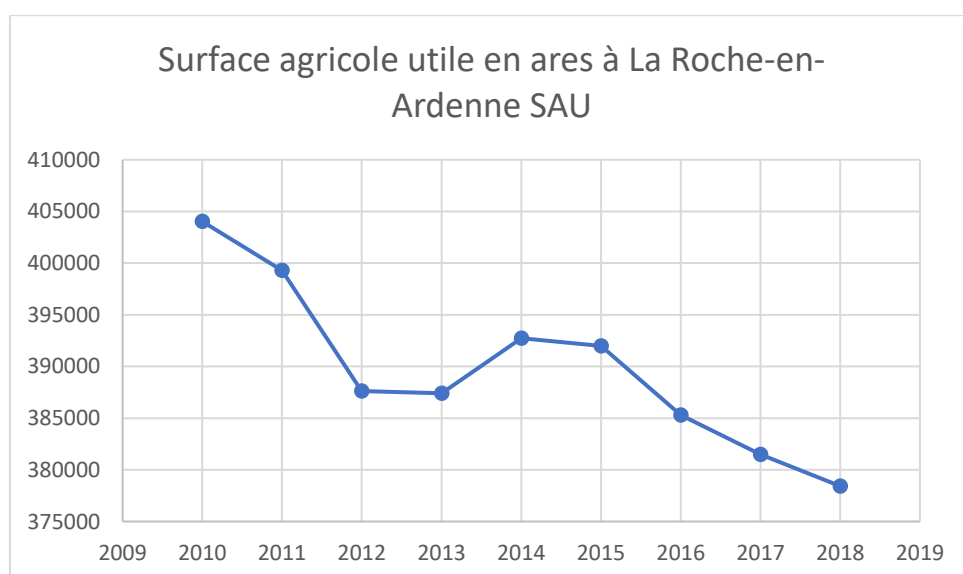
### 12.1 CARACTERISTIQUES GENERALES

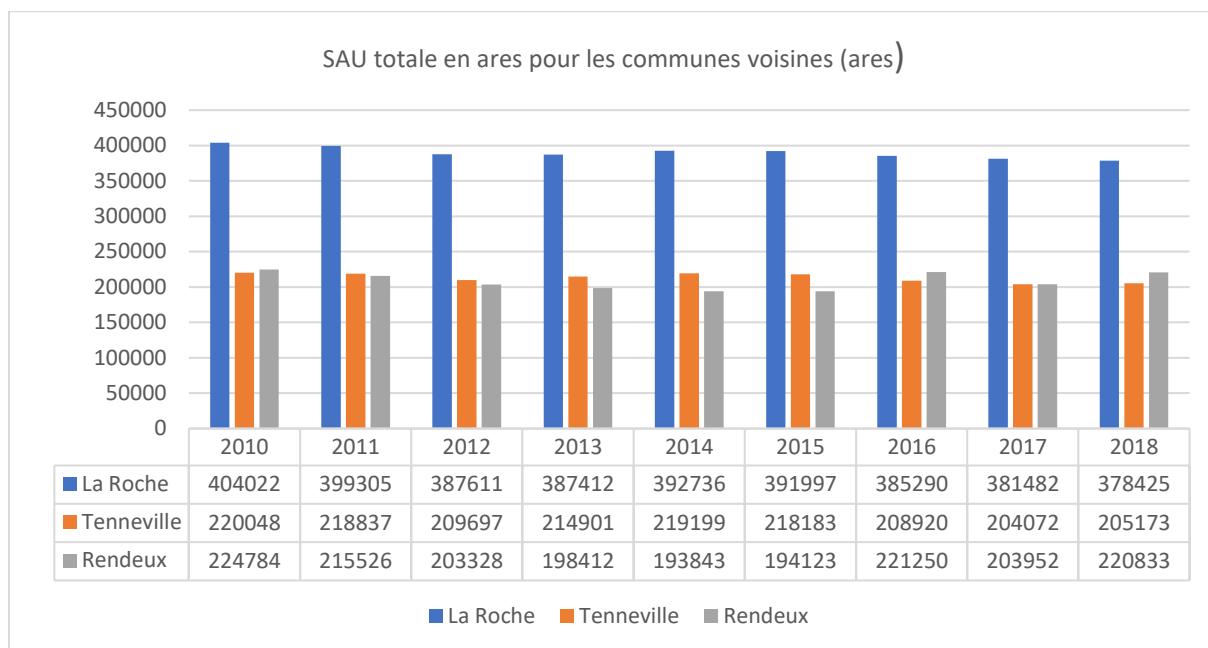
La commune de La Roche-en-Ardenne se situe aux portes de la Famenne. L'Ardenne constitue, en superficie, la troisième région agricole de la Région wallonne. Une grande partie de son territoire est couverte par des bois. Le sol est schisteux et peu profond. Les prés et les prairies recouvrent environ 90 % des terres agricoles. Le maïs, l'épeautre et l'orge de printemps sont les principales cultures céréalières de la région. L'élevage bovin, tant laitier que viandeux, est important.

On remarque depuis quelques années des diversifications vers l'élevage porcin et l'aviculture. Les exploitations agricoles de l'entité rochoise sont principalement mixtes, à savoir élevage bovin et production céréalière principalement destinée à la nourriture du bétail.

### 12.2 SUPERFICIES DES TERRAINS AGRICOLES

Selon les données fournies la base de données CAPRU, la surface agricole utile (SAU) marque un fléchissement général depuis 2010, passant de 4040 ha en 2010 à 3784 ha en 2018. Actuellement, la surface agricole utile occupe 25.6 % de la superficie globale communale.





Si l'on compare ces mêmes données, à savoir les surfaces agricoles utiles, avec les communes voisines de Tenneville et Rendeux, dans le même espace-temps (2010-2017), on constate :

- La commune de La Roche-en-Ardenne possède une SAU proche du double de ses voisines
- La diminution de la SAU est constatée dans les trois communes, mais avec des pourcentages différents : -4.5 % pour La Roche-en-Ardenne, -7 % pour Tenneville et -9 % pour Rendeux.

Les causes de ces diminutions peuvent être multiples :

- pression foncière
- affectation du sol autre que l'agriculture
- abandon d'exploitation.

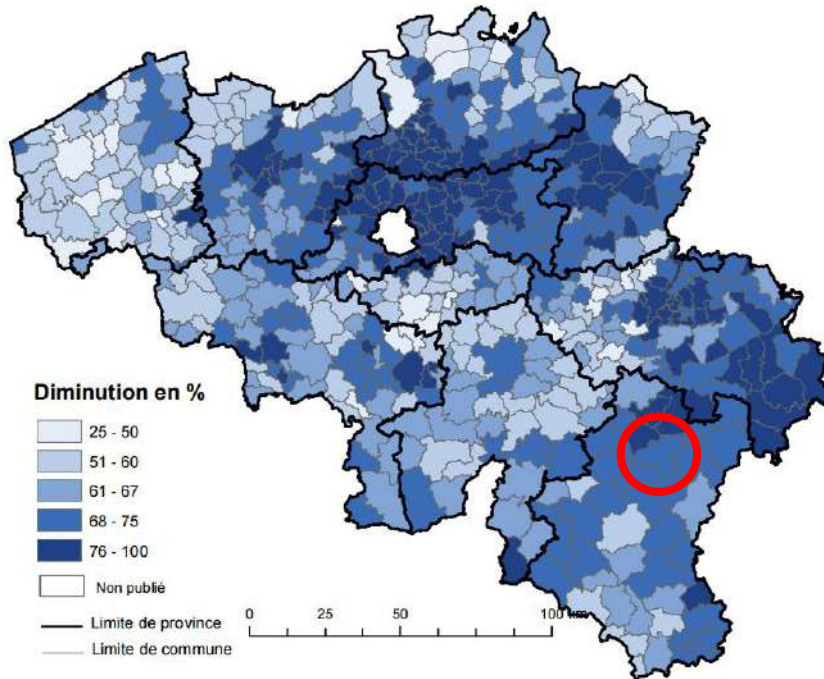
## 12.3 EXPLOITATIONS AGRICOLES

### 12.3.1 EVOLUTION DES EXPLOITATIONS

Comme sur l'entièreté du territoire belge, le nombre d'exploitations agricoles est en diminution. Si l'on se réfère au tableau ci-dessous, la commune de La Roche-en-Ardenne est dans la moyenne de la province.



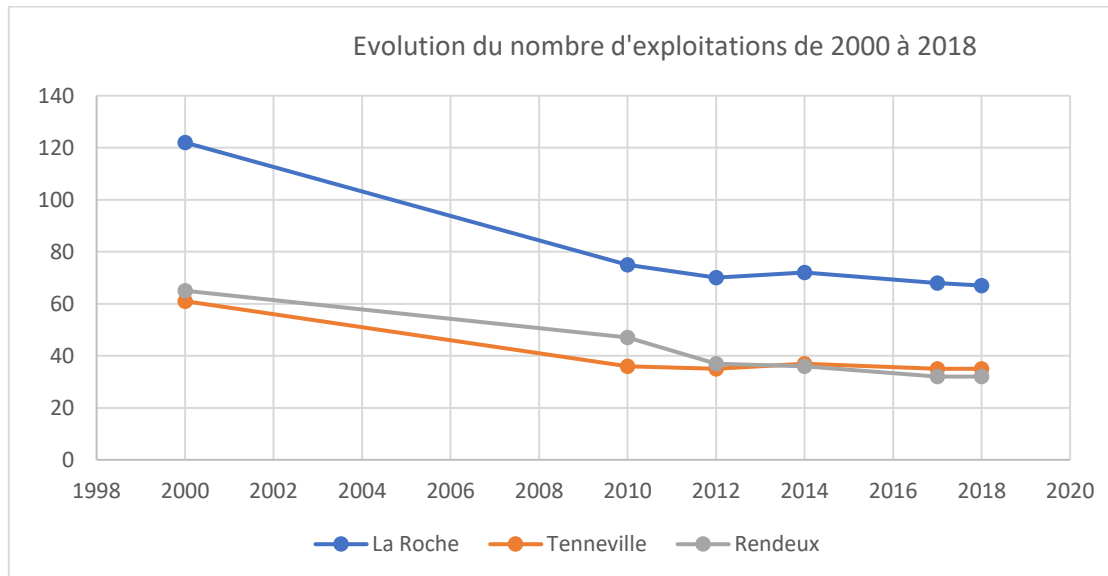
Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune entre 1980 et 2013



Source SPF Economie

Selon le Capru, la commune de La Roche-en-Ardenne comptait 122 exploitations agricoles en 2000. Elle en compte 72 en 2014 et 68<sup>38</sup> en 2020. Ces chiffres sont confirmés par le service agriculture de la commune de La Roche-en-Ardenne. De 2000 à 2017, le nombre d'exploitations agricoles chute de 44 % à La Roche, de 42 % à Tenneville et de 45 % à Rendeux.

On remarque cependant que de 2010 à 2017, cette diminution s'est stabilisée dans la région :



<sup>38</sup> Source : Cellule d'Analyse et de Prospective en matière de Ruralité



L'évolution de la SAU et du nombre d'exploitants a modifié la taille des exploitations : la superficie par exploitation était de 34 ha en 2000, 54 ha en 2010 et 56 ha en 2018. L'augmentation des surfaces agricoles, conjuguée au prix des terrains agricoles, a une implication directe sur la reprise des exploitations.

### 12.3.2 ÂGE DES AGRICULTEURS-REPRISE DES EXPLOITATIONS

En 2010, sur 75 chefs d'exploitation agricoles rochois de plus de 50 ans, près de la moitié (35) déclaraient avoir un successeur. Faut-il y voir une corrélation avec la stabilisation des pertes d'exploitations agricoles ?

La problématique de reprise des exploitations agricoles n'est pas spécifique à la commune de La Roche-en-Ardenne.

Plusieurs facteurs interviennent dans la prise de décision :

- La taille et le type de l'entreprise
- Le contexte familial : âge des cédants et repreneurs, composition familiale, ...
- La pression immobilière
- Les contextes micro et macro-économiques.

L'âge des exploitants n'est donc pas un critère suffisant pour évaluer la reprise des exploitations. On remarque d'ailleurs que les reprises les plus abouties sont les conséquences d'un processus plus long qui débute par l'association du candidat repreneur avec le cédant, une reprise étalée des actifs (terrain, cheptel, matériel) pour se finaliser par la cessation complète des activités par le cédant.

Ce schéma de reprise supporte des variantes comme une diversification des activités, une complémentarité avec le secteur tourisme, une coopération avec d'autres exploitants.

### 12.3.3 PROPRIÉTÉ ET PRIX DES TERRES AGRICOLES

#### Le marché immobilier du terrain agricole.

La superficie de la surface agricole utile (SAU) exploitée en propriété est de :

- 1420 ha en 2010
- 1399 ha en 2011
- 1450 ha en 2012

En comparaison, pour les mêmes années, la SAU totale est de :

- 4040 ha en 2010
- 3993 ha en 2011
- 3876 ha en 2012.

La proportion de terres exploitées en location est donc de l'ordre de 65% à 67%. Ce pourcentage est similaire à Hotton et est de 62 % pour la commune de Rendeux



### Le marché immobilier du terrain agricole.

Selon le baromètre des notaires du 28/07/2018 sur le marché des terres agricoles en Belgique, le prix moyen par hectare au 1er semestre 2018 en Wallonie varie entre 27.000 €/hectare (province du Luxembourg) et 39.000 €/hectare (Brabant-Wallon). Par rapport à 2017, le Luxembourg est la seule province du pays à enregistrer une baisse significative (-8,4%) du prix moyen en 2018.

Selon le rapport d'analyse des notaires luxembourgeois du marché immobilier de l'année 2016, le prix moyen d'un hectare de terres de culture ou de pâtures libres est de l'ordre de 15.000 € (mais 12.500€ à Durbuy et Erezée).

En ce qui concerne les pâtures, on part sur des valeurs de 10.000 €/ha, jusqu'à 15.000 €/ha.

On remarque donc une légère augmentation des prix sans connaître une flambée tels que les arrondissements limitrophes du Grand-Duché du Luxembourg peuvent connaître. L'accès à la propriété des terrains agricoles reste raisonnable, pour autant que les terres de culture ne subissent pas une spéculation telle que l'on connaît en Hesbaye et, de moindre façon, au Condroz.

#### 12.3.4 EMPLOIS DANS L'AGRICULTURE

La main d'œuvre totale (exploitant, conjoint, membre de la famille, saisonnier, occasionnel, travailleur des entreprises de travaux agricoles) déclarée dans les recensements agricoles était :

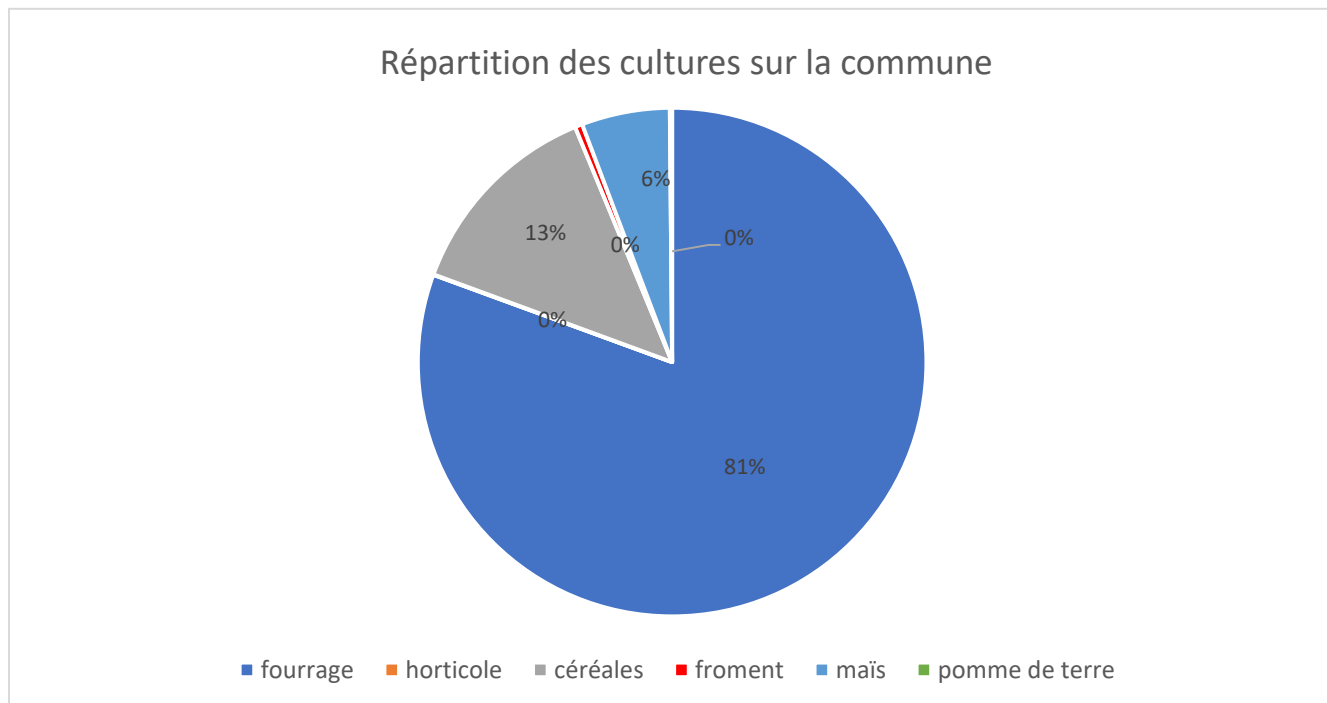
- 120 en 2010
- 113 en 2011
- 114 en 2012

Même si ces chiffres sont relativement vieux, on remarque une certaine stabilité dans ce secteur, à mettre en parallèle avec la stabilité du nombre d'exploitations durant la même période.



## 12.4 PRODUCTION AGRICOLE

### 12.4.1 CULTURES



On ne peut que constater la prépondérance de la culture fourragère qui confirme bien la vocation d'élevage de la commune. Les autres cultures (maïs et céréalières) sont principalement destinées à l'alimentation du bétail.

La production de pommes de terre et l'horticulture est négligeable mais la commune possède toutefois des initiatives de maraîchages en connexion directe avec le circuit court.

### 12.4.2 ÉLEVAGE

Ce tableau montre l'évolution du cheptel de la commune.

Faute de recensement communal, il n'est pas possible d'obtenir des chiffres plus récents.

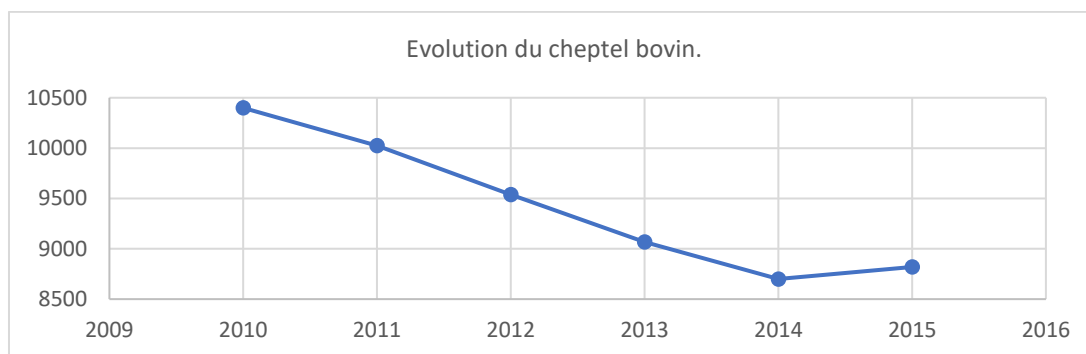
Année	bovins	porcins	volailles	caprins	équidés	ovins
2010	10399	363	4422	97	57	341
2011	10025	258	4495	89		431
2012	9539	405	4515			
2013	9067	120	10000			



2014	8700	151	10000			
2015	8820	89	10000			

Sources : CAPRU

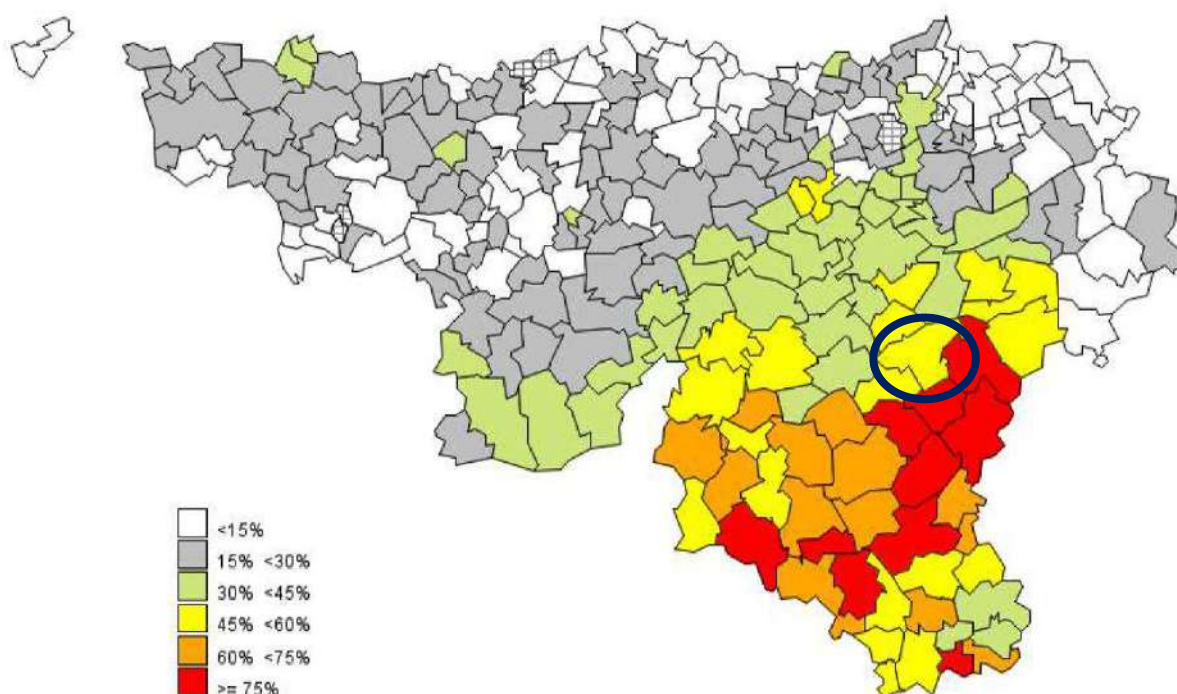
L'élevage est principalement bovin, avec une baisse sensible de 2010 à 2014 (- 15 % en 4 ans), mais une certaine stabilisation en 2015.



En 2016, La Roche-en-Ardenne compte 70 sites d'élevages de bovins : 61 viandeux et 9 laitiers.

La production de lait est en forte diminution.

L'infographie qui suit montre la prédominance de la production viandeuse par rapport à la production laitière.



Importance du secteur de la viande bovine en % de la valeur de la production agricole totale dans la commune Source : DGO3

L'élevage des porcins subit une diminution encore plus impressionnante. Il n'y a pas de production industrielle de porcs sur le territoire communal. Il faut mettre cette constatation en parallèle avec une décision du gouvernement wallon du 29 mars 2017 visant à soutenir une filière d'élevage bio de porc. Alors que la demande en porc bio ne cesse d'augmenter, de nombreux éleveurs se sont détournés de la filière porcine, faute de rentabilité. La création de cette nouvelle filière vise à garantir un prix rémunérateur sur le long terme pour les agriculteurs.

Depuis 2016, la commune de La Roche accueille à Hubermont et à Hives deux productions artisanales de porcs bios, soit +/- 300 porcs annuels, bien loin du cheptel bio ou non moyen en Wallonie qui est de 630 porcs/exploitation. Ces deux exploitations se situent quand même dans la proportion des 44% des exploitations de 1 à 124 animaux. (Chiffres de l'ASBL SOCOPRO)

Il aurait été intéressant de visualiser des chiffres plus récents afin d'évaluer localement l'impact de la création de la filière wallonne porcine.

Vecmont accueille un site de production de volailles dont la capacité d'élevage a été portée en 2016 à 30.000 individus. Mousny accueille un autre site de production plus modeste de volaille labellisée.

## 12.5 AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

### 12.5.1 EXPLOITATIONS BIOLOGIQUES

Comme mentionné ci-avant, La Roche-en-Ardenne accueille deux sites d'élevage de porc bio. En ce qui concerne les sites d'élevage bovin bio, le nombre d'exploitation grimpe à 12.

Ne possédant pas de recensement agricole récent sur la commune de La Roche-en-Ardenne, il est difficile de quantifier l'augmentation de ce mode d'exploitation. Cependant, le conseiller agricole au sein de l'administration communale confirme cette augmentation depuis plusieurs années. Les motivations sont de différents ordres :

- Une motivation d'ordre philosophique : la volonté de produire de façon durable en respect avec la nature ;
- D'ordre économique : face à la diminution de la demande, il faut produire à meilleur coût et s'ouvrir à des marchés plus porteurs que les marchés traditionnels.

Ces trois dernières années, les villages de Mierchamps, Hubermont et Warempage ont vu se développer des exploitations de maraichages. Ces jeunes entrepreneurs commercialisent leurs produits en circuit court (particulier et/ou marchés locaux). Même si ces initiatives sont statistiquement peu visibles, elles sont l'embryon d'une réflexion plus profonde sur le devenir de l'agriculture locale.

## 12.5.2 MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES CLIMATIQUES (MAEC)

Le programme agro-environnemental consiste à mettre en place des pratiques favorables à la protection de l'environnement (préservation de la biodiversité, de l'eau, du sol, du climat), à la conservation du patrimoine (animal ou végétal) et au maintien des paysages en zone agricole.

Le programme agro-environnemental MAEC [2014 - 2020] permet de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural.

Les principes de base des MAEC sont les suivantes :

- Engagement pour de bonnes pratiques agricoles
- Démarche volontaire et engagement pour 5 ans
- Le siège d'exploitation est situé en Belgique
- Tenue d'un registre d'exploitation

Pour sa mise en œuvre, ce programme propose 11 méthodes. Il existe 5 « méthodes de base » accessibles à tous les agriculteurs et 6 méthodes ciblées uniquement accessibles sur avis d'un conseiller de Natagriwal.

Le Programme wallon de Développement Rural (PWDR) regroupe ces méthodes en 5 axes :

- Axe "éléments du maillage écologique" : haies, arbres, mares, ...
- Axe "prairies" : prairie naturelle, prairie inondable, ...
- Axe "cultures" : parcelle aménagée, bande aménagée pour la faune, ...
- Axe "approche globale à l'échelle de l'exploitation" : autonomie fourragère, ...
- Axe "animaux" : races menacées

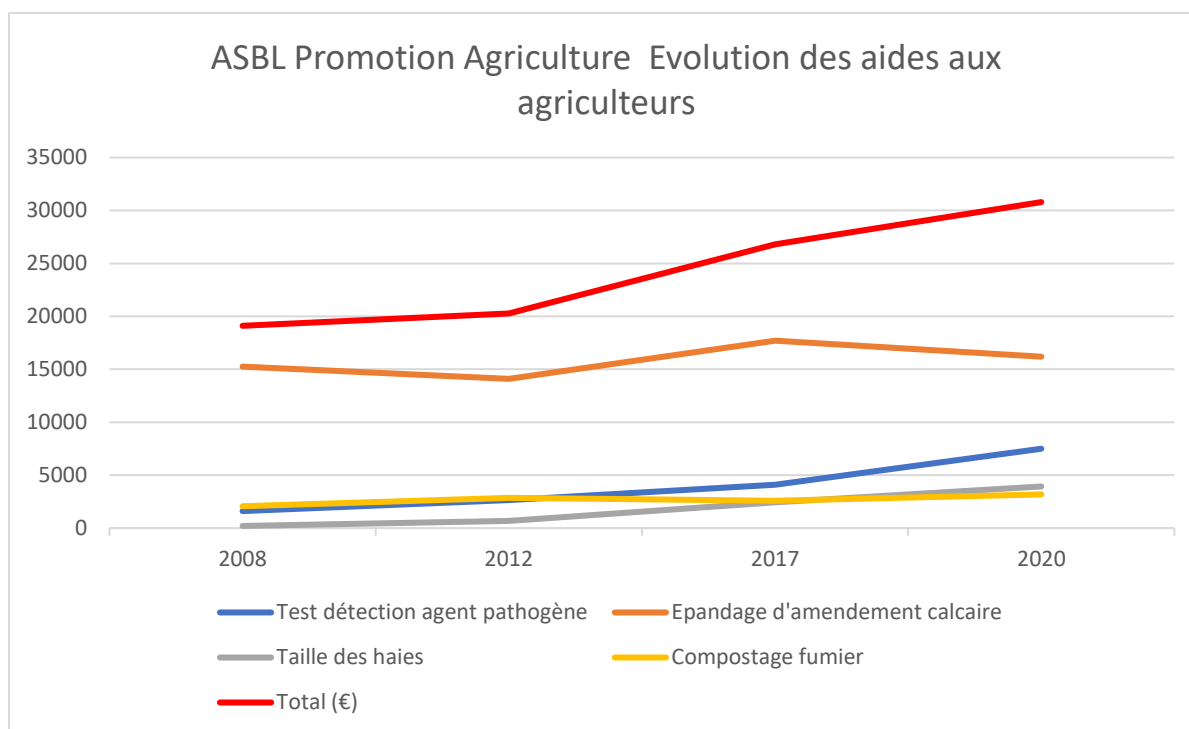
Les agriculteurs qui s'engagent à adopter ces techniques agricoles respectueuses de l'environnement perçoivent une aide financière définie pour chaque mesure.

## 12.5.3 COMMISSION AGRICOLE

En 1995, le Conseil communal instaure une asbl « Promotion de l'Agriculture » dont la raison sociale est la promotion de l'agriculture, de l'environnement et du tourisme rural.

Le Conseil d'administration est composé de divers agriculteurs de la région.

L'asbl "Promotion de l'Agriculture ", en fonction de son ROI, subventionne certains investissements agricoles influençant de manière positive l'impact des exploitations agricoles sur leur environnement à concurrence de 42 990.30 € en 2020. L'amélioration de la gestion des exploitations constitue également un souci majeur de l'asbl. Le graphe ci-dessous montre l'évolution sur ces douze dernières années du subventionnement communal de pratiques favorisant une agriculture raisonnée.



#### 12.5.4 REMEMBREMENT

Le remembrement d'Ortho a permis d'augmenter la rentabilité des cultures par un regroupement des petites parcelles, de valoriser des terrains humides et de créer un réseau de voiries agricoles efficace. Ce dernier point a un impact direct sur les finances communales qui se trouvent devant la nécessité d'entretenir ce réseau dense de voiries agricoles de l'ancienne commune d'Ortho.

#### 12.5.5 RAMASSAGE DES DÉCHETS SPÉCIAUX

La commune organise une collecte spécifique des plastiques agricoles. Deux fois par an (février, mai ou juin), pendant deux jours, deux conteneurs sont disposés à cet effet sur le territoire communal. L'un est placé au Parc à conteneurs situé à Hubermont ; l'autre est placé le premier jour à Vecmont en face de L. S. FRAIS et le deuxième jour à Bérismenil.

#### 12.5.6 TAILLE DES HAIES

La commune possède un tracteur équipé du matériel nécessaire pour tailler les haies qui est à la disposition de la population.

Tarif : - 60 euros pour la prise en charge plus 1ère heure de travail.  
- 40 euros/heure pour les heures supplémentaires.

## 12.6 DIVERSIFICATION AGRICOLE

### 12.6.1 LE TOURISME

- Quatre gîtes à la ferme sont localisés à Hubermont avec une capacité allant de 5 à 19 personnes, trois de 2 personnes à Lavaux et un de 4 personnes à Hives.
- La Chèvrerie du Moulin du Wez propose également des visites de la ferme pour des groupes d'enfants.
- Le site « Votre Camp » administré par les Scouts de Belgique répertorie 4 emplacements de camp. D'autres sites sont disponibles mais non répertoriés. La commune a édité un vademecum des camps de jeunes avec, notamment, l'obligation pour le responsable de passer à l'administration communale la veille ou le 1er jour du camp, pour y remettre, notamment, la fiche d'identification.

### 12.6.2 LES PRODUITS DU TERROIR

En matière de circuits courts alimentaires, le GAL est présent sur le terrain et a plusieurs objectifs :

- Coordonner les initiatives de commercialisation de produits locaux présentes sur son territoire (7 communes en Nord-Luxembourg)
- Promouvoir ces initiatives auprès du grand public
- Diversifier les clientèles des circuits courts pour impliquer le plus grand nombre : les ménages, les restaurateurs, les collectivités (écoles, cpas, maisons de repos...)

Les producteurs locaux sont les suivants :

PRODUITS	Nom commercial	ADRESSE	
Fromages de chèvres, légumes (bio)	Chèvrerie du Moulin du Wez	14 Mierchamps	6980 La Roche en Ardenne
Pommes de terre	Ferme Lacasse	9 Mousny	6980 La Roche en Ardenne
Fraises	Fraises d'Herlinval	100 Herlinval	6980 La Roche en Ardenne
Lapins, veau, porc, œufs	La ferme au Coq'licot	Vecmont 10	6980 La Roche en Ardenne
Foie gras	Le Foie Gras de Floumont	Floumont 112	6980 La Roche en Ardenne
Colis de viande bœuf, porc, agneau (bio)	Pré Bio - Ferme Burhain	Hives 40c	6980 La Roche en Ardenne
Colis de viande bœuf, agneau	D'Huboeuf - Ferme Collard	Hubermont, 25a	6980 La Roche en Ardenne
Colis de viande bœuf, porc, agneau (bio)	Pré Bio - Ferme du Vivrou	Hubermont 27	6980 La Roche en Ardenne
Elevage de poules en plein air	Ferme Guy Poncin	Halleux, 31	6980 La Roche en Ardenne
Fabrication de produits laitiers	La Ferme Guissart	Mierchamps,	6980 La Roche en Ardenne
Fromages et savons fabriqués à partir du lait de chèvre	La Ferme de la Berwète	Floumont, 114	6980 La Roche en Ardenne
Production de miel artisanal	Le Rucher de Floumont	Floumont, 105	6980 La Roche en Ardenne
Production de miel artisanal	Xtra miel	Floumont, 115	6980 La Roche en Ardenne



Sur une initiative de l'ADL de Durbuy, en 2016, 50 producteurs ont souhaité modifier leur outil et évoluer vers un modèle coopératif. La Coopérative « Li Terroir » était née.

« Li Terroir », c'est :

- un marché Li Terroir les 1er et 3ème vendredi du mois, de 16h à 19h, à Melreux.
- une commande hebdomadaire de produits locaux livrés à domicile.

Sur les 50 coopérateurs, seule la Chèvrerie du Moulin du Wez de Mierchamps est présente sur le territoire de la commune.

Un marché villageois se tient à Hives tous les mardis en période estivale et propose des produits du terroir.

L'ADL Houffalize-La Roche organise La "Semaine Locale", projet visant à mettre en valeur et soutenir la consommation locale tant alimentaire que non-alimentaire.

## 12.7 POLITIQUE COMMUNALE EN MATIERE AGRICOLE

La commune a intégré le poids économique, culturel et social du secteur agricole.

Son souhait est de maintenir, développer, diversifier les exploitations agricoles sur son territoire, tout en veillant à ce que les exploitations conservent un caractère familial et qu'elles contribuent à l'économie locale.

Pour cela, elle a développé des outils en aménagement du territoire pour conserver la surface des terres agricoles, mis en bail à ferme 102 ha de terres agricoles et mis à la disposition des agriculteurs un employé communal. Il faut également citer l'asbl "Promotion de l'Agriculture " (12.5.3.).



## 12.8 SYNTHÈSE

L'agriculture est un pôle important de la commune, tant au niveau social qu'économique. Ce secteur est menacé et cela se traduit par une baisse sensible du nombre des exploitations. Cependant, cette menace n'est pas plus préoccupante dans la commune que dans les communes limitrophes. La superficie des surfaces agricoles utiles reste assez stable. Le prix des terres agricoles se situe dans la moyenne locale sans atteindre des valeurs excessives. Des initiatives européennes et régionales existent pour soutenir le secteur. Huit producteurs locaux se diversifient vers le circuit-court. La commune est pro active avec la création de l'asbl « Promotion de l'agriculture » et la mise en location de 102 ha.

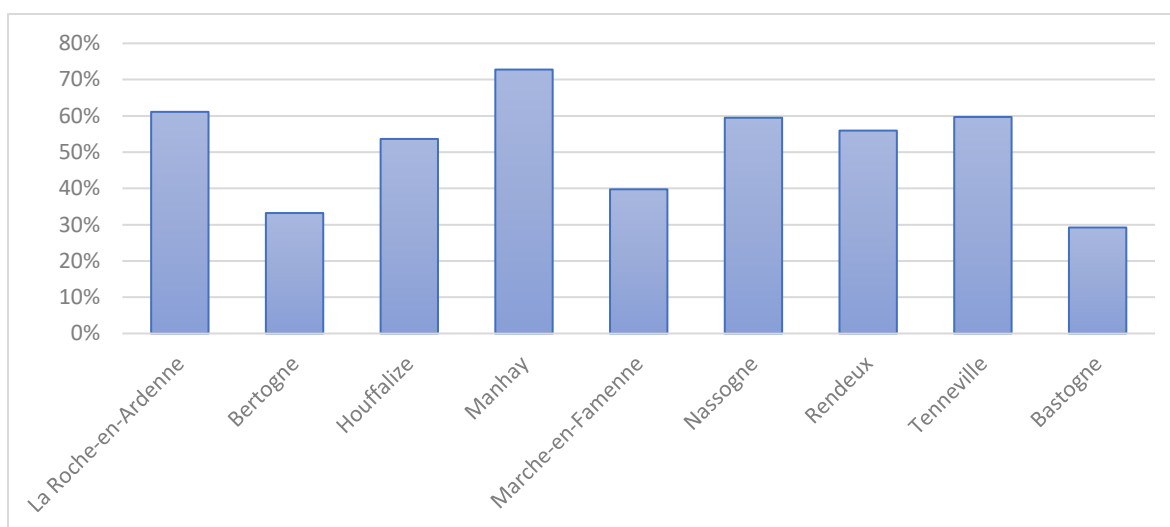
Thématique	Atout	Faiblesse
AGRICULTURE	Pôle majeur de la commune en termes d'emploi, d'activité et de structuration du paysage	Secteur agricole en difficulté : baisse du nombre d'exploitations
	Surface agricole utile stable	Vieillesse des exploitants
	Stabilité du prix des terres de culture	Peu de diversification vers le tourisme
	Nombreuses initiatives européennes, régionales et communales.	Circuits courts à l'état embryonnaire
	Initiatives de diversification (13 producteurs)	
	Augmentation de la taille des exploitations	Difficulté de reprise
	Initiative de l'ADL (Coop. Li terroir)	Un seul producteur rochois
	Commission agricole communale	
	asbl Promotion de l'agriculture avec budget de fonctionnement et aide humaine (½ temps)	

## 13 BOIS ET FORÊT

### 13.1 LA FORÊT, CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE.

Le domaine forestier de la commune de La Roche-en-Ardenne est l'un des plus importants de la Région wallonne. Il représente 61% de la superficie totale du territoire communal dont un tiers sont des bois publics (3066 ha en 2017). Les bois publics comprennent les forêts communales, les réserves naturelles domaniales du Deister, des Loutres et Plateau des Tailles, ainsi que 5 hectares sur Rendeux et 5 ares sur Tenneville.

#### Comparaison du pourcentage de la superficie de la forêt par rapport à la superficie totale (2011)<sup>39</sup>

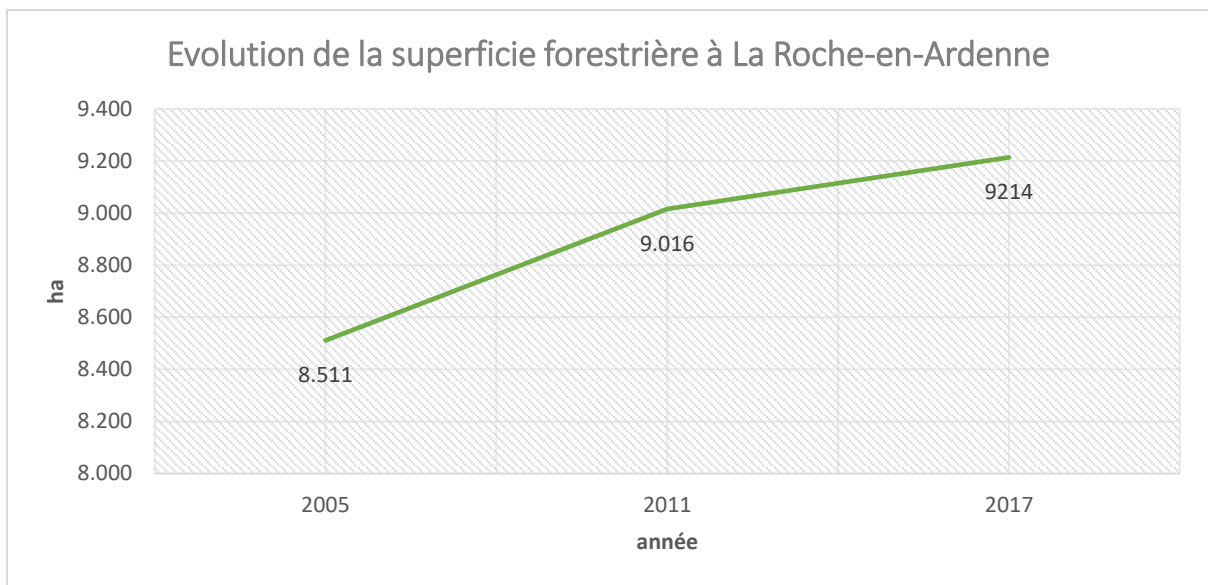


Seule la commune de Manhay possède un plus grand pourcentage de surface boisée avec 73% de son territoire.

Commune	Superficie forestière en 2011 (ha)	Pourcentage de surface boisée en 2011
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>9.016</b>	<b>61%</b>
Bertogne	3.044	33%
Houffalize	8.935	54%
Manhay	8.719	73%
Marche-en-Famenne	4.825	40%
Nassogne	6.659	59%
Rendeux	3.850	56%
Tenneville	5.480	60%
Bastogne	5.027	29%

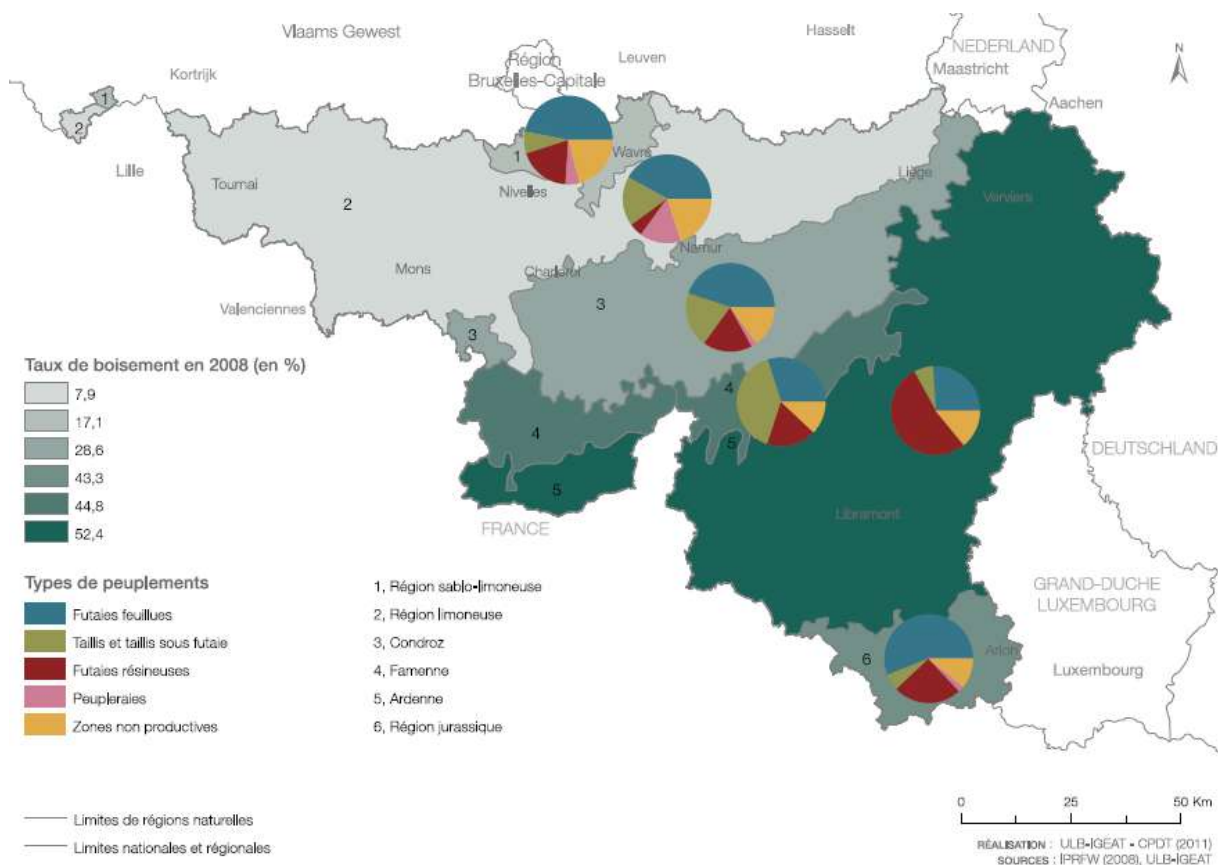
<sup>39</sup> Source : Statbel





Le pourcentage de forêt sur la commune de La Roche-en-Ardenne entre 2005 et 2011 a augmenté de 5.6% et de 2.2% entre 2011 et 2017. Ce pourcentage n'évoluera pas jusqu'en 2021.

#### Carte des peuplements :

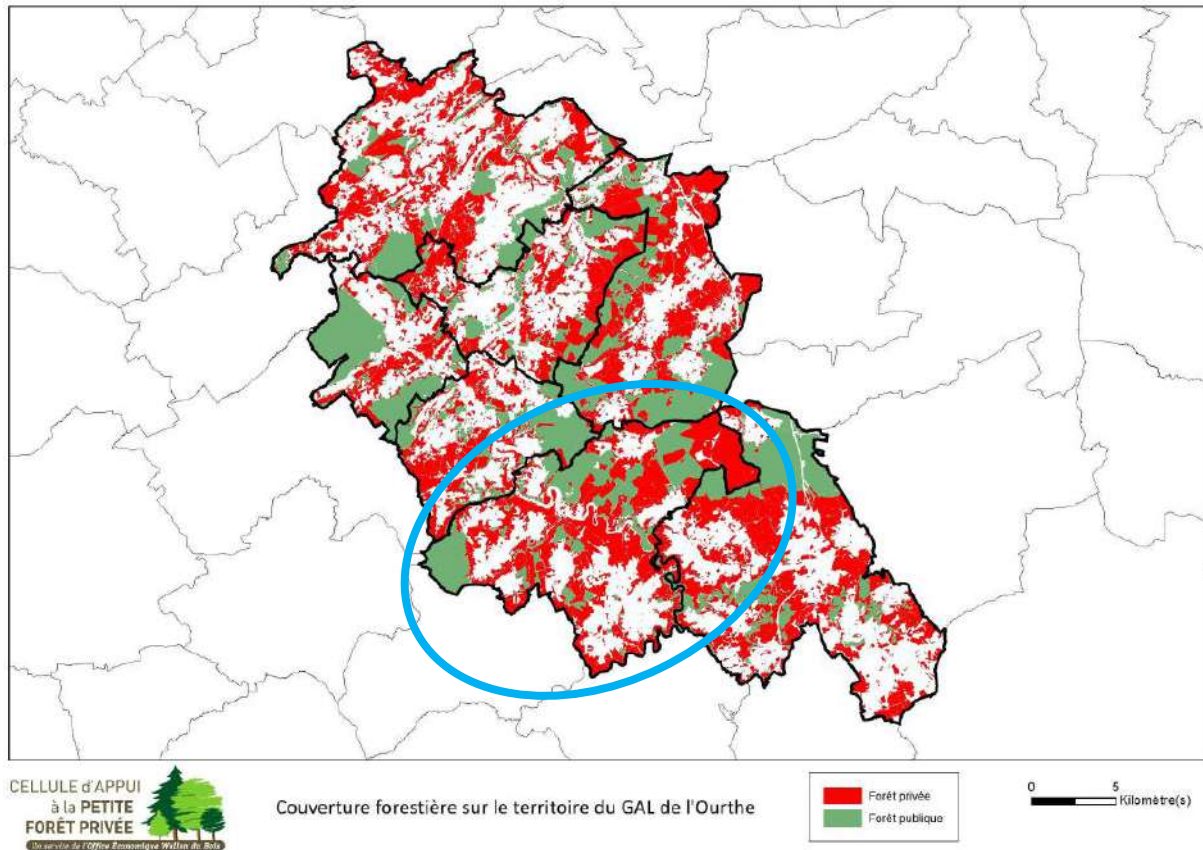


De manière générale, la répartition entre feuillus et résineux est plus ou moins égale sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Les peuplements se déclinent en 5 types. Le territoire est composé en majorité par des **futaies résineuses** ( $\pm 50\%$ ), des **futaies feuillues** ( $\pm 25\%$ ), des **zones non productives**



(±20%), de taillis et taillis sous futaies (±5%). Le territoire est dépourvu de peupleraies, contrairement au nord et au sud de la région Wallonne.

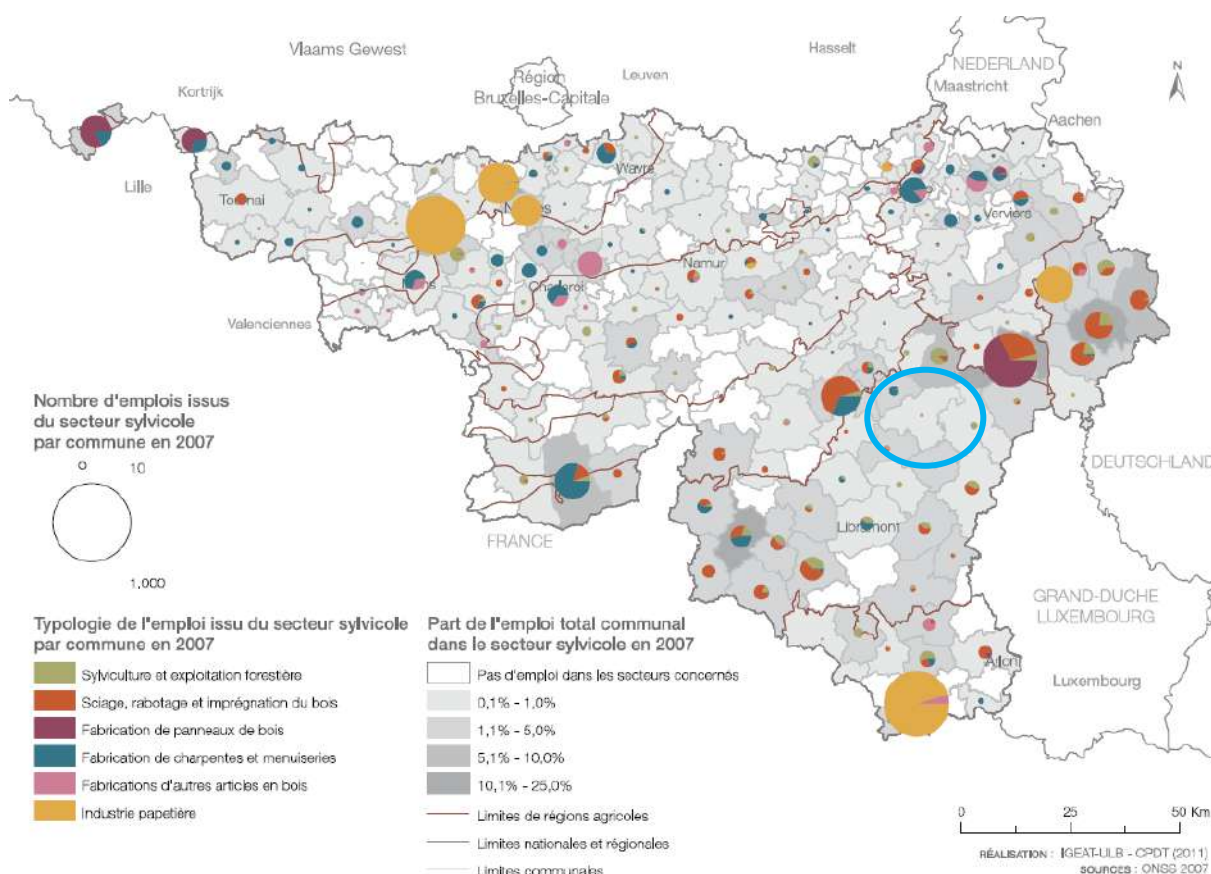
### Cartographie des répartitions réalisée par le GAL et la Cellule d'appui à la petite forêt privée :



La propriété communale gérée par le cantonnement de La Roche est passée d'une superficie de 2725 hectares en 1978, à 2777 hectares en 2000 puis à 3056 hectares en février 2018. La forêt publique se concentre en trois grands massifs. La répartition entre bois public 1/3 et bois privé 2/3 est relativement équilibrée, comme dans les communes avoisinantes. Les grands massifs réduisent les coûts d'exploitation.



## En 2007, une typologie économique a été réalisée :



Comme un peu partout en province du Luxembourg, la commune de La Roche-en-Ardenne compte des professions liées à l'exploitation forestière. La commune estime à 20 000 m<sup>3</sup> le volume de bois sortis annuellement des forêts rochoises.

D'après la typologie ci-dessus, l'impact de la filière bois sur l'emploi n'est pas très important : seulement 0,1% à 1% d'emplois lui serait consacré sur le territoire de La Roche-en-Ardenne. Les métiers liés aux bois sont peu variés. Ils sont majoritairement issus de la sylviculture et de l'exploitation forestière.

Le secteur secondaire (transformation) du bois est peu présent sur le territoire de La Roche-en-Ardenne. L'attraction du territoire pour le secteur sylvicole pose question.

Il existe en province du Luxembourg, à Libramont, un centre de compétence du FOREM dédié aux bois. Ce centre fournit des formations, complète l'enseignement secondaire et propose une validation des compétences.

## 13.2 GESTION

La gestion des bois et forêts et, en particulier, les bois communaux, est régie par le **Département de la Nature et des Forêts (DNF)**. Il utilise des outils de gestion comme le « plan d'aménagement forestier ». Le dernier plan de gestion a maintenant plus de 50 ans. Un nouveau plan est en cours d'élaboration par le DNF et sera finalisé en 2019 (l'enquête publique a été lancée en mars 2022). Nous sommes donc dans une période charnière en termes d'étude : les données de l'ancien plan sont périmées et les nouvelles données commencent à être collectées mais sont encore incomplètes pour pouvoir réaliser un bilan des forêts rochoises.

Fournies par la direction du DNF de Marche-en-Famenne, voici les grandes orientations qui devraient être mises en place dans le prochain plan de gestion. Le document n'étant pas encore terminé, ces informations sont susceptibles de changer au fil des données récoltées sur le terrain et de leurs analyses.

La grande orientation concernant la gestion est de garantir l'équilibre au sein des forêts. Cet équilibre concerne la nature de la forêt via ses différents peuplements, ses essences, l'âge des massifs et son impact paysager. Mais aussi l'équilibre entre les différentes fonctions de la forêt, qu'elles soient économiques, écologiques ou sociales.

Concrètement, les orientations ont été déclinées en objectifs. Afin de garantir des revenus issus de la forêt, le plan de gestion veillera à augmenter la productivité des peuplements grâce à une sylviculture dynamique. Le maintien de la présence de résineux (52% en moyenne) est également un moyen de garantir un retour pécunier sur les plantations de résineux, plus rentables que les feuillus en raison d'un cycle d'exploitation plus court.

Le DNF a également pour objectif de favoriser un tourisme vert et respectueux de la nature. Les forêts doivent être et rester des lieux de quiétude afin de garantir la cohabitation entre les différents usagers, la flore et la faune. Le plan de gestion propose de contribuer positivement au territoire en mettant en valeur le patrimoine paysager et culturel.

L'équilibre se réalisera également au travers de la cohabitation avec les espèces indigènes qui monopolisent de nombreuses valeurs patrimoniales et communautaires et la maîtrise des espèces endogènes.

Dans la pratique, le code forestier sera toujours d'application. Parmi les points importants du code, il y a l'absence de résineux le long des berges, l'obligation de conserver des bois morts (ou d'intérêt biologique) ou encore la plantation d'arbustes afin d'étoffer la biodiversité.

Dans sa déclaration de politique générale 2013 – 2018, **la commune de La Roche-en-Ardenne**, outre l'aspect financier, évoque le rôle social et environnemental de la forêt. Pour la commune, la forêt doit pouvoir rester accessible à la population, tout en garantissant des zones de quiétude afin de préserver son précieux biotope. Dans cette optique, le politique envisage de nouvelles aires de convivialité liées à la forêt, envisage également de nouvelles promenades et renouvelle son souhait de continuer sa collaboration étroite avec le DNF.



En résumé, la gestion des forêts du territoire de la commune prend déjà en compte les grands enjeux dont fait face La Roche-en-Ardenne. Il y a une conscience des atouts liés au territoire, à son patrimoine naturel et à son rayonnement extérieur. Le futur plan de gestion a bien intégré que l'avenir passait par une augmentation globale de la qualité à tous les niveaux.

### 13.3 INITIATIVES

Le GAL met en relation les entreprises et les collectivités avec l'initiative de la SC **COOPEOS** (Rue de Morimont 13A/A, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve). Cette coopérative citoyenne propose une aide à l'implantation de chaudière à bois et à la gestion de ces chaudières et du réseau.

L'initiative « **Bois Local**<sup>40</sup> » est soutenue par le GAL Pays de l'Ourthe. Il s'agit d'un label qui s'adresse aux entreprises Wallonne qui garantit :

- SAVOIR-FAIRE WALLON - Les produits sont transformés sur le territoire wallon
- RESSOURCES LOCALES - Le bois provient de forêts situées à proximité de l'endroit où il est transformé
- CIRCUITS COURTS - La marque favorise l'économie locale, limite le nombre d'intermédiaires et réduit les distances de transport
- FIABILITE - Les producteurs s'engagent à se conformer aux exigences liées à la marque et à se soumettre à des contrôles

Cette filière veut renforcer la filière du secteur du bois pour : « rendre l'offre locale plus compétitive et augmenter sa plus-value ». Ce projet s'adresse aussi bien aux professionnels du secteur, qu'aux clients potentiels ou encore à l'enseignement. Jusqu'à présent, il n'y a pas encore d'entreprises locales labellisées à La Roche-en-Ardenne.

Le GAL a mis en place une filière **Bois-Énergie**. Elle consiste à valoriser le bois local via la production de chaleur et ou d'électricité.

Dans le cadre du programme **LIFE-nature, le plateau des tailles** (Samrée) a bénéficié pendant 4 ans de mesure de restauration afin d'enrayer la dégradation des milieux naturels du plateau.

Le Parc Naturel des deux Ourthes (PNDO) via un projet LIFE a participé à la restauration de l'habitat des **loutres**.

Le PNDO a également participé à un projet Interreg de **restauration des Fonds de vallées** (Fonds Feder). A La Roche-en-Ardenne, cela s'est traduit par le remplacement de résineux par une essence feuillue indigène adaptée au milieu : l'aulne glutineux.

---

<sup>40</sup> Source : <http://www.boislocal.be>



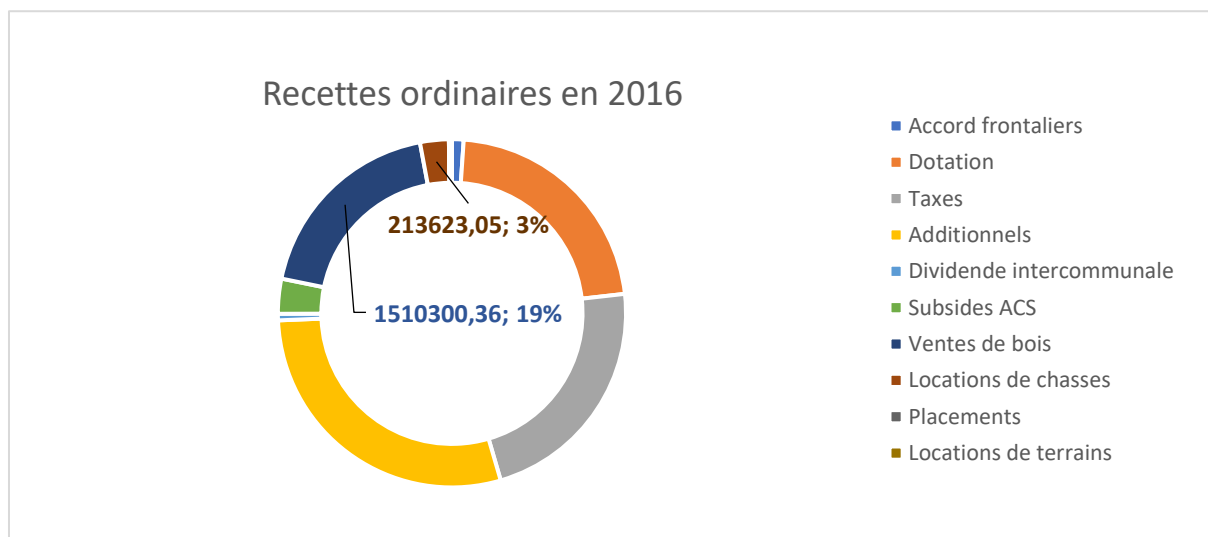
## 13.4 CERTIFICATION PEFC

Depuis 2007, la commune de La Roche-en-Ardenne est signataire de la charte PEFC (Programme de Reconnaissance de Systèmes de Certification Forestière) relative à la gestion durable de nos forêts. PEFC est une organisation non-gouvernementale, active dans la certification pour la gestion forestière socialement bénéfique et économiquement viable.

## 13.5 ASPECTS ÉCONOMIQUES

Les revenus issus des bois et de la forêt de la commune représentent 22% des recettes 2016 pour un montant de 1 723 923.41€. Cette proportion est constante au fil des années.

Ce graphique<sup>41</sup> représente la part des locations de chasses et les ventes de bois dans les recettes ordinaires en 2016 :



Il existe une menace qui pourrait peser sur les rentrées liées aux bois, il s'agit des scolytes. Ce sont des insectes qui causent des dégâts aux épicéas et par conséquent diminue la valeur du bois touché.

### 13.5.1 VENTE DE BOIS

En 2016, les ventes de bois et cessions de chablis ont rapporté à la commune une recette totale de 1.509.386,44 €. Ce même montant figure au budget communal pour l'exercice 2017.

Les conditions météorologiques exceptionnellement chaudes et sèches de l'été 2018 ont favorisé la propagation de scolytes dans les forêts ardennaises. Ces insectes attaquent des épicéas affaiblis avec des conséquences souvent fatales pour l'arbre, mais aussi des risques de propagation bien réels. Un arbre scolyté, s'il est encore exploitable, voit sa valeur vénale grandement dépréciée. L'obligation

<sup>41</sup> Source : rapport des comptes communaux 2016



d'abattre dans un délai très court les arbres malades risque de saturer le marché et de provoquer une chute des prix.

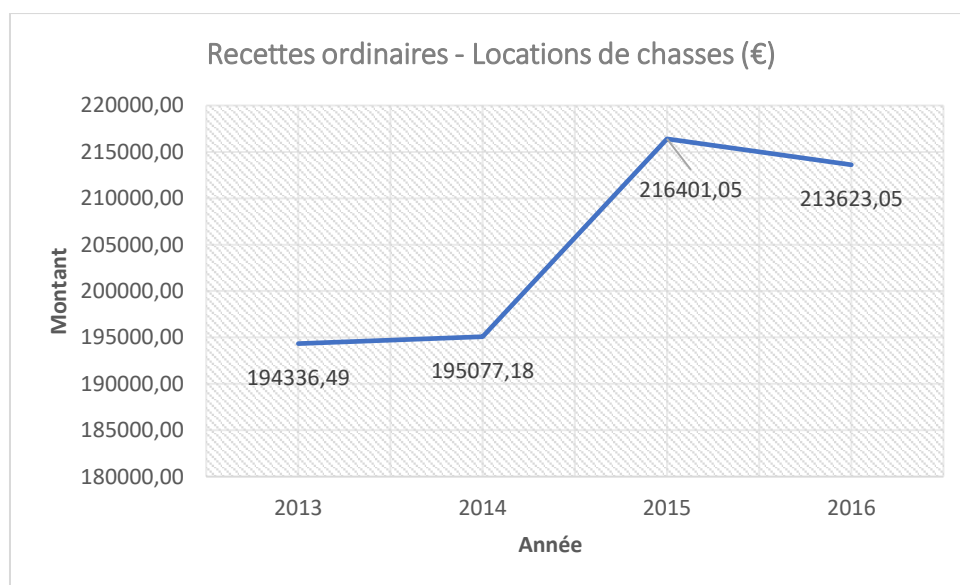
En février 2016, le conseil communal de La Roche-en-Ardenne a marqué son accord pour le rachat de 60 hectares de forêt pour un montant de 460 000 €. Cet achat sera financé par un remembrement forestier dont découlera la revente des petites parcelles communales isolées. Ces 60 hectares se trouvent entre Mierchamps et Lavaux. Il jouxte une plaque de 30 hectares qui appartiennent déjà à la commune de La Roche-en-Ardenne.

### 13.5.2 DROIT DE CHASSE

Les 3 171 ha de chasse sont répartis entre 16 locataires (19 concessions) de chasses communales. Le montant des locations était de 216 401,05 € en 2015.

En 2016, le montant des locations des droits de chasses était de 213 623,05 €, soit une diminution insignifiante de 2778 €. Le même montant qu'en 2016 a été consigné dans le budget communal 2017.

**Selon le rapport des comptes 2016, voici l'évolution des recettes :**



On observe des rentrées linéaires hormis une nette hausse de 2014 à 2015.

### 13.6 ASPECTS ÉNERGÉTIQUES

A l'heure actuelle, l'exploitation forestière communale n'alimente aucun projet énergétique. Toutefois, une proposition de projet a été émise dans le cadre du Plan d'Action pour l'Énergie Durable (PAED) supervisé par l'écopasseur communal.

Cette proposition consiste à l'élaboration d'un réseau de chaleur qui permettrait d'alimenter le centre sportif (piscine), ainsi que les bâtiments publics et privés avoisinants.



## 13.7 SYNTHÈSE

Le domaine forestier de la commune de La Roche-en-Ardenne représente un capital important à plus d'un titre.

Il s'agit d'un capital financier, primordial pour les rentrées communales. La vente de bois et, dans une moindre mesure, les locations de droit de chasse, assurent une rentrée pérenne au fil des ans. Le massif forestier est un placement sur le long terme, dont les risques sont faibles, à la condition de maintenir sa gestion en l'état et d'être vigilant en termes de contamination de la faune et de la flore.

Les bois et forêts de la commune sont également un capital socio-économique de premier ordre. La forêt est l'élément constitutif du paysage rochois. Elle structure le paysage de la commune et participe à l'attractivité touristique de la commune. Néanmoins, cette attraction est nettement moins présente pour le secteur économique. Malgré un taux de boisement des plus élevés en Belgique, le territoire communal compte très peu d'entreprises rochoises qui valorisent cette ressource.

Le capital environnemental est également un vecteur de richesse pour la commune. De nombreuses actions de préservation ou curatives ont eu lieu sur le territoire via des acteurs durablement établis qui jouissent d'une connaissance et d'une expertise en la matière.

La garantie d'une cohabitation harmonieuse entre tous ces secteurs passe par une gestion concertée de la forêt afin de garantir son équilibre. Ce principe d'équilibre induit une hausse de la qualité des actions menées afin de répondre aux objectifs de chacun.

Thématique	Atout	Faiblesse
BOIS & FORET	Pôle majeur de la commune en termes de structuration du paysage	Le caractère transversal de la forêt force une vision similaire des différents secteurs qui l'exploite (économique, touristique)
	Source importante de rentrées financières pour la commune	Vulnérabilité financière en cas de maladie des bois ou de gibiers
	Capital socio-culturel	Peu de diversification des aspects énergétiques de la forêt
	Gestion coordonnée entre les différents acteurs	Peu d'entreprises rochoises sylvicoles
	Valeur patrimoniale	
	Nouveau plan de gestion du DNF axé sur l'équilibre et la qualité	

## 14 TOURISME

Le tourisme est la fonction principale grâce à laquelle La Roche-en-Ardenne est reconnue. La plupart des typologies des communes classent d'ailleurs la ville en « ville touristique ».

La partie liée à l'activité économique a bien montré l'importance du tourisme dans l'économie communale. Ce statut est hérité du passé et est en lien avec une tradition touristique qui date de la fin du 19<sup>e</sup> siècle lors du développement du tourisme dans les vallées ardennaises.

### 14.1 ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE

L'accueil des touristes est assuré par le bureau de la Maison du tourisme installé au centre-ville, Place du Marché, 15. La Maison du tourisme « Cœur de l'Ardenne au fil de l'Ourthe et de l'Aisne », agissant sur les communes de La Roche-en-Ardenne, Houffalize, Erezée, Manhay et Rendeux, a remplacé depuis le 13/10/16 la Maison du tourisme « Cœur de l'Ardenne belge » qui officiait sur les seules communes d'Houffalize et La Roche-en-Ardenne.

Selon, le contrat-programme 2017-2019 de la mission essentielle de la Maison du Tourisme Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne consiste « *d'une part, à assurer l'accueil et l'information permanents du touriste sur le territoire des communes partenaires, et d'autre part à soutenir, en collaboration avec les Syndicats d'Initiative, les activités de son ressort* ».

Ses actions sont les suivantes :

1. Mise à disposition d'une documentation touristique locale, provinciale, régionale et nationale ;
2. Edition de publications vantant le territoire : guide touristique Cœur de l'Ardenne, au fil de l'Ourthe & de l'Aisne, agenda...
3. Participation à des foires et salons en Belgique et à l'étranger ;
4. Actions de communication, dont l'adhésion à la marque Ardenne ;
5. Création de produits touristiques :
  - Développement de produits touristiques liés à « La Randonnée » ;
  - Étendue du concept des points-nœuds sur tout le territoire d'accueil de la Maison du tourisme et repérage des routes de liaison dans le plan « Ravel » (ex : entre le Pont d'Erezée et Trois-ponts ...).
  - Poursuite de la valorisation du concept « Bienvenue vélo » : organisation de visites sur le terrain des hébergements partenaires, ...
  - Mise au point du projet « Bienvenue vélo' Elec » : opération de sensibilisation sur la pratique du vélo électrique - mise à disposition de vélos électriques auprès d'opérateurs privés, dans les organismes touristiques.
6. Présence sur internet et sur les réseaux sociaux ;
7. Co-organisation d'événements de rayonnement international et/ou à vocation touristique et/ou en collaboration avec les Syndicats d'Initiative ;
8. Plan d'actions de promotion : éditions (diffusion) et publicité, foires, salons, workshops, événements... ;
9. Matériel destiné à la presse et actions avec celle-ci.



Le Syndicat d'initiative de La Roche-en-Ardenne occupe également les bureaux de la Place du Marché. Un décret a clarifié les rôles des opérateurs réservant l'accueil des touristes aux maisons de tourisme et l'animation aux syndicats d'initiative. Trois autres syndicats d'initiative sont présents dans les villages : le SI des « Hauteurs et Gorges de l'Ourthe » à Maboge, le SI de « l'Ourthe Supérieure » à Bérismenil (en lien avec Nadrin et Engreux) et le SI d'Ortho-Hives à Ortho.

Les opérateurs actifs en matière de tourisme sont nombreux et dynamiques. La multitude d'organismes, tant privés que publics, et à toutes les échelles, rend parfois l'information touffue et peu claire. Il n'était pas toujours facile d'identifier les attractions et les possibilités d'activités. Les attractions n'étaient pas semblables selon les sites des organismes. Une harmonisation s'est opérée entre les différents acteurs afin d'harmoniser les informations et les sphères de compétences.

Le GAL Pays de l'Ourthe mène aussi des projets en matière de tourisme. Au travers de son projet "*Tourisme Qualité*", le GAL a permis aux acteurs touristiques d'exprimer leur volonté de proposer une offre de qualité. Sur les 7 communes du Pays de l'Ourthe, les 600 acteurs du tourisme identifiés ont été invités à suivre une formation Wallonie Destination Qualité et à se labelliser. Les acteurs sont très diversifiés et peuvent être liés aux hôtels, campings, attractions ou encore chambres d'hôtes, gîtes et villages de vacances, en passant par les Syndicats d'initiative et Maisons de Tourisme.

## 14.2 TOURISME DE SÉJOUR

### 14.2.1 FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

Le nombre de nuitée a atteint 215 000 unités en 2019 puis est retombé à 190 000 nuitées en 2020 et 185 000 en 2021 en période de pandémie (Statbel).

Ces chiffres fluctuent chaque année et la commune comptait un volume de nuitées de l'ordre de 185 000 unités en 2015, 178 000 unités en 2016 (la plus mauvaise année) puis 196 000 unités en 2017. L'évolution était positive entre 2015 et 2018 : +4,7%.

En 2018, qui semble une année normale, La Roche-en-Ardenne a recensé les nuitées à 194 441 unités. Il s'agissait de la 7ème place dans le classement wallon par commune et de la troisième place en Province de Luxembourg.

Ce volume de nuitées est quelque peu supérieur à Bouillon et presque le double par rapport à Houffalize. Durbuy et Vielsalm ont cependant plus du double de nuitées. Dans la région, seul Rendeux dépasse encore les 50 000 nuitées. Depuis la fermeture du village de Borzée, La Roche-en-Ardenne ne possède plus de village de vacances. Mais le futur projet devrait permettre des chiffres à la hausse.

Les statistiques sont disponibles depuis 2015 avec une nouvelle méthodologie de comptage. Les évolutions ne sont donc pas fiables avant cette date.

## Nombre d'arrivées et de nuitées dans les établissements d'hébergement touristique (2018)

	Arrivées	Nuitées	Part des étrangers (%)	Durée moyenne de séjour	Évolution 2015/18 (%)
Durbuy	195291	452172	34,3	2,3	+13,9
Vielsalm	121107	444959	54,8	3,7	+16,9
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	<b>60755</b>	<b>194441</b>	<b>32,4</b>	<b>3,2</b>	<b>+4,7</b>
Bouillon	88598	189795	30,3	2,1	+7,3
Houffalize	38034	108537	37,6	2,9	-3,8
Manhay	29473	106014	62,5	3,6	+20,1
Rendeux	26727	72558	34,2	2,7	-12,5
Marche-en-Famenne	24319	45594	22,4	1,9	+22,3
Hotton	8322	27733	38,4	3,3	+11,4
Province de Luxembourg	987294	2733464	41,9	2,8	+7,5

Source : SPF Economie

Ces chiffres permettent d'obtenir la durée moyenne du séjour qui est, à La Roche-en-Ardenne, de 3,2 jours. Les touristes qui y logent passent en moyenne au moins deux nuits. C'est plus qu'à Durbuy (2,3 jours), Bouillon et Houffalize mais moins qu'à Manhay (3,6 jours) ou Vielsalm (3,7 jours notamment grâce au Center Park).

A La Roche-en-Ardenne, 32,4% des nuitées sont réalisées par des non belges. Les touristes flamands sont aussi très nombreux mais il n'existe pas de chiffres officiels. Ce chiffre est proche de celui de Durbuy. Vielsalm accueille beaucoup plus d'étrangers (47%). En période de pandémie en 2021, plus de 75% des nuitées en Province de Luxembourg ont par contre été effectuées par des Belges (Statbel).

### 14.2.2 L'OFFRE EN HÉBERGEMENT

L'ADL possède une liste de 101 hébergements. La commune de La Roche est bien diversifiée en termes d'hébergement.

#### Type d'hébergement dans la commune :

	La Roche-en-Ardenne	Villages	Total
Hôtel	13	2	15
Camping	10	4	14

Chambres	8	10	18
Gîtes	39	25	64
Total	<b>70</b>	<b>41</b>	<b>101</b>

Source : ADL, 2017

La ville de La Roche-en-Ardenne regroupe le plus de possibilités d'hébergement avec 70 unités contre 41 au sein des villages. Ces derniers sont plus concernés par les secondes résidences avec 637 secondes résidences sur 730 au total dans la commune (voir ci-dessous).

### Hôtels

Les hôtels sont majoritairement urbains. Seule une auberge et un hôtel se retrouvent à Ortho.

Le site du Syndicat d'initiative<sup>42</sup> recense 13 hôtels dont :

- 6 établissements 2 étoiles (de 5 à 12 chambres) ;
- 6 autres 3 étoiles (de 7 à 13 chambres) ;
- Un seul 4 étoiles (La Clairefontaine) avec 23 chambres à Vecpré.

Il s'agit de petits établissements avec un niveau de standing plutôt moyen.

Un projet d'hôtel au centre-ville sur les quais de l'Ourthe est actuellement à l'étude.

### Établissement de tourisme social : Le Floréal

Le domaine du *Floréal* est l'établissement le plus important de La Roche-en-Ardenne avec 114 chambres. Il est répertorié en tourisme social, mais remplit pleinement une fonction d'hôtel classique, même s'il n'est pas classé dans cette catégorie.

Il s'étend sur 4 hectares le long de l'Ourthe, à moins de 800 mètres du centre-ville de La Roche-en-Ardenne. Il propose de nombreuses activités extérieures gratuites, telles que mini-golf, piscine (juillet et août), pétanque, multisports et plusieurs plaines de jeux en fonction de l'âge des enfants, bowling et soirées dansantes. Il propose ainsi de nombreuses activités pour les jeunes.

Le « *Château* » abrite 76 chambres relookées depuis peu. Le domaine comprend aussi 6 studios (2 à 3 personnes) ; 10 appartements d'une chambre (4 à 5 personnes) et 22 appartements de deux chambres (maximum 6 personnes). Le Floréal accueille aussi des séminaires. Il dispose d'un restaurant, d'une taverne et d'un service traiteur.

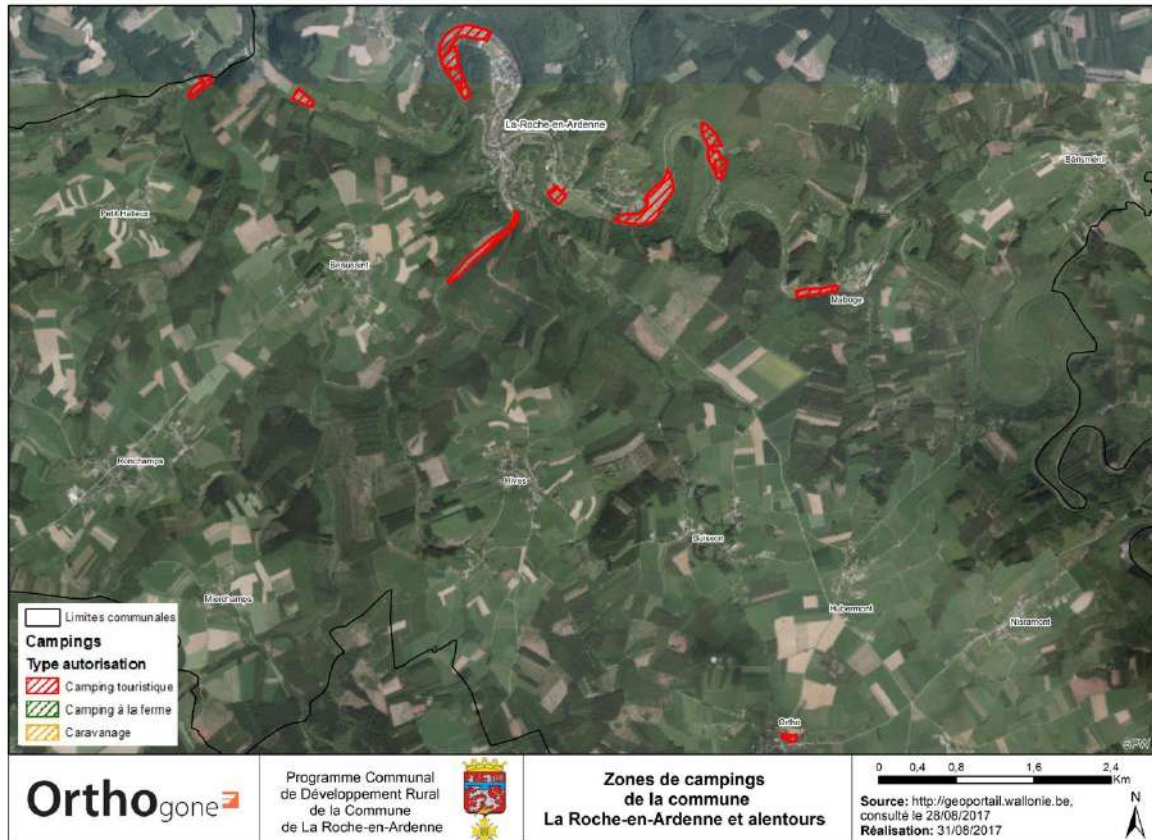
<sup>42</sup> <http://www.la-roche-tourisme.com>





## Camping

Les campings se localisent aux abords de la ville, dans la vallée, avec une dizaine d'établissements, y compris celui du quartier de Lohan. Les quatre autres campings de la commune sont implantés à Maboge, dans la vallée, à Vecpré au sein d'un affluent de l'Ourthe (le Pouhou) et enfin sur le plateau, à Ortho et à Beausaint.



La problématique des résidences principales au sein des campings n'affecte pas la commune. La plupart des campings ferment en hiver et ne permettent pas l'approvisionnement en eau et en électricité. (source : Administration communale).

Qualitativement, les campings ont traditionnellement accueilli des touristes qui recherchaient des logements plutôt bas de gamme. Cette tendance s'inverse avec l'évolution du niveau qualitatif des campings (piscine, salle de sport, nouvelles formes de logements...)

## Gîtes et chambres d'hôtes

Les chambres d'hôtes sont réparties sur toute la commune et 8 sur 18 se retrouvent en ville. Les gîtes sont plutôt urbains avec 39 unités sur 64. On retrouve 25 unités dans les villages dont les plus fournis sont les suivants : 6 à Hubermont, 6 à Cielle et 5 à Bérismenil. Aux 18 chambres d'hôtes et 64 gîtes actuellement recensés, il faudrait ajouter ceux qui ne sont pas reconnus, estimés à 1/3 supplémentaire selon la Maison du Tourisme.

### Village de vacances

La commune ne compte pas de village de vacances mais le centre nature de Borzée, fermé à ce jour, va connaître une nouvelle affectation. Construit en 1972, la FGTB développait alors un centre de tourisme social orienté vers les classes vertes. Les bâtiments ne répondant plus aux normes thermiques, la CGSP, qui a repris le domaine, ferme le complexe en décembre 2010. Le centre a alors été provisoirement reconverti en centre d'accueil pour des demandeurs d'asile durant un an. Cette activité temporaire s'est arrêtée fin 2011. Les bâtiments ont été démolis par le nouveau propriétaire (le groupe Lamy) et un dossier phasé a été introduit pour construire des maisons individuelles, gîtes collectifs, hébergements légers et insolites, restaurant, services, centre de séminaire, ferme agro-touristique et parking. La réunion d'information préalable à l'étude d'incidences s'est tenue mi-juin 2019 et le projet a été applaudi par les participants (L'Avenir, 15 juin 2019, p.24). Les travaux débutent en mai 2022 avec 80 villas de standing, un centre de séminaire et des logements insolites. Les parkings seront aménagés à l'entrée du village pour y permettre une mobilité douce et éviter la circulation automobile.

### 14.2.3 LES SECONDES RÉSIDENCES

Les secondes résidences ne sont comptabilisées au sein des statistiques d'hébergement. A La Roche-en-Ardenne, elles sont présentes dans tous les villages et totalisent un volume de 730 logements. Ce sont surtout les villages qui sont recherchés même si l'on recense encore 93 logements de ce type sur La Roche-en-Ardenne. Les lieux les plus recherchés sont Nisramont, Maboge, Hubermont, Mousny, Ortho et Cielle. Le ban d'Ortho apparaît comme une zone privilégiée pour ce type de vacanciers.

#### Secondes résidences par villages (chiffres 2016) :

Localité	Nbre de secondes résidences	Pourcentage	Habitants	Nombre d'habitants rochois par seconde résidence
La Roche	93	12,73	1432	15,4
Nisramont	89	12,19	139	1,6
Maboge	63	8,63	64	1,0
Hubermont	62	8,49	105	1,7
Mousny	61	8,35	83	1,4
Ortho	58	7,94	179	3,1
Cielle	57	7,8	142	2,5
Buisson	40	5,47	137	3,4
Samrée	35	4,79	299	8,5
Bérismenil	29	3,97	318	11,0



<b>Warempage</b>	29	3,97	158	5,4
<b>Lohan</b>	28	3,83	18	0,6
<b>Petit-Halleux</b>	17	2,32	45	2,6

Source : Administration communale, 2017

Globalement, un logement sur trois dans la commune est une seconde résidence.

Un indice rapportant le nombre de secondes résidences par rapport au nombre d'habitants montre les villages au sein desquels la pression est la plus forte. Plus l'indice est faible, plus la pression sur les habitants est forte. Lohan, Maboge, Mousny, Hubermont et Nisramont accusent la plus grande pression. Suivent les villages de Cielle, Petit Halleux et Ortho.

Cette population supplémentaire au sein de la commune représente un potentiel d'achat non négligeable pour les commerces et les services marchands de la commune mais ils nécessitent également des services publics à charge de la collectivité.

### 14.3 ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le territoire communal propose de nombreuses activités qui attirent des touristes et des excursionnistes.

L'agence de développement local (ADL) a recensé les activités de la commune qui ont été érigées ou organisées spécifiquement pour compléter l'attractivité de base de la commune en lien avec le Château féodal de La Roche-en-Ardenne, le site même de La Roche-en-Ardenne, l'Ourthe et les forêts. Ces derniers atouts sont analysés dans la partie relative aux ressources du territoire.

Les activités peuvent être classées en fonctions des activités qu'elles génèrent : les visites, les infrastructures de loisirs et enfin les animations. Les activités sont détaillées ci-dessous et classées par ordres d'importance.

#### 14.3.1 VISITES TOURISTIQUES

Les visites touristiques sont souvent liées à une attraction. Cependant, le terme "*attraction touristique*" est une appellation protégée, décernée par le Commissariat Général au Tourisme (CGT). On en recense 26 en province de Luxembourg, classées de 2 à 5 soleils. La commune de La Roche-en-Ardenne en compte quatre : une attraction 3 soleils, 2 attractions de 2 soleils et une attraction privée de 1 soleil. Il n'existe plus d'attraction 4 soleils ( 3 en 2018)

Pour présenter les attractions, reconnues ou non, il convient de distinguer les activités de visites qui concernent les propriétés publiques sur lesquels il est possible d'agir, puis celles qui sont privées et, enfin, une catégorie hybride qui recense les attractions liées à la seconde guerre mondiale. Les activités y sont classées par ordres d'importance.

Les activités de visite en sites publics sont les suivantes :



- Ruines du château féodal de La Roche-en-Ardenne (attraction labellisée 2 soleils par le CGT grâce à sa qualité de l'accueil identifiable et personnalisé : plusieurs langues, paiement électronique à disposition, larges horaires d'ouverture, dépliant mentionnant la description du site en 4 langues et sa petite boutique) ; pour la première fois, il était possible de loger au château le 18 août 2018 ; des animations proposent au printemps un brunch médiéval ;
- Les Grès de La Roche-en-Ardenne - l'Ardenne au fil du temps (attraction labellisée 1 soleil par le CGT), malgré ce label, les derniers chiffres montrent une nette perte de fréquentation. La convention entre la Commune et le CGT (pouvoir subsidiant) pour une période de 15 ans, arrive à son terme le 1/1/22. En 2021, le site est fermé au public et son affectation fait l'objet d'une consultation populaire.
- Le parc à gibier et sa plaine de jeux (attraction labellisée 4 soleils par le CGT)
- Le site Cheslé à Bérismenil : il s'agit d'une fortification celtique qui a servi de refuge sécurisé durant les VIIème, VIème et Ve siècles avant J-C. Le site est inscrit au Patrimoine Majeur de Wallonie sous le nom « Site archéologique du Cheslé » ;
- Le site du Cheslin à Warempage, moins connu et non aménagé, il s'agit d'un camp retranché du Bas-Empire (époque gallo-romaine du IIIème et IVème siècles) qui présente des traces de l'occupation humaine (puits...), il est intégré à une balade au sud du village de Warempage.
- Le mémorial au poète néerlandais Marie Adrien Perk, poète qui écrivit le premier guide touristique sur les Ardennes en néerlandais ; il est repris dans certains guides néerlandophones. (La Roche-en-Ardenne, avenue du Hadja)

La Commune gère 3 des 4 attractions touristiques reconnues par le CGT : le Château (2 \*) ; les Grès (1\*) et le Parc à Gibier (3\*).

Les autres activités de visites organisées par des personnes privées concernent :

- « Cyril Chocolat » à Samrée (attraction labellisée 2 soleils par le CGT) ;
- Parc en Rompré, en étroite collaboration avec la Ville de La Roche, le site dit " En Rompré" a été choisi et mis à disposition de l'ASBL "LA ROCHE EN ART DENNE" pour y aménager un Parc de Sculptures inauguré le 21 août 2014 ; chaque sculpture est à vendre et est signalée par une plaque descriptive permettant son identification. La ville de La Roche-en-Ardenne et l'asbl se sont engagées à ne percevoir aucun droit de participation, commission ou redevance en cas de vente ; cette exposition se veut permanente et toutes les œuvres ont été créées lors des "Rencontres Internationales de Sculptures" à Sprimont ;
- Le musée de la Meunerie, Petite Strument 62 à La Roche-en-Ardenne ;
- La chèvrerie du Moulin du Wez.

Enfin, les activités de visites et les monuments liés à la seconde guerre mondiale :

- Le musée privé de la Bataille des Ardennes (plus de 10 000 entrées annuelles) ;
- Le mémorial écossais "Roll of Honour", élevé à la mémoire des 54 Ecossais morts au cours de la Bataille des Ardennes (*Source texte : Guy Blockmans / OPT*) ;
- Les 2 chars de la seconde guerre mondiale exposés en ville ;
- La plaque commémorative de la jonction entre une patrouille américaine de reconnaissance de la 84th Infantry Division et les Ecossais de la 51st Highland Division, le 12 janvier 45. (*Source texte : Guy Blockmans / OPT*).



### 14.3.2 INFRASTRUCTURES DE LOISIRS

Les infrastructures de loisirs sont diverses. Elles concernent les activités liées à l'eau ou de balles. Les principales sont les suivantes :

- Zone de baignade à Maboge, reconnue de qualité maximale selon le classement officiel wallon ;
- Piscine et le centre sportif de La Roche-en-Ardenne, rue de la Piscine 1, en travaux en 2021 et donc fermé au public ;
- Bassin de loisirs aquatiques à l'hôtel Le Floréal ;
- Centre de relaxation et de bien-être du Domaine de l'Alu à Samrée ;
- Tennis de Bérismenil ;
- Mini-golf à l'hôtel Le Floréal ;
- Mini-golf à Hôtel de Liège.

Chaque année, une patinoire est aménagée sur le quai de l'Ourthe. Elle était préalablement à la place du Bronze mais les commerçants, par referendum, ont préféré la déplacer. Les patineurs sont le plus souvent des touristes puisque 60% étaient néerlandophones en 2018 (Vers L'Avenir, 30/1/2018).

D'autres infrastructures complémentaires en lien avec le paysage sont aussi présentes comme le belvédère du Deister à La Roche-en-Ardenne et l'aire du point de vue des Crételles à Bérismenil.

Il existait une aire de point de vue à Nisramont en descendant vers l'Ourthe mais le manque d'entretien de la végétation ne permet plus la vue caractéristique sur le lac du barrage de Nisramont.

### 14.3.3 ANIMATIONS

Le fantôme de La Roche-en-Ardenne est l'animation traditionnelle la plus connue des touristes. Une apparition vers 22h est organisée chaque soirée en saison estivale.

Depuis des années, les rues de La Roche-en-Ardenne sont sillonnées par « *Le P'tit Train touristique* » qui connaît un franc succès en saison.

Les activités d'eau sont très présentes dans la commune : canoé kayak, rafting, pédalos et la pêche.

La pêche est présente avec des spots de pêche reconnus, des sociétés locales de pêche et des magasins. Elle semble être une filière dotée d'un potentiel de croissance à gérer et exploiter davantage, en lien avec le barrage de Nisramont où le projet Riveo en matière de pêche aux carnassiers est en cours. Une journée de la pêche (« *J'ai la pêche à La Roche-en-Ardenne* ») s'est mise en place fin avril 2018. Certains établissements d'hébergement proposent des packages liés à la pêche.

Des réflexions plus récentes concernent la route d'Artagnan. Il s'agit d'un réseau de randonnées équestres européennes qui devrait passer par Mousny.

Certaines réalisations laissent entrevoir un développement du tourisme d'affaires. En effet, un important centre privé a vu le jour à Hubermont.



Les acteurs de l'animation sont nombreux. L'ADL a recensé des organismes qui sont installés et opèrent en matière de loisirs sur la commune :

- Ardenne Aventures - Descente de l'Ourthe, Rue de l'Eglise 35
- Brandsport SA, Mierchamps 15
- Chez THIERRY, commerce lié à la pêche, Place du Marché 12
- CIGAP, Rue de l'Eglise 35
- Cil'S bikes, Rue Chamont 7c
- Domaine les Olivettes, Chemin de Soeret 12
- Ferme Aventure, Beusaint 13e
- Floréal Club, avenue de Villez
- Hôtel de Liège, rue de la Gare 16
- La Roch'Ailes
- One step, Samrée 20
- One Step, L'aventure en Marche ! Place Chanteraine 13
- Paint Ball Ferme Aventure, Beusaint 13E
- Quadtours Duval, Route du Barrage - Café Le Rustique
- Relais D'Kerminal, Ortho 67

D'autres opérateurs sont présents à La Roche-en-Ardenne sans y être installés, par exemple :

- Passemontagne, Partout en Wallonie
- Randoevasion, Partout en Wallonie
- Real ballooning, Partout en Wallonie

#### 14.3.4 RANDONNÉES ET ORGANISATIONS SPORTIVES

Les randonnées sont un enjeu important pour une commune comme La Roche-en-Ardenne qui base son développement sur le tourisme. Elles permettent le désengorgement de la vallée et une liaison vers les plateaux à la découverte des villages.

##### **Randonnées pédestres**

Le Syndicat d'Initiative de La Roche-en-Ardenne organise son réseau de promenades au départ de la ville. Il propose 10 promenades balisées sur 130 km. Un départ d'Ortho est aussi prévu avec 65 km de promenade.

La commune est aussi concernée par le projet "Grande Randonnée : la rando des paysages", proposé par le GAL<sup>43</sup> et géré par la Maison du Tourisme.

Il s'agit d'un séjour de randonnée adressé à de grands randonneurs (couples ou groupes). Le tracé pédestre couvre 220 km à parcourir dans sa totalité ou en tronçons lors d'un séjour de 3 à 10 jours. Le logement est prévu en hôtels ou en chambres d'hôtes. Ces acteurs de l'hébergement sont invités à

---

<sup>43</sup> Source : <http://www.paysourthe.be/content/acteur-du-tourisme-je-participe>



adhérer aux critères de qualité et à respecter le produit. Ils assurent le transport des bagages d'un hébergement à l'autre et fournissent la documentation nécessaire à la randonnée sur place.

Des promenades guidées ponctuées d'informations pratiques sont organisées au départ de La Roche-en-Ardenne à un rythme adapté pour tous les niveaux. Plusieurs guides confirmés sont présents sur la commune.

Des liens vers d'autres grands parcours sont organisés. D'ailleurs, des grandes randonnées traversent le territoire. Il s'agit de :

- GR 14 + GR 57 ;
- Escape Ardenne ;
- G.T.A. (La Roche-en-Ardenne à Bouillon) appelée aussi *La Transardennaise*.

Créé en 1980, « *La Transardennaise* » est le premier grand itinéraire de randonnée GTA (Grande Traversée des Ardennes) : un itinéraire pédestre et de marche nordique de 160 km en 7 étapes, balisé avec les signes GTA (jaune et blanc) reliant La Roche-en-Ardenne à Bouillon, en passant par Saint-Hubert et Nassogne. Il est considéré comme l'un des plus beaux itinéraires de randonnée en Belgique. L'itinéraire se décline aussi pour la randonnée VTT, le vélo, la découverte à moto ou en auto ([www.gta.be](http://www.gta.be)).

Certains opérateurs notent que l'offre promenade en itinéraires courts est trop restreinte ou que certains itinéraires sont trop difficiles ou mal adaptés à des utilisateurs communs. On notait l'absence d'un système de points nœuds mais en 2021, la Province et le PNDO s'activent à la tâche et le PNDO a réalisé ce réseau en effectuant un piquetage sur la commune.

### **Randonnées cyclistes**

Les randonnées cyclistes sont en augmentation. Elles sont tracées de façon permanente ou organisées ponctuellement, comme la Vélomédiane, la plus connue (voir Organisations sportives ci-dessous), ou le passage de Liège-Bastogne-Liège dont le circuit est souvent réemprunté par les cyclotouristes.

Si la Commune d'Houffalize est plutôt reconnue pour ces activités liées au VTT, notamment grâce à l'organisation d'une manche de la coupe du monde, La Roche-en-Ardenne possède un site plus attractif en termes de dénivelé et certaines organisations VTT voient le jour comme à Maboge. Le cyclisme sur route est très attaché à La Roche-en-Ardenne notamment grâce au col d'Haussire, répertorié sur certains sites spécialisés comme la côte la plus difficile de Belgique (<http://www.climbbybike.com>; [www.klimtijd.nl](http://www.klimtijd.nl); [www.cols-cyclisme.com](http://www.cols-cyclisme.com)). Les courses organisées peuvent avoir un impact touristique important. La commune peut se positionner comme point relais.

Parallèlement, l'ADL et la Maison du tourisme avaient un projet sur la mise en place une charte d'accueil cyclo mais il est actuellement en stand-by.



Le PICVerts a pour objectif la création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés (voies vertes, chemins et sentiers vicinaux), la promotion de son usage et sa protection, tant au niveau naturel que patrimonial (Pouvoir locaux Wallonie). L'itinéraires « Pic-Vert » (Pré-RAVeL) Hotton – La Roche-en-Ardenne est en cours de finalisation. Le tronçon Marcourt- La Roche-en-Ardenne est à terminer. Les subsides ont été accordés début 2022.

### Organisations sportives

De nombreuses organisations drainent des sportifs à La Roche-en-Ardenne qui devient au fil des années un haut lieu du sport amateur. Les organisations les plus renommées sont reprises selon le calendrier.

- Fin avril 2018, le trail nocturne *Castle Night Trail* (course à pied) a attiré 210 participants. Il est proposé par le même organisateur que le Castle Trail de fin juillet.
- Fin mai, Trinatura (Triathlon : nage en eau libre, vélo, VTT puis course à pied) lancé depuis le barrage de Nisramont a attiré 178 participants.
- Début juin, les *boucles ardennaises* (course à pied) proposent au départ de la piscine un parcours trail sur trois distances. La cuvée 2018 a attiré plus de 750 participants avec respectivement sur 42 km : 207 personnes ; 21km : 402 personnes et un 10 km : 155 personnes.
- Début juillet, la *Ghostrace* propose depuis 2015 un parcours d'obstacle sur 14 km. Elle a attiré 500 participants en 2018.
- Fin juillet, le Nisraman (Triathlon : nage en eau libre, VTT puis course à pied) lancé depuis le barrage de Nisramont est aussi spécifique avec 120 participants en 2018.
- Fin juillet, le *Castle Trail* (course à pied) a attiré près de 500 personnes réparties sur 4 distances ; 48km : 68 personnes, 35km : 72 personnes, 24km : 191 personnes, 12km : 164 personnes.
- Mi-août, le *Trail des fantômes* (course à pied) est très couru. L'organisation propose 4 distances le samedi et 4 distances le dimanche. En 2018, le succès était en rendez-vous avec plus de 1000 participants ; le samedi : 70km : 101 personnes, 49km : 180 personnes, 33km : 437 personnes, 14km : 308 personnes. Le dimanche on comptait encore 970 participants pour des distances différentes : 27km : 228 personnes, 22 km : 323 personnes, 16km : 202 personnes, 10km : 220 personnes. Une version hivernale est prévue en 2019.
- Fin août la très connue Vélo médiane propose trois parcours cyclistes : cyclosportive : 170 km chronométré (1300 participants en 2018), randosportive : 97km et une randofamille de 20 km. L'organisation a fêté ses 30 ans en 2018.

D'autres organisations peuvent émerger mais ne perdurent pas toujours. Par exemple, en 2016, le même jour que la Vélo médiane avait été organisée le RKBC Challenge. Il s'agissait d'un triathlon revisité au départ du barrage de Nisramont : Kayak puis Trail et VTT pour 350 participants.

Les activités sportives attirent de nombreux touristes, alimentent les nuitées recensées dans la commune et participent à la renommée de La Roche-en-Ardenne.



Les retombées varient selon les lieux de départ et d'arrivée de ces événements. Ainsi, la Vélo Médiane, avec un départ et une arrivée sur la commune, est bien plus porteuse qu'une randonnée qui ne fait que traverser la commune. Les bourgmestres de La Roche-en-Ardenne et Houffalize ont mis en place des réponses coordonnées, notamment, en matière de calendrier.

#### 14.4 SYNTHÈSE

Le tourisme à La Roche-en-Ardenne est historique et joue un rôle essentiel dans l'économie de la commune. L'activité touristique de la commune repose sur des éléments patrimoniaux et naturels. Le Château (et son fantôme), le site de La Roche-en-Ardenne en lui-même, l'Ourthe, ses versants et les forêts sont au centre de cette attractivité. Il existe aussi de nombreuses « attractions touristiques » reconnues et d'intérêt en lien avec les ressources bien que certaines soient en perte de vitesse (Musée des grès par exemple). La commune gère 3 des 4 attractions touristiques reconnues par le CGT et a clairement la volonté de développer son tourisme. Il n'y a plus d'attraction 4 soleils sur la commune.

Les promenades, tant pédestres que cyclistes (vtt et route), engendrent des produits touristiques spécifiques et constituent un potentiel de développement supplémentaire. L'identité sportive de la commune s'est développée autour du kayak, des promenades et, plus récemment, autour du vélo de route et du sport aventure.

L'Ourthe, en général, et le site de baignade de Maboge classé « Zone d'excellente qualité », en particulier, sont aussi des atouts spécifiques. Les activités d'eau sont ainsi très présentes dans la commune : canoé kayak, rafting, pédalos et la pêche qui se développe.

Les retombées des activités de commémoration de la seconde guerre mondiale permettent de compléter l'attractivité.

En somme, La Roche-en-Ardenne est un pôle touristique naturel, culturel et récréatif. Son nom fait écho à l'ensemble des représentations qui caractérisent l'Ardenne. Son fantôme lui donne une touche supplémentaire.

Les opérateurs actifs en matière de tourisme sont nombreux et dynamiques. Quatre Syndicats d'Initiative s'occupent de l'animation et une Maison du tourisme en ville se charge de l'accueil et de la coordination. La multitude d'organismes tant privés que publics rend parfois l'information touffue et peu claire. Les clarifications apportées entre les SI et les maisons de tourisme augurent une meilleure lecture du paysage institutionnel touristique.

L'offre en hébergement répertoriée est très variée sur la commune. Le niveau de gamme des hôtels n'est pas très élevé et les hôtels sont de petites tailles, à l'exception du seul opérateur plus important qu'est le Floréal. Ce centre de tourisme social propose plus de 114 chambres qui sont aujourd'hui apparentées à un niveau 3 étoiles. Le secteur Horeca est encore bien présent avec des bistrotts du terroir et brasseries qui complètent l'offre hôtelière.

Un projet d'hôtel est annoncé au centre-ville.



De plus, le projet du centre de vacances de Borzée est une réelle opportunité d'accroître la fréquentation en séjour sur la commune. Le permis pour une première phase de 80 logements a été accordé le 03/11/2021. L'ambition à termes est de développer plus de 200 logements.

Les campings sont nombreux à La Roche-en-Ardenne et situés principalement en fond de vallée. La configuration de certains campings peut défigurer les paysages, eux-mêmes ressources du territoire mais les opérateurs ont tendance à élever leur niveau qualitatif.

Globalement, un logement sur trois dans la commune est une seconde résidence. Elles sont en légère augmentation et permettent de renforcer le potentiel de vente des commerces et des services mais elles génèrent aussi un coût supplémentaire pour la collectivité en termes de services publics. Certaines d'entre-elles vieillissent et manquent d'investissement, notamment en bordure de l'Ourthe.

La prolifération des gîtes est de nature à vider les entités de leurs habitants permanents qui risquent de devenir des villages fantômes.

Thématique	Atout	Faiblesse
TOURISME	Le tourisme est la 1 <sup>ère</sup> ressource économique du territoire	
	Sites patrimoniaux et naturels importants : site de la ville, château, l'Ourthe, forêts, relief	Peu d'infrastructures de loisirs
	Nombreuses attractions touristiques	Vieillessement de certaines attractions
	Nombreux acteurs professionnels du secteur. Réorganisation récente	Information touristique touffue
	Attractions touristiques présentes dont certaines gérées par la commune elle-même	Fréquentation médiocre des Grès de La Roche. Plus d'attractions 4 soleils.
	Offre en hébergement variée. Projets d'hôtel et de centre de vacances en cours d'étude	Niveau de gamme des hôtels peu élevé.
	Nombreuses secondes résidences	Impact paysager de certains campings



	Gîtes qui dépassent la population locale dans certains villages
Animations et organisations d'événements de loisirs (surtout vélo, trail et triathlon)	Concurrence entre animations de loisirs et cadre de vie des habitants



## 15 VIE SOCIALE

### 15.1 LA PETITE ENFANCE

#### 15.1.1 CRÈCHE COMMUNALE ET GARDIENNES PRIVÉES AGRÉES PAR L'ONE

L'encadrement des places destinées à la petite enfance est organisé par L'ONE et peut prendre diverses formes. L'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) recense 3 structures d'accueil pour la petite enfance<sup>44</sup> :

Type	Nombre d'accueillantes	Adresse	Capacité d'accueil
Maison communale de l'enfance	3	La Bambinerie <sup>45</sup> , Rue des Evêts 2 6980 La-Roche-En-Ardenne	16 (en janvier 2018 il restait 1 place)
Accueillantes autonomes	2	Madame CREMER, quai de l'Ourthe 21 6980 La-Roche-En-Ardenne	8 (complet)
		Madame CLOSSEN, Ortho 31 6980 La-Roche-en-Ardenne	
Accueillantes conventionnées en Co-accueil (Service transcommunal : La Roche-Gouvy-Houffalize-Vielsalm)	3	P'TITS SOLEILS, 6980 La-Roche-En-Ardenne	12 (complet)

L'accueil se fait majoritairement dans la ville de La Roche-en-Ardenne. Une seule accueillante travaille dans un village de la commune, à Ortho. En 2021, la commune a mis à disposition un nouveau local à Ortho. Ce dernier est vide par manque de candidat. Vu le faible nombre de gardiennes, le départ d'une de celles-ci entraînent une baisse conséquente du nombre de places disponibles. Par conséquent, il est important d'anticiper tout départ et de susciter des vocations dans le métier.

Le territoire compte 36 places d'accueil en 2018. Elle en comptait déjà 35 en 2008. En 10 ans, le paysage de l'accueil a peu bougé sur la commune. Les événements marquants liés à l'accueil des enfants sur la commune furent la création de la MCA (Maison communale de l'enfance) en 1995 et la venue du Co-accueil les « P'TITS SOLEILS » en 2012.

<sup>44</sup> Chiffres : ONE janvier 2018

<sup>45</sup> Accueille des enfants de 0 à 6 ans (avec une priorité pour les moins de 3 ans) quels que soient le sexe, la nationalité, l'origine socioculturelle et socio-économique de ceux-ci.



En **2022**, Il existe sur la commune 19 places d'accueils subventionnées par l'ONE et plus ou moins 20 places non-subventionnées pour 221 enfants de moins de 5 ans en 2021. Actuellement, une crèche communale de 15 places est implantée dans la ville de La Roche-en-Ardenne. Il s'agit donc d'un enjeu important pour la commune. Néanmoins, les difficultés à attirer des professionnels de l'accueil est un frein au projet.

Les normes ONE ont changées depuis 2019, le but étant dorénavant de ne plus qu'autoriser des crèches communales et privées pour 2026. Par conséquent, les co-accueils sont amené à disparaître et la taille des lieux d'accueils devra pouvoir recevoir 14 enfants. La réforme souhaite également que les accueillantes soient conventionnées pour un maximum d'entre-elles et adhèrent au statut de salariées. Le projet devra impérativement prendre en compte cette nouvelle donne.

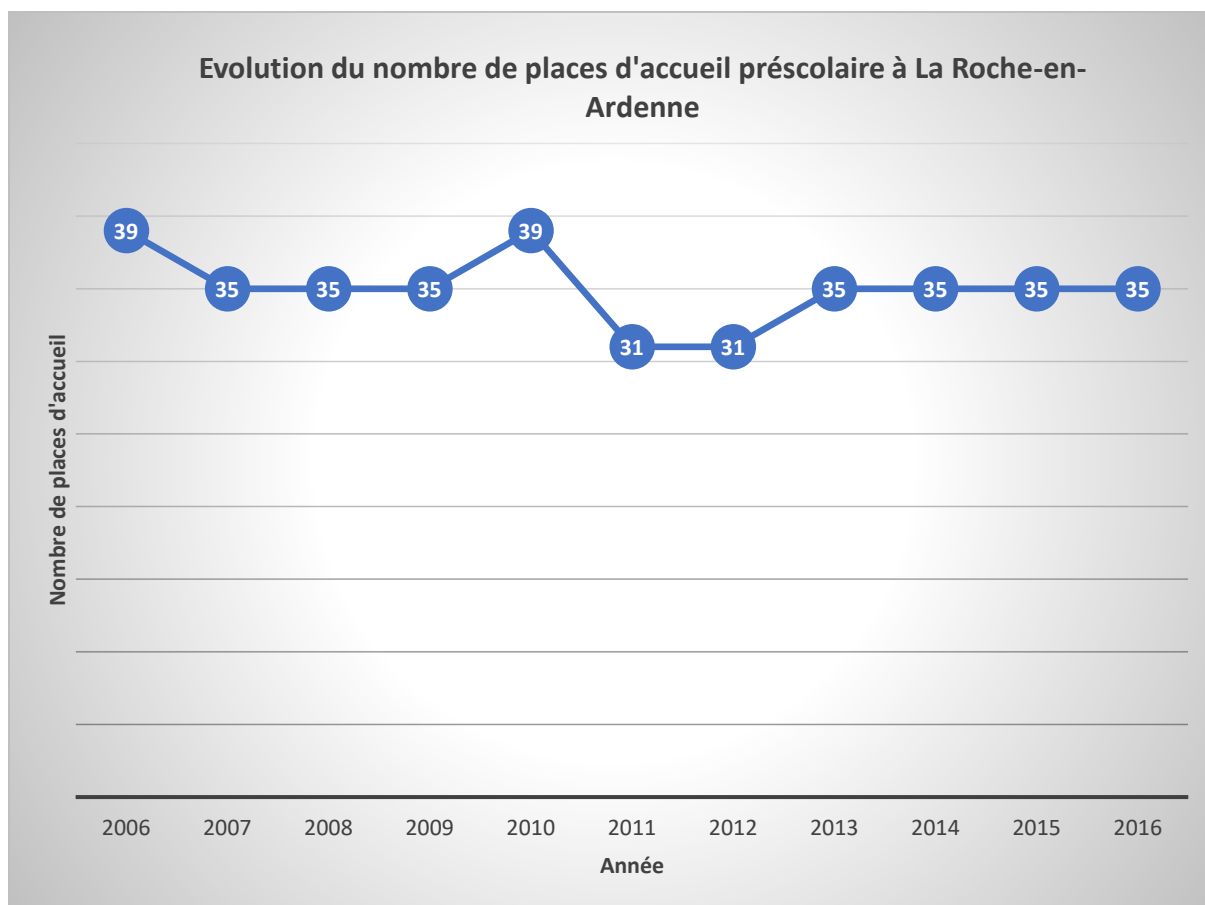
**Tableau de fréquentation de « La Bambinerie », Maison Communale d'Accueil de l'Enfance :**

Exercice	Journées de fréquentation	Nombre de jours d'ouverture	Moyenne enfants/année
<b>2006</b>	2336,0	240	9,73
<b>2007</b>	2958,5	239	12,37
<b>2008</b>	2626,5	240	10,94
<b>2009</b>	2809,5	240	11,70
<b>2010</b>	2666,5	242	11,01
<b>2011</b>	2541,0	238	10,67
<b>2012</b>	2896,5	238	12,17
<b>2013 (11 mois)</b>	2404,0	224	10,73
<b>2014 (11 mois)</b>	2469,0	223	11,07
<b>2015 (11 mois)</b>	2967,0	226	13,12
<b>2016 (11 mois)</b>	2841,0	225	12,62

Le tableau de la fréquentation de Bambinerie reprend les présences effectives, sans tenir compte des absences justifiées. Cependant, il montre un taux d'occupation constant. En théorie, le nombre de place maximum autorisé est de 4 enfants par accueillantes, soit 12 pour la Bambinerie. Ce chiffre a été dépassé durant les 2 dernières années statistiques disponibles.



Au 31/12/2016, l'IWEPS<sup>46</sup> recensait 35 places d'accueil préscolaire disponibles pour la commune de La Roche-en-Ardenne. Ce nombre est constant depuis 2013 malgré les signes de saturation des structures.



L'évolution des places d'accueil au sein de la commune est négative en 10 ans alors que les communes limitrophes ont vu leur capacité d'accueil augmenter de façon significative.

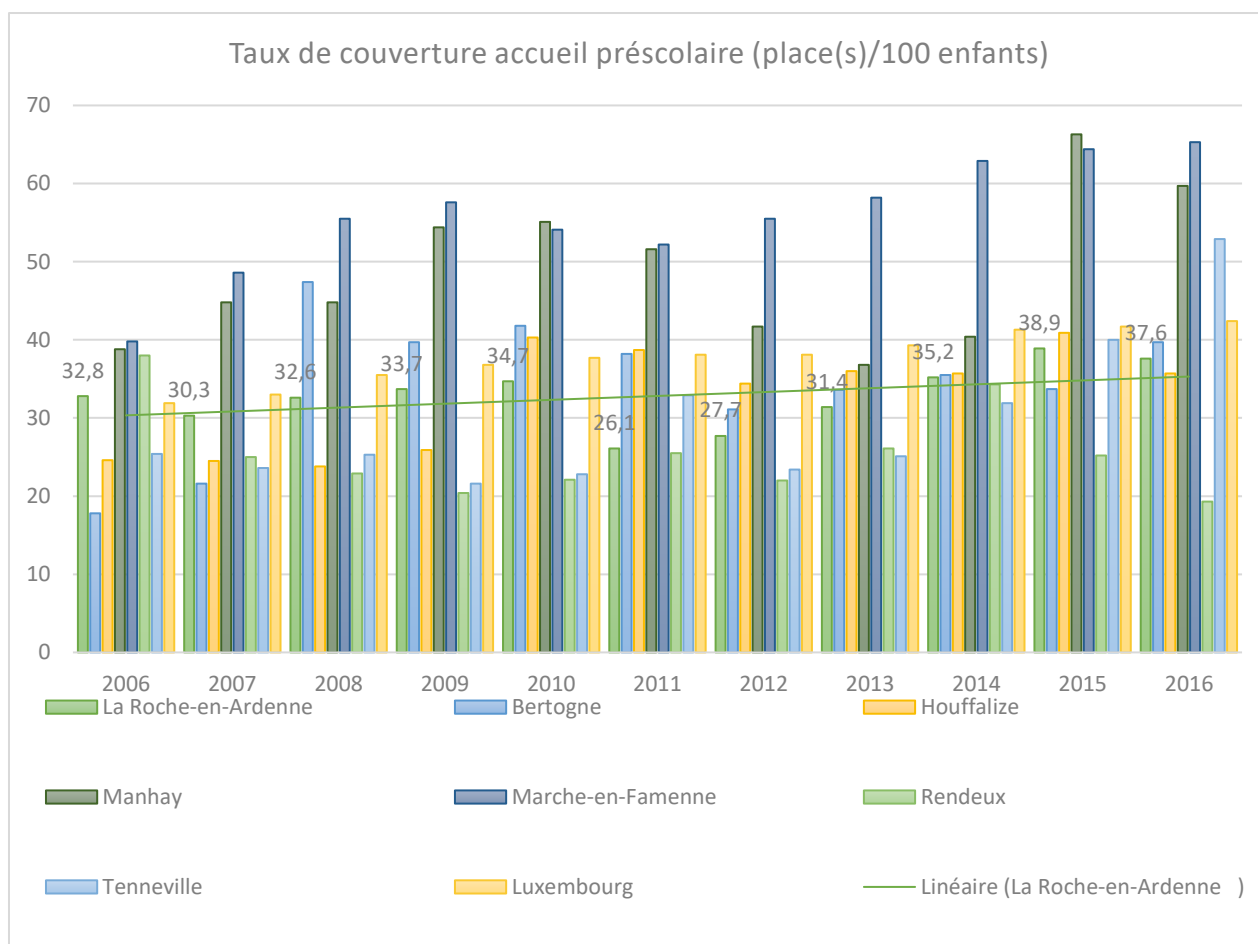
Le taux de couverture de l'accueil préscolaire représente le nombre de places d'accueil disponibles par rapport au nombre d'enfants concernés.

Dans les données statistiques, on constate que la commune de La Roche-en-Ardenne possède 37.6 places pour 100 enfants. Ce score se situe juste au-dessus de la moyenne Wallonne qui est de 36.2 places pour 100 enfants. La commune ne fait pas partie du Plan Cigogne III qui tient compte de la situation d'accueil en 2014 et des prévisions démographiques pour 2022.

Mise à jour : En 2019 (dernière année statistique), on observe le même taux qu'en 2016.

<sup>46</sup> Source : [http://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau\\_agre=C&theme\\_id=8&indicateur\\_id=243800&sel\\_niveau\\_catalogue=C&ordre=0](http://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=8&indicateur_id=243800&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0)





Le taux de couverture sur le territoire communal a augmenté de +14.6 % entre 2006 et 2016. En comparaison avec les communes voisines, cette augmentation est sensiblement la même dans les autres communes. Seules les communes de Manhay (+39.3 %) et de Marche (+30.7 %) enregistrent une plus forte hausse.

En résumé, on a une stagnation du nombre de places d'accueil sur la commune, ainsi qu'une légère hausse du taux de couverture. Cela s'explique par la chute démographique qu'a connue la commune, principalement entre 2010 et 2013. Même si ce taux est supérieur à celui de la Wallonie (34.9% en 2016), il est néanmoins largement inférieur à celui de la province du Luxembourg (42.4% en 2016). La donnée la plus importante concernant l'accueil reste le taux d'occupation des structures qui sont en permanence complet, signe d'une demande qui ne trouve pas son offre.

Mise à jour : En 2019 (dernière année statistique), on observe une augmentation de 2.4% par rapport à 2016, soit un taux de 40 places pour 100 enfants.

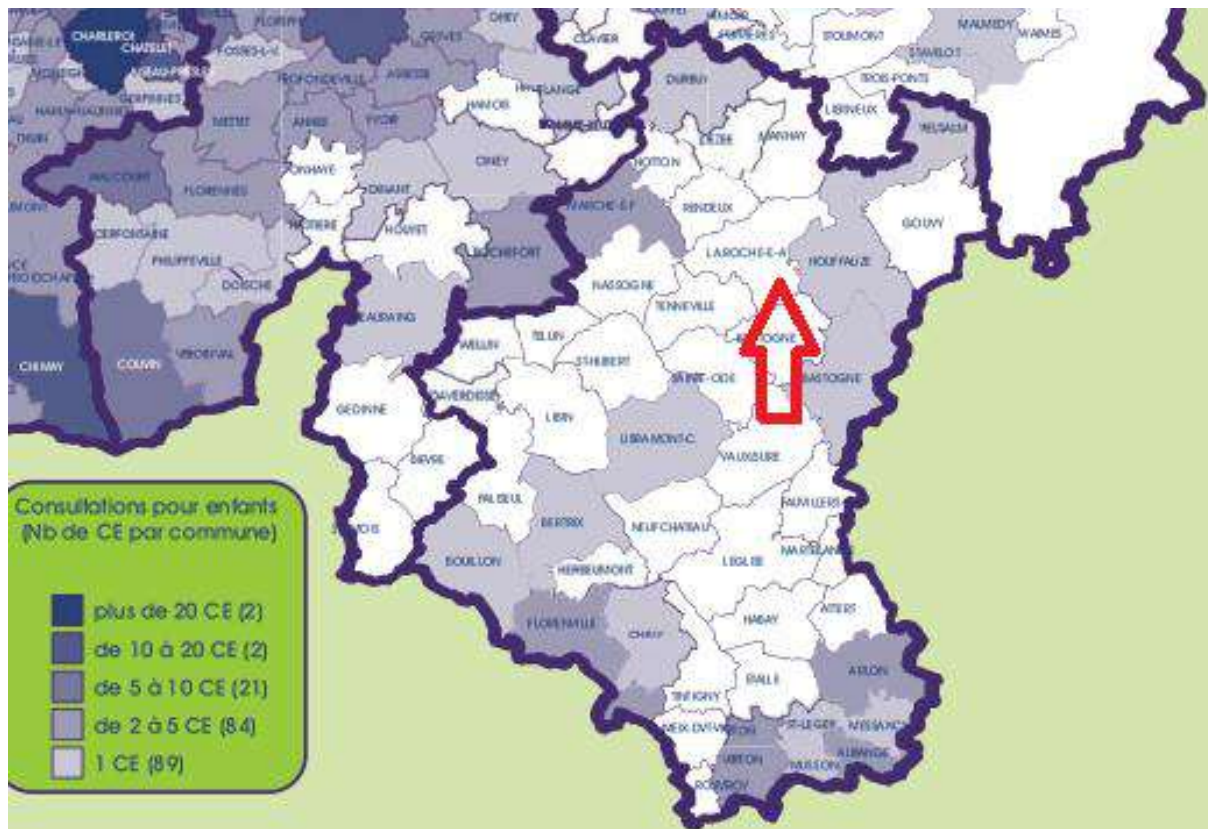


### 15.1.2 CONSULTATION ONE

Les consultations ONE sont des consultations gratuites, destinées aux parents et à leurs nourrissons. Il s'agit de médecine préventive et sociale. A La Roche-en-Ardenne, il n'y a pas de structures, bâtiments ou locaux fixes permettant d'organiser les consultations ONE sur le territoire communal. Les consultations ONE se font sur rendez-vous dans le car ONE. Il circule sur la commune le 2ème lundi du mois suivant l'horaire suivant :

- 09h00 : Halleux (église)
- 09h30 : Ronchampay
- 10h30 : Ortho (Sofagri)
- 11h30 : Buisson (église)
- 12h30 : Samrée (église)
- 13h30 : Bérismenil (église)
- 14h30 : La Roche (sur le parking de la piscine).

L'ONE, dans le cadre de la médecine préventive destinée aux enfants, dresse un bilan<sup>47</sup> du nombre de consultations par commune qui ont été réalisées :



Le faible nombre de consultations peut s'expliquer par le faible nombre d'habitants et par l'absence de structures destinées à la consultation.

<sup>47</sup> Source : [https://sites.uclouvain.be/reso/opac\\_css/doc\\_num.php?explnum\\_id=1193](https://sites.uclouvain.be/reso/opac_css/doc_num.php?explnum_id=1193)

## 15.2 L'ENFANCE

### 15.2.1 LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Le conseil communal des enfants est encadré par une coordinatrice ATL et l'échevin de l'enseignement. Un conseil communal a déjà été mis en place pour l'année 2016 -2017. Le Conseil communal des enfants a débuté en septembre 2013. Sur la page web du conseil communal des enfants, on retrouve les différents objectifs du conseil et sa composition<sup>48</sup> :

#### **Objectifs principaux :**

- ✓ Être entendu par l'autorité communale et le monde des adultes.
- ✓ Participer activement à la vie de leur commune et à la modification de leur environnement.
- ✓ Vivre une éducation civique, apprendre à être des jeunes responsables.
- ✓ Mieux connaître et comprendre les rouages des pouvoirs publics : Commune, Province, Etat.
- ✓ Permettre aux adultes de consulter les jeunes sur des projets les concernant et recueillir leurs avis.

#### **Sa composition :**

*Le Conseil communal des enfants se compose de 15 enfants fréquentant les classes de 5ème et 6èmes primaires de l'entité, tous réseaux confondus.*

*Une élection par les élèves de 5ème et 6ème se fait dans chaque école. Les conseillers sont élus pour une période de 2 ans avec une modification après 1 an pour remplacer les membres quittant l'enseignement primaire.*

En 2018, le conseil communal compte 18 enfants.

En 2016, Les enfants ont participé aux projets suivants :

- Commémorations du 11 novembre,
- Participation, le 11/11, à une après-midi découverte de l'exposition « Plus jamais ça ! » à Liège et du musée de l'Abeille à Tilff, organisée par le Conseil provincial des Jeunes,

### 15.2.2 PLACE AUX ENFANTS

Le CPAS de La Roche-en-Ardenne, en partenariat avec la ligue des familles et le SDAC (Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelle de la Province de Luxembourg), organise la journée « Place aux enfants ». Cette initiative s'adresse aux enfants de 8 à 12 ans et se déroule en octobre, tous les 2 ans. Les objectifs principaux de l'initiative sont de mettre en avant le vivre ensemble et la citoyenneté.

---

<sup>48</sup> Source : [www.la-roche-en-ardenne.be/pages/vie\\_communale/conseil\\_communal\\_enfants.php](http://www.la-roche-en-ardenne.be/pages/vie_communale/conseil_communal_enfants.php)



Concrètement, il s'agit de permettre aux enfants de découvrir le monde professionnel et institutionnel de leur commune ou des environs. La journée se veut à la fois ludique et pédagogique. En 2016, la journée a rassemblé 91 enfants, 15 bénévoles encadrants et 18 hôtes. La fréquentation de l'activité par les enfants est stable. La difficulté principale est de recruter des professionnels bénévoles.

#### 15.2.3 PLAINES DE VACANCES ET GARDE APÉRIODIQUE

Les plaines de vacances sont organisées depuis de nombreuses années par la commune de La Roche-en-Ardenne via une coordinatrice ATL. L'ONE subsidie un mi-temps de la coordinatrice ATL de La Roche-en-Ardenne et verse un subside. Les plaines ont lieu durant les vacances scolaires d'été. L'évolution du nombre d'enfant est positive et a incité la commune à organiser, en 2014, les plaines également durant le mois d'août. En 2018, la plaine de vacances dure 7 semaines réparties sur les mois de juillet et d'août. Selon la coordinatrice ATL, la plaine a atteint son rythme de croisière avec une moyenne stable dans le temps de 120 enfants par jour de plaine.

Les plaines sont organisées pour les enfants âgés de moins de 12 ans. Les enfants sont encadrés par des animateurs et une assistante sociale. Le projet des plaines de vacances figure dans la déclaration de politique générale de 2013 – 2018.

En plus des plaines, la commune organise des stages durant les vacances de carnaval, de Toussaint et de Pâques. Durant ces 3 périodes, il s'agit d'une semaine d'encadrement aux mêmes conditions que les plaines d'été. La première édition a été mise en place en 2015 et comptait 15 enfants<sup>49</sup>. En 2018, la participation moyenne est de 60 enfants par édition, et même 100 enfants à Pâques.

#### 15.2.4 ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)

La Ville de La Roche-en-Ardenne a adhéré au décret ATL du 3/07/2003 (modifié le 26 mars 2009) relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire.

En partenariat avec l'ONE (Office de la Naissance et de l'Enfance), la Commune de La Roche-en-Ardenne est entrée dans un projet visant à améliorer l'organisation de l'accueil et des activités des enfants de 2,5 à 12 ans qui se déroulent avant l'école, après l'école, le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

En 2017, on comptait 33 enfants inscrits et une moyenne de 24 enfants par séance lors de l'accueil réalisé le mercredi après-midi.

Pour ce faire, la Ville de La Roche-en-Ardenne a constitué une Commission Communale de l'Accueil (CCA) et a engagé une coordinatrice ATL.

---

<sup>49</sup> Source : coordinatrice ATL



## 15.3 LA JEUNESSE

### 15.3.1 ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES.

*Voir chapitre sport et culture*

### 15.3.2 ESPACES ET INITIATIVES.

- **Mic-Ados :**

L'ASBL Mic-Ados est une AMO (Service d'aide aux jeunes en milieu ouvert) pour les jeunes de moins de 18 ans. Il s'agit d'un service d'aide et d'accompagnement destiné aux jeunes qui le souhaitent mais également accessible aux parents.

Les AMO sont des experts de l'aide à la jeunesse qui agissent de façon préventive, aussi bien que curative. Leurs actions peuvent être individuelles (avec le jeune ou bien avec les parents) ou collectives dans un objectif de cohésion sociale.

Les locaux de Mic-Ados sont situés à Marche-en-Famenne mais l'ASBL travaille également sur les communes de Durbuy, Rendeux, Erezée, Nassogne, Tenneville, Hotton et La Roche-en-Ardenne où l'asbl tient une permanence dans le bâtiment du Musée des grès.

Mic-Ados propose<sup>50</sup> :

- Des activités sport aventure : spéléologie, escalade, rafting, rando, VTT, etc.
- Des ateliers basés sur l'orientation scolaire ou vers les formations.
- Des ateliers de psychomotricité
- De la formation d'animateurs
- Des camps de vacances
- L'animation d'un local de jeunes à La Roche-en-Ardenne
- Des animations destinées aux écoles sur divers thèmes ou problématiques.
- Du soutien aux projets de développement local

Mic-Ados a un impact conséquent dans le paysage de l'aide à la jeunesse car elle est la seule AMO active sur le territoire. Un passage en AMO n'est pas toujours synonyme de dysfonctionnement et peut se révéler être le dernier rempart contre l'exclusion, le repli sur soi ou l'internement.



---

<sup>50</sup> Source : <https://www.micados.be/projets>

- **Le Miroir Vagabond :**

Le Miroir Vagabond est une ASBL qui organise des activités socio-culturelles, des formations et réalise un travail d'éducation permanente. L'ASBL est implantée à Bourdon (Marche) et à Melreux (Hotton) mais est également active sur les communes de Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Rendeux et Vielsalm.

Les activités du Miroir Vagabond sont également destinées aux adultes.

Exemple d'activités réalisées par l'ASBL :

- Alphabétisation
- Formation psycho-sociale
- Mobilisation citoyenne
- Prises en charge sociales individuelles
- Ateliers artistiques
- Stage d'expression et de créativité
- Groupe de travail sur des sujets de société
- Etc.

L'actualité du Miroir Vagabond<sup>51</sup> à La Roche-en-Ardenne en 2018, c'est :

- Des ateliers de peintures et d'art plastique en itinérance dans les villages de la commune
- Le Festival de Théâtre de Rue « Bitume »

Sur la commune de La Roche-en-Ardenne, l'espace jeune est l'une des activités phares de l'ASBL Miroir Vagabond. Elle a lieu en coopération avec l'ASBL Mic-Ados et la commune de La Roche-en-Ardenne. L'espace jeune est un lieu destiné aux jeunes entre 14 et 20 ans, dans les locaux des Grès de La Roche en rue Rompré. Forte de son succès, l'initiative s'est étendue aux jeunes de 9 à 13 ans. Cette activité couvre donc une large tranche d'âge, regroupant les adolescents et les pré-adolescents au centre de la commune. L'accessibilité peut être assurée par une navette de retour vers les villages, pour ceux qui le désirent.

L'ASBL est soutenue financièrement par la commune, la Province, la Communauté, la Région et l'Europe.

### 15.3.3 PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS)

La commune de La Roche-en-Ardenne ne possède pas de PCS. Il s'agit d'un plan destiné aux communes dont la finalité première est de « coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie »

Des entités comme le Miroir Vagabond ou Mic-Ados pourraient être des partenaires privilégiés en cas d'adhésion de la commune au PCS afin de compléter l'offre destinée à la jeunesse.

---

<sup>51</sup> Source : <http://miroirvagabond.be/actualites/>





Vu le succès de la première programmation du Plan de cohésion sociale pour les années 2009 – 2013, le gouvernement wallon a relancé une nouvelle programmation (2014 – 2019). Toutes les communes signataires de la première programmation ont reconduit leur adhésion et 34 autres communes les ont rejointes.

#### 15.3.4 GROUPEMENTS LOCAUX

Ce paragraphe liste les associations sur le territoire de la commune qui sont composées ou destinées à la jeunesse :

- Les scouts de La Roche-en-Ardenne
- La Jeunesse de Beusaint
- Le Vînal Buisson
- La jeunesse de Hives
- La jeunesse de Nisramont

Les scouts de La Roche-en-Ardenne possèdent une troupe de 13 enfants en 2018. Ils se réunissent le samedi et le dimanche, et possèdent un local dans l'ancien atelier du tram qui a été rénové en 2003. Le local est prévu pour 20 personnes maximum.

D'autres « jeunesses » existent sur la commune, mais sont généralement incorporées dans un autre comité ouvert à tous les âges. Les activités qui fédèrent les jeunes dans les villages sont les kermesses, avec leurs bals ou leurs jeux populaires. Dans les petits villages de la commune, la nombre de jeunes est fluctuant. Généralement, on observe des cycles dynamiques en fonction de leur nombre. La vitalité de ces groupements est donc cyclique, en fonction des catégories d'âges présentes dans le village.

## 15.4 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

### 15.4.1 ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

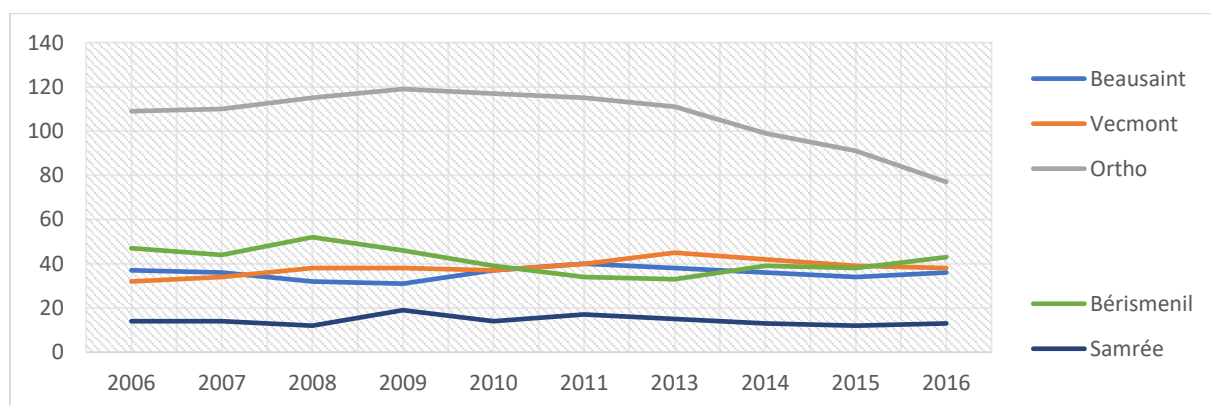
L'enseignement maternel et primaire sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne se regroupe sur 6 écoles et se répartit sur 7 localisations différentes :

Nom de l'établissement	Localisation
<b>Ecole fondamentale libre</b>	Rue de Beusaint 19, 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Institut Saint Joseph</b> (maternel, primaire, secondaire)	Vieille route de Beusaint 22, 6980 La Roche
<b>Athénée royal</b> (maternel, primaire, secondaire)	Rue des Evêts 4, 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Ecole fondamentale de Beusaint - Vecmont</b>	Rue du Monument 8, 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Ecole fondamentale de Beusaint - Vecmont</b>	Vecmont 2, 6980 La Roche-en-Ardenne
<b>Ecole fondamentale de Samrée - Bérismenil</b>	Bérismenil 30, 6982 La Roche-en-Ardenne
<b>Ecole fondamentale d'Ortho</b>	Ortho 9, 6983 La Roche-en-Ardenne



**Tableau et graphique de la population scolaire des écoles maternelles et primaires :**

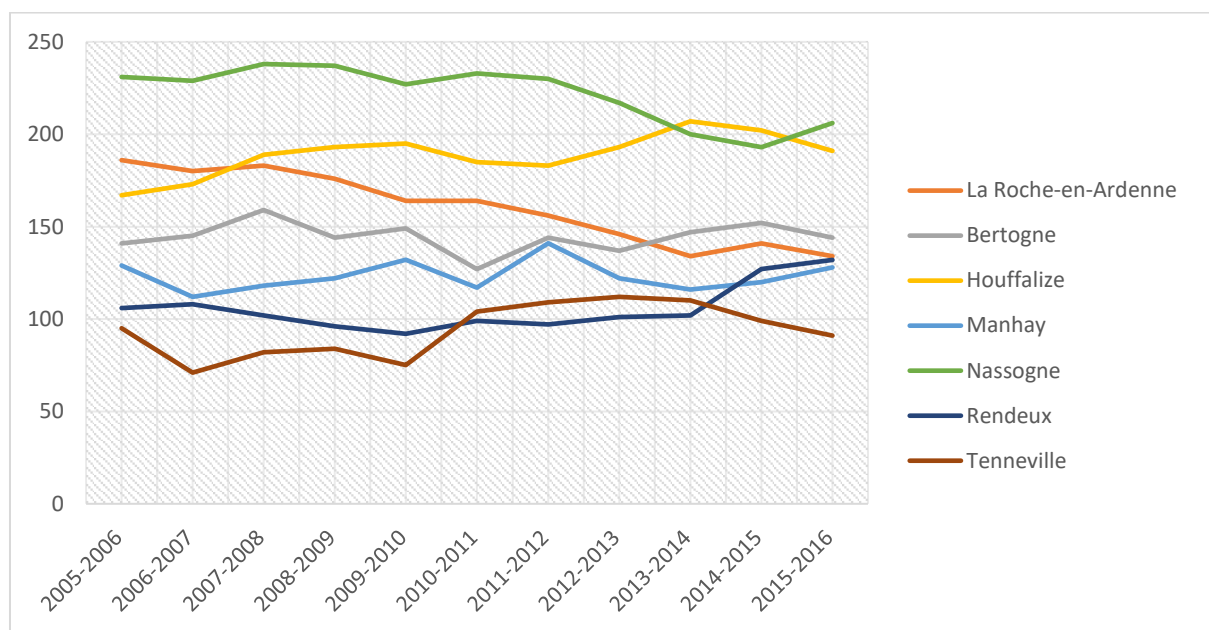
		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Beusaint</b>	<i>Maternel</i>	10	10	10	10	17	20	15	11	8	9	13
	<i>Primaire</i>	27	26	22	21	20	20	24	27	28	25	23
	<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>37</b>	40	39	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
<b>Vecmont</b>	<i>Maternel</i>	13	18	19	18	14	15	18	14	14	14	10
	<i>Primaire</i>	19	16	19	20	23	25	28	31	28	29	28
	<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>38</b>
<b>Ortho</b>	<i>Maternel</i>	34	37	36	42	42	40	36	35	32	30	21
	<i>Primaire</i>	75	73	79	77	75	75	71	76	67	61	56
	<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>110</b>	<b>115</b>	<b>119</b>	<b>117</b>	<b>115</b>	<b>107</b>	<b>111</b>	<b>99</b>	<b>91</b>	<b>77</b>
<b>Bérismenil</b>	<i>Maternel</i>	30	26	23	20	19	15	20	17	26	20	26
	<i>Primaire</i>	17	18	29	26	20	19	14	16	13	18	17
	<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>43</b>
<b>Samrée</b>	<i>Primaire</i>	14	14	12	19	14	17	18	15	13	12	13
<b>Total général</b>		<b>239</b>	<b>238</b>	<b>249</b>	<b>253</b>	<b>244</b>	<b>247</b>	<b>244</b>	<b>242</b>	<b>229</b>	<b>214</b>	<b>207</b>



On observe une stagnation générale du nombre d'inscrits en primaire et en maternel sauf, dans une moindre mesure, pour les écoles d'Ortho et de Vecmont.

Le nombre d'inscrits en maternelle est en diminution constante depuis 10 ans, hormis pour la dernière année statistique (2014–2015). Cette diminution est à mettre en parallèle avec l'évolution démographique de la tranche d'âge concernée par l'enseignement maternel.

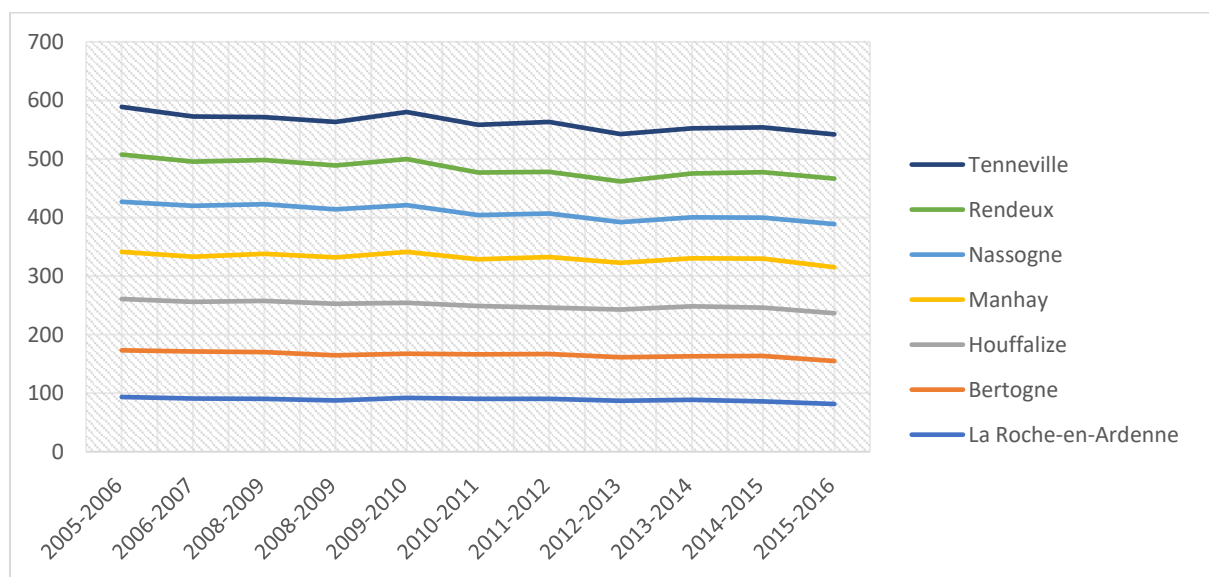
### Nombre d'inscrits dans le maternel :



Hormis les communes de Rendeux, Manhay et Nassogne, les communes limitrophes subissent une baisse du nombre d'inscrits dans le maternel.

Mise à jour : Il y a 125 inscrits en maternel pour l'année scolaire 2019 – 2020 contre 141 pour l'année scolaire 2014 – 2015

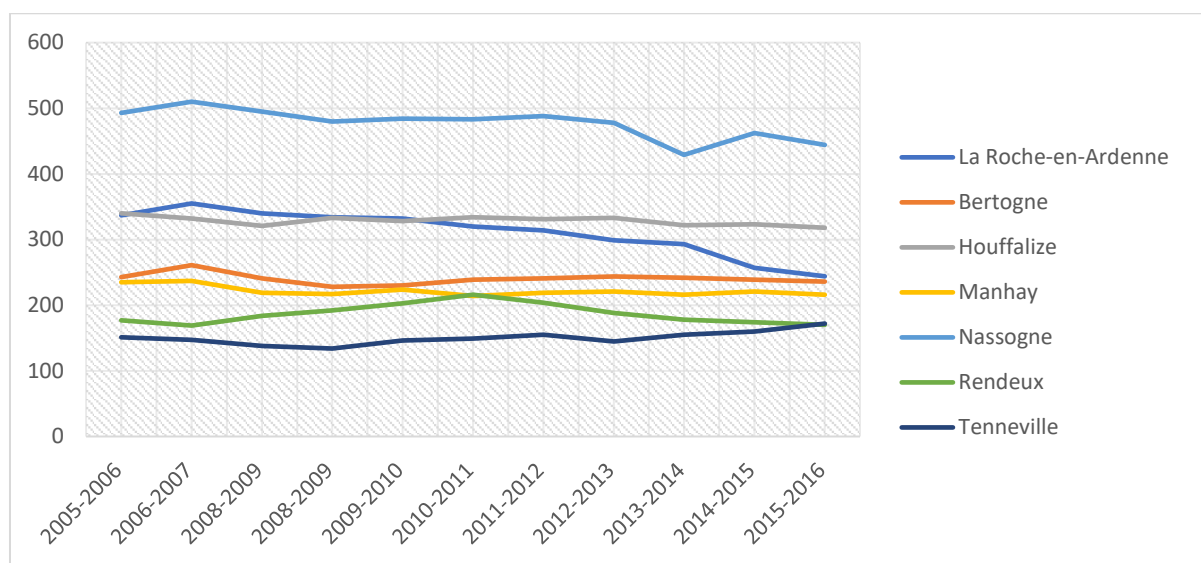
### Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune (% empilé) :



Ce graphique représente la part en pourcentage (% empilé pour des raisons de lisibilité) des élèves du maternel qui fréquentent une école de leur commune. Pour La Roche-en-Ardenne, ce taux était de 93,5% en 2005 (taux le plus bas) contre 81,5% en 2016 (taux le plus bas). De manière générale, on observe la même **baisse** dans toutes les communes voisines. La particularité de La Roche-en-Ardenne

réside dans le fait qu'elle avait un taux de presque 10% supérieur aux communes voisines. Elle gardera cet écart malgré sa baisse.

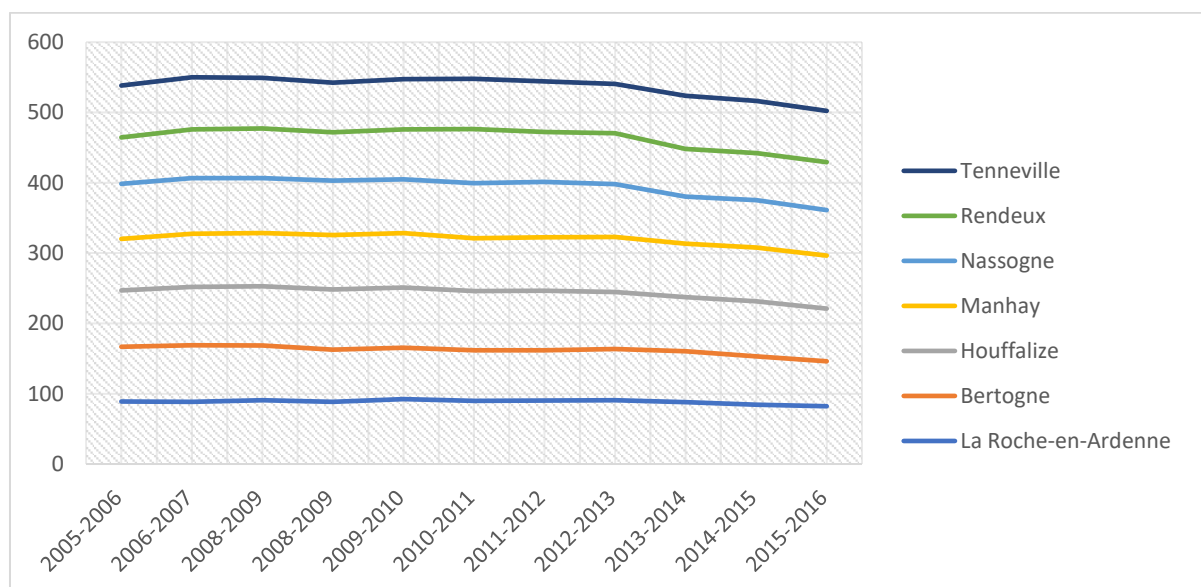
### Nombre d'inscrits dans le primaire :



Le nombre d'inscrits en primaire sur la commune est en **diminution** constante depuis l'année scolaire 2005–2006 avec une forte diminution entre les années scolaires 2013–2014 et 2015–2016. Une diminution d'inscrits de cette ampleur ne s'observe que sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Les communes de Bertogne, Manhay et Rendeux enregistrent également une baisse, mais de plus faible ampleur.

Mise à jour : Il y a 237 inscrits en primaire pour l'année scolaire 2019 – 2020 contre 257 pour l'année scolaire 2014 – 2015

### Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune (% empilé) :



Sur ce tableau reprenant la part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune, on observe une légère **baisse** de la part d'élèves inscrits dans une école communale primaire pour toutes les communes. Une hypothèse d'explication serait de dire que le choix de l'école se fait principalement à la maternelle et en secondaire, les primaires se faisant dans le même site que les maternelles. On remarque la même particularité à La Roche-en-Ardenne, en primaire et en maternelle, à savoir le fait qu'elle avait un taux de presque 10% supérieur aux communes voisines.

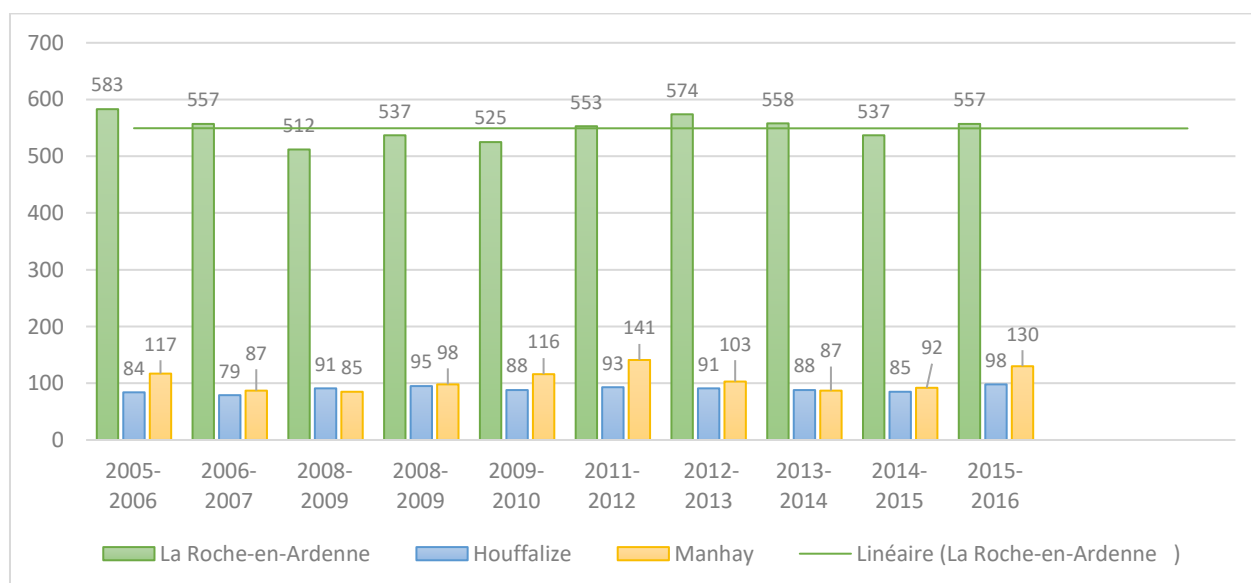
#### 15.4.2 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sur la commune de La Roche-en-Ardenne, 2 écoles dispensent l'enseignement secondaire, réparti sur 3 localisations différentes :

Nom de l'établissement	Localisation
Institut Saint Joseph (1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année)	Rue de Beusaint 19, 6980 La Roche-en-Ardenne
Institut Sacré-Cœur (de la 3 <sup>ème</sup> à la 6 <sup>ème</sup> année)	Vieille route de Beusaint 22 6980 LA Roche-en-Ardenne
Athénée royal	Rue des Evêts 4, 6980 La Roche-en-Ardenne

Sur le territoire des communes voisines, seules les communes de Houffalize, Manhay et Marche-en-Famenne possèdent un enseignement secondaire.

#### Nombre d'inscrits dans le secondaire :



Les inscriptions sont en **diminution** sur le territoire de la commune de La Roche-en-Ardenne depuis plus de 10 ans (entre 2005 et 2016). Entre 2012 et 2015, les inscriptions ont diminué de 6.4% avant





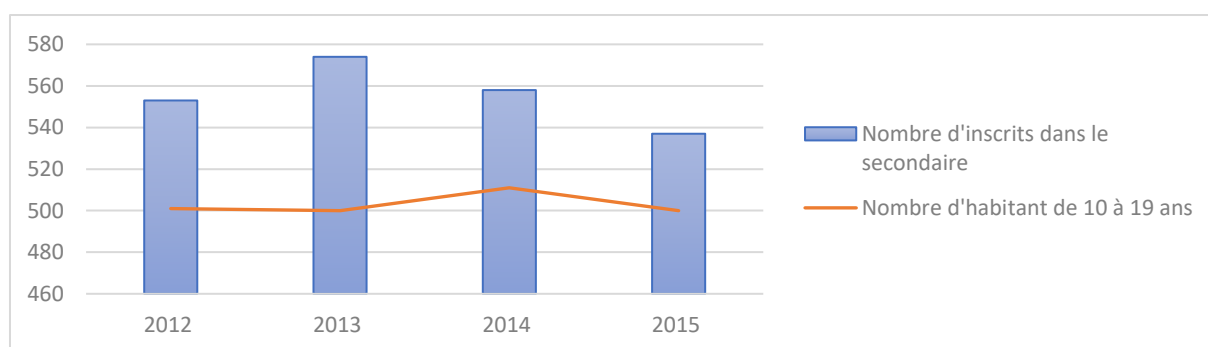
de remonter légèrement. Cette même tendance s'observe durant les dernières années statistiques dans les écoles secondaires de Manhay et Houffalize mais avec un décalage d'un an. Néanmoins la baisse s'observe uniquement à partir de 2011-2012, contrairement à La Roche-en-Ardenne où la baisse est globale.

Mise à jour : Il y a 504 inscrits en secondaire pour l'année scolaire 2019 – 2020 contre 537 pour l'année scolaire 2014 – 2015

L'une des pistes d'explication de la baisse des élèves est la migration des élèves vers les entités de Bastogne ou Marche-en-Famenne. Ces deux écoles sont en augmentation constante d'élèves (pour l'année 2015/2016 : 3732 à Marche et 3178 à Bastogne). Une école avec un nombre élevé d'élèves peut proposer plus d'options et donc se rendre plus attractive avec une offre variée ou spécifique. Le « manque » d'options doit être objectivé par la capacité d'une école à maintenir les nouvelles options dans le temps. Une nouvelle option au sein d'un établissement se fait au détriment d'une option existante ou entraîne une nouvelle demande de crédit temps pour l'établissement.

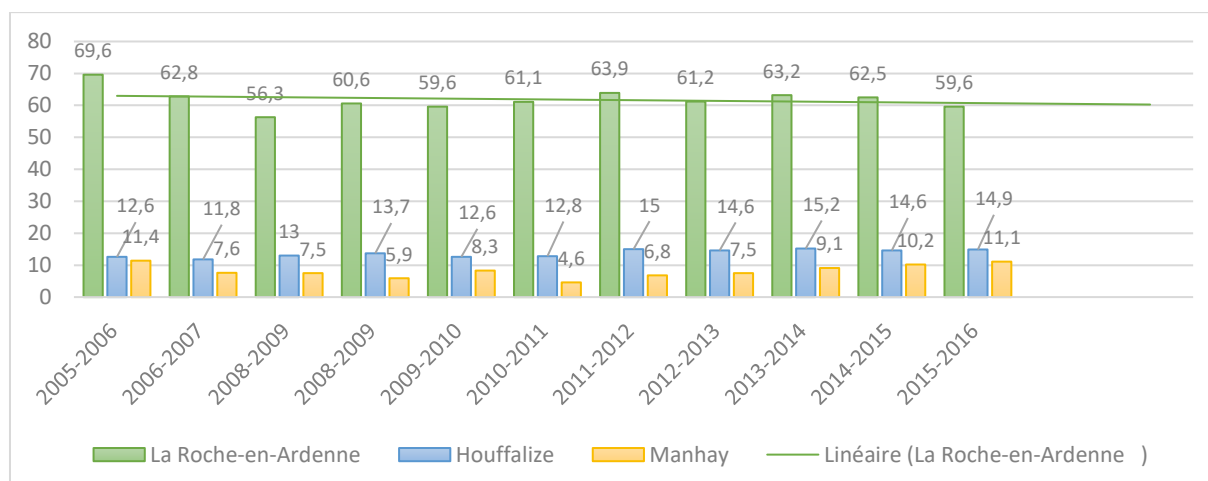
Une seconde hypothèse est de croiser les chiffres d'inscription et la démographie à La Roche-en-Ardenne.

**Graphique croisé entre le nombre d'inscrits en secondaire et la démographie des jeunes de 10 à 19 ans :**



La période entre 2012 et 2015 concentre la diminution d'élève à La Roche-en-Ardenne et coïncide avec une baisse du nombre de jeunes de 10 à 19 ans.

**Part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune :**



Contrairement aux communes voisines, on observe une **baisse** de la part des jeunes qui habitent la commune et qui fréquentent une école de la commune. Ce fait renforce l'hypothèse d'un exode des élèves vers les écoles d'une autre commune.

#### 15.4.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL, PRIMAIRE ET SECONDAIRE SUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS.

	Moyenne	Evolution
<b>Nombre d'inscrits dans le maternel entre 2005 et 2015</b>	163 élèves	<b>- 24.2 %</b>
<b>Nombre d'inscrits dans le primaire entre 2005 et 2015</b>	318.1 élèves	<b>- 23.7 %</b>
<b>Nombre d'inscrits dans le secondaire entre 2005 et 2015</b>	548.8 élèves	<b>- 7.9 %</b>
<b>Part des élèves du maternel fréquentant une école de leur commune entre 2005 et 2015</b>	89.58 %	<b>- 8.2 %</b>
<b>Part des élèves du primaire fréquentant une école de leur commune entre 2005 et 2015</b>	89.16%	<b>- 4.7 %</b>
<b>Part des élèves du secondaire fréquentant une école de leur commune entre 2005 et 2015</b>	62.08 %	<b>-10.2 %</b>

Mise à jour : le nombre d'inscrits diminue entre 2015 et 2019 en maternel, primaire et secondaire.

A l'heure actuelle, tous les indicateurs à notre disposition sont dans le **rouge**, l'évolution est négative à tous les niveaux.

La disparition d'un ou des deux établissements scolaires est envisageable mais entraînerait des conséquences **néfastes** tant au point de vue économique qu'au point de vue social. Les établissements scolaires sont l'un des principaux employeurs de la commune. Elle participerait de façon significative à la paupérisation économique et culturelle de la commune.

#### 15.4.4 SERVICES

Il existe un **internat** reconnu par la communauté française sur le territoire communal. Il s'agit de l'internat de l'Athénée royal situé rue des Evêts 4 à La-Roche-en-Ardenne. Il compte 60 places, actuellement occupées, et 40 places sont disponibles si besoin. L'internat est mixte et est ouvert aux élèves du primaire et du secondaire. Il est fermé le week-end mais permet de rentrer le dimanche.

Seules les écoles qui possèdent un enseignement secondaire disposent d'une **cantine**, à savoir l'Institut Saint Joseph et l'Athénée royal. Elles possèdent toutes deux un hall sportif. En 2018, celui de l'Athénée royal a été mis à la disposition de la commune pour une durée de 50 ans. Cette emphytéose a été



réalisée afin de pouvoir bénéficier de subsides venant d'Infrasport, dans le cadre de réaliser un agrandissement de la surface sportive et la création d'une cafétéria.

L'école d'Ortho est l'école la plus importante, en termes d'élèves, en dehors de la ville de la Roche-en-Ardenne. Elle a bénéficié d'une extension qui s'est terminée en 2017. En plus de **l'extension**, des travaux d'économie d'énergie ont été réalisés, (ventilation, production solaire d'eau chaude sanitaire, etc.).

Tous les villages, sans exception, sont desservis par les bus TEC du ramassage scolaire et il est possible de se rendre à Marche ou à Bastogne au départ de La Roche-en-Ardenne.

#### 15.4.5 ACCUEIL SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Un accueil scolaire, avant et après les heures de cours, est organisé dans toutes les écoles communales, excepté à Samrée mais il est compensé par une ligne de bus vers l'école de Bérismenil. Car les établissements de Bérismenil et Samrée se partagent les classes de primaire.

##### **Accueil Scolaire, horaire :**

- Avant les cours à partir de 7 heures.
- Après les cours jusque 18 heures.

##### **Accueil Scolaire, prix :**

- 0,375 € par quart d'heure, chaque quart d'heure entamé étant dû.

Concernant les heures en dehors des cours, un accueil a été mis en place depuis 2013. Il a lieu chaque mercredi au complexe sportif de La Roche-en-Ardenne.

##### **Accueil extrascolaire, horaire :**

Chaque mercredi, hors congés scolaires et jours fériés.

- De 11h45 à 13h45 : accueil – repas – temps libre.
- De 13h45 à 16h30 : animations diversifiées.
- De 16h30 à 18h : retour– temps libre.

Les enfants qui souhaitent participer aux animations doivent arriver au plus tard à 13h45 au centre sportif de La Roche-en-Ardenne.

##### **Accueil extrascolaire, prix :**

- 1 € pour l'accueil entre 11h45 et 13h45.
- 3 € pour l'animation entre 13h45 et 16h30.
- 1 € pour l'accueil entre 16h30 et 18h.

Lors d'un bilan de fréquentation réalisé en septembre 2016, on comptait 127 enfants répartis dans l'ensemble des implantations. L'évolution de la fréquentation extrascolaire est stable.



#### 15.4.6 ECOLE DE DEVOIR

Il n'existe pas d'école de devoir sur le territoire communal. Il est néanmoins possible pour les élèves de réaliser leur devoir dans toutes les écoles qui organisent un accueil scolaire.

#### 15.4.7 FORMATION CONTINUÉE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- **CEFA Centre de formation en alternance (enseignement secondaire) :**

Pas de CEFA sur le territoire communal. Les CEFA de la province se trouvent à Bastogne, Arlon, Libramont, Virton, Saint-Hubert et Marche.

- **Promotion Sociale :**

Pas d'enseignement en promotion sociale sur le territoire communal. Les établissements présents sur la province se trouvent à Vielsalm, Arlon, Virton, Libramont, Marche.

### 15.5 LES SÉNIORS

#### 15.5.1 SERVICE À DOMICILE

Les Services Intégrés de Soins à Domicile de la province de Luxembourg (SISD) sont actifs sur le territoire de la commune. Il s'agit d'une plateforme qui regroupe tous les acteurs de l'aide à domicile de la province du Luxembourg. Le SISD est agréé par la Région wallonne et subsidié par l'INAMI. Parmi les services référencés par le SISD, on trouve les coordonnées des médecins, soins infirmiers, centres de coordination, d'aides familiales et d'aides ménagères, gardes à domicile et gardes d'enfants malades, soins palliatifs, kinésithérapeutes, pharmaciens, logopèdes, transport social, repas à domicile, prêt de matériel médical, etc. Concrètement, le SISD coordonne les interventions des prestataires de service et le patient.

Le CPAS de La Roche-en-Ardenne propose la livraison de repas à domicile du lundi au samedi. La livraison du samedi contient également, à la demande, le repas du dimanche. Le coût est établi en fonction des revenus du bénéficiaire mais le prix de base est fixé à 6.60€.

En juillet 2016, le CPAS de La Roche-en-Ardenne recevait un rapport d'inspection intégrée du SPFPIS (Service public fédéral de programmation Intégration sociale). Les conclusions du rapport étaient positives pour le CPAS qui respecte toutes les règles de gestion en vigueur. En outre, le rapport a collationné le nombre de dossiers pour les aides au chauffage qui étaient de 389 et de 19 dossiers d'aide financière.

Les services de Samaritel et de Locomobile sont organisés par l'Agence Prévention & Sécurité (APS). Le Samaritel est un service de télé vigilance fonctionnant 24h sur 24. La locomobile est un service de taxi



social destiné aux plus de 65 ans et aux bénéficiaires du CPAS. Il est actif sur la commune de La Roche-en-Ardenne. La commune dispose également d'une convention transcommunale avec le CPAS de Rendeux concernant « Les Passagers du Pays » (service de mobilité sociale). La commune de La Roche-en-Ardenne ne dispose pas d'autre service de mobilité sur son territoire. Le projet pilote du TEC « FlexiTec » n'est pas actif sur le territoire. Néanmoins le service de Proxibus mis en place par la TEC est présent sur le territoire communal. Il permet dans une certaine mesure d'assurer la mobilité de personne plus fragile lorsqu'il s'agit de se véhiculer. Les mutualités possèdent également leur service de locomotion mais il est uniquement destiné à leurs adhérents.

La commune, dans sa déclaration de politique générale, souhaite développer et rendre plus accessibles les services à domicile afin de renforcer l'autonomie des aînés. La commune a également déclaré vouloir mettre en relation les aînés qui le demandent et les personnes dans la force de l'âge dans un souci d'entraide et de cohésion intergénérationnelle.

### 15.5.2 MAISON DE REPOS ET RÉSIDENCE SERVICE

Le CPAS de La Roche-en-Ardenne dispose d'une maison de repos appelée le « Home Jamotte ». Les maisons de repos et les résidences services représentent des charges très importantes pour les communes à faible taux de population. Si le home n'est pas son seul foyer, une personne en maison de repos n'est pas obligée de se domicilier dans le home qu'elle fréquente. De ce fait, les résidents d'un home n'apportent pas de manière systématique de l'IPP (impôt des personnes physiques) à la commune.

C'est un atout important pour une commune de petite taille comme La Roche-en-Ardenne de posséder un home. Il regroupe en son sein les professions d'aide-soignant, ergothérapeute, infirmier et kinésithérapeute. Le home organise des activités en interne et en partenariat avec des organisations extérieures à caractère transgénérationnelle.

Les lits disponibles se divisent en 3 catégories :

- Maison de repos : 36 lits à partir de 60 ans.
- Maison de repos et de soins : 40 lits à partir de 60 ans.
- Lits de court séjour : 4 lits à partir de 65 ans

Le home possède une aile dédiée aux résidents désorientés. Ils bénéficient d'un accompagnement et d'une infrastructure plus adaptés à leurs besoins. En plus des animations traditionnelles, le home réalise des activités intergénérationnelles avec ses résidents. Le home possède également un petit magasin, « le petit bazar », qui contient des produits de la vie de tous les jours. Il se veut être un endroit de rencontre et de convivialité. Un local « bien être et coiffure » a été aménagé pour les résidents. Deux restaurants sont présents dans le home. Un à l'étage pour les personnes qui ont des difficultés de mobilité et un second au rez pour les résidents autonomes. Tous les repas sont cuisinés sur place avec des produits frais de saison et de qualité.

Comme tous les homes de la région Wallonne, le « Home Jamotte » est complet et possède une liste d'attente. Les inscrits sont amenés à fournir une attestation de revenu et certificat médical qui précisent le degré de dépendance. Ce degré de dépendance est calculé suivant l'échelle Katz. Cette

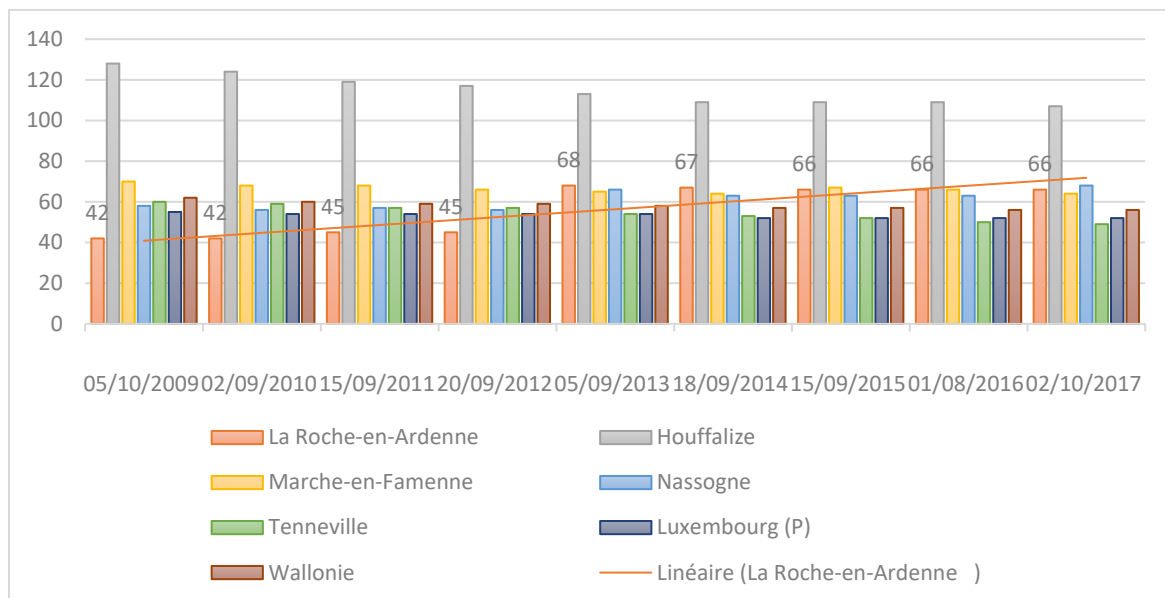




échelle évalue les capacités dans 6 domaines de la vie quotidienne : se laver, s’habiller, se transférer et se déplacer, aller à la toilette, l’incontinence et manger.

Les communes voisines de Bertogne, Manhay et Rendeux ne possèdent pas de lits MR / MRS.

**Evolution du nombre de lits MR et MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus de 2009 à 2017<sup>52</sup> :**



La commune de La Roche-en-Ardenne se trouve dans le **haut du classement**, en comparaison avec les communes voisines. Seule la commune d’Houffalize enregistre un meilleur ratio avec 107 lits MR/MRS en 2017 contre 66 pour La Roche-en-Ardenne. Quant à l’évolution du nombre de place sur ces 8 dernière années, La Roche-en-Ardenne est la commune qui enregistre la plus belle progression. Cela s’explique par la création d’une extension du home qui fut effective entre 2012 et 2013.

Il faut toutefois prendre en compte le fait que le home est **complet** et qu’il y a une **liste d’attente**. C’est la preuve qu’il y a sur la commune une demande supérieure à l’offre.

Mise à jour : En 2022, les capacités en lits du Home Jamotte n’ont pas évolué. En 2021, le nombre de lits MR et MRS pour 1000 personnes de 60 ans est de 61.

<sup>52</sup> Source : Iweps



### 15.5.3 ACTIVITÉS ET CLUBS D'AINÉS

Liste des clubs destinés aux séniors de la commune :

- Le club 3 X 20 de Bérismenil
- Le club 3 X 20 du Ban d'Ortho
- Le club 3 X 20 La Roche-en-Ardenne

Les activités spécialement dédiées aux séniors sont en grande partie issues de ces clubs de 3 x 20 ou organisées par le CPAS. La commune, dans sa déclaration de politique générale, désire renforcer les activités au sein du « Home Jamotte ».


### 15.6 LA PERSONNE HANDICAPÉE

Le référent de proximité de la commune de La Roche-en-Ardenne est Guy BASTIN. Le référent de proximité est une fonction issue d'un projet « AVIQ Handicap » (anciennement l'AWIPH) qui vise à informer et orienter une personne handicapée ou sa famille vers un service public adapté à ses besoins. Il n'existe pas d'autre action concrète et spécifiquement dédiée aux handicapés propre à la commune, hormis le respect des normes lors de nouvelles constructions ou rénovations publiques.

Une attention particulière aux personnes handicapées est réalisée par le syndicat d'initiative de La Roche-en-Ardenne. Dans la promotion des activités disponibles sur le territoire, le SI communique quant à l'accessibilité aux PMR.

Les services de santés, services de repas à domicile et de télésurveillance tel que décrits dans les points « Les séniors » ci-dessus sont également disponibles aux personnes handicapées.

Un service de garde est disponible pour les personnes handicapées de la province via le service : Accueil Assistance

<p><b>Adresse :</b></p> <p>Rue des Déportés, 140 6700 Arlon Tel : 063/24 24 40</p> <p>Mail : <a href="mailto:accueil.assistance@promemploi.be">accueil.assistance@promemploi.be</a></p> <p><b>Permanences :</b></p> <p>Du lundi au vendredi de 7h30 à 12h Du dimanche au jeudi de 17h à 19h</p>	
---	--

La commune **est partenaire** d'Accueil Assistance pour les parents qui doivent faire garder leur enfant malade de façon occasionnelle et elle prend en charge le forfait de 5€ pour les frais de déplacement.

## 15.7 LES DEMANDEURS D'ASILE & PRIMO-ARRIVANTS

En décembre 2010, l'ancien centre de vacances de Borzée devenait un centre d'urgence de FEDASIL et accueillait ses premiers demandeurs d'asile sur le territoire communal. Ce centre de transit a été opérationnel durant 1 an. Il n'y a actuellement plus de centre d'accueil sur la commune de La Roche-en-Ardenne.

Depuis 2012, un décret organise la scolarité des élèves primo-arrivant au sein de l'enseignement subventionné. Les élèves primo-arrivants sont accueillis dans des classes DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivant) durant une période variant d'une semaine à 12 mois, avec un maximum de 18 mois.

Il n'y a pas de classe DASPA dans l'enseignement fondamental de la commune. Les 2 établissements secondaires de la commune en disposent ou en ont disposé.

## 15.8 AIDE SOCIALE

### 15.8.1 CPAS

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) de La Roche-en-Ardenne est situé Rue de Beusaint n°2 à 6980 La Roche-en-Ardenne. Le CPAS assure différents services en charge de thématiques variées. Le service administratif est accessible tous les jours, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures à 16 heures.

**Le CPAS met à disposition différents services en charge de thématiques variées :**

Services	Présent sur la commune de La Roche ?
Le revenu d'intégration sociale	Oui
Les aides sociales	Oui
Les allocations de chauffage	Oui
La médiation de dettes	Oui
L'insertion socio-professionnelle	Oui
Les repas à domicile	Oui
Le service d'aides ménagères	Non
Le service de blanchisserie et de repassage	Non
Les plaines de vacances	Oui
Place aux enfants	Oui

Les logements sociaux	Oui
Magasin de vêtements de seconde main	Oui
Aide scolaire	Non
Service de mobilité sociale	Non
Lits MR/MRS	Oui

### 15.8.2 ORGANISMES D'AIDE SOCIALE

#### Organismes actifs sur le territoire de La Roche-en-Ardenne :

- **L'A.M.O. « Mic-Ados »** : service d'aide et d'accompagnement aux jeunes de moins de 18 ans en milieu ouvert
- **L'ASBL le Miroir Vagabond** : association socioculturelle qui vise une action globale de développement local et régional en milieu rural avec les populations par l'animation et la création artistique.
- **L'ALE** : organisme de mise au travail destiné aux chômeurs de longue durée
- **Intégra +** : association dont le but est de mener des actions d'insertion socioprofessionnelle.
- **La ligue des Familles** : Association d'aide à la parentalité. La ligue des Familles propose de l'information, des outils, des services et des avantages auprès des familles. La ligue des Familles possède une antenne locale à La Roche.
- **L'épi'Cintre** : plateforme d'associations et services (Les œuvres du doyenné de La-Roche-en-Ardenne, le CPAS, la Maison Croix Rouge et l'AMO Mic'Ado) qui ont mis sur pied une épicerie sociale et une boutique de vêtements, à la disposition des personnes précarisées.
- **Les P'tits Soleils** : Service d'Accueillantes d'enfants agréé par l'O.N.E. présent à Gouvy, Houffalize, Vielsalm et La Roche-en-Ardenne.
- **La Locomobile** : Taxi-Social



[www.servicelocomobile.be](http://www.servicelocomobile.be)

**L'ALE** (agence locale pour l'emploi) est un relai au niveau de la commune des instances fédérales (ONEM) et régionales (FOREM). Elle donne la possibilité aux chômeurs de longue durée d'exercer des activités auprès de personnes privées, d'autorités locales (aide dans le cadre notamment de la

protection de l'environnement), d'institutions d'enseignement, d'ASBL et d'associations non commerciales (aide lors de manifestations sociales, culturelles, sportives, humanitaires ou caritatives,...), d'entreprises du secteur agricole et horticole (activités saisonnières et occasionnelles déterminées par les Ministères de l'Emploi et de l'Agriculture) (source ALE). L'ALE organise aussi des formations en collaboration avec les organismes compétents (FOREM...).

**INTÉGRA PLUS** L'association « Chapitre XII Intégra Plus » a été créée en 2002 sous l'impulsion de cinq CPAS : Durbuy, Erezée, Hotton, La Roche-en-Ardenne et Rendeux auxquels se sont ajoutés les CPAS de Marche, Nassogne, Ouffet, Manhay et Somme-Leuze. Le but de l'association est de mener des actions d'insertion socioprofessionnelle.

Intégra Plus coordonne un dispositif qui permet de fonder une approche territoriale transcommunale et transprovinciale. Elle constitue ainsi un dispositif opérationnel et de proximité de l'insertion sociale et économique, de la formation, de l'emploi et de la création d'activités en milieu rural du nord Luxembourg, le sud-est namurois et sud-ouest liégeois. L'aide se matérialise par un soutien moral, des bilans de compétences, des ateliers de recherche de logement ... L'association mène une observation active de leur territoire pour dégager les besoins de la population et proposer des actions spécifiques. Plus spécifiquement, elle cherche à comprendre quels sont les freins à l'obtention d'un emploi.

Intégra Plus a suivi 200 personnes et 86 ateliers collectifs ont été organisés avec son service mobilité. Parmi elles, 23 étaient des habitants de La Roche-en-Ardenne. Le point de contact des citoyens est le CPAS de leur commune.

### 15.8.3 L'AIDE SOCIALE EN CHIFFRE

Après analyse des chiffres liés à l'aide sociale, la situation de La Roche-en-Ardenne n'est pas alarmante. Néanmoins la situation sociale d'une commune est un combat de tous les instants. La vigilance et l'anticipation sont dès lors de mise.

En comparaison avec les communes voisines, La Roche-en-Ardenne compte l'un des taux les plus élevés de chômeurs de longue durée (6.6% de chômeurs de plus de 1 an), contre 4.9% pour la province du Luxembourg. Les réformes des allocations de chômage ont reporté une partie de la charge financière vers le CPAS. Le renfort des contrôles des chômeurs et la dégressivité des allocations ont fait perdre le droit au chômage à une partie des chômeurs. Ceux-ci n'ont pas eu d'autre choix que de se tourner vers les CPAS afin de recevoir une allocation (RIS).

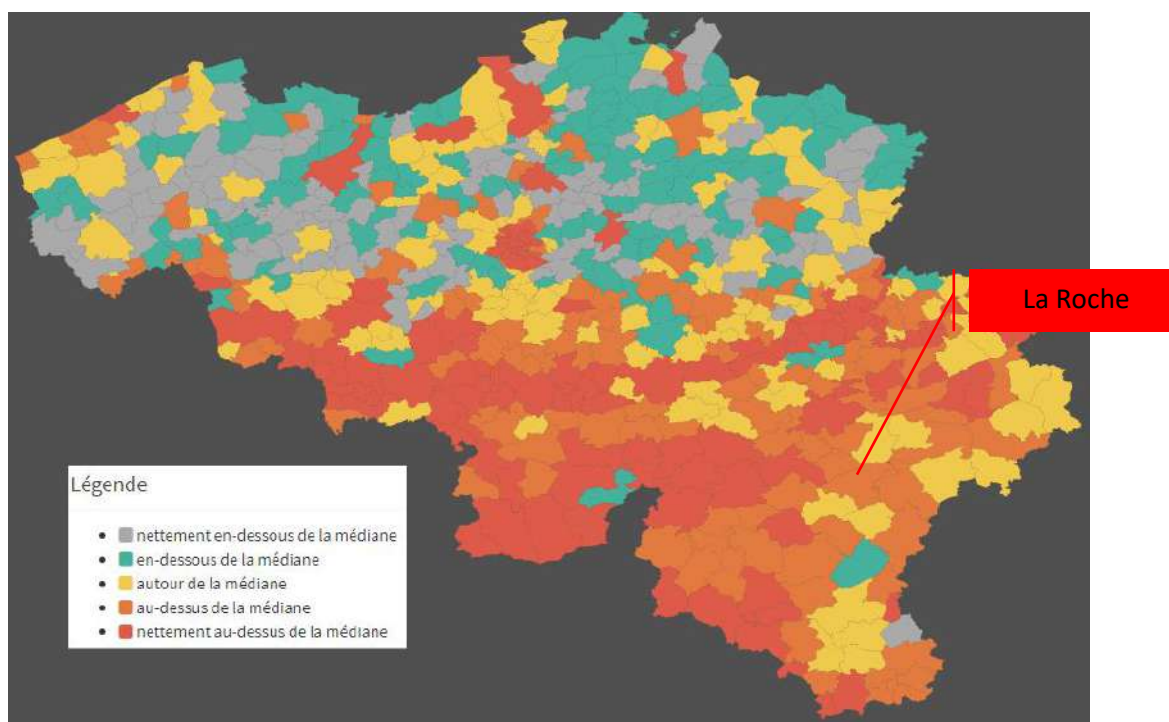
Le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) est le palier le plus bas des revenus de remplacement en Belgique. Il est dispensé par les CPAS. Il s'agit d'une allocation de subsistance.





Répartition des communes selon le nombre de RIS pour 1.000 habitants (%) (données du 22/10/2018)<sup>53</sup> :

Commune	Nbre de RIS	Pour mille/nbre habitants
Rendeux	29	11.26
<b>La Roche</b>	<b>68</b>	<b>16.23</b>
Manhay	30	8.88
Hotton	95	17.37
Erezée	50	15.47
Marche	430	24.69
Houffalize	73	14.10
Bertogne	26	7.46
Nassogne	57	10.73



A La Roche-en-Ardenne, le taux est de 16.23 pour mille de bénéficiaires du RIS par rapport à la population. Il est supérieur à la valeur médiane nationale qui est de 12.63 pour mille mais inférieur au

<sup>53</sup> Source : <https://stat.mi-is.be/>

taux de la Wallonie qui est de **18.62** pour mille. Comme on peut le constater sur la cartographie, c'est la Flandre qui fait chuter le taux de la médiane nationale grâce à une situation proche du plein emploi.

Quant à l'évolution de ces chiffres ci-dessus (22/10/2018<sup>54</sup>), le SPP IS indique une diminution de **-2.2%** du taux de croissance du nombre de RIS sur la commune, nettement sous la médiane nationale. A l'exception de Tenneville, il en est de même pour les communes voisines. Le SPP IS a compilé des données statistiques concernant le RIS sur la commune de La Roche-en-Ardenne entre de 1<sup>er</sup> janvier 2006 et 1<sup>er</sup> avril 2018. Il relève l'évolution mensuelle selon le genre, la catégorie, la nationalité et l'âge. L'analyse de ces données permet de dresser une **typologie** du bénéficiaire du RIS sur la commune :

- Le bénéficiaire du RIS à La Roche-en-Ardenne est une **femme** en 2018 et cela à partir de l'année 2015.
- Le bénéficiaire du RIS à La Roche-en-Ardenne est un **isolé**.
- Le bénéficiaire du RIS à La Roche-en-Ardenne est un jeune de **moins de 25 ans**.
- Le bénéficiaire du RIS à La Roche-en-Ardenne est un **Belge**.

#### Autres chiffres relatifs à la commune :

- Part des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes (RCD) en 2017 : **1.17%** (Wallonie 1.32%). Il s'agit d'un taux légèrement plus haut que les communes voisines et son évolution diminue depuis 2012.
- Part de bénéficiaires GRAPA/RG<sup>55</sup> parmi les 65 ans et plus en 2017 : **8.16 %** (Wallonie 5.59%), il s'agit du taux le plus élevé des communes voisines. Ce taux diminue depuis 2015.
- Part de bénéficiaires GRAPA/RG parmi les hommes de 65 ans et plus en 2017 : **7.03 %** (Wallonie 3.93%). il s'agit du taux le plus élevé des communes voisines. Ce taux a diminué en 2017.
- Part de bénéficiaires GRAPA/RG parmi les femmes de 65 ans et plus en 2017 : **9.05 %** (Wallonie 6.80%). il s'agit du taux le plus élevé des communes voisines. Ce taux a diminué en 2016 et en 2017.

Une part plus importante qu'ailleurs de personnes de 65 ans et plus reçoit un revenu de remplacement. C'est une caractéristique forte de la commune. L'une des pistes d'explication est l'âge moyen élevé à La Roche-en-Ardenne (43.6 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Mise à jour : En 2020, la part de bénéficiaire d'un RIS à La Roche-en-Ardenne parmi les 18-64 ans est de 1.63% contre 1.37% en 2018.

## 15.9 SERVICES HOSPITALIERS

Il n'y a pas de centre hospitalier sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Les centres les plus proches sont :

- Le Centre Hospitalier de l'Ardenne à Libramont
- L'hôpital Sainte Thérèse à Bastogne
- L'hôpital Princesse Paola à Marche-en-Famenne

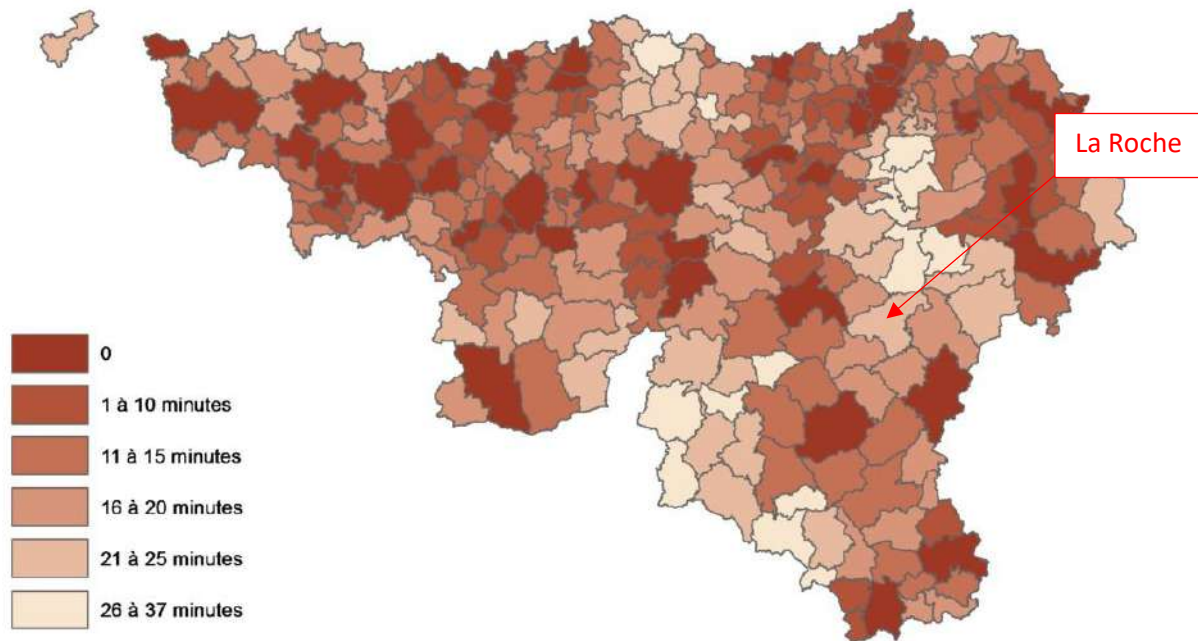
<sup>54</sup> Source : <https://stat.mi-is.be/>

<sup>55</sup> GRAPA : Garantie de revenus aux personnes âgées ; RG: Revenu garanti



Ils font partie de l'Association intercommunale de statut public VIVALIA constituée en 2008 et regroupant 6 sites hospitaliers (Virton, Arlon, Libramont, Marche-en-Famenne, Bastogne et Bertrix), 1 polyclinique (Vielsalm), 4 Maisons de Repos et Maisons de Repos et de Soins, des habitations protégées (Bertrix) et 1 maison de soins psychiatriques. Cette intercommunale associe les 44 communes luxembourgeoises et 3 communes namuroises, ainsi que les provinces de Luxembourg et de Namur.

En 2016, le groupement CAPRU a réalisé une cartographie de la distance-temps (en voiture) vers un hôpital général :



La commune de La Roche-en-Ardenne se trouve entre 21 et 25 minutes d'un hôpital et est parmi les communes les moins bien desservies. Le Centre Médical Hélicopté (CMH) couvre le territoire de La Roche-en-Ardenne pour les urgences. Il est situé à Bra-sur-Lienne, au carrefour géographique des provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur. Il s'agit d'une ASBL dont une des missions est de palier aux carences, en termes d'intervention et de transport, jusqu'aux blocs médicaux spécialisés.

## 15.10 SERVICES DE SANTÉ ET MÉDICAUX

Services :	Nombre :	Nom :	Localisation
Dentistes	3	M. Richir	La Roche-en-Ardenne
		Mme Rousseau	La Roche-en-Ardenne
		M. Zintz	La Roche-en-Ardenne
Kinésithérapeutes	7	M. Garraux	La Roche-en-Ardenne
		Mme Lambert	La Roche-en-Ardenne
		M. Lefèbvre	La Roche-en-Ardenne
		Mme Legros	La Roche-en-Ardenne
		Mme Linchet	La Roche-en-Ardenne
		M. Paulus	Ortho
		Mme Smolders	La Roche-en-Ardenne
Logopèdes	2	Mme Leruth	La Roche-en-Ardenne
		Mme Hatert	La Roche-en-Ardenne
Médecins généralistes	4	Dr. Legnière (2)	La Roche-en-Ardenne
		Dr. Minsier	La Roche-en-Ardenne
		Dr. Petit	La Roche-en-Ardenne
Mutualités	3	Mutualité Socialiste	La Roche-en-Ardenne
		Mutualité Chrétienne	La Roche-en-Ardenne
		Mutualité Neutre	La Roche-en-Ardenne
Pharmacies	2	Pharmacie DEFOY	La Roche-en-Ardenne
		Pharmacie EPC	La Roche-en-Ardenne
Planning familial	1	Mutualité Socialiste (permanence le lundi)	La Roche-en-Ardenne
Vétérinaires	2	M. Legros	La Roche-en-Ardenne
		M. Pauluis	La Roche-en-Ardenne

Remarques :



- Il n’y a pas de sage-femme installée sur le territoire communal. La sage-femme la plus proche est à Tenneville.
- Tous les services de santé et médicaux se trouvent au sein de la ville, mis à part 1 kiné à Ortho. Il n’y a pas de fractionnement des services de santé sur le territoire.
- L’INAMI représente la pénurie de médecin par le nombre de médecins / 10 000 habitants. A titre de comparaison (année 2014<sup>56</sup>) :
  - La commune de La Roche-en-Ardenne a 9.6 généralistes pour 10 000 habitants
  - L’arrondissement de Marche a 16.2 généralistes pour 10 000 habitants
  - L’arrondissement de Bastogne a 13.6 généralistes pour 10 000 habitants
  - L’arrondissement de Leuven a 23.2 généralistes pour 10 000 habitants (arrondissement qui compte le plus haut taux de médecins par habitant)
  - L’arrondissement de Sint-Niklaas à 12.1 généralistes pour 10 000 habitants (arrondissement qui compte le taux le plus bas de médecin par habitant)
  - Les projections réalisées pour le territoire wallon estiment qu’il y aura 5.09 généralistes pour 10 000 habitants en 2037
- L’installation des médecins généralistes en milieu rural est freinée par différents éléments tels qu’une charge de travail plus importante et un isolement professionnel.
- La commune ne possède pas de commission santé sur son territoire.

Mise à jour : En 2022, il y a 5 médecins généralistes sur la commune. Il y a eu 1 départ et 2 nouvelles arrivées grâce à l’implantation de la Maison médicale du Faubourg dans la ville de La Roche.

Au sein du Service provincial Social & Santé, l’observatoire de la santé réalise un profil local de santé. Chaque commune voit son profil en matière de santé passé au crible par l’observatoire. Parmi les points propres à la santé, on retrouve : la mortalité, l’état de santé, l’offre de soins et de services et la consommation de soins.

**Les conclusions du profil de santé des habitants de La Roche-en-Ardenne par l’observatoire en 2018 sont :**

- Être très attentifs à l’offre de services de proximité en matière de santé.
- Un taux brut de mortalité supérieur à ceux de l’arrondissement et de la province.
- 42,8 % des femmes de 50 à 69 ans ont réalisé un examen de dépistage du cancer du sein, ce qui est inférieur aux pourcentages de l’arrondissement et de la province
- Les cas d’invalidité parmi les 20-64 ans sont plus nombreux dans la commune de La Roche-en-Ardenne que dans les autres territoires géographiques.
- Le nombre de naissances concernant les mères de moins de 20 ans est supérieur à celui de l’arrondissement et celui de la province.
- La commune est répertoriée par l’INAMI comme faisant partie d’une zone à faible densité médicale
- La commune présente une consommation médicamenteuse globale supérieure à l’arrondissement et à la province.

<sup>56</sup> Source : INAMI





- L'espérance de vie à la naissance de la population communale est légèrement plus élevée qu'aux autres niveaux géographiques.

Les éléments importants du profil est un **déficit d'information** quant au dépistage du cancer et au moyen de contraception. La commune est en pénurie de médecins généralistes et leur âge est au-delà des 45 ans.

## 15.11 SYNTHÈSE

La Roche-en-Ardenne possède toutes les structures et services pouvant aider socialement ses habitants, que ce soit l'accueil préscolaire, les organismes encadrant les jeunes, l'aide et l'hébergement des séniors. La Roche-ville démontre par la multiplicité de ses structures qu'elle est un pôle urbain qui polarise les villages de la commune. La récente rénovation du Home de La Roche-en-Ardenne ne fait qu'augmenter ce rôle polarisant. Hormis les écoles maternelles et primaires, ainsi que les comités de village, il y a peu de structures sociales dans les villages.

L'une des spécificités de la commune est son déficit scolaire à tous les niveaux : maternel, primaire et secondaire. Le nombre d'enfant diminue et la part des enfants rochois qui choisissent une école extérieure à la commune augmente. Cela peut s'expliquer par la spécificité démographique de La Roche-en-Ardenne. L'attractivité de Marche-en-Famenne et de Bastogne n'est pas qu'économique et joue un rôle non négligeable dans la diminution de la population scolaire dans le secondaire.

La Roche-en-Ardenne devra être attentif à certain indicateur, notamment le RIS. Les indicateurs sont majoritairement sous la moyenne provinciale ou régionale, avec des perspectives d'amélioration, mais reste néanmoins élevé par rapport aux communes voisines. La commune est caractérisée par une forte population de personnes de plus de 65 ans qui perçoivent un revenu de remplacement. La typologie d'un bénéficiaire du RIS est une jeune femme isolée belge.

Une autre donnée importante à surveiller est la saturation des services. Cela concerne principalement les séniors et l'accueil de la petite enfance. Dans les deux cas, la saturation des places proposées démontre qu'une partie de la population ne peut en bénéficier.

Comme la plupart des communes rurales, La Roche-en-Ardenne souffre d'une carence de médecins généralistes avec une densité bien en deçà de la moyenne régionale et d'une localisation des services soignants limitée à La Roche-ville. L'âge moyen des médecins rochois est élevé et aucun projet ne vise à en attirer.

Il en découle un accès aux soins plus difficile pour les habitants des villages, principalement pour les seniors. L'éloignement des services hospitaliers (Marche à plus de vingt minutes) n'améliore pas l'accès aux soins de santé.

Thématique	Atout	Faiblesse
VIE SOCIALE	Structures d'accueil préscolaire et d'encadrement des jeunes existantes	Faible densité des généralistes, pénurie à court terme
	Aide et hébergement des séniors : Home Jamotte rénové, service repas à domicile, etc.	Eloignement par rapport aux hôpitaux
	Nombreux services présents : poste, police, pompiers, ...	Centralisation des services médicaux à La Roche-ville
	Bonne couverture de l'enseignement maternel et primaire sur le territoire de la commune	Baisse significative de la population scolaire maternelle, primaire et secondaire
	Deux implantations d'enseignement secondaire de réseau différent	Enseignement plus attractif dans les communes voisines
	Accueil extrascolaire complet et en évolution	Accueil de la petite enfance saturée
	Présence d'une coordinatrice ATL	Liste d'attente pour entrer au Home Jamotte
	Nombreuses associations de village	Pas de structure d'accueil pour les consultations ONE
		Pas d'école de devoir
		Public féminin et âgé précarisé



## 16 LA VIE ASSOCIATIVE, ÉVÉNEMENTIELLE, CULTURELLE ET SPORTIVE.

La commune de La Roche-en-Ardenne est un territoire dynamique à bien des égards. Ce dynamisme est la résultante de nombreux acteurs variés et complémentaires, actifs sur un territoire aux atouts patrimoniaux exceptionnels.

### 16.1 ANIMATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Les animations et les événements sont nombreux et variés sur le territoire communal. Une des raisons est la multitude d'acteurs qui gravitent dans le secteur du tourisme, que ce soient des initiatives privées ou des organismes publics. Le tourisme n'est pas le seul vecteur de dynamisme. Chaque village entretient sa vitalité en fonction de ses moyens.

En mars 2015, l'Union des Classes Moyennes (UCM) réalisait une enquête auprès des commerçants de la commune. Voici les considérations relevées par l'enquête concernant les animations et les événements sur le territoire :

- « Certains commerçants sont satisfaits que le S.I. organise les manifestations et le remercient d'ailleurs de son dynamisme au vu du nombre d'événements organisés à La Roche, comparativement à d'autres villes de la même taille dans la région. »
- A la question « Que pourriez-vous proposer pour dynamiser le centre ? »

- Réponses**
- Créer davantage d'événements et d'animations :
  - Plus de braderies, marchés, ...
  - Des journées à thèmes : chasse, pêche, guerre, etc.
  - Refaire la journée du client

Les principaux vecteurs de communication des animations et des événements sont :

- Le site internet de la commune, onglet « agenda »
- Le bulletin communal mensuel
- La maison du tourisme
- Le syndicat d'initiative
- L'application mobile (2020)

Hormis le tourisme et la vie associative de village, la commune de La Roche-en-Ardenne se caractérise également par son Carnaval. Ce dernier est un événement majeur, aussi bien pour les habitants de la commune que pour les allochtones. Le Carnaval de La Roche-en-Ardenne attire, mais s'exporte également lors des déplacements du Prince Carnaval. Le carnaval génère une forte mobilisation des Rochois lors des événements pré-carnaval au travers des différents comités.

Depuis quelques années déjà, La Roche-en-Ardenne étend son offre et se développe à travers les événements sportifs. La commune se positionne comme un acteur du cyclisme belge avec des

événements tels que la Vélo Médiane. La Roche a accueilli également le championnat de Belgique sur route.

## 16.2 VIE ASSOCIATIVE

La vie associative au sein de la commune est riche en événements et est particulièrement présente dans chaque village de la commune.

Liste des associations actives sur la commune :

Nom	Localisation
<i>Culture :</i>	
Commission culturelle Action-Animation-Tourisme ASBL	La Roche-en-Ardenne
Maison de la culture Famenne – Ardenne à La Roche - Tenneville	La Roche-en-Ardenne
Mic-Ados A.M.O.	Marche-en-Famenne
L'ESPACE jeunes	La Roche-en-Ardenne
Centre de documentation de l'Ourthe Moyenne	Rendeux
Le Miroir Vagabond	Bourdon / Melreux
Le Sillon d'Art (Salle de spectacles et d'exposition)	Maboge
Icil@terre	La Roche-en-Ardenne
Comité du Carnaval	La Roche-en-Ardenne
Festival BAM !	La Roche-en-Ardenne
Confrérie du Purnalet	La Roche-en-Ardenne
<i>Chorale et école de musique :</i>	
Chorale Larochante	La Roche-en-Ardenne
Chorale Saint Hubert	La Roche-en-Ardenne
Ecole musicale des cuivres, "Les Choffleux d'buses "	La Roche-en-Ardenne
<i>Groupement de jeunesse :</i>	
Scouts de La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne

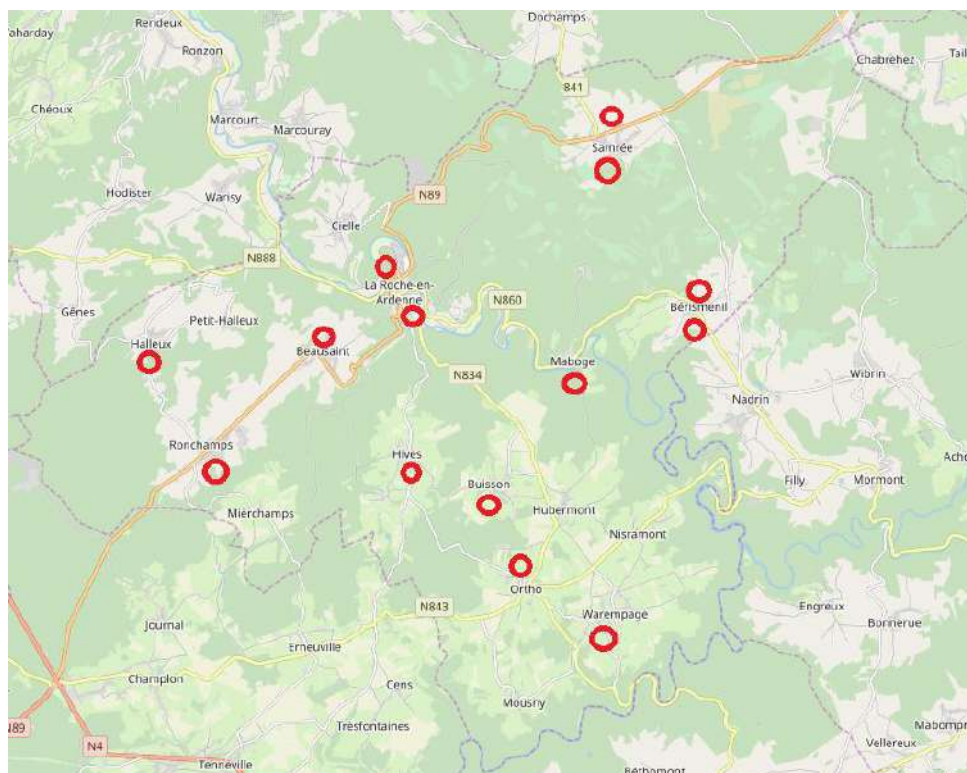


Jeunesse de Beusaint	Beusaint
Le Vinal Buisson	Buisson
Jeunesse de Hives	Hives
Jeunesse de Nisramont	Nisramont
<b>Les aînés :</b>	
3 X 20 de Bérismenil	Bérismenil
3 X 20 du Ban d'Ortho	Ban d'Ortho
3 X 20 La Roche-en-Ardenne	La Roche-en-Ardenne
<b>Autres :</b>	
Comité Entente et Loisirs	Samrée
Comité du plateau de Vecmont	Vecmont

### 16.2.1 LES SALLES COMMUNALES

La commune possède 14 salles ou maisons de village. La dernière programmation 2003-2013 du PCDR a été fertile en création ou réaménagement de salles de village.

#### Localisation et liste des salles communales et des maisons de village :





Nom :	Localisation :
Salle "La fête des blés"	Warempage
Salle "La Maison du Plateau"	Vecmont
Le chalet du ski	Samrée
Salle "Entente et Loisirs"	Samrée
Salle communale	Ortho
"La Halle de Maboge"	Maboge
Centre sportif et culturel	La Roche-en-Ardenne
Salle de l'ancienne école	Hives
Salle du Cercle Saint-Pierre	Halleux
Salle "Le Vînal"	Buisson
Salle du football	Bérismenil
Salle de l'ancienne école	Bérismenil
Salle "Li Mahonette"	Beausaint
Salle communale	Cielle
Salle du Faubourg saint Antoine	La Roche-en-Ardenne

L'administration souhaite une meilleure gestion des locations de salles communales sur le territoire.

Le centre sportif et culturel possède 2 salles, 1 salle de réunion et une grande salle d'une capacité de 200 personnes.

A Samrée, le chalet du ski nécessite des travaux de rafraîchissement.

La salle "Li Mahonette" de Beausaint a été rénovée en 2017.

La cuisine de la salle de village de Bérismenil a été agrandie en 2017.

La salle du Faubourg Saint Antoine est une salle un peu particulière au sein de la ville de La Roche-en-Ardenne. Il s'agit d'un ancien cinéma avec une configuration en gradins et toujours en état de proposer des projections. Ces deux spécificités sont uniques sur la commune. C'est la Commission culturelle Action-Animation-Tourisme qui a en charge la gestion de cette salle.



En 2016, un relevé des manifestations qui se sont déroulées dans la salle a été réalisé :

18 mars - T'emballe pas ! (Théâtre). 20 mars - Dîner-concert EIC et des Choffleux d'Buses (Concert). 23 avril - Chapitre du Purnalet (Subside). 13 et 20 mai - Les Rhétonnants (Théâtre). 16 mai - Marché du Druide (Aide au spectacle). 21 mai - Impro Belgique - Italie (Théâtre). 29 mai - Course de côte (Partenariat). 4-5 juin - Eglises ouvertes (Expo). 10 juin-10 juillet - La Roche, commune de l'Euro. 16 juillet - Royal Juillet Musical (Concert). 27 juillet-2 août : expo Bibla. 6-7 août - WE médiéval. 15 août : concours de pêche (subside).	27 août - Final du spectacle du Fantôme. juillet-août - Spectacle du Fantôme. 9-18 septembre - Festival BAM (Subside). 24 septembre - Silence en coulisses (Théâtre). 1 octobre - L'inscription (Théâtre). 21 octobre - Salon du Vin, Eric Boschman. 04 novembre : Concert du Pays noir en l'église. 10 novembre - Désiré Nollomont (+ scolaire) (Théâtre) 12 novembre - Slows légendaires (Concert) 20 novembre - Saint-Nicolas des Princes Carnaval (Spectacle enfants) 20 novembre : Spectacle « Un fou noir au pays des blancs. »
--	---

## 16.2.2 JUMELAGE

La ville de La Roche est jumelée avec la ville de Saverdun en France. Il s'agit d'une ville du département de l'Ariège.

Ce jumelage est né sous l'impulsion, en autres, de Noël Louvet, citoyen belge et conseiller municipal de Saverdun.

L'asbl « Comité de Jumelage de La Roche-en-Ardenne » a été créée en août 2013, et gère seule les échanges entre les deux communes. L'asbl est financée par la commune.

## 16.3 CULTURE

La culture sur le territoire communale de La Roche-en-Ardenne, est vecteur d'un dynamisme qui débouche sur de nombreuses activités qui ont lieu durant toute l'année.

### Les acteurs culturels dans la commune de La Roche-en-Ardenne :

#### 16.3.1 AAT (ACTION ANIMATION TOURISME)

La principale organisation Rochoise dont le but social est la culture est l'asbl « AAT - Action Animation Tourisme La Roche-en-Ardenne ». L'asbl propose, entre autres :

- Des concerts
- Des spectacles
- Du théâtre
- Des conférences



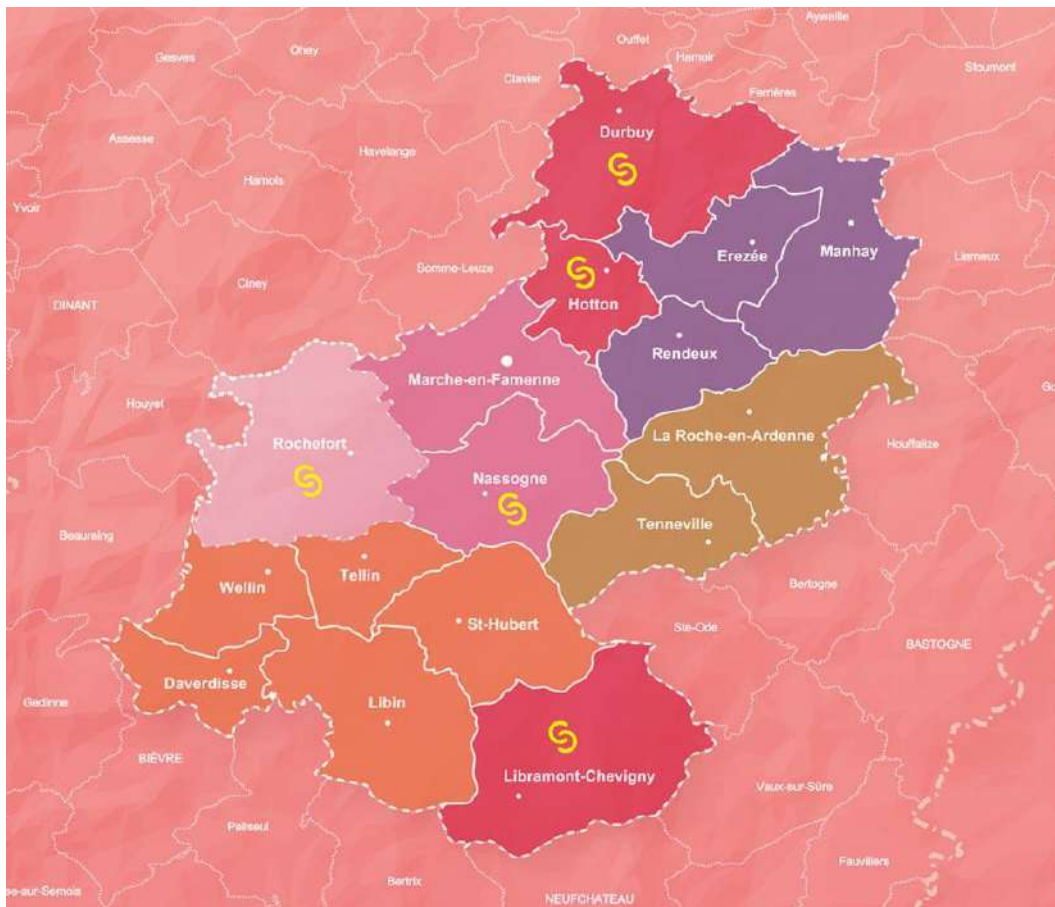
- Des activités pour enfant (ex : la saint Nicolas)
- Des expositions
- La promotion du patrimoine Rochois

En outre, l'asbl AAT collabore étroitement avec le festival BAM qui a lieu chaque année à La Roche-en-Ardenne. AAT communique principalement via une page Facebook, fréquemment mise à jour, où se retrouvent toutes les activités de l'asbl.

L'asbl est financée par la commune de La Roche-en-Ardenne et a en charge la gestion de la salle du Faubourg Saint Antoine (ancien cinéma). En complément de l'organisation de divers événements, AAT aide financièrement d'autres acteurs culturels comme, par exemple, la chorale Larochante, l'école instrumentale de cuivres, etc.

### 16.3.2 MAISON DE LA CULTURE

La commune de La Roche-en-Ardenne fait partie de la maison de la culture « Famenne–Ardenne » (MCFA) qui possède une antenne active sur les communes de La Roche-en-Ardenne et Tenneville depuis 2017. La MCFA regroupe 15 communes : Marche-en-Famenne, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Libin, Libramont, Manhay, Nassogne, Rendeux, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.



Le territoire couvert par la MCFA est vaste (+- 100 000 personnes) et est découpé en différentes entités qui possèdent un pouvoir organisationnel propre. La commune fait partie de la « MCFA La Roche-Tenneville ». Concrètement, cela se traduit par un détachement fourni par la MCFA pour la commune de La Roche-en-Ardenne et Tenneville.

Dans ce cadre, les deux communes ont engagé une *animatrice relais* de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne. Sa mission est d'épauler et de coordonner les acteurs culturels actifs sur la commune.

### 16.3.3 CARNAVAL

La principale activité culturelle qui fédère une majorité des habitants de la commune est le carnaval. Il existe depuis 1972 et se déroule chaque année à la laetare. Il est organisé par le comité carnaval, en collaboration avec la commune. De nombreux groupes carnavalesques rochois se sont formés pour participer aux différentes manifestations du carnaval, dont :

- Les Brésiliens
- Le Cercle des Maux de tête disparus
- Le 5ème Élément
- La 7ème Compagnie
- Jeunesse de Bérismenil
- Jeunesse de Vecmont
- 69ème bidule

L'agenda des festivités carnaval commence en février :

- Soirée des Princes : février
- Grand feu des Princes : février
- Cochonnailles : mars
- Bal des enfants : mercredi de la laetare
- Bal costumé carnavalesque : vendredi de la laetare
- Intronisation du Prince Carnaval : samedi de la laetare
- Bal costumé carnavalesque : samedi de la laetare
- Grand cortège international : dimanche de la laetare
- Rondeau final des musiques : dimanche de la laetare
- Grand bal carnavalesque : dimanche de la laetare

En 2018, 1 500 personnes ont participé au carnaval. Le carnaval a pris des mesures afin d'assurer l'accès aux PMR :

- Parking PMR à proximité du chapiteau + signalisation
- Rampes d'accès dans le chapiteau
- Espace réservé près de la scène
- Chien d'assistance autorisé
- WC PMR
- Possibilité de s'inscrire au cortège tant dans les catégories de groupe et que dans les chars



#### 16.3.4 BIBLIOTHÈQUE ET MÉDIATHÈQUE

L'ASBL " LIRE AU FIL DE L'OURTHE" regroupe la bibliothèque de La Roche-en-Ardenne et le centre de documentation de l'Ourthe moyenne situé à Rendeux, sur le site du moulin de Bardonwez.

La bibliothèque de La Roche-en-Ardenne se situe rue du Purnalet dans des locaux rénovés. La bibliothèque a déménagé en mars 2022 dans un bâtiment qui offre plus de confort et de visibilité. Elle est ouverte désormais 5 jours par semaine contre 3 avant leur déménagement. La bibliothèque possède une page Facebook qu'elle alimente régulièrement, de l'ordre de 2 fois par semaine.



Le centre de documentation dispose de nombreux ouvrages en référence à la vallée de l'Ourthe entre Engreux et Comblain afin de valoriser son patrimoine.

Il n'y a plus d'horaire de passage du bibliobus sur le territoire communal.

Au fil des années la médiathèque (discobus) s'est muée en PointCulture. Il s'agit d'un lieu de partage et d'échange de support média (cd, dvd, ...) destiné à la population. Une version mobile a été développée. Elle s'appelle « PointCulture MOBILE 2 » et donne rendez-vous à la population rochoise 2 à 3 fois par mois à La Roche-en-Ardenne, sur les Quais de l'Ourthe le mercredi de 14h30 à 15h30.



### 16.3.5 CINÉMA

Le cinéma « Faubourg Saint Antoine » (Carrefour) est une salle de spectacle et de cinéma de 200 places qui ne propose plus d'agenda de projection. Les cinémas les plus proches se trouvent à Hotton et Marche. La salle est gérée par AAT et il est toujours possible d'y réaliser des projections.

## 16.4 SPORT

### 16.4.1 GROUPEMENTS SPORTIFS

De nombreux clubs ou groupements sportifs sont installés sur le territoire de la commune :

- RUS Bérismenil (football – 3<sup>ème</sup> provincial)
- U.S. Vecmont (football - 3<sup>ème</sup> provincial)
- R Ortho S (football - 2<sup>ème</sup> provincial)
- ROC Rochois (football – 1<sup>ère</sup> provincial)
- Squadra Mezzo (Mini-foot)
- "Les joyeuses guibolles" Club de course à pied
- Badminton
- Tennis de table Beausaint
- Tennis club rochois
- Volley-club rochois
- « Haussire Vélo-club » (Cyclisme)
- Société de pêche "Ourthe et Bronze »
- « La Roch'Ailes » (Parapente)
- « Li pti Bagneux » (natation)

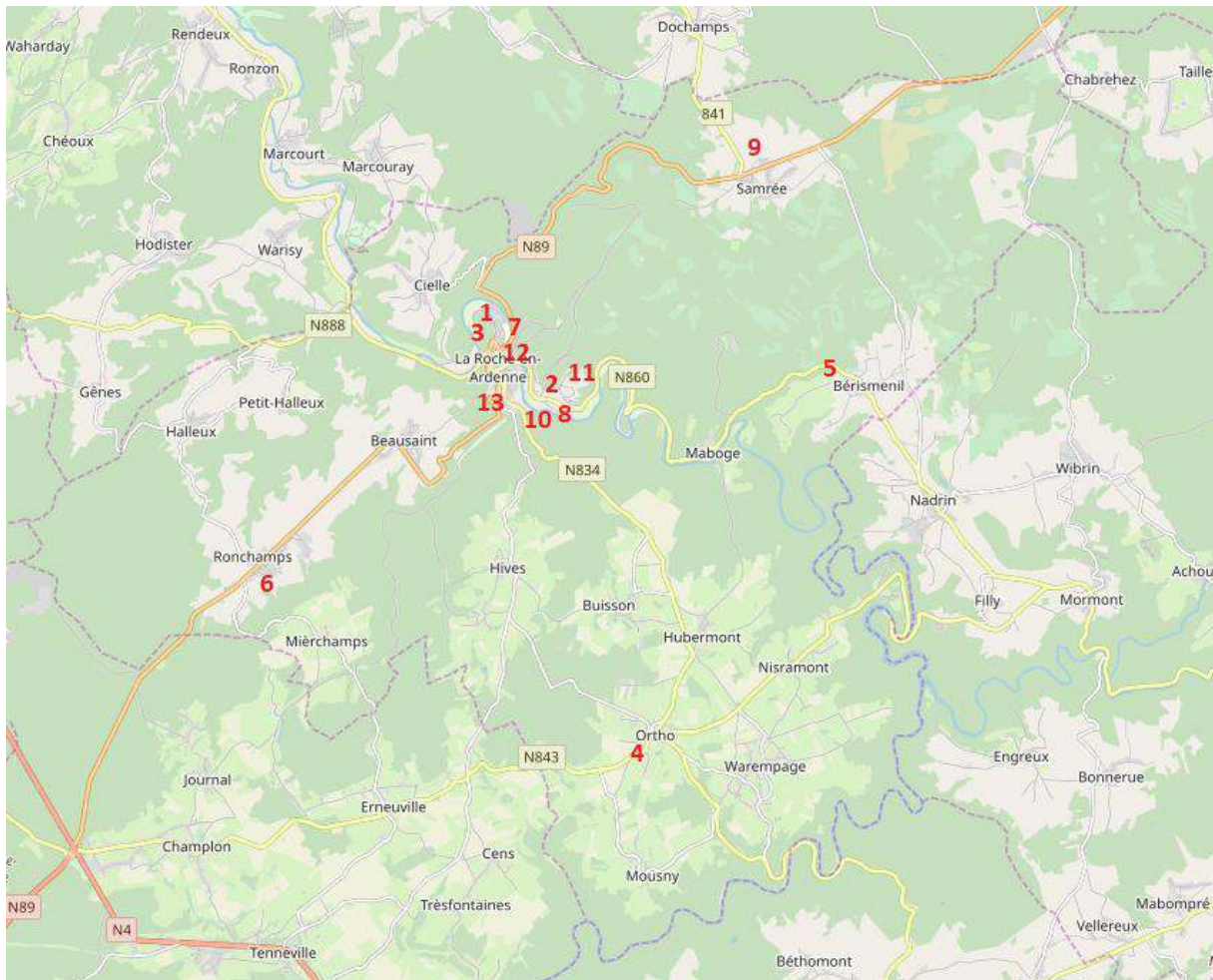
### 16.4.2 INFRASTRUCTURES SPORTIVES

#### **Cartographie des infrastructures sportive de la commune de La Roche-en-Ardenne :**

1. Piscine couverte
2. Piscine extérieure au « Floréal » ouverte à tous
3. Terrains de football à La Roche-en-Ardenne
4. Terrains de football à Ortho,
5. Terrains de football à Bérismenil
6. Terrains de football à Vecmont
7. Terrains de tennis au complexe sportif
8. Terrains de tennis au « Floréal »
9. Pistes de ski de fond à Samrée
10. Piste Vita au « Floréal »



- 11. Terrains omnisports (basket, volley, handball, mini-foot) au « Floréal »
- 12. Hall omnisport de l'Athénée
- 13. Salle de sport à l'école libre



Les infrastructures sportives rochoises peuvent être catégorisées en 3 grands groupes : les terrains de football (4), le complexe sportif et le Floréal qui est une structure privée.

En 2018 un projet d'agrandissement de salle omnisport de l'Athénée est en cours avec notamment la création d'une cafétéria.

#### 16.4.3 COMPLEXE SPORTIF

Le complexe sportif de La Roche-en-Ardenne est situé rue de la piscine n°1. Il propose de nombreuses activités :

<b>De la natation</b>	<b>Du sauvetage</b>
<b>De l'aquagym</b>	<b>De la plongée</b>
<b>Du Fitness et de la musculation</b>	<b>Du step</b>
<b>Des cours d'abdos-fessiers</b>	<b>Du yoga</b>

Du jiu-jitsu	Des cours de psychomotricité
Du tir à l'arc	Un groupe de majorettes
Du football	Du volleyball
Du Badminton	Du tennis
Des cours de danse country	

Outre ces activités encadrées, la piscine est ouverte au public tout au long de l'année. De nombreuses écoles de la commune et de l'extérieur viennent y donner leurs cours de natation.

Le centre sportif organise durant les congés scolaires d'été des stages reconnus par l'ADEPS. Six agents (2 contractuels, 2 statutaires et 2 APE) y travaillent.

Le complexe sportif fait actuellement l'objet d'une rénovation depuis 2021. Le projet d'un montant de 4 500 000 € a été obtenu dans le cadre du *plan piscine*.

#### 16.4.4 ACTIVITÉS SPORTIVES

Une très large gamme d'activités sportives est présente sur la commune de La Roche-en-Ardenne. Cette grande variété de discipline s'explique par l'existence d'un centre sportif et un grand nombre d'opérateurs « aventure » présents sur la commune ou ayant des activités sur son territoire.

- VTT
- Randonnée
- Trail
- Natation
- Kayak et Rafting
- Equitation
- Paintball
- Piste de cordes en forêt
- Spéléologie
- Géocaching
- Mini-golf
- Tennis
- Ski de fond
- Delta/Parapente
- Pétanque
- Pédalos
- Waterball
- Via ferrata & death ride
- Centre sportif ADEPS
- Escalade & Rappel
- Trekking



- Dropping
- Saut de trapèze
- Accrobranches
- Parcours Vita

Le centre de ski nordique de Samrée propose la location de matériel, des pistes de longueurs de 5 - 10 - 15 - 22 km à une altitude de 530 à 600 m. Il offre également la location de paires de raquettes à neige. (Circuit de + ou - 4 km). Un chalet d'accueil est à la disposition du public sur le site de location du matériel.

#### 16.4.5 SPORT ET TOURISME

La Roche-en-Ardenne se place comme commune référente en termes d'accueil des cyclos. La maison du tourisme a d'ailleurs lancé une charte "Bienvenue vélo" destinée aux établissements touristiques. Si la commune d'Houffalize est reconnue pour son accueil du VTT, La Roche-en-Ardenne fait la part belle aux cyclistes comme en atteste les activités sur son territoire (Cf. § 14.3.4.)

Le kayak est également une offre sportive et touristique qui caractérise la commune. Cette activité peut être réalisée par le plus grand nombre à partir du moment où le niveau de l'Ourthe autorise les descentes. Pour la Société royale Cercles des Naturalistes de Belgique ASBL,<sup>57</sup> le passage en continu des kayaks sur un cours d'eau représente une pression environnementale et est une cause de la réduction de la biodiversité.

La commune de La Roche-en-Ardenne possède aussi une offre unique de sites de parapente en Belgique. Deux sites<sup>58</sup> se situent sur le territoire communal (La Roche-en-Ardenne et Bérismenil) et un troisième se trouve à Marcourt (commune de Rendeux, à 8 km de La Roche-en-Ardenne) :



La présence de 3 sites d'envol sur un territoire restreint garantit au parapentiste les meilleures conditions de vol.

<sup>57</sup> Source : (1er trimestre 2010) revue trimestrielle de la Société royale Cercles des Naturalistes de Belgique asbl

<sup>58</sup> Source : [www.fbvl.be/sites-de-vol](http://www.fbvl.be/sites-de-vol)

L'une des grandes caractéristiques des activités sportives et touristiques de La Roche-en-Ardenne est son offre pédestre. Qu'ils s'agissent de parcours organisés par des centres de vacances spécialisés en sport aventure, ou sous forme de trails ou encore de randonnées, l'offre en promenades pédestres est aussi abondante que variée sur la commune. (Cf. § 14.3.4.)

## 16.5 SYNTHÈSE

La vie associative dans la commune de La Roche-en-Ardenne est vivante et multiple. Elle est généralement liée au dynamisme d'un village ou d'une structure sportive ou encore d'un organisme socio-culturel. Elle est valorisante quant à son image extérieure et contribue à la qualité de vie de la commune. C'est pourquoi elle doit s'ouvrir vers l'extérieur et ne pas rester le monopole de la population locale. C'est déjà le cas du complexe sportif qui est un endroit de référence pour bon nombre de petites communes voisines. Ce pôle va être amené à se développer davantage par la mise en œuvre du *plan piscine* et l'aménagement du hall omnisport de l'Athénée. Dans les années à venir, cette polarité sportive va obliger la commune à mettre ses infrastructures en adéquation avec les demandes communales et transcommunales.

Les infrastructures existantes, telles que les maisons de village et salles, sont nombreuses et principalement issues du dernier PCDR. Elles pérennisent les activités au sein des villages et permettent aux comités de village de dynamiser la vie associative. Elles sont également des points de chute pour des structures transcommunales qui promeuvent la culture itinérante.

Le Carnaval, élément majeur de la vie associative rochoise, dépasse ce cloisonnement. C'est une activité qui rayonne à tous les échelons et attire toutes les tranches d'âges grâce à un programme varié.

Thématique	Atout	Faiblesse
<b>VIE ASSOCIATIVE, EVENEMENTIELLE CULTURELLE ET SPORTIVE.</b>	Tissu associatif, sportif et culturel dense	Centre sportif vieillissant
	Plusieurs infrastructures sportives et culturelles	Pas de centre culturel
	Nombreux circuits de randonnées pédestres ou cyclistes	Plus d'EPN (voir chapitre 18.2)
	Carnaval renommé	
	Projet de rénovation du hall omnisport et du complexe sportif	



## 17 COMPORTEMENTS MODAUX

Comme de nombreuses communes rurales de la province du Luxembourg, la mobilité à La Roche-en-Ardenne est essentiellement axée sur la voiture. Sa macro-accessibilité ne lui permet pas de disposer de nombreux moyens de transports en commun. Ils sont présents avec les bus du TEC et un appui Proxibus géré par la commune. Le PCM, au départ réalisé jusque 2014, a été prolongé jusque 2019 et un bilan des actions est intégré à l'analyse. Certaines actions citoyennes de covoiturage se mettent en place. Les voies lentes sont en cours de développement.

### 17.1 MACRO-ACCESSIBILITÉ

La situation géographique de la commune implique que les habitants soient localisés à une grande distance/temps en voiture ou en transport en commun des principaux lieux d'approvisionnement en biens et services de niveau suprarégional. La plupart des déplacements sont effectués vers Marche-en-Famenne (voir la carte des bassins de consommation dans la partie économie). La Roche-en-Ardenne fait partie du Bassin de consommation de Marche-en-Famenne. Cependant, l'étendue de la commune place certains habitants plus proches de Bastogne pour certains services ou achats. Les gares reliant les grands pôles urbains comme Bruxelles, Liège ou Namur sont également éloignées et le recours à la voiture est obligatoire pour s'y rendre.

Une étude relative aux lieux de travail des salariés résidant dans la commune de La Roche-en-Ardenne nous éclairent sur les destinations quotidiennes.

Parmi les 1028 travailleurs résidant dans la commune et pour lesquels il existe cette information, 275 y travaillent, les 756 restants sortent quotidiennement de la commune. Soit pour travailler en Province de Luxembourg (42%), soit ailleurs en Wallonie (12,1%) et dans ce cas, majoritairement en province de Liège.

Enfin, 119 personnes (11,6%) travaillent au Grand-Duché de Luxembourg.

#### Répartition géographique des travailleurs salariés résidant dans la commune de Roche-en-Ardenne au dernier trimestre 2013.

	Nombres de salariés	%
Travailleurs salariés résidant dans la commune	<b>1028</b>	<b>100</b>
Travaillant dans la commune	<b>275</b>	26,8
Travaillant dans l'arrondissement (excl. la commune)	194	18,9
Travaillant dans la province (excl. l'arrondissement)	233	22,7
Travaillant en Wallonie (excl. la province)	124	12,1
Travaillant en Belgique (excl. la Wallonie)	83	8,1
Travaillant au Luxembourg	119	11,6

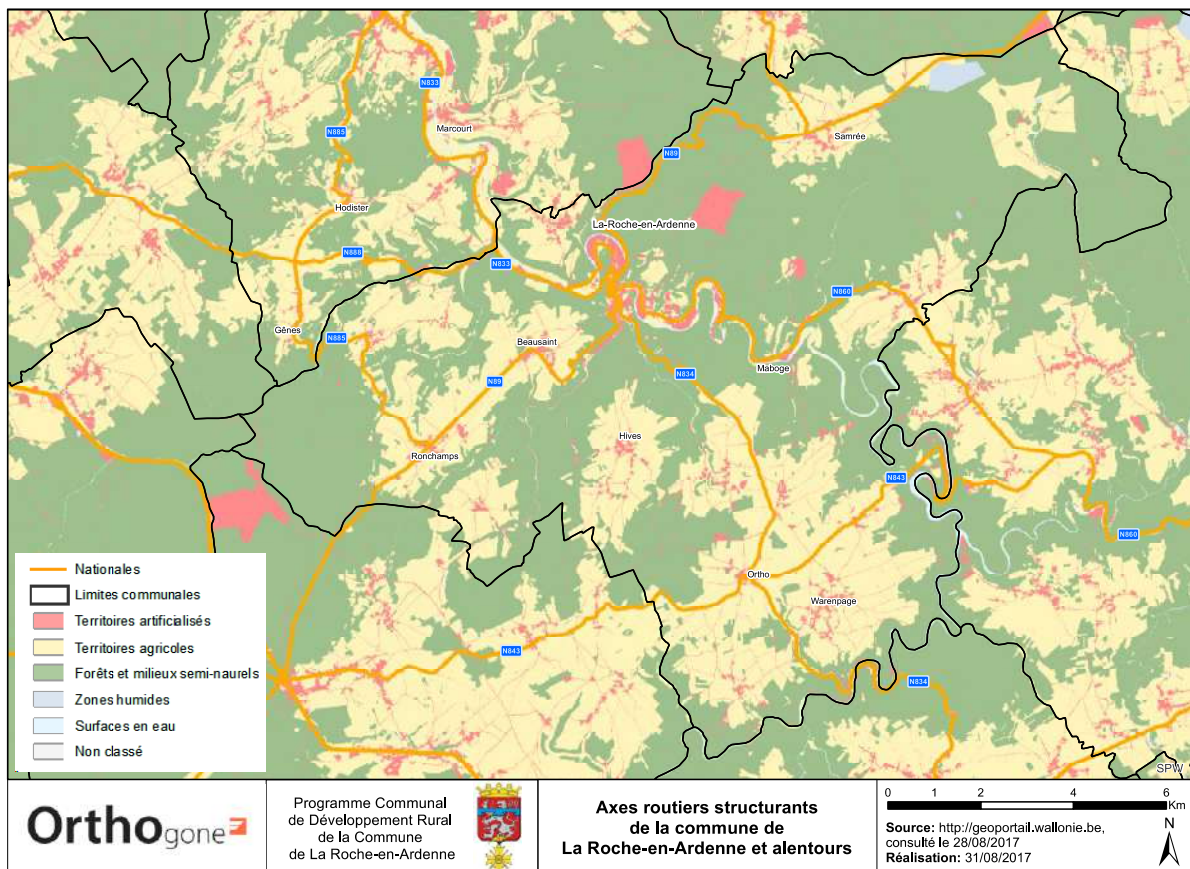
Source : ONSS et IGSS



Les parts des migrants alternants quotidiens vers le Grand-Duché de Luxembourg diminuent en fonction de l'éloignement de la frontière. L'éloignement de la commune de La Roche-en-Ardenne limite ces déplacements. Le Grand-Duché de Luxembourg exerce cependant une attractivité pour certains achats dans les centres commerciaux localisés au-delà de Bastogne.

## 17.2 AXES ROUTIERS

La commune de La Roche-en-Ardenne n'est pas traversée par un axe routier à grand gabarit (RGG). L'artère la plus importante est la Nationale 89 suivant un axe Nord-Est/Sud-Ouest. Elle relie Salmchateau (Vielsalm) à Bouillon. Au-delà de la commune, la N89 porte le numéro européen E46 à partir de la Barrière de Champlon.



Les derniers chiffres disponibles pour le tronçon de la N89 traversant la commune de La Roche-en-Ardenne datent de 2005. Ils indiquent des volumes moyens journaliers de 2400 véhicules entre la Barrière de Champlon et Beausaint et, de l'autre côté de la Ville, vers la Baraque de Fraiture, de 3000 véhicules par jour dans la côte de Samrée.

Si les comptages n'ont pas concerné la commune en 2010, les volumes journaliers moyens comptabilisés dans les communes voisines ne sont pas en augmentation lors des comptages de 2010. Cette constance laisse supposer qu'il en est de même à La Roche-en-Ardenne.

Il n'existe pas de chiffres récents de fréquentation, aussi bien sur les nationales que les routes communales.

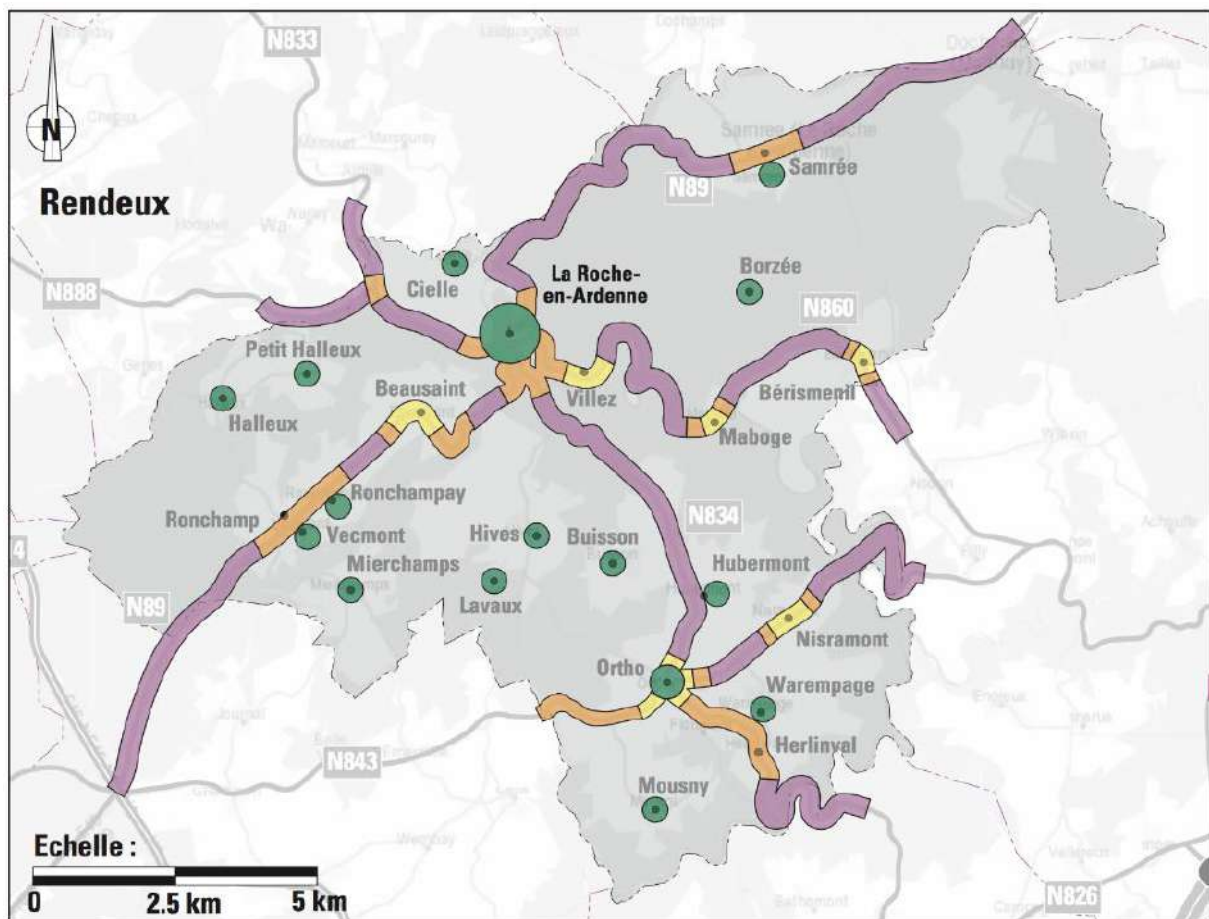
En matière de voirie, le diagnostic du plan de mobilité (2004) de la commune avait clairement identifié comme problèmes principaux :

- Les carrefours dangereux au cœur des villages, où la vitesse est inappropriée ;
- Un manque d'effet de porte en entrées de village.

Le plan de mobilité a déterminé les vitesses adaptées à l'usage sur les routes régionales ainsi que le centre-ville et les centres de villages (voir figure suivante).

Le plan de mobilité a particulièrement mis l'accent sur les faibles vitesses, si bien que la commune se retrouve dans le top 10 des communes où la part des voiries en zones 20 et 30 km/h en agglomération est la plus forte (Source : Atlas des Rues (Navteq) - SPW Secrétariat général, département de la Géomatique, direction de l'intégration des Géodonnées. Calculs : CAPRU, 2013).

### Vitesses préconisées par le plan de mobilité :



Légende :

-  **Sur le réseau routier régional hors localité et sans contraintes locales**
-  **Sur le réseau routier régional avec contraintes locales**  
(riverains, accès locaux, ...) et zones tampons entre  et  en entrée de localité
-  **Sur le réseau routier régional en traversée de localité**  
(centre de village, réseau routier sinueux, ...)
-  **Sur le réseau routier communal à protéger et modérer**  
(ponctuellement, mise en place de zone 30 km/h dans les noyaux villageois, aux abords d'écoles, ...)

Source : Plan de mobilité de la commune de La Roche-en-Ardenne, Pissart SA-Transitec, 2004.

Le plan de mobilité a préconisé de sécuriser et améliorer le fonctionnement des carrefours les plus dangereux de la commune, à savoir :

- Vecpré N833-N888 ;
- La Roche N833-N820A (rue du Chalet) ;
- Ortho N843-N834 ;
- Samrée N841-N89.

Les recommandations préconisaient également de maîtriser les vitesses et d'identifier clairement les entrées des centres villageois :

- par des effets de porte et des éléments modérateurs de trafic (à Beusaint, Bérismenil, Maboge, Nisramont, Ortho et Villez) ;
- par des effets de portes et un revêtement rouge central pour réduire la largeur de la voirie (à Vecmont et Samrée).

L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de mobilité se trouve au point suivant.

### **Voiries à la charge de la commune**

La commune possède un réseau de voirie communale particulièrement long avec 306 km. L'indice du nombre de kilomètre de voirie par 1000 habitants est de 71 à La Roche-en-Ardenne alors qu'il n'est que de 14 en Wallonie, 17 à Marche-en-Famenne ou 32 à Durbuy. Manhay est la commune voisine avec l'indice (61) le plus proche de La Roche-en-Ardenne. Cet indice élevé montre que ces communes ont une charge par habitants plus élevée que les autres communes.



Le budget voirie (entretien, réparation, traitement hivernal, ...) pèse plus dans le budget communal qu'ailleurs.

	km voirie	Km voirie /1000 hab.
La Roche-en-Ardenne	306,8	71
Bertogne	153,9	48
Houffalize	269	54
Manhay	201	61
Marche-en-Famenne	302	17
Nassogne	209,4	40
Rendeux	133,7	54
Tenneville	148,2	55
Hotton	110,5	21
Durbuy	352,2	32
Wallonie	48186,5	14

Sources : SPF Mobilité et Transports, IWEPS, 2018

### Revêtements des voiries

On recensait ces dernières années des revêtements en mauvais état sur de nombreuses voiries de la commune : au sein des villages, en liaison inter village et sur les nationales (particulièrement sur la N89 entre la Barrière de Champlon et Beusaint).

Ce tronçon a été repris dans les plans de révisions prioritaires de la Wallonie. La voirie la plus dégradée a été rénovée entre La Roche-en-Ardenne et Vecpré en 2017.

La SOFICO annonce les travaux suivants sur la commune avant 2019 :

- **N843** : Réhabilitation du revêtement de la traversée de Nisramont (€ 675.000) et Réhabilitation du revêtement entre Ortho et Nisramont (€ 400.000).
- **N860** : Réhabilitation du revêtement entre Bérismenil - Nadrin (€ 700.000)
- **N89** : Réhabilitation du revêtement de Vecmont à Beusaint (€ 1.300.000) et réhabilitation du revêtement de Beusaint à La Roche-en-Ardenne (€ 1.750.000)

La SOFICO a aussi annoncé, la construction d'un mur de berge en rive droite à La Roche-en-Ardenne, entre le pont du Faubourg et le pont du Gravier pour un montant de 2.000.000 € en 2019.

### Accidents de la route

En termes d'accidents, le tableau suivant reprend les statistiques globales. Les points noirs souvent cités sont la côte de Samrée, notamment à cause des motos.





## Tableau reprenant les accidents de la route :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>La Roche-en-Ardenne</b>	31	32	17	38	24	21	28	20
<b>Bertogne</b>	10	16	12	13	4	10	7	5
<b>Houffalize</b>	27	36	29	28	36	28	28	29
<b>Manhay</b>	32	29	21	27	27	35	23	21
<b>Marche-en-Famenne</b>	101	103	93	83	93	75	69	67
<b>Nassogne</b>	12	16	22	24	20	15	15	19
<b>Rendeux</b>	11	13	11	12	12	5	8	10
<b>Tenneville</b>	20	22	14	18	11	12	16	15

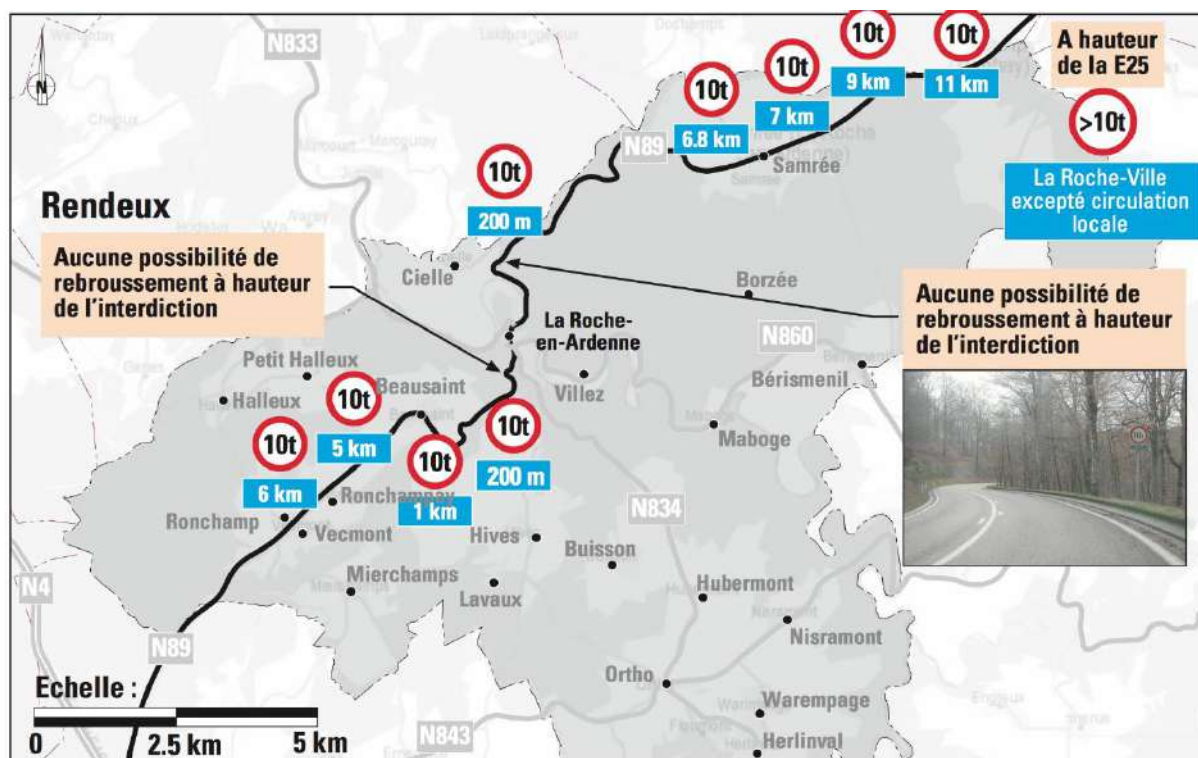
Source : SPF Economie (walstat.iweps.be)

## Trafic poids lourds

Le transit des poids lourds au centre-ville reste une problématique délicate, compte tenu de la configuration physique de la ville qui ne permet pas d'envisager un contournement. En 2004, 250 poids lourds par jour ouvrable traversaient le centre de La Roche-en-Ardenne (PCM). Les chiffres récents ne sont pas disponibles. La majorité du charroi engendré par la carrière de Cielle ne traverse pas le centre-ville car les camions rejoignent la E25 par Samrée.



La figure suivante reprend l'état de la situation en 2004 avec de nombreux panneaux indiquant l'interdiction de plus de 10 tonnes avant le centre mais aucune possibilité de rebroussement à hauteur de l'interdiction. La situation est stabilisée.



Source : Plan de mobilité de la commune de La Roche-en-Ardenne, Pissart SA-Transitec, 2004.

### 17.3 BILAN DU PCM

Depuis la première évaluation du PCM réalisée le 20 novembre 2014, permettant ainsi sa reconduction, les mesures ont été mises en œuvre en fonction des priorités établies à l'origine et selon la disponibilité des financements et des partenaires de mise en œuvre.

De manière systématique, le tableau suivant reprend l'état de mise en œuvre des mesures préconisées dans le PCM (état des lieux de 2017).

Mesures au Centre de La Roche-en-Ardenne-en-Ardenne	Échéance d'origine	Réalisation
Aménagement Place du Bronze et création d'un giratoire	Priorité 1	Travaux terminés en 2006
Aménagement convivial du Centre-Ville (rue de l'Eglise-rue Chamont-Place Chanteraine- Rue du Purnalet et rue de la Gare) de La Roche-en-Ardenne et création d'un piétonnier et d'une zone	Priorité 1	Travaux terminés en 2015

de rencontre. (Changement du sens de circulation)		
Programmation carrefour à feux	Priorité 1	Réalisé. Le carrefour à feu Rue de Cielle-Rue de la Gare a été revu. Cependant, les feux ont été supprimés au carrefour Quai de l'Ourthe-rue du Pont.
Création arrêt TEC Quai de l'Ourthe et réorganisation du stationnement parking Quai de l'Ourthe	Priorité 1	Un nouvel arrêt de bus sera aménagé Quai de l'Ourthe dans le cadre du chantier conjoint SPW-Voirie-Commune-SRWT visant l'aménagement de la rue du Pont. Ce chantier a débuté en avril 2017
Aménagement et jalonnement parking Athénée	Priorité 1	Projet en cours d'étude, Une convention entre la Ville et l'Athénée est en préparation.
Élargissement trottoirs Quai de l'Ourthe et rue du Pont	Priorité 2	Un dossier de rénovation du pont du Faubourg, comprenant l'élargissement des trottoirs de la rue du Pont est en cours de réalisation. Le chantier débute en avril 2017. Il s'agit d'un dossier conjoint SPW-Voirie / Commune / SRWT. Cependant, rien n'est encore planifié en ce qui concerne les trottoirs le long du Quai de l'Ourthe.
Mise en place politique de stationnement	Priorité 2	Une politique de stationnement a été mise en place : Parkings payants dans le Centre-ville ; Parkings gratuits à rotation rapide dans le Centre-ville ; Parkings de délestage aménagés en périphérie (Evêts et tanneries)
Création d'un effet de porte rue de Cielle et réorganisation du stationnement dans cette rue.	Priorité 2	Ce projet a été identifié comme une fiche projet dans le cadre du projet de rénovation urbaine.
Poursuite contrôle stationnement	En cours	
<b>Aménagement sur le réseau régional</b>	<b>Échéance d'origine</b>	<b>Réalisation</b>
Avenue hadja - Rue du chalet	Priorité 2	Projet non mis en œuvre. Les travaux dépendent du SPW-voirie

Carrefour Vecpré	Priorité 2	Projet non mis en œuvre. Les travaux dépendent du SPW-voirie
Carrefour Ortho	Priorité 2	Projet réalisé par le SPW - Aménagement provisoire
Carrefour Samrée	Priorité 2	Projet non mis en œuvre. Les travaux dépendent du SPW-voirie
Zone rebroussement poids lourds sur la N89	Priorité 1	Projet non mis en œuvre. Les travaux dépendent du SPW-voirie
<b>Création d'effets de porte en entrée des villages et aménagement d'éléments de modération en traversée de villages</b>	<b>Échéance d'origine</b>	<b>Réalisation</b>
Différents travaux ont été réalisés en vue d'aménager des entrées de village ou de réduire la vitesse des véhicules dans leur traversée	Priorité 1 et 2	Aménagements à Hives, Hubermont, Beusaint, Maboge. Il reste de nombreux projets à finaliser dans les autres villages
<b>Aménagements en faveur des modes doux</b>	<b>Échéance d'origine</b>	<b>Réalisation</b>
Amélioration réseau piéton	Priorité 1	Plusieurs aménagements ont été réalisés en vue de créer une liaison lente continue sécurisée dans la traversée de La Roche-en-Ardenne : Aménagement abords maison de repos (travaux en cours).  Aménagement piétonnier Quartier des Evêts (Réalisé en 2006 Plan Mercure). Création d'une passerelle sur le ruisseau du Bronze (Projet en cours de réalisation)
Création d'une passerelle sur l'Ourthe en vue de rejoindre le Parc Rompré		Réalisé en 2006 dans le cadre du PCDR
Aménagement zone 30 aux abords d'écoles	Priorité 1	. Aménagement quartier des Tanneries (crédits C24) et quartier Val du Bronze (subside amélioration sécurité). Aménagement quartier des Evêts (Plan Mercure) aux abords de l'Athénée. Elargissement trottoirs quartier des Evêts (plan trottoir et crédits C27d'impulsion) - travaux en cours d'adjudication

Développer le RAVEL	Priorité 1	Certains tronçons ont été réalisés en vue de créer un itinéraire cyclopédestre dans la Vallée avec la collaboration de de la commune de Rendeux. Ces travaux ont été subsidiés dans le cadre du projet PICVERT. Il reste cependant à aménager le "maillon de liaison" entre La Roche-en-Ardenne et Jupille (Rendeux) pour lequel le financement vient d'être accordé. Une subvention de 438.480€ a été accordé par M. le Ministre du Tourisme en décembre 2016 dans le cadre d'un projet "Programme de développement rural - mesure 7.5."
Aménagement SUL, sentier	Priorité 2	Divers aménagements ont été réalisés : SUL dans la zone de rencontre de la Grand rue - Aménagement d'une voie lente entre Vecmont et Beusaint dans le cadre d'un plan Mercure, ...

Source : Administration communale, 2017

Finalement, les dossiers les plus conséquents en matière de travaux d'aménagement sont les suivants :

- Aménagement du centre-ville (partie piétonne + zone de rencontre), ; les travaux sont aujourd'hui finalisés.



Photo : Commune de La Roche-en-Ardenne, 2017

- Aménagement d'une liaison piétonne le long des berges de l'Ourthe : construction d'une passerelle sur le ruisseau du Bronze ; les travaux se sont clôturés en 2018.



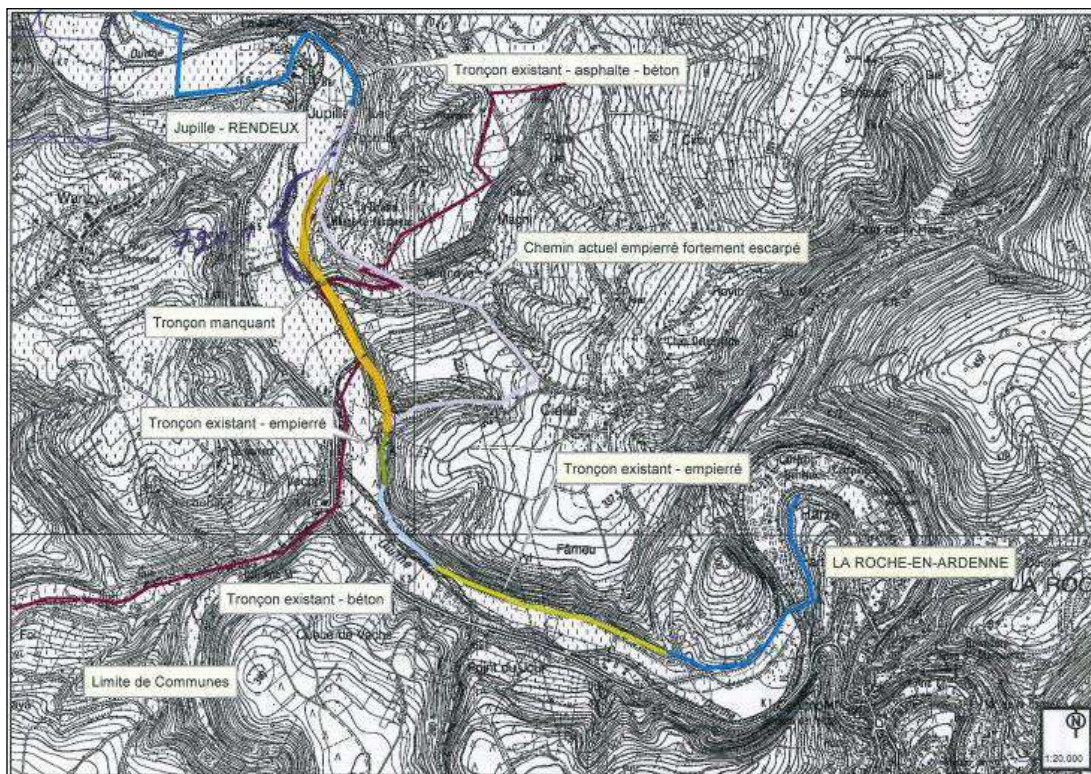


Photo : Commune de La Roche-en-Ardenne, 2017

- Aménagement de la Rue du Pont : projet visant à élargir les trottoirs Rue du Pont afin de réaliser un cheminement piéton cohérent et confortable entre les deux zones piétonnes de la ville (Place du Marché et Place du Bronze) ; ce dossier a débuté au printemps 2017. Le permis a été accordé et le dossier est subventionné par les crédits d'impulsion.

- Aménagement d'une voie lente dans la vallée de l'Ourthe : il s'agit d'un projet transcommunal afin de créer un axe cycliste structurant dans la vallée.

Le projet a fait l'objet d'un arrêté de subvention dans le cadre d'un projet FEDER. L'étude a débuté en 2018. Ce dossier doit être concrétisé dans les prochaines années.



## 17.4 STATIONNEMENT DANS LE CENTRE DE LA VILLE

Le stationnement à La Roche-en-Ardenne est conditionné par un plan qui détermine des places gratuites, des places payantes avec 30 minutes gratuites et des places à rotation rapide ne permettant que 15 minutes de stationnement.

### Plan de stationnement de la Ville de La Roche-en-Ardenne :



Source : Administration communale, ADL, 2017

La mise en piétonnier de la rue principale et l'instauration des nouvelles normes de parcage sont maintenant en place et semblent convenir aux acteurs (commerçants notamment, selon l'ADL) depuis que les utilisateurs les ont intégrés dans leurs habitudes. La ville propose un équilibre entre les places de stationnement payantes et les places gratuites moins visibles mais assez proches.

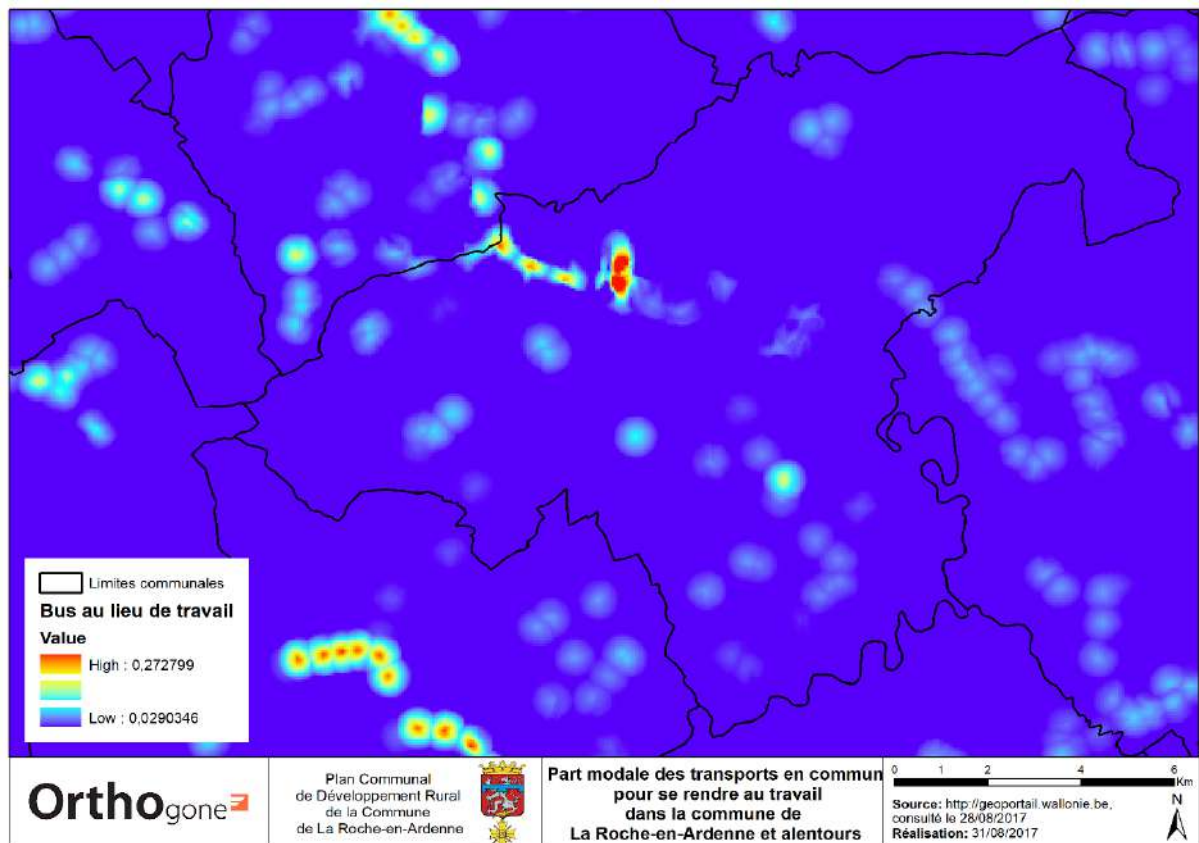


## 17.5 ALTERNATIVE À LA VOITURE

### 17.5.1 TRANSPORT EN COMMUN

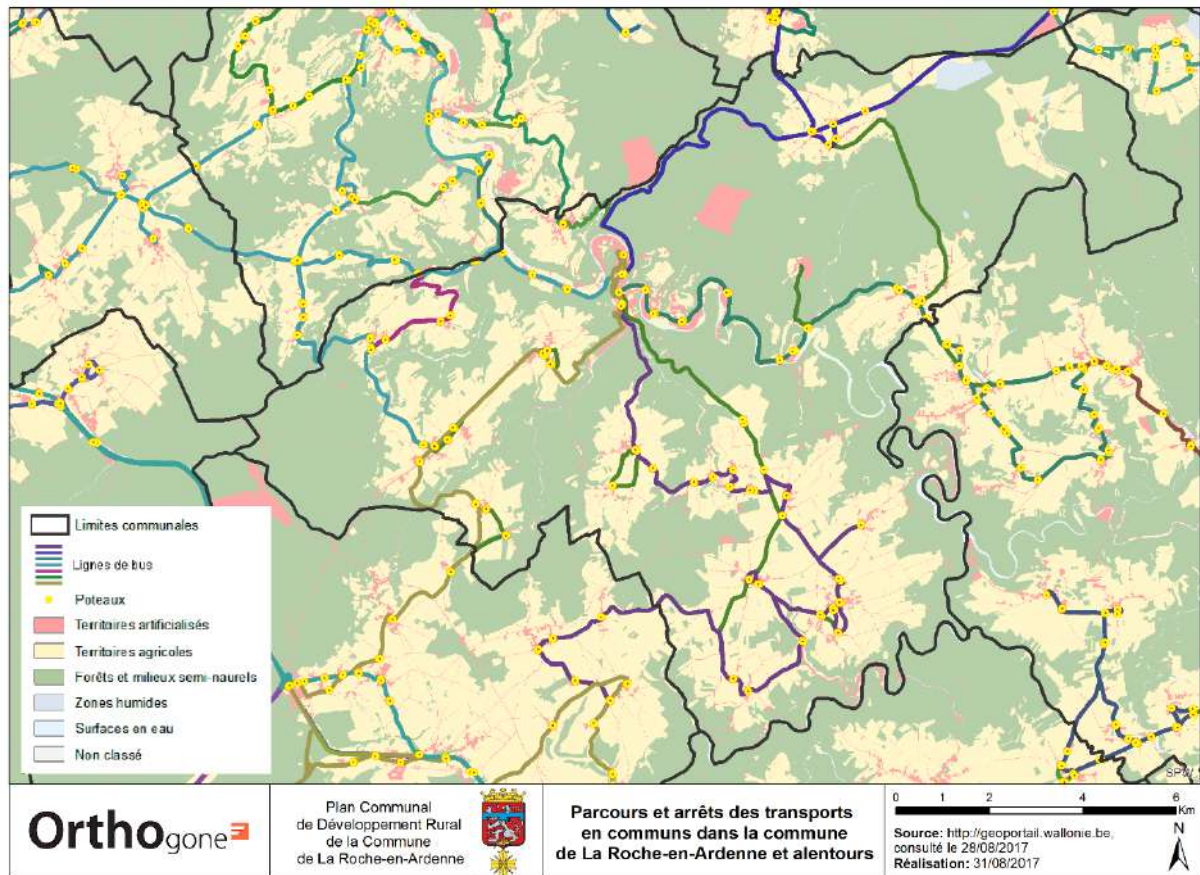
L'offre en Bus TEC est organisée essentiellement pour le ramassage scolaire. Les lignes de bus sont orientées vers le centre de La Roche-en-Ardenne qui regroupe les écoles secondaires.

**Part modale des transports en commun pour se rendre au travail :**



En 2004, la CPDT a réalisé une enquête sur les modes de transports utilisés par la population pour effectuer leurs déplacements pour se rendre au travail. Ces résultats ont ensuite été extrapolés à l'ensemble du territoire wallon sous forme de parts de déplacements de la population. Cette part modale des transports en commun est relativement faible à La Roche-en-Ardenne. La fréquence de passage est limitée par le contexte rural. Seul le centre-ville de La Roche-en-Ardenne montre des parts modales plus élevées (en rouge sur la figure). En d'autres termes, certains habitants utilisent le bus pour se rendre à leur travail à La Roche-centre, et nulle part ailleurs. Les bus sont donc utilisés pour le transport scolaire essentiellement vers La Roche-en-Ardenne et certains travailleurs profitent de ces horaires pour se rendre en ville.

## Lignes de bus et arrêts de la commune :



Les liaisons TEC supra communales sont liées aux deux gares régionales (Melreux et Marloie) et aux écoles de Marche et de Bastogne. Pour accéder à Marche ou Bastogne, certains usagers préfèrent rejoindre Tenneville via un bus express.

Le transport collectif de personnes hors horaire scolaire est assuré au sein de la commune par le Proxibus. Il s'agit d'un petit bus qui complète l'offre TEC et permet des connexions avec les lignes du TEC. Les titres de transport habituels du TEC et leurs tarifs y sont d'application : abonnement TEC, libre-parcours 65+, carte INTER, billets, ...

La destination du Proxibus diffère selon le jour de la semaine afin de couvrir les différents secteurs de la commune :

- Lundi : circuit de Cielle et circuit d'Ortho
- Mardi : circuit de Beusaint et circuit de Samrée
- Jeudi : circuit de Borzée
- Jeudi (semaines paires) : circuit de la Baraque Fraiture et lien avec le TEC vers Bastogne ou Liège ;
- Jeudi (semaines impaires) : circuit Champlon et lien avec le TEC vers Marche-en-Famenne ou Namur ;
- Vendredi : circuit de Hives, circuit de Halleux et circuit de Samrée – Bérismenil – Maboge.

**NB :** Les chiffres de fréquentations ne sont pas disponibles.

## 17.5.2 AIDE AUX PERSONNES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ

Le projet DAMIER pour Dispositif d'Accès à la Mobilité Immédiate pour l'Emploi en Région Rurale a été lancé pour augmenter les capacités de mobilité des personnes en vue d'un meilleur accès au marché du travail.

Le projet DAMIER a réalisé une base de données dynamiques reprenant de manière exhaustive toute l'information utile sur les différents modes de transport pour plus de 1200 localités luxembourgeoises, namuroises et liégeoises. Le site internet est régulièrement mis à jour et se fait l'écho de toute initiative locale apportant un plus à la mobilité locale.

Ce site se veut un outil pertinent pour des personnes peu mobiles et pour des opérateurs de l'insertion et du développement local.

En matière de covoiturage, le projet lux-covoiturage a aujourd'hui été intégré dans un projet plus global appelé *carpool*. Les plateformes de covoiturage se mettent ainsi en place et gagnent en fréquentation. Les chiffres par commune ne sont pas disponibles.

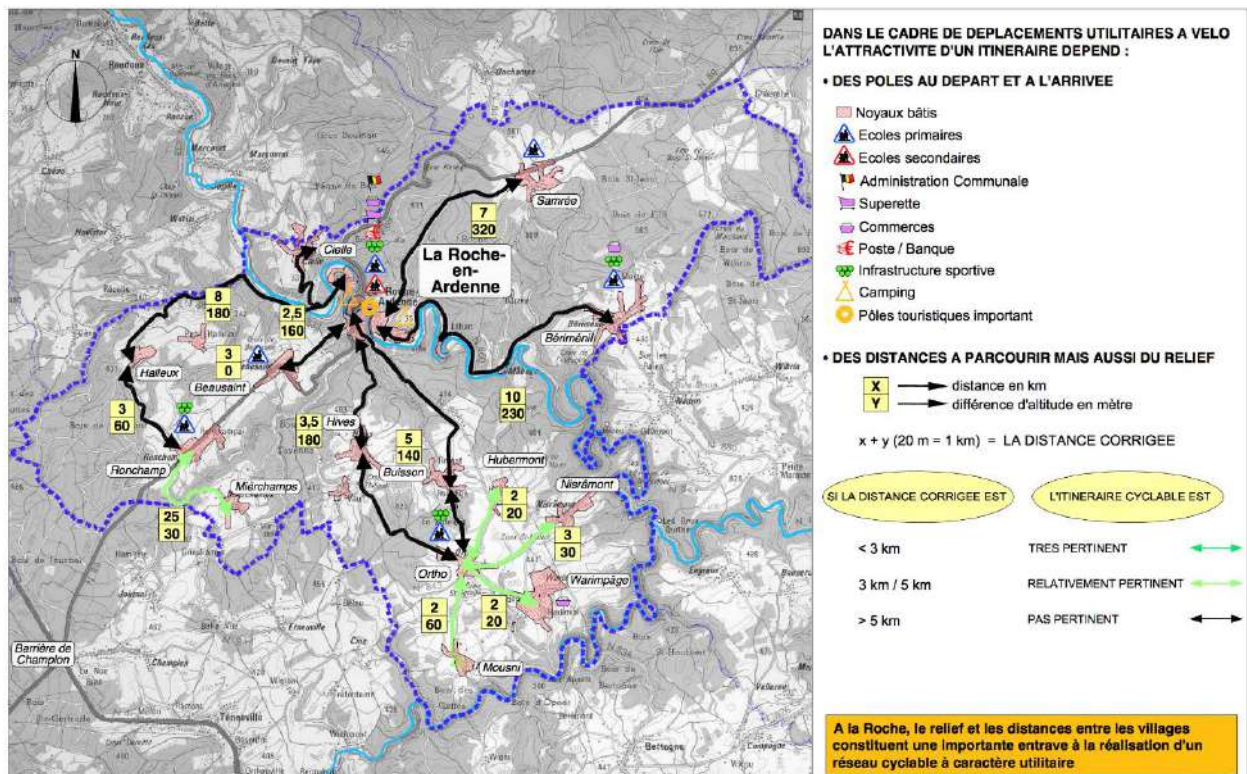
## 17.5.3 MOBILITÉ LENTE

Le plan de mobilité a effectué une analyse sur les déplacements utilitaires à vélo qui pourraient être envisagés sur la commune. La figure suivante montre que les pentes ne permettent d'envisager un tel développement (flèches noires) que sur les hauts plateaux (flèches vertes) : le Ban d'Ortho d'une part, une liaison entre Mierchamps et Vecmont. D'autre part, la culture du vélo utilitaire n'est pas encore ancrée dans les pratiques et, parallèlement, l'offre en pistes cyclables et en parking vélo est peu développée.

L'avènement des vélos électriques remet quelque peu en cause cette analyse. Cependant, l'accessibilité financière de telles machines pose question.



## Itinéraires cyclables utilitaires entre villages : Recherche dans le cadre du PCM :



Source : Plan de mobilité de la commune de La Roche-en-Ardenne, Pissart SA-Transitec, 2004.

Au-delà d'un aspect uniquement utilitaire mais aussi touristique, la voie lente Liège-La Roche-en-Ardenne est en cours de finalisation mais il s'agit plutôt d'un cheminement touristique. Un dernier tronçon de 2,5 km entre La Roche-en-Ardenne et Jupille est en cours de finalisation avec les études lancées en 2018. Il établira un itinéraire cyclable continu longeant l'Ourthe entre les deux pôles touristiques locaux de La Roche-en-Ardenne et Hotton. Cette liaison permettra de desservir différents équipements (administration, école, ...).

Un réseau de points nœuds a été mis en place en 2022 par le PNDO.

## 17.6 SYNTHÈSE

La mobilité en milieu rural est particulièrement liée à la voiture. De plus, la commune de La Roche-en-Ardenne n'est pas traversée par de grands axes routiers ou ferroviaires. Cette situation pose des difficultés d'accessibilité aux grands pôles de services et d'emploi, ainsi qu'aux chemins de fer vers les pôles de services comme Bastogne et Marche-en-Famenne ou vers les métropoles régionales (Namur, Liège ou Bruxelles).

L'offre des transports en commun est centrée sur les déplacements scolaires : soit concentriques vers le centre-ville, soit vers l'extérieur de la commune. Dans ce dernier cas, les liaisons TEC sont liées aux deux gares régionales (Melreux et Marloie) et aux écoles de Marche et de Bastogne.

Le manque d'offre en dehors de ces périodes scolaires est lié à la configuration dispersée des villages et donc au manque de demande.

L'éloignement des villages ne permet pas une mobilité piétonne inter-village. Les pentes ne permettent pas non plus un réseau cyclable utilitaire, sauf dans les quelques parties de la commune moins pentues, comme sur le Ban d'Ortho ou entre Mierchamps et Vecmont. Le réseau cyclable utilitaire est inexistant : il n'y a ni pistes cyclables ni parkings vélo. Le Ravel sera un axe structurant important dans le fond de la vallée. Il manque une liaison vers la commune de Rendeux. Le projet est en cours de réalisation. Un système de points nœuds vient compléter l'offre en matière de mobilité touristique.

Des alternatives pour les déplacements des personnes non motorisées ont été mises en place. La réponse principale actuelle est le Proxibus. L'adéquation entre l'offre et la demande de ce type de projet est toujours difficile à mesurer. D'autres alternatives de covoiturage existent et elles sont souvent gérées à un niveau supra-local et hors de la commune (Passagers du pays, carpool...)

Le réseau vicinal est très étendu (306 km) impliquant une charge financière et technique d'entretien de voiries importante pour la commune. Certaines routes ne sont pas en bon état. Parallèlement, un plan de réaffectation du revêtement des principales nationales qui traversent la commune est prévu par le Service Public de Wallonie (SPW).

La commune s'est dotée d'un conseiller en mobilité et le plan communal de Mobilité (2004-2014) a été prolongé jusque 2019. Au centre-ville, l'offre en parking ainsi que la communication la concernant y sont jugées satisfaisantes par l'ADL. Les accès et la mobilité PMR sont à améliorer dans certains bâtiments publics et sur les quais de l'Ourthe. Les travaux récents (2018) sur les quais de l'Ourthe ont déjà apporté quelques améliorations.



Thématique	Atout	Faiblesse
Mobilité		Macro-accessibilité faible : éloignement par rapport aux centres de service, d'emploi, des gares...
	Plan Communal de Mobilité (PCM de 2004-2014) prolongé jusqu'en 2019 + Conseiller en mobilité	
	Plan de réaffectation du revêtement des principales nationales qui traversent la commune en cours	Charges d'entretien de voiries importantes pour la commune : 306 km de voirie
		Faible offre (et faible demande) en transports en commun : équipements, offre de bus, train, horaires...
	Proxibus géré par la Commune	Peu de succès du Proxibus
	Passagers du pays Carpool pour le covoiturage	Gestion du covoiturage en dehors de la commune
	Projet en cours en matière de pistes cyclables : liaison vers Rendeux en cours et nouveaux projets de points nœuds	Faible offre en mobilité douce : réseau cyclable utilitaire inexistant, pas de parking vélo  Relief : problème pour la mobilité douce
	Travaux réalisés sur une partie des quais de l'Ourthe	Accès et mobilité PMR : problèmes dans certains bâtiments publics et sur les quais de l'Ourthe
	Offre de stationnement renouvelée	
	Accidents de la route peu nombreux	

## 18 AUTRES SERVICES

### 18.1 CONNECTIVITÉ ET COMMUNICATION

La connectivité des foyers est une problématique récurrente dans les communes rurales. Par connectivité on entend :

- Accès à internet par ligne fixe
- Accès à l'internet mobile
- Accès au réseau de téléphonie mobile

La vie événementielle de la commune est mise en avant par de multiples canaux de communication (le site internet de la commune, le bulletin communal mensuel, la maison du tourisme, le syndicat d'initiative).

Les principaux vecteurs de communication de la commune sont :

- Le site internet de la commune,
- Une page Facebook « LR en ligne »
- Le bulletin communal mensuel
- L'application mobile "La Roche-en-Ardenne" (2020)

L'ensemble de ces vecteurs est actif, il n'y a pas de média communal laissé à l'abandon. Le site internet est fonctionnel et régulièrement mis à jour. Le bulletin communal est mensuel et compte en moyenne une soixantaine de pages, regroupées en rubrique :

- Sommaire
- Le mot du Bourgmestre
- Population - État civil
- L'invité du mois
- Environnement
- Services
- Santé
- Loisirs
- Sports
- Enseignement
- Vie culturelle
- Vie associative
- Petites annonces
- Agenda des manifestations



### 18.1.1 L'ACCÈS À INTERNET PAR LIGNE FIXE

L'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) est un institut créé en 1991 comme étant un parastatal en charge de la régulation du secteur de la communication.

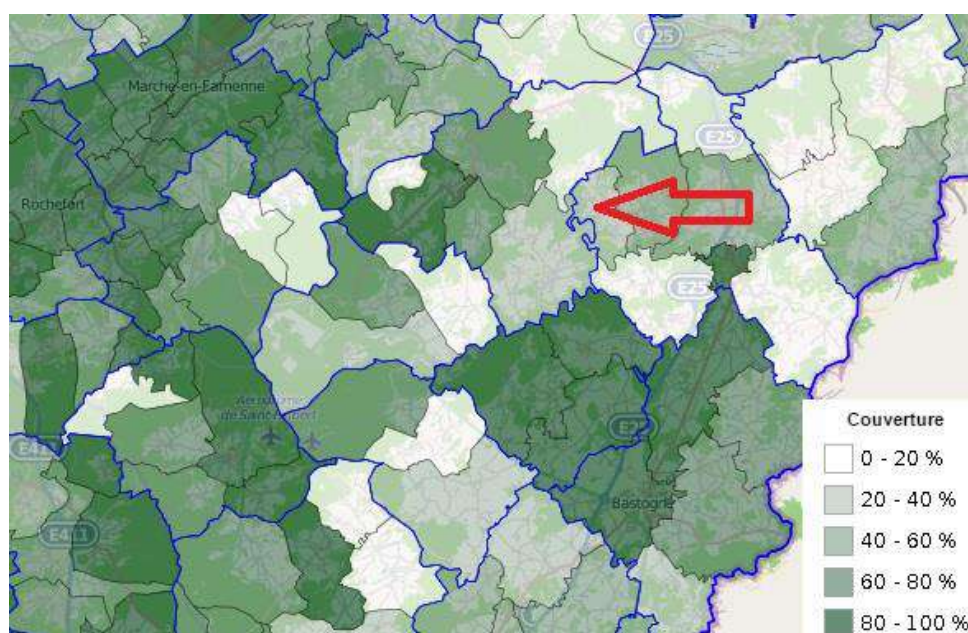
Il subdivise la commune en 6 réseaux : Beausaint, Ortho, Halleux, Hives, La Roche-en-Ardenne, Samrée (les anciennes communes avant fusion)

Toute la commune a une couverture de 100% en internet 1Mbps (débit le plus faible disponible). Seuls Ortho et Hives sont à 99%. Cela veut dire qu'une infime partie de ces 2 territoires n'a pas accès à internet par ligne fixe. Au 1<sup>er</sup> mars 2016, 99.96% des logements belges avaient accès à internet par ligne fixe.

L'internet avec un connexion de 1 Mbps représente une connexion qui ne permet pas de nombreuses fonctionnalités.

Avec une connexion internet ADSL de 30 Mbps je peux ...	Oui / Non
Utiliser le cloud ?	Oui
Streamer un flux vidéo ?	Non
Utiliser des VOD ?	Oui
Utiliser la TV numérique ?	Oui
Utiliser 2 TVs numériques ?	Non
Télécharger des médias ?	Oui
Télécharger des médias haute résolution ?	Non

Internet avec une connexion de **30 Mbps** représente une connexion ADSL. La couverture pour :

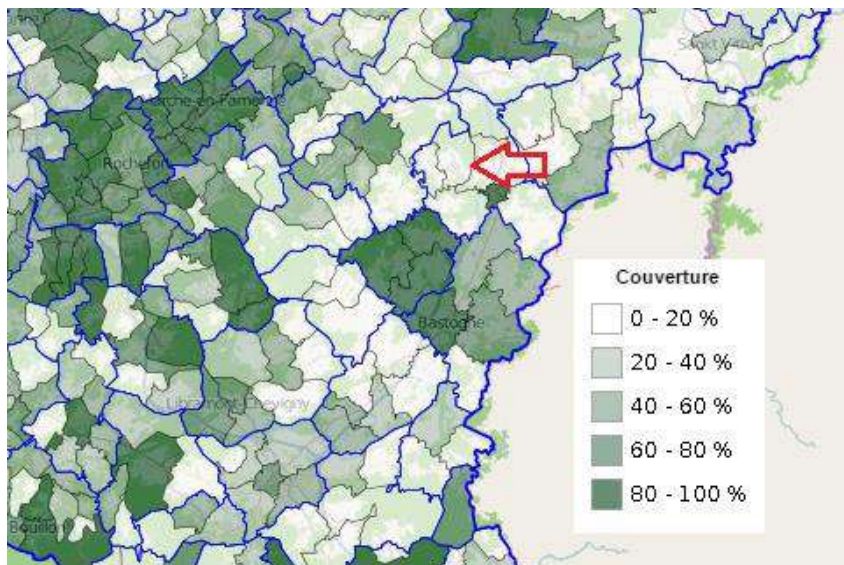




- Beausaint : 89.06%
- Ortho : 20.58%
- Halleux : 0.00%
- Hives : 61.76%
- La Roche-en-Ardenne : 67.85%
- Samrée : 0.00%

Mise à jour : En 2022, il reste 3 secteurs statistique selon l'lbpt en rouge avec une couverture des ménages très faible : Buisson 4.8%, Hubermont 0%, Nisramont 3.8%

Internet avec une connexion de **100 Mbps** représente une connexion VDSL. La couverture pour :

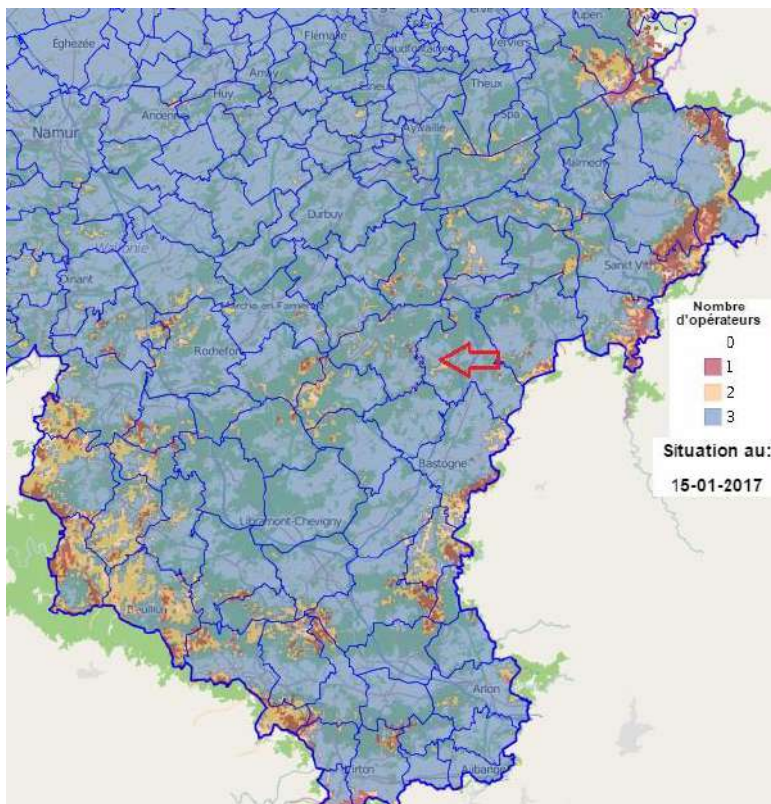


- Beausaint : 50.57%
- Ortho : 9.48%
- Halleux : 0.00%
- Hives : 36.76%
- La Roche-en-Ardenne : 67.85%
- Samrée : 0.00%

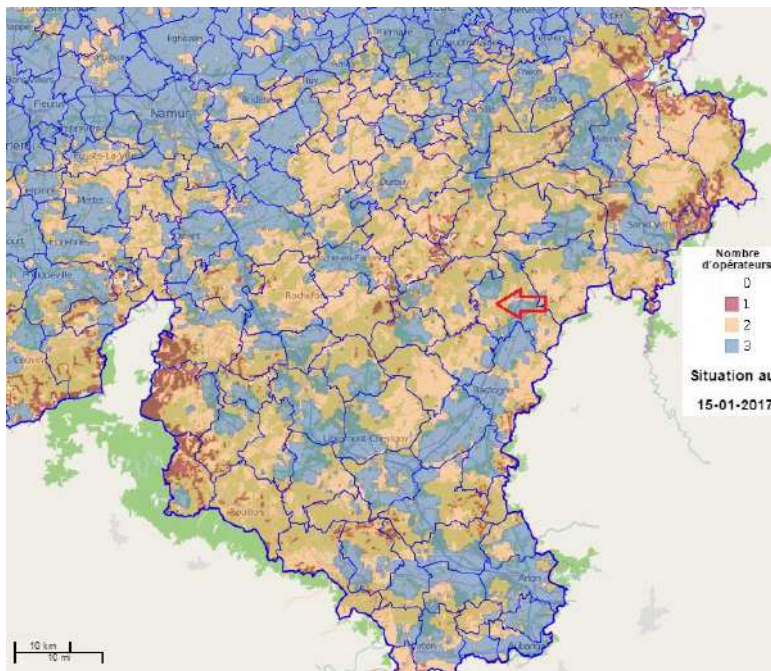
Mise à jour : En 2022, l'entièreté de la commune hormis la ville de La Roche (93.3%) et Cielle (92%) ont une couverture des ménages comprise entre 20% et 0%.

## 18.1.2 L'ACCÈS À L'INTERNET MOBILE

Situation du réseau internet mobile 3G des 3 opérateurs :



Situation du réseau internet mobile 4G des 3 opérateurs :



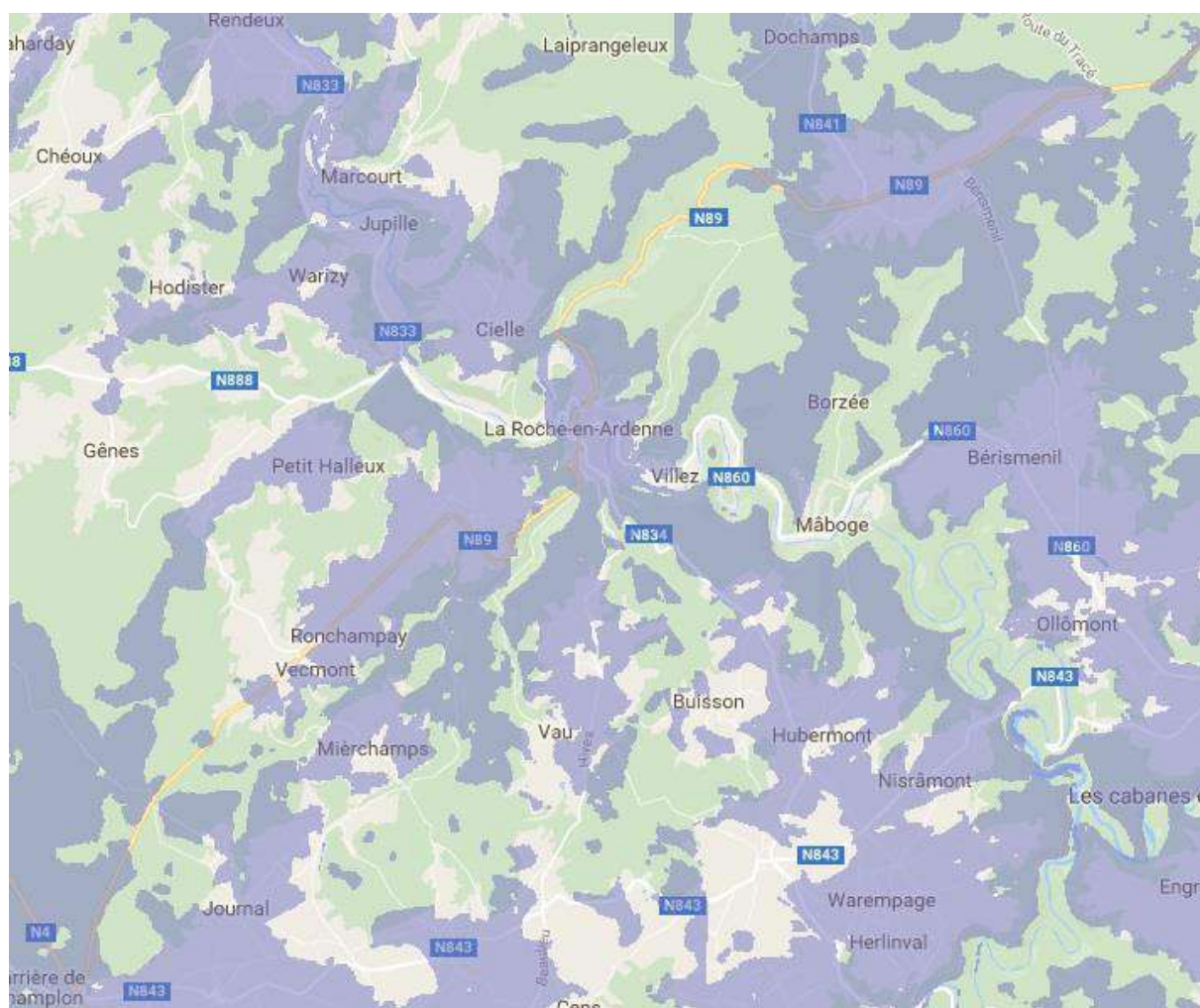
La 3G couvre presque l'entièreté du territoire, contrairement à la 4G. On observe un abandon du territoire par certains opérateurs.



Mise à jour : En 2022, les villages de Mierchamps, Hives, Buisson, Hubermont et Warempage ont une couverture des ménages par la technologie 4G inférieure à 25%.

### 18.1.3 L'ACCÈS AU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Couverture du réseau de téléphonie de Proximus :



On observe<sup>59</sup> une couverture faible pour l'opérateur historique belge. Proximus est l'opérateur qui possède la meilleure installation d'antenne sur le territoire de la commune. Malgré sa meilleure performance comparée aux autres opérateurs, une proportion non négligeable de la commune n'est pas couverte ou par une très faible qualité.

De manière générale, les plateaux sont moins bien couverts que la vallée. La Roche-en-Ardenne fait partie des 39 communes en zone blanche. Les zones blanches sont des zones peu desservies par le réseau mobile. Or la connectivité est un enjeu important dans notre société.

<sup>59</sup> Source :

[https://www.proximus.be/support/fr/id\\_sfaqr\\_map\\_network/particuliers/support/internet/internet-en-deplacement/surfer-en-4g-ou-3g/carte-de-la-couverture-reseau.html](https://www.proximus.be/support/fr/id_sfaqr_map_network/particuliers/support/internet/internet-en-deplacement/surfer-en-4g-ou-3g/carte-de-la-couverture-reseau.html)

L'absence d'accès à une connexion ADSL (30 Mbps) est un frein en termes d'attractivité pour la population et ses nouveaux besoins. Tandis que l'absence de fibre optique représente un frein à l'installation d'entreprise. L'augmentation du télétravail fait en sorte qu'une connexion de bonne qualité au domicile du travailleur devient un critère lorsqu'il s'agit de choisir un lieu où s'installer. De plus en plus de produits culturels sont consommés via un écran et une connexion internet. Le développement du tourisme peut en être impacté. Il y a également une augmentation de la demande de débit due aux objets connectés. Cette demande va s'accroître dans les prochaines années.

## 18.2 ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE (EPN)

Un EPN est un lieu mis à la disposition du public afin de se connecter à internet ou d'utiliser un ordinateur. Ces espaces sont initiés par la Région wallonne afin de lutter contre l'exclusion numérique.

La commune de La Roche-en-Ardenne possédait un Espace Public Numérique (EPN) situé Place du Marché n°1, dans les locaux de la commune. Il fournissait des ordinateurs avec accès internet jusqu'en 2016, date à laquelle il fut fermé, faute de fréquentation. Dans sa dernière année, une seule personne a demandé à disposer du matériel.

De 2009 à 2019, un cours d'informatique pour les aînés a été donné à la maison de village de Vecmont.

## 18.3 POSTE

- Magasins de timbres (dépôt de timbres dans le commerce *Le Litherer*) - Place du Bronze n°14
- Magasins de timbres (dépôt de timbre dans le commerce *Camping Floréal*) - Route de Houffalize N°18
- Bureau de poste - Place du Marché n°11
  - Lundi : 9h30 -17h
  - Mardi : 9h30 -18h
  - Mercredi : 9h30 -17h
  - Jeudi : fermé
  - Vendredi : 9h30 -17h
  - Samedi : 9h30 - 13h
  - Dimanche : fermé

Tous les services postaux sont concentrés dans la ville de La Roche-en-Ardenne. Le bureau de poste offre plusieurs services, dont un distributeur de billets et un service bancaire. En février 2018, la poste a vendu son bureau Place du Marché. Elle relouera l'espace nécessaire à ses activités dans ce même bâtiment.

## 18.4 SÉCURITÉ

La commune possède sur son territoire un Poste de Police actuellement situé Avenue de Villez n°14. Son implantation devrait se situer en 2019 au centre de la Ville, dans les anciens entrepôts de la FTLB. Le bâtiment a été vendu en avril 2018. Une permanence sans rendez-vous est organisée tous les jours de la semaine, en matinée.

## 18.5 ZONE DE POLICE « FAMENNE ARDENNE »

La commune de La Roche-en-Ardenne fait partie de la zone de police « Famenne Ardenne », au même titre que les communes de Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, Rendeux, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Tenneville et Vielsalm. La zone de police c'est<sup>60</sup> :

- 1425 km<sup>2</sup> de territoire
- 60 km d'Est en Ouest et 40 km du Nord au Sud
- 72 757 habitants (2012)
- 26.6% de la population totale de la province du Luxembourg

**Les organes de gestion au sein de la zone de police :**

- Collège de police
- Conseil de police

Le collège de police est composé des 12 bourgmestres de la zone. Chaque bourgmestre possède un nombre de voix au prorata de la dotation de la commune pour la zone de police. La commune de La Roche représente 3.45% des voix, le deuxième pourcentage le plus bas après la commune de Tenneville. A titre de comparaison, la commune de Marche-en-Famenne représente 25,8% des voix. Les compétences du collège sont d'ordre budgétaire, patrimoniale, de gestion du personnel, organisationnel et institutionnel.

Le deuxième organe est le conseil de police. Il est composé de 31 membres dont les 12 bourgmestres de la zone et 19 conseillers, élus parmi les conseillers communaux. La Roche-en-Ardenne possède 1 conseiller au sein du conseil de police. Chaque conseiller possède une voix. Les compétences du conseil sont la gestion et l'organisation.

---

<sup>60</sup> Source : <http://www.policelocale.be/5300/a-propos/votre-zone-de-police/composition-de-la-zone-famenne-ardenne>





## 18.6 SERVICE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

Une caserne de pompier est présente sur le territoire et se situe rue du Chalet. La caserne, appelée « Poste de secours n°16 », compte 14 pompiers volontaires et possède 4 véhicules d'intervention.

Le secteur d'intervention du Poste regroupe la commune de La Roche-en-Ardenne ainsi qu'une partie des communes de Tenneville et Rendeux.

La protection civile n'est pas présente sur la commune. Les implantations les plus proches sont à Saint-Hubert et à Libramont.

## 18.7 CULTTE

Le doyenné de La Roche-en-Ardenne est subdivisé en 3 secteurs pastoraux :

1. La Roche-en-Ardenne
2. Rendeux
3. Tenneville

Le doyen est Auguste Moanda curé des paroisses du secteur pastoral de La Roche-en-Ardenne, membre de l'équipe solidaire des paroisses du secteur pastoral de Tenneville et délégué épiscopal pour le Chantier paroissial

L'équipe du secteur pastoral de La Roche-en-Ardenne se compose de 8 personnes : le curé-doyen, le vicaire, 2 prêtres auxiliaires, 1 assistante paroissiale et 3 autres laïcs. Le secteur pastoral de La Roche-en-Ardenne se compose de 14 paroisses et 18 clochers.

La commune finance les 11 fabriques d'églises de la commune.

En 2017, le système de chauffage de l'église de La Roche-en-Ardenne a été changé.



## 18.8 SYNTHÈSE

La commune de La Roche-en-Ardenne a mis en place de nombreux canaux de communication à destination de sa population mais également à disposition des visiteurs de la commune. Ils sont disponibles sous des formes variées afin de pouvoir toucher le plus grand nombre. Il s'agit du site internet de la commune, d'une page Facebook, d'un bulletin communal mensuel au format papier et de l'application mobile qui a été lancée en 2020.

L'une des principales faiblesses du territoire réside dans la faible connectivité disponible. Or, au vu des changements de consommation et des nouveaux besoins, une connectivité raisonnable devient un critère prépondérant lorsqu'il s'agit de choisir un nouveau lieu de vie ou de choisir où implanter sa future entreprise.

Malgré la taille de la commune de La Roche-en-Ardenne, elle possède une caserne de pompier sur son territoire. Cette implantation lui permet de réagir rapidement en cas de besoin.

La Roche-en-Ardenne finance 11 fabriques d'églises. Cela représente un patrimoine exceptionnel pour la commune mais également un poste de dépense élevé à assumer.

### **Thématique :**

AUTRES SERVICES

### **Atout :**

Nombreux vecteurs de communication variés

Caserne de pompier présente sur le territoire

11 fabriques d'églises

### **Faiblesse :**

Connectivité faible

Coût que représente leur financement



## 19 GESTION COMMUNALE

### 19.1 ORGANISATION POLITIQUE

#### 19.1.1 COLLÈGE COMMUNAL

En 2022, le Collège communal se compose du Bourgmestre, de trois échevins et du président de CPAS.

	Coordonnées	Compétences
Monsieur Guy GILLOTEAUX	Administration communale : Place du Marché 1 6980 LA ROCHE	Bourgmestre en charge de l'état civil, du devoir de mémoire, des infrastructures touristiques, de la sécurité, de la connectivité, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la mobilité, de la police, des cultes, de la zone de secours, des finances et du budget
Monsieur Charles RACOT	Administration communale : Place du Marché 1 6980 LA ROCHE	Échevin chargé des travaux, de la propreté, des cimetières, de la forêt, des sports, de la sécurité routière, des cours d'eau et du patrimoine historique, culturel et architectural.
Monsieur Dominique GILLARD	Administration communale : Place du Marché 1 6980 LA ROCHE	Échevin chargé de l'enseignement, de la petite enfance, du logement, de l'agriculture, du bien-être animal, de l'environnement et du développement durable.
Madame Sophie MOLHAN	Administration communale : Place du Marché 1 6980 LA ROCHE	Échevine chargée du tourisme, du commerce, de la jeunesse, de la culture, des jumelages et des bâtiments publics.
Madame Carine DEVUYST	Place du Marché 1 6980 LA ROCHE	Directeur Général
Madame Laurence BASTIN	CPAS Rue de Beusaint,2 6980 LA ROCHE	Présidente du Centre d'Action Sociale

## 19.1.2 CONSEIL COMMUNAL

<b>Bourgmestre</b>			
<b>GILLOTEAUX Guy</b>	POUR VOUS	Champs du Prévôt 6 6980 La Roche-en-Ardenne	0495/79.82.71
<b>Échevins</b>			
<b>GILLARD Dominique</b>	POUR VOUS	Chemin de Soeret, 1 6980 La Roche-en-Ardenne	0475/85.60.13
<b>RACOT Charles</b>	POUR VOUS	Rue des Tanneries, 5 6980 La Roche-en-Ardenne	0495/20.41.11
<b>MOLHAN Sophie</b>	POUR VOUS	Chemin du Pafy, 16F 6980 La Roche-en-Ardenne	0496/66.24.74
<b>Conseillers</b>			
<b>PONCELET Philippe</b>	POUR VOUS	Ortho, 1 C 6983 La Roche-en-Ardenne	0476/50.52.28
<b>PEREAUX Roger</b>	VISION@VENIR	Avenue de Villez, 35 6980 La Roche-en-Ardenne	084/41.18.48
<b>COLLINET-GUISSART Christiane</b>	VISION@VENIR	Mierchamps, 2 6980 La Roche-en-Ardenne	
<b>DEVILLE Paul</b>	POUR VOUS	Bérismenil, 79 6980 La Roche-en-Ardenne	0497/25.46.78
<b>PONCIN Alexandre</b>	POUR VOUS	Corniche de Deister, 8E 6980 La Roche-en-Ardenne	0494/58.54.67
<b>HARDENNE Guy</b>	VISION@VENIR	Rue de la Forêt, Cielle, 31 6980 La Roche-en-Ardenne	
<b>FORGEUR François</b>	VISION@VENIR	Rue de la Palette, 5 6980 La Roche-en-Ardenne	
<b>SMOLDERS Anne</b>	VISION@VENIR	Rue du Chalet, 18 6980 La Roche-en-Ardenne	
<b>FRIPPIAT Céline</b>	VISION@VENIR	Ronchamps, 38 6980 La Roche-en-Ardenne	
<b>DUBOIS Manon</b>	POUR VOUS	Avenue de Villez, 77 A1 6980 La Roche-en-Ardenne	

### Listes des membres suppléants :

Liste "**VISION@VENIR**" : SON Marie-Line, BURHAIN Sarah, EVRARD Bernard, JORIS Astrid, JACQUES Etienne, MARTIN Eddy, STERKENS-HERMANS Lydia, BOUVY Michaël, GUNS-SERON Stéphanie.

Liste "**POUR VOUS**" : PARMENTIER-ANTOINE Nathalie, COLLARD-GERADIN Thérèse, GUIDI-RENARD Claire, PAULUS Gilles, ANNET-GANHY Véronique, JACQUES Malorie.



## 19.2 SERVICES COMMUNAUX ET PERSONNEL

Liste des services communaux et compétences associées :

### *Le secrétariat communal*

### *Population - État civil*

- Documents administratifs
- Changement d'adresse
- Départ vers l'étranger
- Permis de conduire
- Naissance
- Cohabitation légale
- Mariage
- Décès
- Don d'organes
- Euthanasie
- Dernières volontés
- Étrangers en Belgique

### *Urbanisme et environnement*

- Schéma de structure communale
- Règlements communaux
- Permis d'urbanisme
- Permis d'exploiter
- Permis de lotir
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'environnement
- Panneaux solaires

### *Ecopasseur*

### *Finances*

- Documents budgétaires
- Les taxes communales
- Politique Générale et financière

### *Agriculture*

### *Patrimoine et Histoire*

### *Service travaux*

### *Agents constatateurs*





## Composition du personnel communal par entité au 31 décembre 2016 :

### • Hôtel de ville :

- 1 directeur général
- 1 directeur financier
- 17 employés (3 statutaires, 6 contractuels, 7 APE et 1 Maribel)
- 3 dames d'entretien (1 contractuelle, 1 APE et 1 article 60)
- 2 dames affectées à la surveillance Parking (contractuelles)

### • Garage communal :

- 1 chef des travaux
- 1 adjoint au chef des travaux
- 29 ouvriers (9 statutaires, 11 contractuels et 9 APE)

### • Complexe sportif :

- 6 agents (2 contractuels, 2 statutaires (nominations au conseil du 22/12) et 2 APE)

### • ATL :

- 1 employée – coordinatrice (APE)
- 3 animatrices (contractuelle + article 60)

### • Ecoles :

- 8 agents (contractuels qui assurent les surveillances de midi et/ou l'entretien des locaux scolaires)

### • Bambinerie :

- 1 assistante sociale (contractuelle)

### • Un écopasseur, en partenariat avec la commune de St-Hubert (mi-temps)

### • Deux agents ADL, en partenariat avec la commune de Houffalize

### • CPAS :

- 9 agents



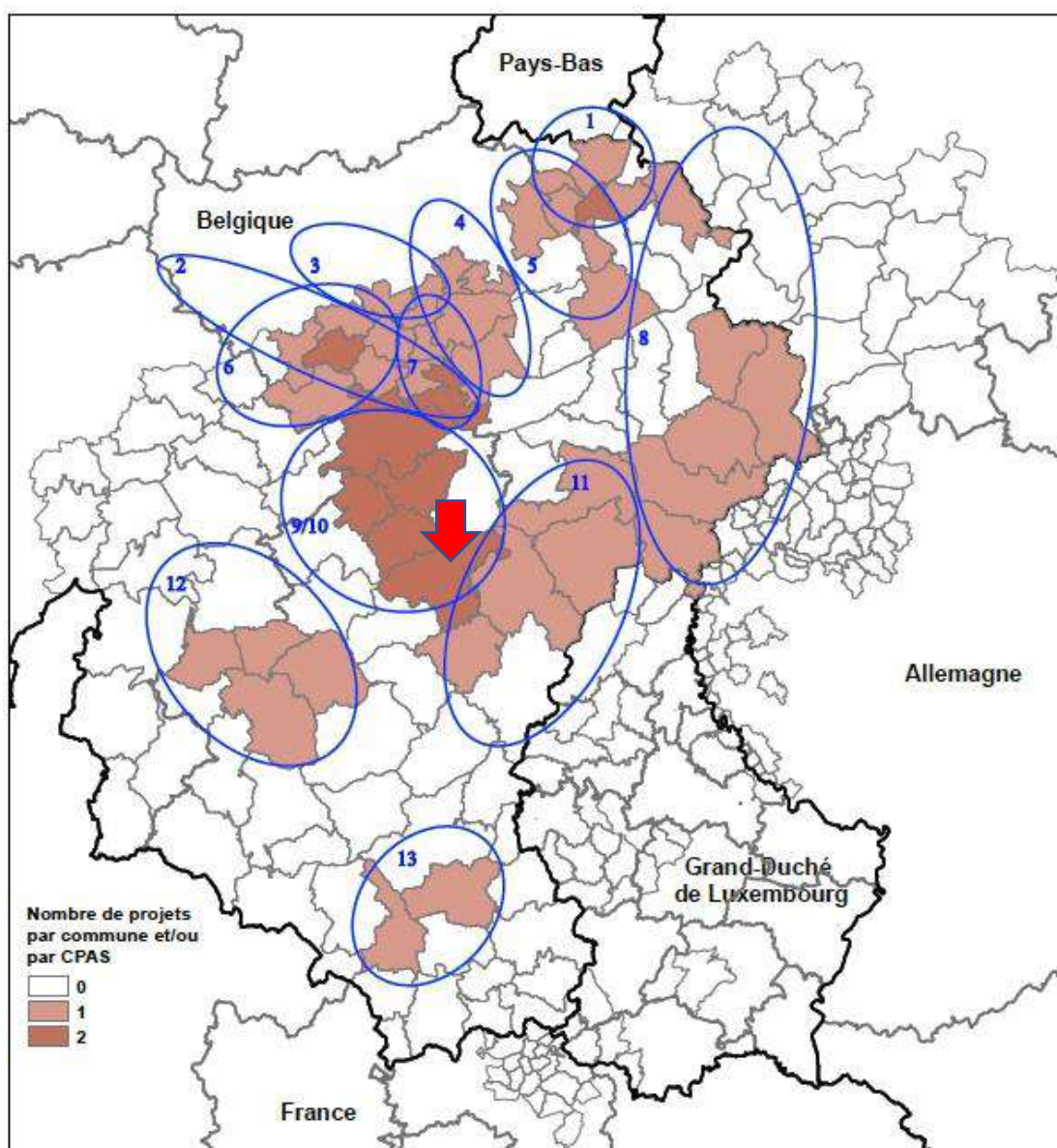
### 19.3 RELATIONS INTERCOMMUNALES

En 2016, Rudi Claudot publie un ouvrage intitulé :

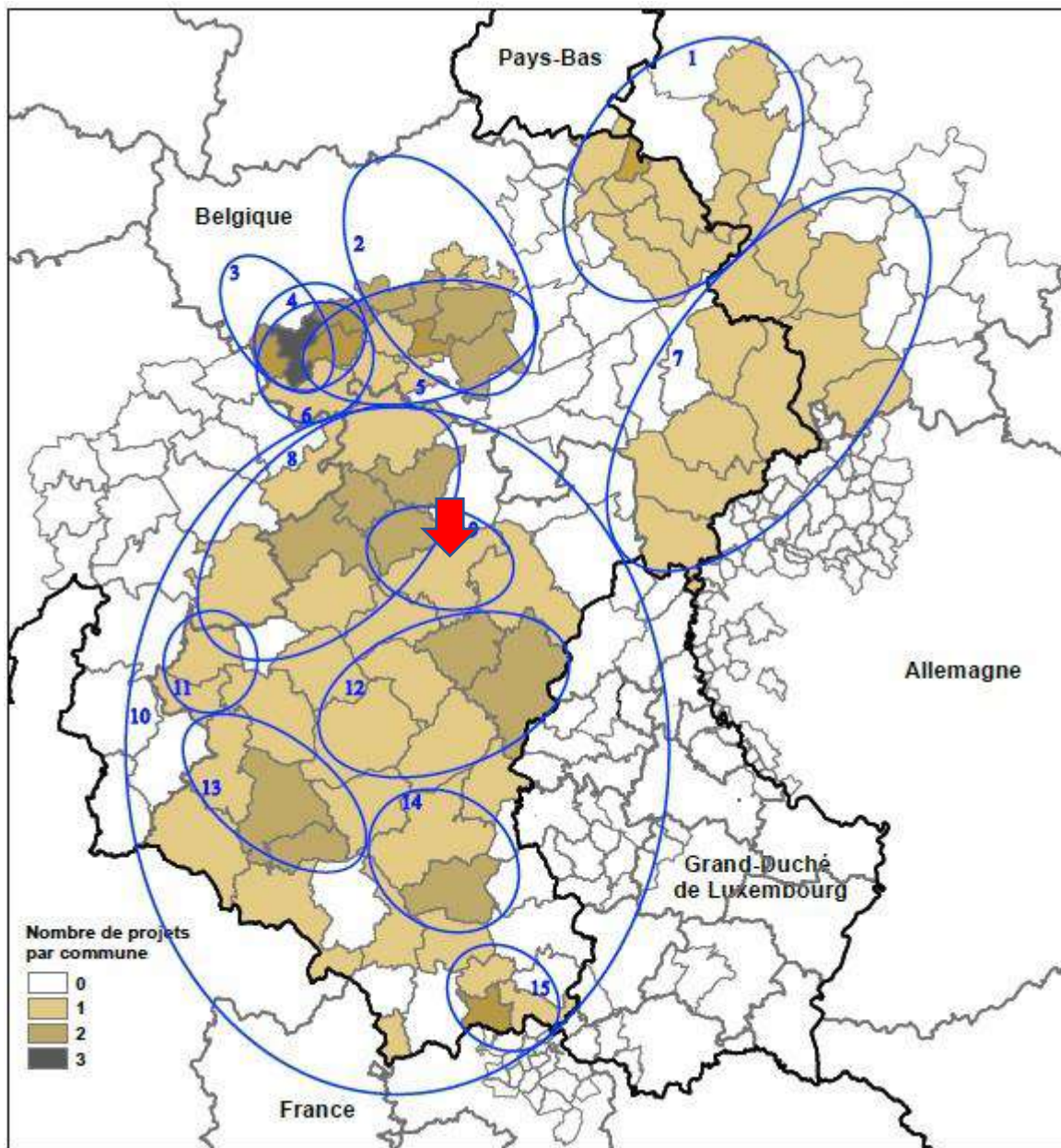
« *Dynamiques des coopérations transcommunales construites par les acteurs locaux des espaces ruraux wallons - Vers une nouvelle territorialité rurale ?* ».

Il traite des nouvelles formes de coopération entre territoires ruraux. Pour essayer de répondre à son hypothèse de départ, l'auteur a analysé les différentes interactions transcommunales sur les provinces de Namur, Liège et Luxembourg.

Monsieur Claudot a réalisé des cartographies par thématiques qui illustrent la récurrence des projets transcommunaux. La cartographie suivante illustre le nombre de **projets du CPAS** de La Roche-en-Ardenne au sein du « *Plan clusters pour petits CPAS 2014 de Durbuy en collaboration avec Erezée, Hotton, La Roche-en-Ardenne et Rendoux* » et *Intégra Plus* :

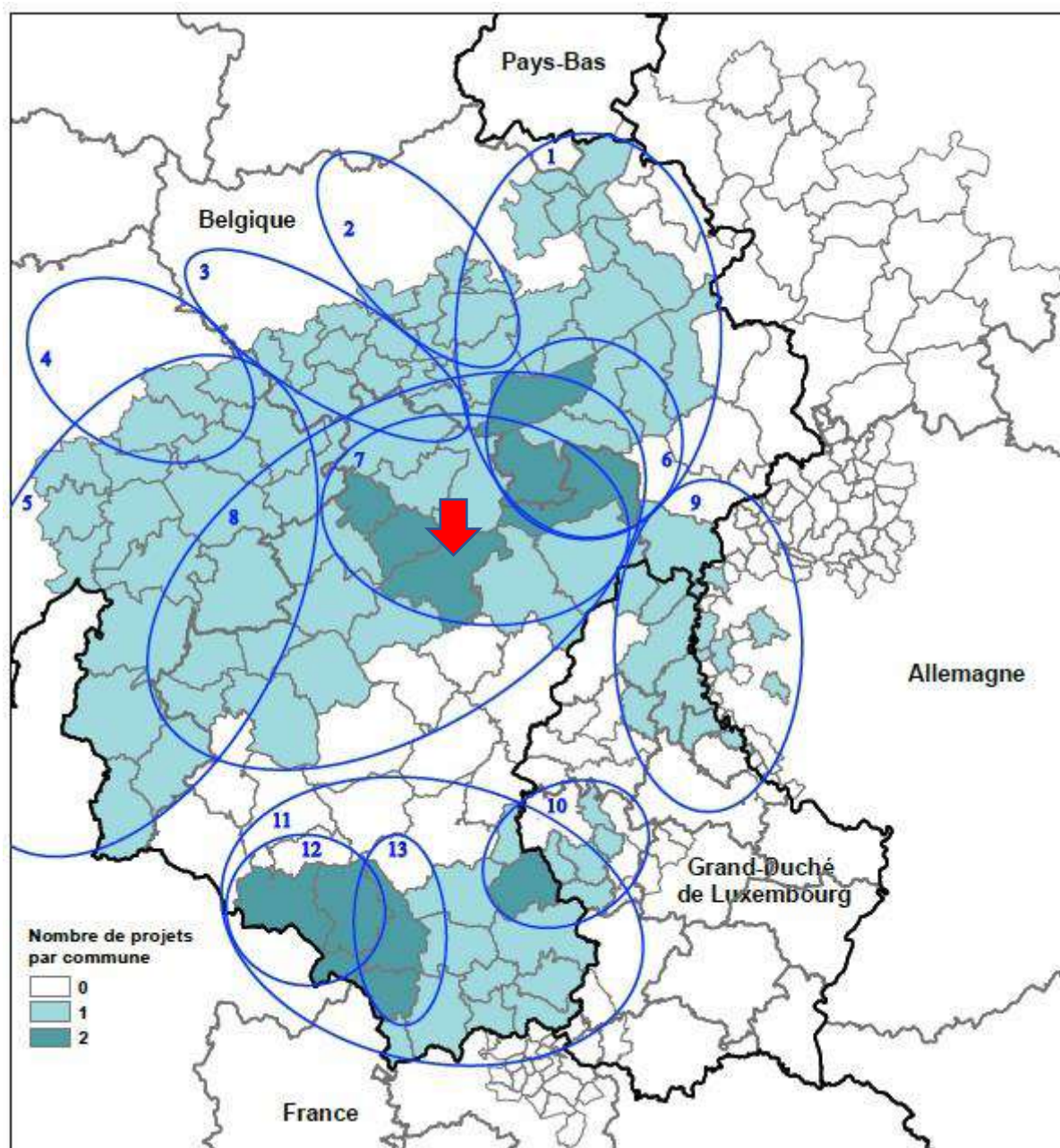


La cartographie suivante illustre le nombre de **projets de mobilité** de la commune de La Roche-en-Ardenne au sein du *Plan d'itinéraires communaux verts La Roche-en-Ardenne* :

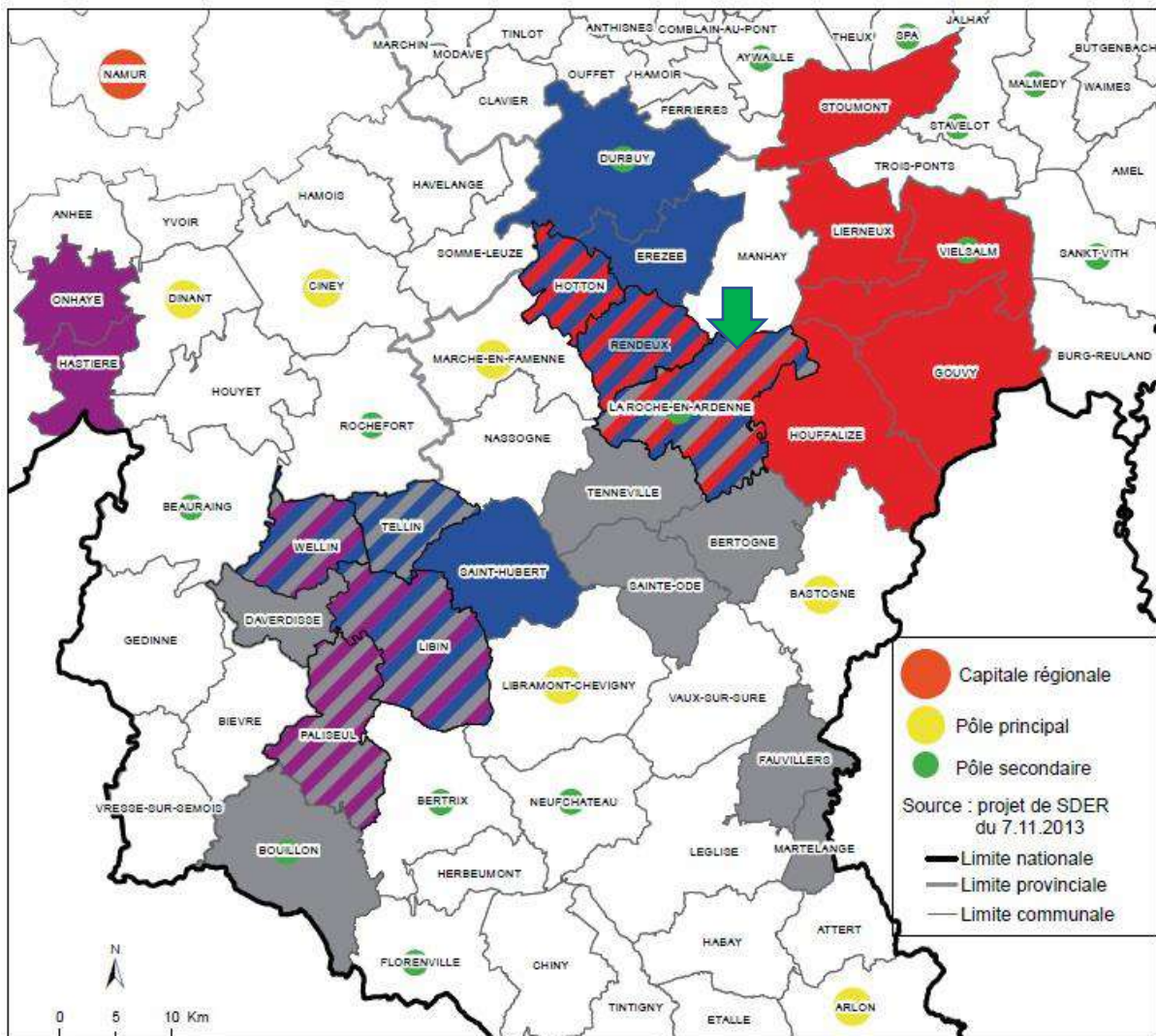




La cartographie suivante illustre le nombre de **projets culturels** de la commune de La Roche-en-Ardenne au sein de la Convention culture en Ourthe-Salm et du Centre culturel régional de Marche-en-Famenne :



L'auteur fait apparaître dans son ouvrage les notions de territoire de résistance (Cf. la cartographie ci-dessous). Par résistance, il faut comprendre une volonté de résister face à un possible isolement, à des manquements ou à l'hégémonie d'une entité voisine. La Roche-en-Ardenne est en résistance sur les thématiques du développement social, économique et culturel. C'est l'une des 3 communes de la région, avec Wellin et Libin, à comptabiliser 3 secteurs de résistance.



- Développement social**
  - Intégra Plus (membres fondateurs)
  - DEFITS
- Développement économique**
  - ADL Tenneville - Sainte-Ode - Bertogne
  - Partenariats portant sur la mise en oeuvre de parcs d'activité économique
    - . La Roche-en-Ardenne - Tenneville
    - . Bertogne - Sainte-Ode
    - . Daverdisse - Libin - Tellin - Wellin
    - . Fauvillers - Martelange
    - . Bouillon - Paliseul

- Développement culturel**
  - Convention culture en Ourthe-Salm Gouvy - Hotton - Houffalize - La Roche-en-Ardenne - Rendeux - Vielsalm
  - KadriCulture Lierneux - Stoumont - Vielsalm
- Développement énergétique**
  - Complexe sportif et associatif Hastière - Onhaye
  - Plate-forme transcommunale Bois-Énergie Libin - Paliseul - Wellin





Les relations transcommunales de la commune de La Roche-en-Ardenne sont nombreuses. L'analyse des cartographies fait ressortir la commune de Rendeux comme celle avec laquelle La Roche-en-Ardenne possède le plus de synergies.

Parmi les autres collaborations transcommunales de la commune, on retrouve :

- Thématique du développement global :
  - Conférence luxembourgeoise des élus
  - Groupe d'action locale Pays de l'Ourthe
  - Liège Europe Métropole
- Thématique du tourisme
  - Maison du tourisme
  - Projet de valorisation touristique du patrimoine naturel et culturel des grands massifs forestiers ardennais
- Thématique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire
  - Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne

Par ailleurs, il existe également des thématiques pour lesquelles la commune de La Roche-en-Ardenne est absente :

- Thématique de la sécurité et de la prévention
- Thématique de l'emploi

## 19.4 INITIATIVES INTERCOMMUNALES

### 19.4.1 PROJET D'ÉTUDE D'ITINÉRAIRES CYCLABLES

Il s'agit d'un projet pilote repris sous le nom de « Projet d'étude d'itinéraires cyclables » dont l'objectif est de coordonner une politique cohérente en faveur des voies lentes entre les communes de Durbuy, Hotton, Rendeux et La Roche-en-Ardenne. A terme, l'objectif final est de pouvoir relier Liège à La Roche-en-Ardenne.

Cette opération fut signée par les communes en 1997 afin de favoriser 2 grands axes :

- Promouvoir l'utilisation du vélo.
- Développer le tourisme à vélo permettant de relier La Roche-en-Ardenne à Durbuy.

Concrètement, une enquête a été menée sur les communes concernées dans le but de prendre connaissance des déplacements de la population à vélo et de leurs attentes en la matière. Le Projet se veut complémentaire au RAVeL.

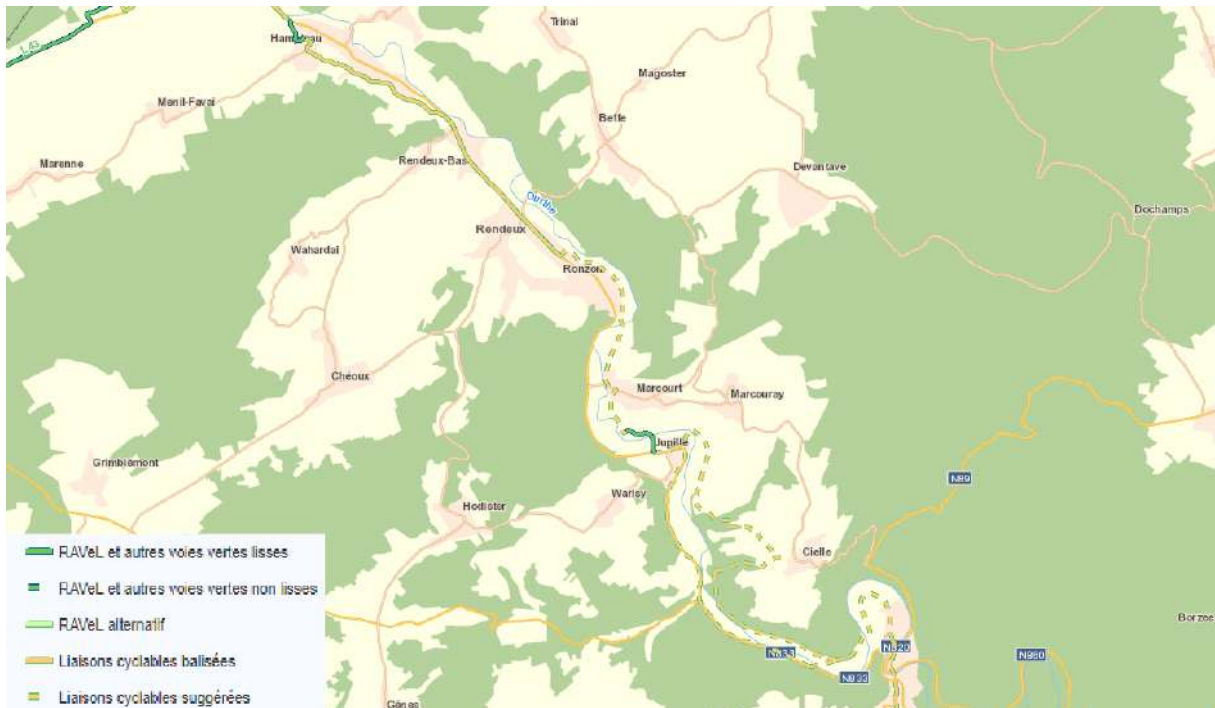


#### 19.4.2 RÉSEAU AUTONOME DES VOIES LENTES (RAVEL ET PRÉ-RAVEL)

Le RAVeL est le réseau officiel de voies lentes de la région Wallonne, au même titre que les voiries traditionnelles.

Les communes de La Roche-en-Ardenne et de Rendeux s'associent afin de réaliser une liaison RAVeL entre les deux communes (voir carte ci-dessous). En 2017, la réalisation de la liaison est en passe d'être terminée. En date du 28/02/2017, le DEMNA-DNE (Département de l'étude du Milieu Naturel et Agricole – Direction de la Nature et de l'Eau) a remis un avis sur l'impact du RAVeL sur la nature et la biodiversité des deux tracés à l'étude. Le tracé rive droite a été privilégié.

##### Carte du réseau RAVeL<sup>61</sup> :



<sup>61</sup> Source : <http://ravel.wallonie.be/home/carte-interactive.html>



## 19.5 COMPTE DE L'EXERCICE 2015

Le compte communal, approuvé par le Conseil communal, se présente comme suit :

### A l'ordinaire :

Recettes		Dépenses	
Droits constatés nets	9 594 141,81	Engagements	8 108 946,52
<b>= Résultat budgétaire : 1 485 195,29</b>			

### A l'extraordinaire :

Recettes		Dépenses	
Droits constatés nets	2 688 435,68	Engagements	3 178 253,49
<b>= Mali budgétaire : 489 817,81</b>			

## 19.6 BUDGET DE L'EXERCICE 2016

### Budget approuvé le 11 février :

- Un boni de 507.535,27 € au service ordinaire
- Un boni de 0 € au service extraordinaire

### Fin 2016, après modifications budgétaires, le budget présentait :

- un boni de 754.831,80 € à l'ordinaire,
- un boni de 0 € à l'extraordinaire.

### Recettes prévues au budget de l'exercice 2016 - Service ordinaire :

Fonds des communes	1.822.596,83€
Précompte immobilier – 2400 centimes additionnels	1.277.902,71€
I.P.P. – 8%	938.669,90€
Secondes résidences, chalets de vacances et abris similaires	394.000,00 €
Taxe sur les immondices	692.000,00 €

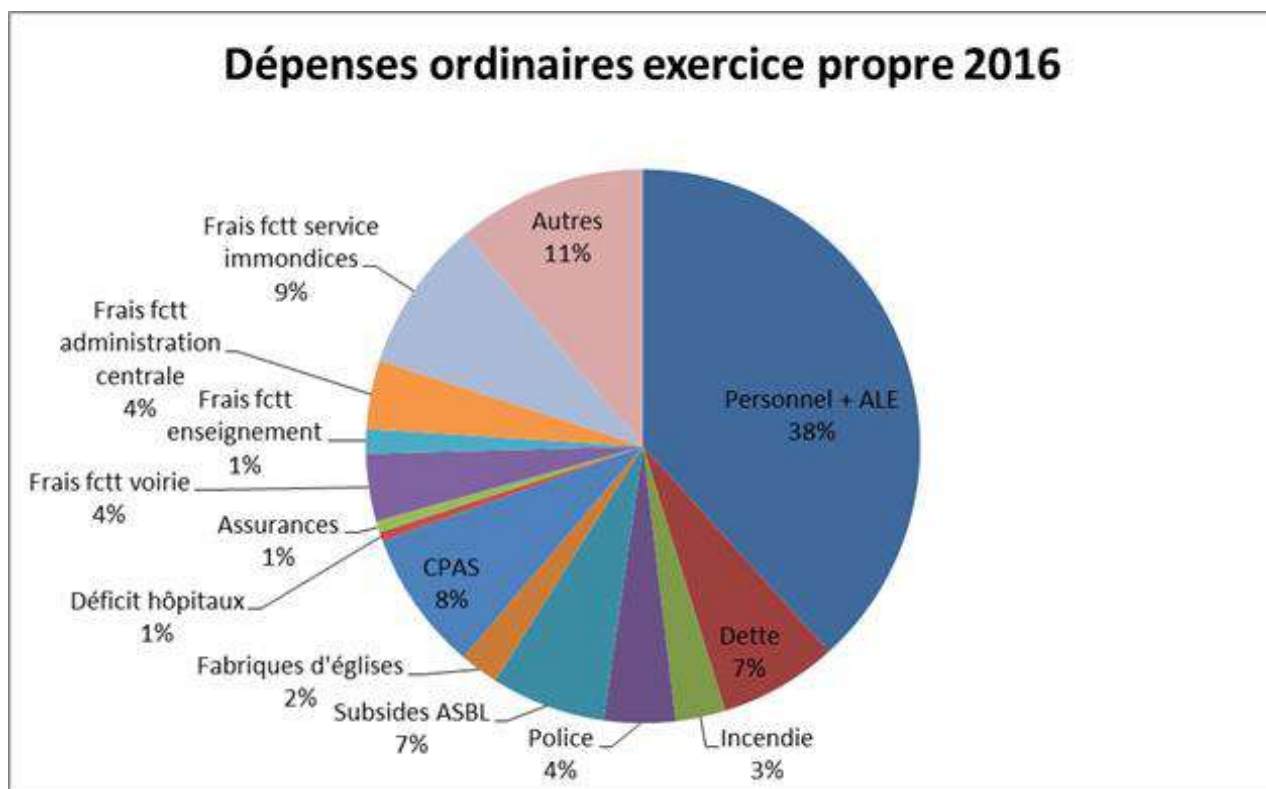
- 294 -



Taxe sur les campings	130.000,00 €
Taxe de séjour	140.000,00 €
Horodateurs	220.000,00 €
Vente de bois (après modifications budgétaires)	1.482.683,69
Location du droit de chasse (net)	155.944,82 €

**Ventilation et pourcentage des dépenses prévues au budget de l'exercice 2016 (après modifications budgétaires) - Service ordinaire :**

<b>Personnel</b>	3.070.065,57	36.17 %
<b>Frais de fonctionnement</b>	2.406.563,68	28,35 %
<b>Transfert</b>		
<b>Dont :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 650.000 € pour le CPAS</li> <li>• 197.114,10 € pour le « Culte »</li> <li>• 230.769,72 € pour « Intervention dans les frais de fonctionnement des services « Incendie » de Marche</li> </ul>	2.248.066,38	26.49 %
<b>Dettes (Remboursement charges emprunts – Part Etat et part Commune)</b>	700.387,66	8.25 %
<b>Prélèvements</b>	62.802,33	0.74%



## 19.7 PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 2017

Synthèse du budget de l'exercice 2017 en application de l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

- SERVICE ORDINAIRE :

	Exercice propre	Exercice global
Recettes	8.143.262,40	9.628.457,69
Dépenses	8.137.596,84	8.190.463,74
BONI	5.665,56	1.437.993,95

- SERVICE EXTRAORDINAIRE :

	Exercice global
Recettes	6.152.142,86
Dépenses	6.152.142,86
BONI	0

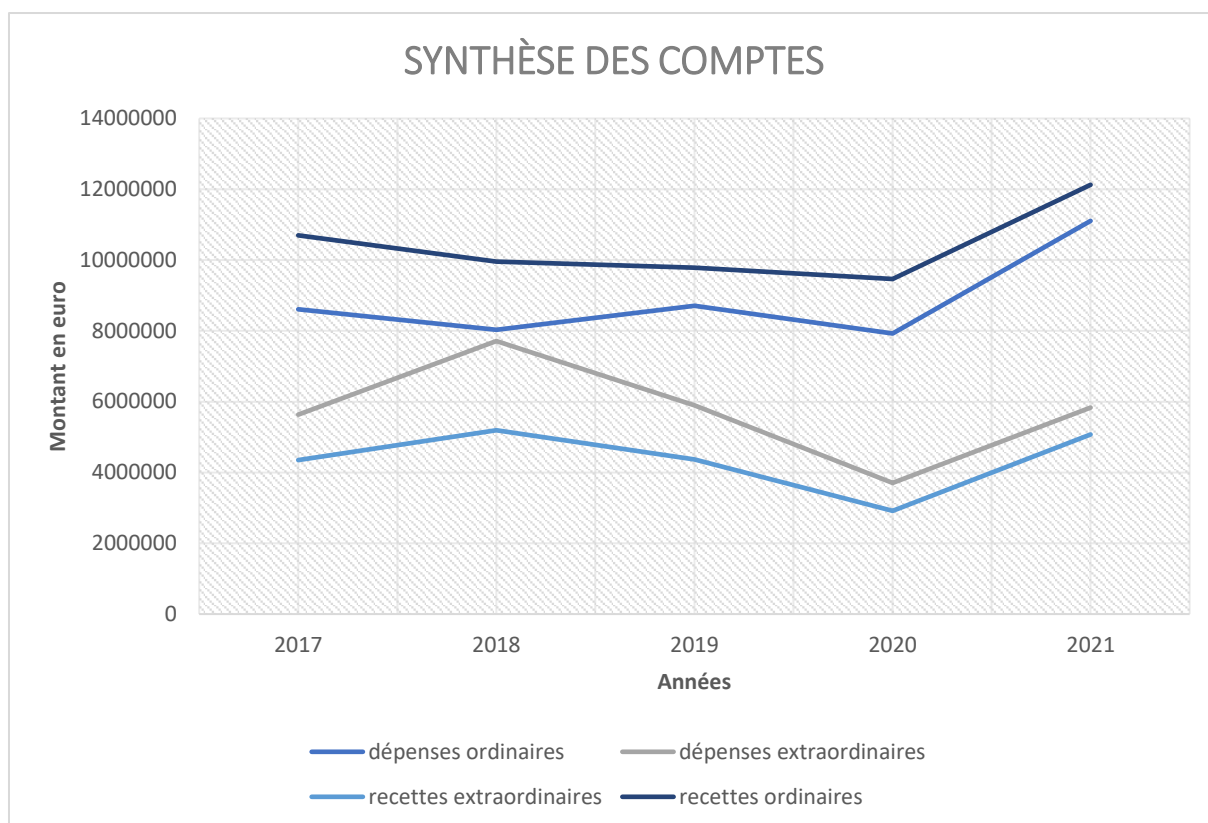
## 19.8 SYNTHÈSE DES COMPTES DES EXERCICES 2017 À 2021<sup>62</sup>

SYNTHÈSE DES COMPTES				
2017	2018	2019	2020	2021
Evolution des dépenses ordinaires (exercice propre)				
8609379,44	8031594,19	8712967,69	7925435,81	11106215,44
Evolution des dépenses extraordinaires				
5636097,89	7712533,61	5894658,89	3704910,04	5835692,28
Evolution des recettes extraordinaires (exercice propre)				
4351686,34	5192533,61	4372588,89	2915772,07	5074613,72
Evolution des recettes ordinaires (exercice propre)				
10693838,07	9952739,72	9788294,18	9465042,42	12125901,38

<sup>62</sup> Source : administration communale







Après des trajectoires budgétaires en baisse, on constate que la commune a retrouvé le chemin de la croissance et de l'équilibre lors des deux derniers exercices.

## 19.9 PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2013 -2016 approuvé le 24 septembre 2013 avec un montant de subside de 491.888 € :

- **2014** : Entretien de voiries communales à Warempage
- **2015** : Entretien de voiries communales à Samrée
- **2016** : Entretien de voiries communales à Hubermont

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2017 -2018 :

- Entretien de voiries communales à Cielle

Le Plan d'Investissement Communal (PIC) 2019 -2021 :

- Entretien des chemins 3, A et B à Halleux et Petit-Halleux
- Entretien de voiries communales à Mousny
- Entretien du chemin de liaison Hives-Ortho
- Entretien des trottoirs dans le quartier des Evêts
- Réfection des trottoirs avenue de Villez

## 19.10 PRIMES COMMUNALES

Il n'y a qu'une seule prime communale à La Roche-en-Ardenne : l'installation d'un chauffe-eau solaire. Cette prime est de 500 € ; l'écopasseur en a la charge. Cette prime est soumise à une condition, celle d'apporter la preuve d'acceptation de la prime régionale au préalable.

L'une des missions de l'écopasseur est l'information. Un rapport d'activité fait le bilan des sollicitations concernant les primes communales → En 2015 : 18 et en 2016 : 12.

## 19.11 TAXES

### Taxe communale sur l'enlèvement des déchets ménagers<sup>63</sup> :

Catégories	2 ramassages/semaine	1 ramassage/semaine
Isolé	135 €	110 €
Ménage de 2 personnes	180 €	140 €
Ménage de + de 2 personnes	215 €	180 €
Second résident	180 €	180 €
Horeca	575 €	460 €
Chambre donnée en location/pers.	50 €	40 €
Chambre donnée en location/max.	400 €	320 €
Commerce	345 €	270 €
Petit commerce (- de 150 m <sup>2</sup> )	170 €	150 €
Profession libérale	170 €	140 €
Agence bancaire	170 €	140 €
Emplacement de camping	90 €	80 €
Camp de scouts :		
Avec déclaration préalable	70 €	70 €
Sans déclaration préalable.	250 €	250 €
Ecole :		
Par élève externe	5 €	5 €
Par élève interne.	8 €	8 €
Salle de danse	1000 €	860 €
Centre de tourisme social	6 250 €	5 470 €
Surface commerciale de + de 250 m <sup>2</sup>	4500 €	3750 €

<sup>63</sup> Source : Administration communale



Toute personne exerçant une activité à caractère touristique ou commerciale telle que restaurant, hôtel, friagerie, brasserie, taverne, gîte, chambre d'hôtes, commerce, entreprise, salle de danse, de même que tout exploitant de camping ou de centre de tourisme peut, s'il en émet la demande par écrit, renoncer à l'utilisation des sacs réglementaires.

Dans ce cas, moyennant l'acquittement du montant repris au règlement, il bénéficiera, par an :

#### Vidange de conteneurs<sup>64</sup> :

Catégories	Vidange "Bio" 140 L	Vidange FR 770 L
Emplacement de camping	5	2
Centre de tourisme social	250	70
Horeca	30	8
Commerce	15	6
Chambres données en location		1 avec max. de 6
Salle de danse	12	10
Surface commerciale de plus de 250 m2	150	50
Ecole :		
Par élève externe	0,15	0,10
Par élève interne	0,50	0,15

## 19.12 AFFILIATION INTERCOMMUNALE

Une intercommunale est une association d'au moins 2 communes qui décident de gérer une activité d'intérêt communal. Liste des activités possibles d'une intercommunale :

1. Environnement
2. Energie (électricité – gaz – télédistribution)
3. Financement
4. Eau (production – distribution – épuration)
5. Expansion économique
6. Médico-social
7. Déchets (collecte – élimination – traitement)
8. Divers (service d'études, académies de musique, abattoirs, etc.)

La commune de La Roche-en-Ardenne est affiliée à différentes intercommunales :

- ORES (Électricité)
- Sofilux (Société de financement)
- Société Wallonne de Distribution d'Eau

<sup>64</sup> Source : Administration communale



- Intercommunale IDELUX - AIVE (Assainissement, déchets)
- Agences immobilières sociales (AIS)
- Union des Villes et Communes de Belgique
- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)

### 19.13 COOPÉRATIONS TRANSCOMMUNALES

La commune de La Roche-en-Ardenne, outre ses participations aux différentes intercommunales citées au chapitre précédent, développe des collaborations transcommunales dans des domaines variés.

Celles-ci permettent une approche transversale des problématiques rencontrées, une mutualisation des coûts et des financements complémentaires.

**Les principales sont les suivantes :**

- **GAL Pays de l'Ourthe :**

Le Groupe d'Action locale regroupe les communes de Houffalize, Manhay, Erezée, Durbuy, Hotton, Rendeux et La Roche-en-Ardenne. Le GAL a initié 4 projets sur son territoire : la filière « Produits Locaux », la filière « Bois », la filière « Energie renouvelable et rénovation énergétique » et la filière « Vélo ».

- **Contrat Rivière Ourthe :**

La commune de La Roche-en-Ardenne est signataire du Contrat de rivière Ourthe (CRO).

- **Maison du Tourisme Ourthe et Aisne :**

Voir chapitre 14

- **Maison de la culture Famenne-Ardenne :**

La Maison de la Culture Famenne-Ardenne (MCFA) est le centre culturel de la Ville de Marche-en-Famenne depuis 1981. Son activité s'étend sur une vaste région à la frontière des trois Provinces de Luxembourg, Liège et Namur.

- **Le miroir vagabond :**

L'asbl Le Miroir Vagabond (MV) est une association socioculturelle active dans le nord de la province de Luxembourg depuis 1981. Les communes de Hotton, Rendeux, La Roche-en-Ardenne, Gouvy, Vielsalm, et Houffalize sont partenaires.

- **Mic-Ados :**

Mic-Ados est un service d'Action en Milieu Ouvert (AMO) qui s'adresse aux jeunes et à leur famille. Les bureaux se situent à Marche-en-Famenne. Ce service est actif sur les communes de : Marche, Durbuy, Rendeux, Erezée, Nassogne, Tenneville, Hotton, et La Roche.



- **Asbl Lire au fil de l'Ourthe :**

L'ASBL " LIRE AU FIL DE L'OURTHE" regroupe la bibliothèque de La Roche-en-Ardenne et le centre de documentation de l'Ourthe moyenne situé à Rendeux.

- **INTEGRA +**

Intégra+ veut favoriser l'insertion sociale, professionnelle, ou socio-professionnelle des personnes sans emploi. Ses partenaires sont les communes de Durbuy, Erezée, Hotton, La-Roche-en-Ardenne, Manhay, Rendeux

- **Zone de police Famenne Ardenne :**

La zone Famenne Ardenne couvre les communes de Durbuy, Erezée, Gouvy, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm.

## 19.14 LES PROPRIÉTÉS PUBLIQUES

Les propriétés de la commune, par village, sont :

- **Beusaint :**

- L'école primaire
- L'église
- Salle de village

- **Vecmont :**

- L'école
- L'église

- **Halleux :**

- Salle de village
- L'église

- **Samrée :**

- L'école primaire
- L'église
- Salle de village

- **Bérismenil :**

- Maison de village
- Logement d'école (n°30, cadastré 6/B/829G)
- L'école
- L'église

- **Nisramont :**

- Chapelle





• Maboge :

- L'église
- Presbytère

• Hives :

- Ancienne école
- L'église

• Ortho :

- Ecole (avec bâtiment vie associative dans l'annexe)
- L'église

• Mousny :

- L'église

• Warempage :

- L'église
- Salle de village

• Buisson :

- Ancienne école

• Mierchamps :

- L'église

• La Roche-en-Ardenne :

- Garage-dépôt (scout)
- Bâtiment du syndicat d'initiative
- Administration communale
- Complexe sportif
- L'église
- Le bâtiment abritant le poste avancé des pompiers et la bibliothèque
- Le parc à gibier
- La chapelle sainte marguerite
- Plaine de jeux « Perovette »

• Cielle :

- Ancienne école
- L'église



## 19.15 SYNTHÈSE

La taille de la commune de La Roche-en-Ardenne permet aux citoyens une proximité auprès des élus locaux ainsi que ses services communaux. Dans les petites équipes de travail, chaque membre du personnel compte et est valorisé à sa juste valeur. Elle requiert également plus de flexibilité dans ses tâches et en cas de départ temporaire ou définitif cela peut engendrer une charge de travail supplémentaire pour le reste de l'équipe.

La commune est active dans ses relations de collaboration avec d'autres entités extérieures à la commune, et ce peu importe le secteur. Ce mode de travail permet de mutualiser les synergies ainsi que les coûts qui en découle.

La trajectoire des comptes de la commune se veut rassurant après une période plus morose constatée avant 2019. Depuis, les recettes sont en hausse et le budget est en équilibre.

L'outil que peut représenter les primes communales sont peu exploitées par la commune. Une réflexion sur leurs réaffectations pourrait venir soutenir les politiques communales.

La taille du territoire communal, sa faible densité et le nombre de village, engendre un nombre élevé de propriétés publiques. Bien qu'il s'agisse d'autant d'opportunité d'affectation, c'est également un coût important pour une commune de la taille de celle de La Roche-en-Ardenne.

### **Thématique :**

GESTION COMMUNALE

### **Atout :**

Administration à taille humaine

Commune ouverte à la collaboration transcommunal

Budget 2020 et 2021 à l'équilibre

Recette 2020 et 2021 en hausse

Nombreuses propriétés publiques

### **Faiblesse :**

Plus grande vulnérabilité des services en cas perte de personnel

Faible utilisation des primes communales

Coût d'entretien de ces propriétés

